Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15492 – 7 F

JEUDI 17 NOVEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un Pacifique plus étroit

LE scepticisme était de mode avant la rencontre, en Indonésie, des leaders des dix-huit membres du forum de coopération Asie-Pacifique, l'APEC. La presse américaine, en particulier, présentait volontiers cette échéance comme un « sommet pour la photo ». Le choc créé par « la déclaration de Bogor », signée mardi 15 novembre, n'en est que plus vif.

Tous les participants du deuxième sommet de l'APEC se sont accordés pour libéraliser totalement leur commerce et leurs investissements d'ici l'an 2020, les pays industrialisés s'engageant, eux, à atteindre l'objectif dès 2010. La Chine « communiste » elle-même (dont l'appui était crucial puisqu'elle abrite plus de la moitié de la population de l'APEC) a dit oui, elle qui a compté jusqu'au bout parmi les réticents, du fait des inévitables, et peut-être terribles, bouleversements que provoquera la restructuration de son économie.

L'ENGAGEMENT pris à Bogor ne transforme certes pas par miracle le paysage régional. Les disparités économiques et sociales demeurent, évidemment, l'obstacle le plus redoutable sur la voie d'une zone de libre-échange autour du Pacifique. Les divergences politiques – qui peuvent aller jusqu'à engendrer des guerres – ne sont pas moins fortes entre les Dix-Huit.

Le premier ministre malaisien Mahatir Mohamad, dont les diatribes anti-occidentales sont connues, a d'ailleurs précisé que son pays n'honorerait pas sa signature si les conditions de la libéralisation ne sont pas réunies en 2020. Il n'est pas jusqu'au Japon, inquiet pour l'avenir de son agriculture, et notamment de ses producteurs de riz, dont les réserves ne soient vives. Or c'est lui qui, comme hôte du prochain sommet de l'APEC, fin 1995, devra préparer le calendrier des mesures de mise en application de la déclaration de Bogor.

« QUI vivra verra », a répondu le président indonésien, hôte du sommet, à un journaliste qui lui demandait quel visage aurait, selon lui, le monde de 2020. La réponse de M. Suharto prenait tout son sel pour qui se souvenait que son prédécesseur avait accueilli, quarante ans plus tôt, le sommet de Bandoeng, acte de naissance d'un non-alignement qui se voulait surtout un acte d'enterrement de l'impérialisme capitaliste. Il serait trop aisé pourtant de mettre en avant des incertitudes pour diminuer la portée de ce qui vient de se passer à Bogor.

L'accord des Dix-Huit suscitera en France la crainte que ne se fortifie une « forteresse Pacifique » excluant l'Europe, seul grand partenaire absent du sommet – même si les signataires ont précisé que leur cadre demeure l'accord du GATT et leur horizon la future Organisation commerciale mondiale. En toute hypothèse, Bogor parachève la victoire de cet « esprit de marché » qu'avaient muri les années 80, de ce capitalisme naguère réputé une solution parmi d'autres, et de l'esprit d'ouverture sur le monde toujours susceptible d'être remis en cause, en France notamment.

Lire page 26

M 0147 - 1117 - 7,00 F

Mandat présidentiel, référendum, justice, lutte contre la corruption

Les propositions de M. Balladur pour moderniser l'Etat

Edouard Balladur apporte, dans le texte que nous publions ci-dessous, sa contribution au « *débat d'idées* » qu'il avait lui-même appelé de ses vœux, lors de son intervention sur France 2 le 26 octobre. Consacrant sa réflexion, dans un premier temps, aux rapports entre l'Etat et les citoyens, le premier ministre formule les principales propositions suivantes :

■ **Mandat présidentiel** : réduire sa durée à cinq ans ou la limiter à un septennat non renouvelable.

■ **Référendum** : modifier l'article 11 de la Constitution pour permettre à l'opposition parlementaire de demander, une fois par an, un référendum sur une une loi déjà votée.

■ **Droits du citoyen** : permettre aux justiciables de demander le contrôle du Conseil constitutionnel sur une loi à l'occasion d'un contentieux administratif ou judiciaire.

■ **Justice** : renforcer la protection du secret de l'instruction et limiter le recours à la détention provisoire, soumis à l'autorisation d'un collège de trois magistrats ; remplacer l'actuelle mise en examen par une procédure accusatoire.

■ **Réglementation européenne** : mieux assurer le rôle des Parlements nationaux.

■ **Corruption** : abaisser le coût des campagnes électorales et de la vie politique, mieux assurer la transparence des marchés publics, contrôler le patrimoines des élus, règlementer le cumul des fonctions ; interdire le financement de la vie politique par les entreprises pour une période expérimentale de trois ans.

■ **Vie démocratique** : ouvrir les mairies une fois par an aux citoyens pour qu'ils puissent y répondre à des questionnaires mis à leur disposition par les collectivités locales ou par le gouvernement sur les grands sujets de l'heure.

POINT DE VUE

Mieux associer les citoyens

par Edouard Balladur

DE toutes parts, on réclame un débat d'idées. Pourquoi maintenant ? Parce qu'il est indispensable avant l'élection présidentielle.

Il l'est, assurément, mais pas seulement à cette occasion-là. Le monde s'est unifié, il change vite. Les progrès techniques, l'évolution des relations économiques et commerciales, la croissance démographique, l'émancipation des peuples en modifient constamment l'équilibre. Ce n'est pas tous les sept ans qu'il faut débattre, mais à tous moments. Rien n'est acquis pour toujours, trop de certitudes se désagrègent, trop de politiques ne correspondent plus aux besoins nouveaux.

Nous avons eu une élection présidentielle en 1988 ; deux ans après, l'effondrement de l'empire soviétique a modifié toutes les données politiques, économiques et militaires, en Europe et dans le monde. Qui s'y était préparé ? Qui aurait pu l'être ? Ce n'est pas seulement tous les sept ans qu'il faut se remettre en question.

Beaucoup de choses ont changé depuis le début des années80, dans les faits comme dans les esprits, bien des questions se posent : le lien entre la croissance économique et l'emploi, le moyen de restaurer l'unité de notre société et la confiance sociale, le contenu à donner aux principes d'égalité et de solidarité, la relation entre l'Etat, la justice, les citoyens, l'avenir de la construction européenne, la nature et l'ampleur des réformes nécessaires à notre pays et la meilleure manière de les faire accepter.

Je souhaite apporter ma part au débat. Je le ferai en termes généraux : ce sont des convictions qu'il faut exprimer, des orientations qu'il faut clarifier, pas des mesures techniques qu'il y aurait lieu d'énumérer. Je commencerai par l'évolution des rapports entre l'Etat et les citoyens.

L'on parle parfois d'un retour de l'Etat, après la vague ultralibérale d'il y a dix ans. Il est vrai que les citoyens ressentent le besoin d'un ordre mieux organisé, d'une sécurité mieux assurée, d'une protection plus efficace. Sans Etat, la démocratie libérale est une jungle, la nation est livrée sans défense aux désordres de la société internationale.

Il est temps de sortir des schémas sommaires du simplisme socialiste et étatique des années 70, du simplisme ultralibéral des années 80.

Lire la suite et nos informations page 11

La bavure d'Amiens

L'extraordinaire « mea culpa » public d'un préfet abusé par la police donne raison aux enfants de harkis

AMIENS

de notre envoyé spécial

Les images tremblent sur le petit écran qui trône dans le vaste bureau du préfet de la Somme. Mais la réalité aberrante qu'elles restituent s'impose dans sa troublante clarté. Deux cars et deux fourgonnettes de CRS prennent position sur un parking. Des policiers en sortent comme pour se dégourdir les jambes. Au moment où la caméra fixe un escalier descendant vers une cave d'immeuble, on entend trois détonations suivies d'une grande agitation dans l'escalier. Des grappes d'adolescents, filles et garçons, sortent de la cave comme d'un mauvais rêve. Certains se frottent les yeux, d'autres hurlent : « *Nom de Dieu !* », « *fils de pute !* »

L'image est à nouveau sur les CRS postés près de leurs cars, apparemment sans matraques ni boucliers : quelques jeunes gens les prennent à partie ; l'un des policiers riposte brutalement. Suivent des altercations : une bouteille est lancée sur un car de CRS, l'obligeant à se replier un peu plus loin. Il faudra encore de longues minutes pour que le convoi policier démarre et s'éloigne sur l'asphalte luisant de pluie.

Fin de la séquence. En huit minutes, Michel Desmet, préfet à Amiens, vient d'inaugurer à son corps défendant un genre nouveau dans la communication d'Etat : la bavure policière en direct sous les lambris de la République.

PHILIPPE BERNARD

Lire la suite page 13

Vingt-neuf mesures pour les jeunes



Lire nos informations page 12 et le point de vue de Frédérique Bredin page 2

Le bouclier du patronat

La désignation de Jean Gandois comme futur président du CNPF doit beaucoup aux « affaires »

Jean Gandois a tout lieu d'être satisfait. Il sera – sauf énorme surprise – élu le 13 décembre président du CNPF, par l'Assemblée générale de l'organisation patronale. Il était certes favori. Mais il y a quelques semaines encore, les augures pronostiquaient une victoire serrée. Il n'en a rien été. Le Conseil exécutif du CNPF a adoubé Jean Gandois dans de telles conditions – 25 voix contre 10 et un bulletin blanc – que son concurrent, Jean-Louis Giral, a logiquement décidé de retirer sa candidature.

Le futur président est trop fin pour imaginer un seul instant que sa campagne électorale, pour pertinente qu'elle ait été, suffise à expliquer son triomphe. La vérité est qu'il a largement été servi par les circonstances.

Car le temps s'est couvert pour le patronat français. Elle est loin l'époque où, à l'initiative du pouvoir socialiste, l'entreprise était réhabilitée, puis sanctifiée, dans l'allégresse générale. Ce pays est ainsi, qui peut soudainement se toquer d'idées ou de symboles un moment rejetés. L'entreprise, à l'évidence, ne valait ni les excès d'honneur dont elle se voyait parée, ni les indignités dont elle avait été couverte. Il en allait de même des entrepreneurs.

Le réveil ne pouvait qu'être rude. Il le fut. D'un coup, les nouveaux convertis découvrirent que les entreprises pouvaient être prospères sans embaucher. Pire même, que leur prospérité pouvait passer par des suppressions de postes. Terrible découverte pour ces nouveaux croyants, à qui personne n'avait enseigné les impératifs de la productivité et de la compétitivité.

PHILIPPE LABARDE

Lire la suite page 20

Relèvement des taux américains

La Réserve fédérale a remonté, mardi 15 novembre, de 0,75 point ses taux directeurs, entraînant une reprise du dollar.

page 18

Des armes pour les Bosniaques

Malgré l'embargo international, les forces de Sarajevo se sont renforcées, grâce aux « amis » étrangers et à la Croatie

SARAJEVO

de notre correspondant

La Fédération croato-musulmane, créée en mars sous l'égide des Etats-Unis, a permis à l'armée gouvernementale bosniaque (à composition essentiellement musulmane) de réaliser un véritable bond en avant, après deux ans d'un conflit au cours duquel les séparatistes serbes se sont emparés de plus de 70 % de la Bosnie-Herzégovine.

Encerclées par les Serbes, héritiers de l'armement de l'ex-armée yougoslave (JNA), et les Croates, qui ont réussi à équiper leur armée grâce notamment à leur importante façade maritime, les forces bosniaques sont longtemps restées les enfants pauvres de la guerre qui dévaste le pays. Redevenus alliés de Zagreb au printemps, les Bosniaques se sont considérablement approvisionnés en armes à travers le territoire croate, jouant sur leurs amitiés avec les Etats-Unis ainsi qu'avec les pays arabes, dont la Turquie, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie saoudite...

« *Les récentes offensives menées par les forces bosniaques ont été révélatrices d'un changement radical d'équipement et de comportement*, confie un officier de la FORPRONU à Sarajevo, chargé de collecter des renseignements militaires. *Les soldats sont disciplinés, ils portent des uniformes de combat, la plupart d'origine américaine, et des chaussures de qualité, souvent produites localement. Ils sont équipés d'armes légères sophistiquées, du pistolet-mitrailleur au fusil de précision. Ils ont des armes lourdes, surtout des mortiers de 82 mm et de 120 mm, quelques canons de 122 mm, 130 mm et 203 mm, d'une portée de 20 kilomètres.* » « *Le bilan*, conclut cet officier, *est que l'armée bosniaque, bien que toujours nettement inférieure à l'armée serbe de Bosnie, est désormais apte à surprendre son ennemi, à percer ses positions, puis à défendre le territoire conquis. Elle ne peut cependant pas encore affronter une éventuelle contre-attaque massive, car les Serbes sont de parfaits artilleurs et possèdent un nombre incalculable de canons et de chars d'assaut.* »

L'essentiel de l'armement parvenu aux Bosniaques a transité par la Croatie. Le port de Ploce, en Dalmatie, l'île de Krk, voire l'aéroport international de Zagreb, sont les lieux de transit les plus fréquemment utilisés. En 1993 à Zagreb, les douaniers croates ont découvert un stock d'armes à bord d'un Boeing 747 iranien et l'ont confisqué. « *A la suite de cet épisode*, se souvient Vladimir Matek, chef de cabinet du ministre croate des affaires étrangères, *plusieurs pays nous ont contactés. Ils nous ont dit clairement que même s'ils devaient payer plus cher, ils feraient parvenir des armes aux Bosniaques, par le côté serbe.* » M. Matek refuse d'en dire plus, mais il est évident que la Croatie a intérêt à demeurer la plaque tournante pour les armes à destination de la Bosnie. Les gouvernements expéditeurs paient très cher les autorités croates pour fermer les yeux à l'arrivée de certaines cargaisons, et les Croates d'Herzégovine prélèvent ensuite un tiers des marchandises sur la route menant aux territoires contrôlés par l'armée bosniaque.

RÉMY OURDAN

Lire la suite et nos informations page 3

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

GÉNÉRATIONS

Consternation nationale des jeunes

« La réponse est le malheur de la *question* », *a écrit* Maurice Blanchot. C'est sans doute ce qu'a appris à ses dépens le premier ministre en lançant sa « consultation nationale des jeunes » à *laquelle il vient* de répondre. En s'exprimant *massivement*, les jeunes nous ont lancé un appel. S'il n'est pas entendu, si des mesures *insignifiantes* constituent l'unique réponse, alors, *questionner* les jeunes *n'aurait* été qu'une manière de les mépriser. Et, de cet espoir déçu, le pays tout entier ne tardera pas à payer le prix.

par Frédérique Bredin

« SMIC *ta mère !* », répondirent les jeunes dans la rue à ceux, qui par le truchement du CIP, affirmaient sans vergogne qu'un jeune, ce *n'est jamais qu'un adulte* au rabais et, à ce prix-là, une aubaine pour les patrons. Une *fois encore, le concubinage* notoire de la fausse raison technocratique et d'une politique résignée à la gestion de l'existant accoucha d'un enfant mort-né. Car les jeunes avaient pris la chose pour ce qu'elle était : une offense et une menace.

M. Balladur eut la prudence d'entendre la rumeur qui enflait sous ses fenêtres. Cela, d'ail*leurs, faisait désordre et troublait* l'image rassurante qu'il voulait peaufiner. Sans doute y eut-il, dans les *allées* du pouvoir, une part de stupeur sincère qui n'est pas sans rappeler l'étonnement empêtré qui fut, en d'autres temps, celui d'un Louis XVI roi-serrurier, découvrant son peuple debout. Beaucoup, au gouvernement, réduisirent le faux pas à *une « erreur de communication »* et quelques-uns, plus cyniques, au fait d'avoir, par une seule mesure les concernant tous, pris le risque d'unir côte à côte les 2 et les bac – 2...

L'Histoire est souvent cruelle pour ceux dont la vision du monde accuse un trop grand décalage avec le cours des choses et l'humeur du temps. Le *premier ministre, en homme* avisé, sentit le danger : difficile de prétendre aborder le XXIe *siècle quand on incline soi-même* pour le XIXe siècle, et qu'une génération, en vague déferlante, *s'insurge* contre *un avenir déjà* barré. On remisa donc l'objet du conflit, tâchant de concilier recul et dignité avec ce charme discret d'une classe que les manières du populaire et les véhémences de la jeunesse, toujours, surprennent et effarent.

Pour que le retrait du CIP ne tournât pas à la retraite des VIP, qui n'avaient pas vu le coup venir, on mobilisa une armée de « communicants » chargée de trouver mieux qu'une sortie élégante : le *moyen* de *mettre* en scène quelque chose qui pût rétablir le lien entre le pouvoir et les jeunes. On s'avisa qu'il était urgent de se pencher sur les *mœurs d'une* aussi remuante tribu. On s'enhardit jusqu'à l'idée de sonder un peu ses vues. On *estima du même coup qu'en* affirmant l'humble désir d'y comprendre quelque chose, on *ferait montre d'une sollicitude* à laquelle les parents aussi, prochainement appelés à voter, ne resteraient pas insensibles. On pensa enfin que ce clair désir de s'emparer de la parole qu'avaient montré les jeunes gagnerait sûrement à s'exprimer, plus calmement, par écrit.

Erreur tapageuse et opération féconde

Ainsi naquit la « Consultation *nationale des jeunes », chemin* réputé le plus paisible pour tenter de transformer en opération féconde une erreur *tapageuse*. Ne tenons pas grief, quelles qu'aient été leurs arrière-pensées, à ceux qui conçurent ce projet : le besoin qu'ont les jeunes d'être écoutés et entendus est trop vif, trop grave pour que l'occasion n'eût pas été bonne à saisir. Bien sûr, on peut sourire du libellé du questionnaire, de ses oublis, de ses naïvetés, de *l'optimisme aseptisé qui* parcoure les questions posées. Des voix se sont élevées pour contester *la pertinence scientifique de la* démarche. D'autres pour souligner les errements d'une distribution postale approximative. D'autres encore pour observer que les jeunes les plus exclus et les moins portés sur l'écriture risquaient, une nouvelle fois, d'être *tenus à l'écart. D'autres* enfin pour suggérer qu'on comptabilisât dans les frais de campagne du *futur candidat le coût de ce* « coup de pub »...

Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est dans l'intensité de l'appel lancé, en retour, par une jeunesse anxieuse. L'essentiel est désormais de savoir si l'on a pris au sérieux le sérieux avec lequel tant de jeunes ont répondu, croyant qu'ils étaient vraiment interrogés. Les « ques*tions libres » ont permis l'écriture* à mille et mille mains d'un immense cahier de doléances fortement convergentes. Autant de bouteilles jetées à la mer, qui décrivent les détresses, les misères, les épreuves. Autant d'appels à l'aide... Mais ces réponses, a-t-on pris le temps de les lire vraiment ?

Un million et demi de réponses *pour dire les refus*, les espoirs, les attentes de toute une génération, c'est beaucoup. Un million *et demi de jeunes ont, avec leurs* mots, crié leur désir d'être acteurs de leur vie et d'avoir, *dans la France d'aujourd'hui*, une chance au moins de prendre un bon départ. Sans compter les autres – 8 sur 10 – qui n'ont pas répondu, ces sept millions de jeunes interrogés qui n'ont pas pris leur plume. Les plus heureux ? Les plus malheureux ? Les plus sceptiques ? Un million et demi de jeunes ont parlé de leur vie quotidienne : de leur école, de leur boulot, de leur logement, de leur famille, de leurs amis... Ils *ont évoqué leurs peurs* : le sida, la drogue, le racisme, l'exclusion sans issue. Ils ont marqué tous *les obstacles accumulés sur leur* chemin et désigné ceux – patrons, politiques, adultes détenteurs d'une *parcelle de pou*voir – qui, jamais, ne leur font confiance. Ils ne demandent pas la Lune, ils sont prêts à bouger pour s'en sortir. Prêts aussi à aider les autres.

Toutes ces inquiétudes et ces attentes, il suffisait d'être un peu à l'écoute des jeunes pour les avoir déjà, de toutes parts, entendues. Mais les ont-ils vraiment *entendues, ceux qui, comme* le raillait jadis Clemenceau, *« planent au-dessus des choses qui ont l'infériorité d'être »* ? Voici donc, fort de cet encombrant succès, le premier ministre condamné à exercer son métier qui n'est pas d'être tout entier dédié à sa mise sur orbite présidentielle, en maniant promptement l'éteignoir dès qu'un problème se profile, mais d'agir. De gouverner, en somme. Car ce que les filets du questionnaire ont *drainé vers Matignon n'est rien* moins que cela : l'impérieuse obligation de décider si oui ou *non la jeunesse a sa place et son* rôle à jouer dans ce pays, et quels moyens concrets, au service de quelle volonté, vont effectivement mettre en œuvre ceux qui ont aujourd'hui le pouvoir de décider.

L'embarras au sein du pouvoir

Le comité chargé du suivi de la consultation a, on le sait, remis sa copie, un catalogue consultatif de cinquante-sept propositions. Parmi ces suggestions, il en était de bonnes à retenir, d'autres fleurant bon la pétition de principe. Il y a enfin tout ce qu'on a pudiquement effleuré, à commencer par l'emploi. Mais au-delà de l'exégèse de ces suggestions, l'heure est donc aux décisions. Au sein du pouvoir, ce n'est pas l'ébauche d'un grand dessein, c'est plutôt *l'embarras. Mais* enfin, nous y voilà : l'occasion pour le gouvernement de changer d'air, de tenter diversion, de quitter la corruption qui le mine pour des sujets plus frais...

Entre-temps, le ministre de la jeunesse et des sports, dont le budget en chute libre traduit la place subalterne désormais accordée à son domaine, a pour *sa part déjà annoncé rien moins* qu'un... nouveau débat, parlementaire cette fois-ci, une énième loi de programmation peut-être, au motif qu'il faudrait *« renouer le contact, le dialogue, la confiance entre les élus et la jeunesse »*... Comme si les mots suffisaient à combler le fossé qui s'est creusé entre les jeunes et les politiques, entre les jeunes et les institutions. *L'inflation de* débats, la prolifération de talk-shows, la multiplication des sondages, masquent mal les métastases d'une fausse démocratie cathodique en panne de sens, en mal de projet, et révèlent, au bout du compte, combien le roi est nu, désemparé par l'exercice de sa responsabilité.

Un enjeu de société

*L'enjeu, pourtant, est d'impor*tance et l'erreur serait lourde de le cantonner au service après-vente de *la consultation récem*ment close. L'enjeu n'est pas catégoriel. Il est enjeu de société. La nôtre sera jugée au sort qu'elle aura réservé à sa jeunesse. Les jeunes, pour beaucoup, soupçonnent en bloc la classe politique d'être sourde à leurs problèmes, plus occupée à squatter les places qu'à leur permettre de trouver la leur. Ils *viennent de témoigner* en nombre qu'ils n'ont pas encore renoncé à être entendus et reconnus. *Réalistes, ils sont aussi* exigeants, ils savent que l'époque n'est pas tendre. Et ils accrochent leurs espérances à une formation neuve, des chances égales d'y avoir accès, au refus du chômage comme seul horizon, au droit au loge*ment, à la santé,* à un minimum d'autonomie qui permette de se tenir droit et d'inventer son che*min.*

Car la première des citoyennetés aujourd'hui, c'est bien d'avoir une formation, un emploi et un toit. C'est sur ces vrais sujets-là que les jeunes jugeront le gouvernement. Les grands discours, les fausses promesses, se sont *usés de trop de déconvenues.* Ce que veulent les jeunes, ce ne sont ni des paroles rassurantes, ni des *gadgets, ni des demi-mesures*, ce sont des actions fortes, concrètes, et les moyens qui vont avec. Le risque est trop grand de prétendre calmer le jeu par des mesures insignifiantes. Questionner les jeunes *n'aurait* alors été qu'une manière polie de les mépriser. La « consultation » aurait tourné à « l'« insultation » d'une génération.

Gagner du *temps en jouant* avec l'espoir, c'est non seulement paver la rue d'une jeunesse *en colère, mais aussi et surtout*, accepter que deux mondes de plus en plus éloignés dérivent, en se *tournant le dos. Les jeunes* sont la France de demain. Gare aux promesses non tenues, aux espoirs déçus. Gare à ceux qui découvriraient, mais trop tard, que Vallès avait raison de s'écrier : *« Quel trou font, au cœur d'un homme, dix ans de jeunesse perdue ! »* C'est dans le pays tout entier que le trou aurait été creusé.

▶ Frédérique Bredin est maire (PS) de Fécamp, député européen et membre du club Témoin.

EX-YOUGOSLAVIE

N'oublions pas le Kosovo

Peuplé très majoritairement d'Albanais, le Kosovo vit sous l'emprise de Belgrade qui y organise un apartheid de fait. Ses *habitants opprimés* ont fait le choix d'une résistance pacifique que l'Europe pénalise par son indifférence envers leur sort. Afin que soit internationalement *reconnus les mérites de cette* attitude non violente, le Comité Kosovo propose la candidature d'Ibrahim Rugova, leader de la Ligue démocratique du Kosovo, au prix *Nobel de la paix.*

par Antoine Garapon

LE Kosovo, *situé au sud de la* Serbie, entre l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro, peuplé à une très forte majorité d'Albanais (près de 90 %), a été privé du statut d'autonomie, accordé par Tito en 1974, dont il bénéficiait du temps de l'ex-Fédération yougoslave. Son statut international actuel est litigieux : Belgrade, qui y exerce la souveraineté *de facto*, le considère comme une région interne à la nouvelle Fédération yougoslave, ce qui est *contesté par les* Albanais, qui estiment, au contraire, que le Kosovo jouissait de tous les droits d'une *République dans l'ancienne Fédé*ration et qu'en conséquence il n'est pas possible de les faire entrer sans leur consentement dans la nouvelle entité.

Le blocus a encore appauvri cette région déjà sous-développée du temps de l'ex-Yougoslavie. Les violations des droits de l'homme envers la communauté albanaise y sont graves, massives et globales. *Il n'est pas trop fort de parler* d'un apartheid de fait. Les Albanais sont complètement exclus de l'emploi, *de l'information, de l'éducation* et de l'accès à la santé. Ils ne peuvent être soignés dans les établissements officiels et en sont réduits à un circuit de santé parallèle qui n'est qu'un pis-aller. *Le* mois dernier, 400 000 élèves ont fait leur rentrée dans des écoles clandestines, c'est-à-dire dans des caves de maisons particulières, dans des conditions extrêmement précaires. En cas de découverte par la police serbe, les propriétaires de maison et les maîtres sont sévèrement *réprimés*.

Tous les quotidiens en langue albanaise – à l'exception d'un seul – *ont disparus. Les Albanais doivent* payer un loyer pour occuper un étage d'un immeuble qui pourtant *leur appartient. Les petits* commerces sont régulièrement pillés par l'armée serbe qui s'empare des *devises. La répression policière* s'intensifie au fil des mois. Les procès politiques, qui s'étaient ralentis ces *derniers temps, reprennent*. A cela s'ajoute un isolement quasi total de la région : personne ne peut plus entrer au Kosovo.

L'objectif de cette politique de répression soutenue est clair : décourager les Albanais de rester au Kosovo et les faire fuir à l'étranger, c'est-à-dire « purifier » la région. Le nettoyage ethnique prend surtout la forme hideuse de la négation de l'autre : tout ce qui rappelle l'identité albanaise doit disparaître : la langue bien sûr, mais aussi la mémoire. Il faut se souvenir que l'ascension de Milosevic a commencé en 1988 lors des *manifestions* de masse célébrant la bataille de Kosovo Polje et attisant la haine contre les Albanais : il y a *fondé son programme* politique sur le thème de la « reconquête » du Kosovo, programme qui a *trouvé à s'appliquer ailleurs, en* Krajina et en Bosnie. C'est dire l'importance symbolique qu'a le Kosovo *dans l'idéologie de Milo*sevic.

Le choix de la non-violence

Ce peuple constamment *pillé*, humilié, marginalisé dans son propre pays, « différencié » pour reprendre une de ces expressions dont les totalitarismes ont le secret, *a pourtant fait* délibérément le choix de la non-violence. Avec le principal parti, la Ligue démocra*tique du Kosovo, et derrière son* leader charismatique et pacifiste, Ibrahim Rugova, ils ont décidé de *constituer un Etat parallèle auto*proclamé et de résister plutôt que de se battre sur le terrain des institutions serbes ou de s'engager dans une lutte armée. C'est donc un choix pacifiste qui est de moins en moins compris par une population qui n'en voit pas les fruits pour l'instant. Ce pacifisme est-il rémunéré à son juste prix par la communauté internationale qui en bénéficie, *le brasier n'étant pas rallumé* sur le flan sud ? Il ne semble pas.

Quand bien même la commu*nauté internationale n'agirait-elle* pas par générosité ou par compassion à l'égard des opprimés – cela a-t-il jamais été le cas ? –, qu'elle devrait le faire par simple intérêt politique. A-t-elle bien mesuré, en effet, les risques à ne pas désamorcer un tel foyer d'instabilité dans les Balkans du Sud ? La solution ne passe pas seulement par une cessation des violations des droits de *l'homme mais par une renégocia*tion du *statut même* du Kosovo. L'Europe et la communauté inter*nationale* doivent faire pression sur les autorités de Belgrade pour qu'elles s'engagent dans un véri*table dialogue avec les Albanais.*

Il serait particulièrement choquant de pénaliser cette politique de patience et de non-violence actuellement choisie par les Albanais du Kosovo. Sachons tirer les leçons des drames qui se sont passés ailleurs dans l'ex-Yougoslavie et désamorcer la violence tant que l'irréparable n'a pas encore été commis. Parce qu'ils n'occupent pas nos médias par de nouvelles atrocités et qu'ils ne se victimisent pas, nos opinions publiques *ignorent la poudrière du Kossovo.* Mais savons-nous que cette ignorance est déjà une victoire de Milo*sevic ?*

▶ Président du Comité Kosovo, Antoine Garapon est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit* (Comité Kosovo, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris).

A LIVRE OUVERT

Le mal sournois

COMMENT DEVENIR UN BON STRESSÉ
d'Eric Albert,
Editions Odile Jacob
200 p., 95 F.

PARMI les problèmes de luxe que collectionnent nos *sociétés d'abondance, le* stress occupe une place de choix. Les Américains, toujours prêts à mettre l'existence en chiffres, ont calculé que ce mal insidieux coû*tait 150 milliards de dollars par an* à leur économie, soit les trois quarts du déficit budgétaire. Aujourd'hui, aux Etats-Unis, les problèmes liés au stress repré*sentent, paraît-il, 14 % des procès* intentés par les salariés à leurs employeurs. Quant aux Suédois, ils ont carrément légiféré en la matière, définissant sept règles *pour prévenir les excès du stress* dans les entreprises. La France n'en est pas là. Elle se contente, si l'on peut dire, de détenir le record mondial de consommation de tranquillisants...

Un mal moderne ? Ce n'est pas *sûr. Rien ne permet d'affirmer que* nos arrière-grands-parents étaient moins stressés que nous, même s'ils ignoraient l'existence de ce mot. Mais ce qui a augmenté *indiscutablement, c'est* l'impression de stress, surtout dans le monde du travail. Encore faut-il la définir, car elle recouvre tout et n'importe quoi, comme le remarque Eric Albert, psychiatre et consultant en entreprise, dans un livre *inclassable, mi-scienti*fique mi-pratique, qui est titré comme un manuel de cuisine.

Dans certains cas, le stress est provoqué par le trop-plein (la surcharge de travail) ; dans d'autres, au contraire, par le vide (manque de variété ou de sollicitations). Tantôt, c'est le changement qui le fait naître ; tantôt, c'est la routine. Et, bien souvent, les relations avec l'entourage : au *travail*, le stress, c'est les autres... Dans un monde aseptisé, technicisé, où rien n'est laissé au hasard, la moindre imperfection devient insuppor*table. Le citadin est « stressé »* par une file d'attente, considérant qu'il ne devrait pas avoir à attendre. Il est « stressé » par le mauvais temps, considérant qu'il devrait *faire beau... Le stress n'est autre* que l'interaction entre l'individu et l'environnement.

Naturellement, les marchands de tout poil se sont empressés de voler au secours de leurs contemporains. Eric Albert dénonce les *« produits anti-stress »*, censés chasser le mal, comme jadis l'eau bénite contre le diable : des vitamines, des crèmes de beauté, voire des insecticides... Plus subtilement, les publicitaires se sont engouffrés dans cette voie, vantant les vertus inattendues de certains objets, dont le confort, la rondeur ou la maniabilité ren*draient la vie moins stressante.*

Le psychiatre-consultant défend, en revanche, les *« stages de gestion du stress »* et les *« audits de stress »*, estimant qu'une entreprise doit *« optimiser le capital stress de ses salariés »*. Admettons. Mais les pistes qu'il indique pour devenir « un bon stressé » – étant entendu que le stress est inévitable – sont d'une évidence désarmante : adopter une meilleure hygiène de vie ; *bien utiliser son temps* en ne confondant pas l'urgence et l'importance ; cultiver les relations amicales, et pas seulement professionnelles et familiales ; ne pas *oublier le rire et l'humour...*

Se souvenant qu'il est psychiatre, Eric Albert souligne *« une distorsion cognitive liée à notre rapport à la réalité »*. En français, cela veut dire que pour dominer son stress, il faut changer sa manière de faire face aux événements. Malheureusement, nous sommes devenus plus exigeants à l'égard de notre environnement qu'à l'égard de nous-mêmes.

ROBERT SOLÉ

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur de la gestion
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel,
Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu
conseillers de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

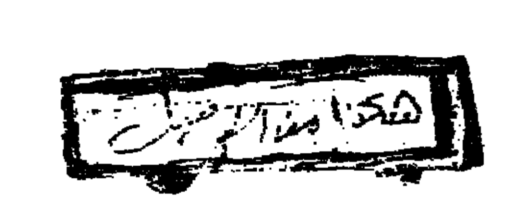
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Zagreb durcit le

...s armes
...les Bosniaques

...embargo est détourné
...ouvertement



Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

Zagreb durcit le ton contre les Serbes de Krajina

Les négociations entre le gouvernement croate et les Serbes de Krajina (région de Croatie sous contrôle des Serbes sécessionnistes) se sont soldées, mardi 15 novembre à Zagreb, par un nouvel échec. L'implication des forces serbes de Krajina dans le conflit bosniaque et l'impossibilité de parvenir à un accord politique sur le statut de la Krajina ont poussé les autorités croates à durcir le ton.

Dans une allocution télévisée, le président Franjo Tudjman a menacé de demander le retrait des « casques bleus » déployés dans la région si les Serbes de Krajina ne signaient pas, d'ici au 21 novembre, un *« accord de réintégration »*, avec réouverture des voies de communication et retour de la Krajina dans le giron croate en échange d'une large autonomie.

En outre, Zagreb agite depuis plusieurs jours la menace de mettre militairement un terme au soutien que les Serbes de Krajina apportent, depuis le territoire croate, aux Serbes de la région de Bihac (nord-ouest de la Bosnie, limitrophe de la Croatie), où les combats font rage. Fikret Abdic, le leader musulman proserbe, chassé cet été de la poche de Bihac et réfugié avec 6 000 hommes en Krajina, y a réorganisé ses troupes pour les engager dans la bataille contre l'enclave musulmane bosniaque.

L'OTAN envisage l'extension de sa protection aérienne aux « casques bleus » déployés en Croatie, près de la poche de Bihac, et la possibilité de créer une zone d'exclusion des armes lourdes autour de la ville de Bihac sérieusement menacée par l'offensive serbe.

A Bruxelles, nous indique notre correspondant Philippe Lemaitre, les Américains ont indiqué, lors d'une réunion de l'OTAN, que les moyens qu'ils mettent à la disposition de la surveillance de l'embargo sur les armes dans l'Adriatique ne seront pas retirés. En matière de renseignements toutefois, les Américains ne se sont pas engagés à signaler les armes à destination des Bosniaques qu'ils pourraient repérer. Le dossier n'a pas été fermé mais, selon des diplomates bruxellois, les Américains se sont efforcés de rassurer leurs alliés.

Des armes pour les Bosniaques

Suite de la première page

Ainsi, fin mai, des témoins affirment avoir vu trente-quatre camions escortés par la police croate acheminer deux cent tonnes d'armes chinoises vers Zenica, en Bosnie centrale. Quelques jours plus tard, les brigades de la région étaient équipées de missiles antichars Norinco Red Arrow 8, dont un exemplaire a été photographié par un journaliste français près du front de Gradacac. Ces missiles, de fabrication chinoise et qui n'avaient jamais été vus hors de Chine, ont une portée de 3 000 mille mètres et percent le blindage des chars de la JNA dont sont dotés les Serbes. Le 4 mai, selon le *Washington Post* citant des diplomates en poste à Zagreb, 60 tonnes d'explosifs, de détonateurs et de munitions seraient parvenues aux Bosniaques via Zagreb – à bord d'un autre Boeing iranien.

Production locale

« Si les Musulmans bosniaques veulent se procurer des armes, ils doivent coopérer avec la Croatie, c'est une évidence, déclare Vladimir Matek. *Mais il y a également de l'armement qui transite par notre territoire clandestinement. Nous savons que des pays occidentaux utilisent des convois humanitaires des Nations unies ou d'organisations non gouvernementales pour acheminer des armes en Bosnie centrale. »* L'armée bosniaque, privée des stocks yougoslaves au début du conflit, a cependant réussi à contrôler plusieurs régions riches en usines d'armement. Six des treize usines officiellement répertoriées en Bosnie se trouveraient ainsi dans les zones tenues par les forces gouvernementales, cinq aux mains des Serbes et deux chez les Croates, assure-t-on de source croate.

« L'armée gouvernementale a une production considérable d'armement et surtout de munitions, note un diplomate occidental. *Ces armes ne sont pas très sophistiquées, mais elles sont efficaces. »* Le souci des Bosniaques est de se procurer les matières premières, facilement transportables et dissimulables ; les usines et la main-d'œuvre locale font le reste. Sont ainsi produites des munitions pour les mortiers de 60 mm et 82 mm, des balles pour les nombreux fusils d'assaut de type kalachnikov AK-47 et des munitions pour les mitrailleuses de calibre 12,7 mm.

Les principaux problèmes des troupes gouvernementales bosniaques sont d'ordre politique et tactique. La Croatie, intéressée par le fait de contrôler les armes en transit et de s'en approprier une partie, ne souhaite pas contribuer à la constitution d'une armée bosniaque trop puissante. Le conflit croato-musulman est encore dans toutes les mémoires, et les alliances en ex-Yougoslavie sont très fragiles. Rien n'indique qu'elles ne se renverseront pas demain. Le souci supplémentaire des Bosniaques est d'enseigner aux combattants, hier garagistes ou étudiants, à manier l'armement reçu de l'étranger et d'apprendre aux officiers à mener une bataille en tirant le meilleur profit des moyens disponibles. *« Aucun pays naissant ne construit une armée en deux ans,* commente un officier de l'état-major des « casques bleus ». *Presque tous les officiers de valeur de l'ex-armée yougoslave se battent avec les Serbes ; les Bosniaques sont donc partis du point zéro. Ils ont progressé, certes, mais ont encore besoin de temps pour faire jeu égal. « Beaucoup de temps... »*, conclut-il, songeur. De fait, la hiérarchie de l'armée de terre yougoslave était majoritairement composée d'officiers serbes. Croates et Musulmans se sont donc trouvés « pénalisés », s'agissant de l'encadrement opérationnel de leurs forces terrestres.

CROATIE
50 km
Banja-Luka
BOSNIE-HERZÉGOVINE
SERBIE
Travnik
Novi-Travnik
Bugojno
Sarajevo
Gorazde
Konjic
Mostar
MONTÉNÉGRO
Zones contrôlées par :
les Serbes
les Musulmans
les Croates
Usines d'armement contrôlées par :
l'armée bosniaque
les forces croato-bosniaques (HVO)
les forces serbes
Sources croates

De longues années seront nécessaires, à moins qu'un soutien réel et efficace ne parvienne au gouvernement de Sarajevo. Les Bosniaques se tournent évidemment vers les Américains, après la décision de Washington de ne plus participer au contrôle de l'embargo sur les armes. *« Cette décision ne précède pas un soutien des Etats-Unis à Sarajevo, elle l'entérine*, commente un diplomate basé dans la capitale bosniaque. *La présence de conseillers américains aux côtés des forces bosniaques est un secret de Polichinelle. Je pense même que les Etats-Unis ont constitué un état-major opérationnel, probablement à bord d'un navire croisant dans l'Adriatique, en liaison permanente avec le commandement de l'armée bosniaque. »* En réalité, ce diplomate dit ce que chacun pense intimement, à savoir que l'armée bosniaque n'aurait jamais pu, seule, mener les offensives des trois dernières semaines. Des experts occidentaux ont consciencieusement analysé la tactique des forces gouvernementales, et leur verdict est clair : les Serbes, pour la première fois, doivent faire face à un comportement militaire de haut niveau.

Mission militaire américaine

Les fameux conseillers américains; s'ils existent, demeurent invisibles. Des témoins affirment avoir rencontré de solides gaillards parlant avec l'accent d'outre-Atlantique, dans des régions connues pour abriter des camps d'entraînement. De source officielle à Sarajevo, on ne cache plus la visite – attendue depuis longtemps – du général américain John Galvin, aujourd'hui « à la retraite » (1), censé aider les Bosniaques et les Croates à bâtir une *« armée de la fédération »*. *« Des volontaires étrangers sont venus en Bosnie défendre une cause »*, déclare en souriant Kemal Muftic, conseiller du président bosniaque Alija Izetbegovic. *« Pourquoi des militaires occidentaux à la retraite ne viendraient-ils pas défendre cette cause ? »*

Selon le quotidien londonien *The Independent*, citant la semaine dernière un diplomate britannique à Sarajevo, les Etats-Unis aident l'armée bosniaque par l'intermédiaire de conseillers militaires et également en lui fournissant des renseignements, dont des photographies aériennes des positions serbes. Selon nos informations, ce sont également des experts américains qui auraient aidé les Bosniaques à remettre en état l'aéroport de Visoko, en Bosnie centrale, désormais susceptible d'accueillir, de nuit, des avions porteurs de cargaisons clandestines.

« Ces rumeurs sont vraies », confirme un officier supérieur bosniaque, en ajoutant qu'elles ne peuvent pas être officiellement reconnues vis-à-vis des Européens et de la FORPRONU. *« Ce soutien est pourtant légitime, après deux années et demie de souffrances extrêmes,* poursuit-il. *Les Américains ont choisi le chemin le plus moral, tandis que l'Europe consacre son énergie à lever les sanctions économiques contre la Serbie. Cette attitude est honteuse, et je suis fier que les Etats-Unis se soient enfin engagés plus concrètement en Bosnie. Même si nous ne sommes qu'à l'aube d'une réelle coopération, les Américains commencent à nous fournir ce dont nous avons vraiment besoin... Pas seulement des paroles encourageantes. »*

L'armée gouvernementale, si elle veut mettre un jour les Serbes vraiment en mauvaise posture ou les forcer à signer un plan de paix équitable, doit composer. D'abord avec les Etats-Unis, maîtres incontestés de la situation, puis avec les pays arabes, grands argentiers de la cause bosniaque, et enfin avec les Croates, intermédiaires quasi incontournables dans l'acheminement. Ainsi, le chemin est-il encore long pour parvenir à l'équilibre des forces. Quant à une victoire des Musulmans...

RÉMY OURDAN

(1) Ancien commandant suprême des forces alliées en Europe, entre 1987 et 1992, le général John R. Galvin s'est rendu à Sarajevo en octobre, à la tête d'une mission d'une quinzaine d'officiers de réserve de l'armée de terre américaine, pour y préparer l'entraînement des cadres de la future armée de la fédération croato-musulmane de Bosnie-Herzégovine.

Bombe près de l'ambassade de Turquie à Belgrade. – Une voiture piégée a explosé, mardi 15 novembre, vers 11 (heure locale) près de l'ambassade de Turquie à Belgrade, ont rapporté des responsables de l'ambassade et de la police serbe. Un responsable de la mission turque, située dans le centre-ville, a dit avoir vu une victime. Un établissement de jeux, situé à proximité de l'ambassade, pourrait également avoir été la cible de l'attentat. – *(Reuter.)*

En Croatie, l'embargo est détourné quasi ouvertement

ZAGREB

de notre envoyé spécial

La Croatie possède maintenant sa propre armée. Encore jeune, elle n'en a pas moins su s'équiper. Aux premières heures de la guerre contre les Serbes, en 1991, les forces croates – qui s'apparentaient alors plus à des milices qu'à une véritable armée – ont, malgré leur grave handicap, connu moins de problèmes d'approvisionnement en armes légères et d'encadrement que les Musulmans bosniaques. Les armes capturées dans les casernes de l'ex-armée yougoslave et l'arrivée d'officiers croates compétents pour encadrer ce qui était à l'époque la « garde nationale » n'ont tout de même pas permis d'endiguer les vagues d'assaut serbes, et Zagreb dut céder 25 % de son territoire par manque d'armement lourd – canons, chars, avions et hélicoptères de combat.

Depuis, à la faveur de deux ans de trêve, la Croatie a réussi, en dépit de l'embargo sur les armes qui s'applique à toutes les Républiques de l'ex-Yougoslavie, à mettre sur pied une armée et à l'équiper en achetant du matériel sur les marchés internationaux, notamment auprès des pays de l'Est et des milices libanaises. Les fonds fournis par la diaspora croate – répartie dans le monde entier et restée très solidaire – ont joué un rôle primordial dans ces achats.

Selon un ex-général des services secrets croates, l'armée possède 20 avions de combat, 30 hélicoptères, 200 chars, 1 100 pièces d'artillerie, 600 canons antiaériens, 300 missiles sol-air et plus de 200 000 armes légères. Ces chiffres, selon un expert occidental, sont *« vraisemblablement proches de la vérité, avec une marge d'intoxication de 20 % »*. Ainsi équipés, les Croates peuvent assurer leur défense et pourraient éventuellement déclencher des opérations offensives, surtout conjointement avec l'armée gouvernementale bosniaque (à composition essentiellement musulmane).

« L'armement croate reste encore largement inférieur au potentiel militaire serbe », tempère un diplomate. Zagreb ne fait cependant plus mystère de sa force. Début octobre, les premières manœuvres militaires croates se sont déroulées sur une île dalmate, Dugi-Otok, devant des invités étrangers. Le message adressé aux Occidentaux est clair : avec 1 777 kilomètres de côtes et plus d'un millier d'îles, la Croatie détourne l'embargo quand elle veut.

R. O.

ALLEMAGNE

Helmut Kohl présentera son gouvernement jeudi

C'est d'extrême justesse qu'Helmut Kohl a été réélu, mardi 15 novembre, chancelier de l'Allemagne fédérale pour la cinquième fois consécutive depuis octobre 1982 (*le Monde* du 16 novembre). Dans un vote à bulletin secret au Bundestag, il n'a, en effet, obtenu que 338 voix alors que la majorité absolue requise était de 337 voix (sur un total de 672 députés) et que sa coalition dispose de 341 sièges.

Au moins trois députés des partis qui le soutiennent ont voté contre lui, ce qui laisse présager certaines difficultés pour la législature à venir. Très nerveux pendant les opérations de vote, M. Kohl, les larmes aux yeux, était visiblement soulagé d'avoir réussi à obtenir, malgré tout, la majorité absolue.

« L'unité allemande et l'union européenne, comme je l'avais entendu de Konrad Adenauer en 1950, sont les deux faces d'une même médaille et c'est pour moi le plus important en ce moment », a déclaré le chancelier après sa réélection. Comme le veut la tradition, Helmut Kohl a, dans l'après-midi, solennellement prêté serment sur la Constitution. Il devait présenter, jeudi, la composition de son nouveau gouvernement. – *(AFP.)*

CHYPRE

Incidents lors de manifestations contre la présence turque

Plusieurs milliers de Chypriotes grecs ont manifesté, mardi 15 novembre, du côté grec de la zone tampon séparant les secteurs grec et turc de l'île, pour dénoncer l'autoproclamation, le 15 novembre 1983, de la République turque du Nord de Chypre (RTCN), reconnue uniquement par Ankara.

A Nicosie, quelques milliers d'étudiants et de lycéens se sont rassemblés devant le Ledra Palace, siège des « casques bleus » de l'ONU. Arborant des drapeaux grecs et chypriotes, ils ont écouté des discours et un mini-concert de chansons nationalistes alors que, à quelques dizaines de mètres, de puissants haut-parleurs « turcs » déversaient des slogans et des chansons à la gloire de la RTCN.

A Dhérynia, une localité du sud-est proche de la ligne de démarcation, des manifestants ont réussi à pénétrer dans la zone tampon et à lancer des pierres en direction des soldats turcs. Ces derniers ont riposté par des tirs de sommation et lancé, à leur tour, divers projectiles, blessant légèrement une quinzaine d'étudiants. Cinq jeunes chypriotes-grec sont détenus par la police chypriote-turc a indiqué, mercredi, le porte-parole des casques bleus de l'ONU. – *(AFP.)*

EUROPE

Grande-Bretagne : la monarchie, chef-d'œuvre en péril

Eclaboussée par les frasques et les maladresses de certains de ses membres, la dynastie des Windsor saura-t-elle s'adapter à une société qui a beaucoup changé ?

LONDRES
de notre correspondant

La reine Elizabeth II devait ouvrir, mercredi 16 novembre, la session du Parlement à Westminster par le traditionnel discours du trône, et la BBC retransmettre au monde entier ce cérémonial – *« Pump and circumstances »*, dit-on ici – hérité du temps où la Grande-Bretagne était une puissance mondiale. Mais si le formalisme, si important pour les Britanniques, qui s'y raccrochent avec obstination, n'a guère changé depuis des lustres, la monarchie paraît, derrière les ors et les couches de maquillage, bien mal en point outre-Manche.

Curieux pays que cette Grande-Bretagne, où des dizaines de millions de personnes se jettent sur une presse à sensation qui révèle, presque quotidiennement, les turpitudes, les petits secrets ou les faiblesses de la famille royale, qui dévoile les derniers avatars des aventures du prince Charles et de lady Diana, tout en demeurant, en même temps, viscéralement attachées à la monarchie. Qui plus est, à une monarchie fastueuse, très éloignée, par exemple, du style scandinave, plus simple et discret. Curieux pays, combinant un puritanisme désuet et une curiosité proche du voyeurisme et où les scandales, qu'ils soient sexuels ou financiers, tiennent souvent lieu de politique, voire d'Histoire. Après tout, n'est-ce pas pour une affaire de divorce qu'Henry VIII fonda l'Eglise anglicane ?

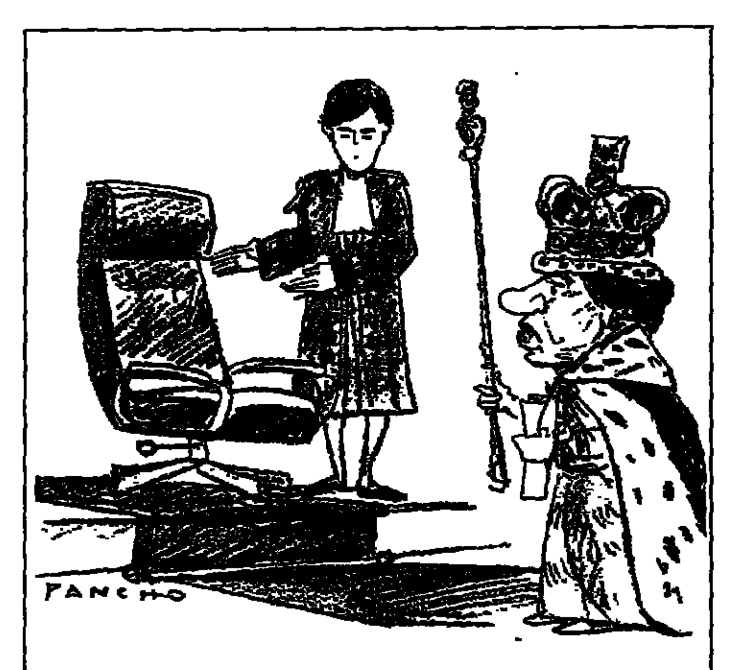
« Une idée qui a fait son temps »

Près de vingt livres ont été publiés récemment sur la monarchie, au point que certains éditeurs se demandent si l'âge d'or des gros tirages durera encore longtemps. Les plus récents ont fait un « tabac » médiatique, comme les souvenirs du peu chevaleresque major Hewitt, écuyer, amant de « Lady Di » avant de trahir sa partenaire pour vendre ses souvenirs, la confession de Charles au journaliste-biographe Jonathan Dimbleby et la suite de la bluette de la princesse de Galles racontée par Andrew Morton, les bonnes feuilles des deux derniers ayant été publiées dans le *Sunday Times* (1). Un nouvel ouvrage se vendrait-il aussi bien ?

La famille royale n'est pas censée faire dans l'éphémère, comme les stars de la chanson ou du cinéma, mais être partie de l'Histoire. C'est pourquoi les frasques de « Lady Di » ou de « Fergie », épouse séparée du duc d'York, second fils de la reine, les gaffes et les confessions de Charles, jugées sincères par les uns, impudiques et indignes d'un futur souverain par d'autres, prennent tant d'importance. Au-delà de la glose sur l'amour supposé que le prince héritier aurait porté à sa jeune épouse lors de leur mariage et sur le fait de savoir s'il pourrait se remarier un jour avec la femme de sa vie, Camilla Parker-Jones, ou encore sur la froideur du couple royal envers sa progéniture et du désastre psychologique, voire psychanalytique, qui pourrait en avoir résulté, c'est en fait la monarchie britannique elle-même qui apparaît comme un chef-d'œuvre en péril (2).

Bien sûr, l'immense majorité des Britanniques, à l'exception d'une poignée de républicains, envisage mal une disparition de la monarchie, même si de plus en plus nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la détérioration de son image de marque, pour parler en termes de marketing. David Williamson, du très sérieux *Debrett's Peerage*, le gotha de la noblesse britannique, pense que son avenir est préservé. En particulier en raison de la popularité de la reine, qui devrait vivre assez longtemps pour que Charles, trop âgé, soit contraint de passer le flambeau à son fils William. Et si le très sérieux *Economist* a fait la couverture de son numéro du 22 octobre sur une critique de la monarchie, *« une idée qui a fait son temps »*, c'était pour conclure qu'elle était devenue si insignifiante que *« l'abolir causerait plus de troubles qu'elle n'en vaut la peine »*. Encore un signe, diront certains, de l'hypocrisie britannique.

En fait, la crise profonde que traverse la monarchie britannique n'est qu'un des reflets d'une crise nationale. *« L'image que se font les Français de l'Angleterre, celle du major Thomson, de la morgue, du chapeau melon et de la suppression des sentiments personnels, est morte ; elle ne survit plus que dans la famille royale »*, explique l'historien David Starkey, de la London School of Economics. Cette Angleterre d'un consensus consciemment bâti à la fin du premier conflit mondial autour d'une *« royauté familiale »* a perdu sa raison d'être. Il s'agissait, en cette période de bouleversements sociaux en Europe et de la révolution russe, de cimenter le pays autour de son institution la plus populaire, d'une famille royale



ayant repris à son compte les valeurs bourgeoises pour devenir le modèle à suivre, et d'intégrer dans la société un Parti travailliste devenu la deuxième formation politique du pays. Le peuple britannique, comme les Romains avant lui, s'est vu offrir *« du pain et des jeux, l'Etat-providence et la pompe royale »*.

La révolution thatchérienne

Après l'abdication, en 1936, d'Edouard VIII, devenu duc de Windsor, et qui avait voulu, à sa manière, secouer le modèle établi en séparant – déjà – sa vie personnelle de sa vie publique, la monarchie s'est raidie dans son conservatisme avec George VI. Avec Elizabeth, ajoute le professeur Starkey, elle s'est même *« congelée »*. Aujourd'hui, le monde a changé, la Grande-Bretagne victorienne a vécu, elle a perdu son empire et elle est devenue le deuxième pays d'Europe pour les divorces. La monarchie, qui a suivi cette évolution avec retard, n'est plus en phase avec les mœurs du temps. En même temps, elle a perdu ce mystère qui faisait sa force, comme l'écrivait l'idéologue de la monarchie victorienne, Bagehot.

Ce consensus a explosé au cours des années 80 avec l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher, au nom de l'initiative privée et de la libre entreprise. La « dame de fer » n'a pas réalisé que le consensus politique, qu'elle haïssait, allait de pair avec les valeurs conventionnelles, qu'elle révérait.

En bouleversant la société britannique, la révolution thatchérienne a ainsi contribué à la déstabilisation de l'institution monarchique. Et ce au moment même où ses derniers rejetons se prenaient au jeu de la mode, refusant de tenir le rôle de représentation qui leur était imparti pour se comporter comme tout un chacun. La série *Dynasty* prenait la place des livres d'histoire. La publication, en 1992, du premier tome du livre d'Andrew Morton sur la princesse Diana, en mettant la crise conjugale sur la place publique, a forcé à une séparation du couple princier. La presse, qui a, elle aussi, bien changé, fait ses choux gras avec les *Royals*, mettant sous la lumière crue des flashes des *paparazzi* une inconduite qui n'est pas nouvelle. Charles n'aurait-il pas dit qu'il n'était pas le premier prince de Galles à avoir une liaison ? Pour M. Williamson, l'attitude des tabloïds ne résulte pas d'un sentiment anti-monarchiste, mais d'un simple appât du gain.

Pour survivre à l'époque post-moderne, la dynastie des Windsor devra s'adapter. Sinon, elle continuera de se traîner, comme le reste de la société britannique, vers une crise qui mine actuellement les pays démocratiques, de l'Europe aux Etats-Unis en passant par le Japon, où l'opinion est devenue critique, voire hostile, aux institutions établies et à ceux qui les représentent. Aux yeux de certains, comme David Starkey, le prince Charles pourrait, s'il parvient un jour au trône, présenter une solution nouvelle. A condition qu'il n'ait pas été détruit par l'hostilité des éléments les plus conservateurs du pays et d'une majorité de la presse qui lui préfère, malgré tous ses défauts, « Lady Di ». Ou bien par ses initiatives malencontreuses.

Le prince de Galles, passionné d'environnement et d'urbanisme, qui a reconnu la nouvelle nature d'une Angleterre devenue pluriethnique et plurireligieuse, pourrait-il être un jour l'homme d'un nouveau consensus autour d'une institution qui, sans avoir de pouvoir, n'en demeure pas moins la pierre angulaire du système britannique ? Il se trouve que ses idées sont assez proches de celles d'un homme qui vient de faire une entrée fracassante dans l'actualité, le nouveau chef du Labour, Tony Blair, dans lequel beaucoup croient voir le prochain premier ministre. Comme le dit lord Shelburne, ancien président de l'Association des demeures historiques et descendant de Talleyrand, il existe une *« étrange affinité »* entre les travaillistes et l'aristocratie.

La monarchie anglaise ne pourra se contenter de changements cosmétiques pour entrer dans le XXIe siècle. Sommes-nous à la veille d'un changement, ou bien les Anglais tireront-ils de leur chapeau un de ces compromis dans lesquels ils sont passés maîtres ? En attendant, comme le dit l'écrivain Martin Amis avec un flegme tout britannique, *« je suggère que l'on s'asseye pour regarder le spectacle avec une certaine sympathie, mais sans trop de complaisance »*.

PATRICE DE BEER

(1) Anna Pasternak, *Princess in Love*, Bloomsbury ; Jonathan Dimbleby, *The Prince of Wales*, LittleBrown ; Andrew Morton, *Diana, her New Life*, Michael O'Mara.

(2) Sur la monarchie britannique, lire *la Reine*, de l'ancien correspondant du *Times* à Paris, Charles Hargrove, Perrin 1994, 125 F. Mais aussi *la Société anglaise du milieu du XIXe siècle à nos jours*, de François Bédarida (Seuil « Histoire ») l'ouvrage indispensable sur l'évolution de l'Angleterre depuis la reine Victoria. On peut aussi lire *Power and the Throne, The Monarchy Debate*, recueil préparé par Anthony Barnett, Vintage Press, 1994.

ITALIE

Les syndicats appellent à une nouvelle grève générale

Les syndicats italiens ont lancé, mardi 15 décembre, un nouvel appel à la grève générale pour le 2 décembre, pour protester contre le projet de réforme des retraites que le président du conseil, Silvio Berlusconi, tentait de faire adopter par le Parlement mercredi en recourant à un vote de confiance.

Cette grève générale de huit heures sera la seconde de l'automne. Samedi dernier, une énorme manifestation antigouvernementale a eu lieu à Rome contre le projet de budget 1995, qui comporte notamment une réforme du système des retraites (*le Monde* du 15 et du 16 novembre). La Ligue du Nord, membre de la coalition au pouvoir, qui avait initialement critiqué certains aspects du budget, dont la réforme des retraites, a finalement annoncé, mercredi, qu'elle voterait la confiance. Le ministre du budget, membre de la Ligue, a précisé qu'il rencontrera dès mercredi les partenaires sociaux pour tenter de trouver un compromis.

Toutefois, l'approbation de la loi de finances risque d'être retardée par l'obstruction de l'opposition de gauche à la Chambre des députés. Et au Sénat, où le projet de budget devait arriver en principe la semaine prochaine, les difficultés du gouvernement Berlusconi seront accrues car il ne dispose pas de la majorité absolue. – *(AFP.)*

Huit mois de prison avec sursis pour le responsable de la communauté thérapeutique San Patrignano

Vincenzo Muccioli, le chef charismatique de San Patrignano, la plus grande communauté thérapeutique pour drogués d'Italie, a été condamné, mardi 15 novembre, par le tribunal de Rimini à huit mois de prison avec sursis, pour avoir brouillé l'enquête sur la mort violente d'un toxicomane, au terme d'un procès qui a passionné l'Italie. L'accusation d'homicide involontaire n'a pas été retenue contre lui.

ROME
Correspondance

L'affaire n'avait été révélée qu'en 1993 mais les faits dataient de 1989. Le corps d'un toxicomane, Roberto Maranzano, soigné dans la communauté San Patrignano, en Emilie-Romagne, est retrouvé dans une décharge publique près de Naples, à des centaines de kilomètres du centre thérapeutique. L'enquête aboutit à la conclusion que la victime a été passée à tabac par ses camarades. Les auteurs du meurtre sont condamnés. Le « meneur », Alfio Russo, écope ainsi d'une peine de huit ans d'emprisonnement. Responsable de la boucherie de la communauté celle-ci donnait du travail à plus d'un millier d'anciens drogués dans différents secteurs Russo était aussi le chef d'une sorte, de « section punitive », qui se chargeait des « fortes têtes».

Si l'Italie se passionne pour cette affaire, c'est en raison de la personnalité, des relations et des méthodes du fondateur de la communauté San Patrignano, Vincenzo Muccioli. Muccioli est en cour, partout. Ne participait-il pas, il y a encore quelques jours, entre Mikhaïl Gorbatchev et George Bush, à un colloque international ? Autrefois ami des socialistes de Bettino Craxi, on le retrouve très proche aujourd'hui de la nouvelle majorité. Récemment, lors de l'inauguration d'une nouvelle structure de sa communauté, on le voyait entouré du garde des sceaux, du ministre de la santé et d'un secrétaire d'Etat.

Un homme d'influence

Cet homme de soixante- ans, au tempérament fort, suscite les passions. Certains l'adulent, comme ses hôtes et leurs parents, d'autres, comme de nombreux anciens pensionnaires , le décrivent comme un personnage violent. Sa communauté est décrite comme un véritable lobby. Certains l'accusent, par exemple, d'avoir « soufflé » les noms des directeurs de chaînes et des journaux télévisés à sa grande amie, Letizia Moratti, présidente de la RAI, qui passe pratiquement tous ses week-ends à San Patrignano, son mari étant l'un des premiers bailleurs de fonds de la communauté.

Au cours du procès, les méthodes de Muccioli sont aussi dénoncées : mauvais traitements, raclées, suicides de pensionnaires. On révèle aussi l'existence d'un service de sécurité interne chargé de faire la chasse à ceux qui tentaient de s'enfuir. Autant de témoignages accablants, qui vont d'ailleurs donner lieu à l'ouverture d'autres enquêtes. Le chauffeur de Muccioli fait aussi entendre aux juges une cassette relatant une conversation au cours de laquelle le fondateur de San Patrignano parle d'éliminer un témoin de l'homicide de Maranzano. (*« Il faut s'en débarrasser, (...) On devrait lui faire une overdose »...*).

Vincenzo Muccioli – *« entre Raspoutine et un bon père »*, comme le décrit un journaliste de *Panorama* – dit qu'il voulait, avant tout, étouffer le scandale qui pouvait nuire à la communauté. Mais, selon l'accusation, il ne pouvait pas ne pas être au courant de ce qui se passait dans celle-ci. D'où sa condamnation pour avoir dissimulé la mort de Roberto Maranzano.

SALVATORE ALOÏSE

LITUANIE : fausse alerte à la bombe dans une centrale nucléaire. – Aucune bombe n'a été trouvée dans la centrale nucléaire d'Ignalina, mardi 15 novembre, après les menaces d'attentat qui ont provoqué l'arrêt de cette centrale, la seule des pays baltes. Les autorités n'ont pas exclu que ces menaces aient un rapport avec la condamnation à mort, jeudi dernier, de Boris Dekanizdé, le « parrain » de la mafia lituanienne, accusé d'avoir commandité l'assassinat d'un journaliste en octobre 1993. – *(AFP.)*

UKRAINE : la Russie suspend ses livraisons de combustible aux centrales atomiques. – La Russie a suspendu ses livraisons de combustible destiné aux centrales atomiques ukrainiennes et ne les reprendra que quand les députés ukrainiens auront ratifié l'adhésion de Kiev au traité de non-prolifération nucléaire (TNP), a déclaré, mardi 15 novembre, le président ukrainien Leonid Koutchma. Les députés ukrainiens devaient débattre, mercredi, de la ratification de leur pays au TNP, quelques jours avant la visite du président Koutchma aux Etats-Unis, qui lient l'octroi de nouveaux crédits à l'Ukraine à cette ratification – *(AFP.)*

EX-URSS : mort de l'ancien secrétaire général-adjoint du PCUS. – Vladimir Ivachko, ancien chef du Parti communiste ukrainien et dernier secrétaire général-adjoint du Parti communiste soviétique, alors dirigé par Mikhaïl Gorbatchev, est décédé à l'âge de soixante-deux ans, a annoncé, lundi 14 novembre, la télévision ukrainienne. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

BRÉSIL

Le président Cardoso bénéficiera de l'appui des principaux gouverneurs du pays

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

Les électeurs brésiliens ont donné à leur nouveau président, Fernando Henrique Cardoso, les moyens de procéder aux vastes réformes qu'il a annoncées. Les trois principaux Etats de la fédération – Sao-Paulo, Rio-de-Janeiro et Minas-Gerais – auront en effet des gouverneurs appartenant à la même formation de centre-gauche que le président, le Parti social-démocrate brésilien (PSDB). Tel est le principal résultat du second tour des élections qui avait lieu mardi 15 novembre dans 17 des 26 Etats du pays, ainsi que dans le district fédéral, Brasilia.

M. Cardoso avait été élu dès le premier tour, le 3 octobre, mais son parti n'avait alors conquis qu'un seul Etat, relativement secondaire, celui du Ceara, dans le nord-est du pays. En emportant les trois Etats les plus peuplés avec chaque fois plus de 55 % des suffrages, le PSDB fait davantage figure de parti de gouvernement, ce qui devrait grandement faciliter la tâche de M. Cardoso. C'est la première fois, depuis la fin de la dictature militaire, qu'un président est ainsi assuré du soutien de ces trois Etats-clés.

Mario Covas est élu dans l'Etat de Sao-Paulo, Marcello Alencar dans celui de Rio-de-Janeiro et Eduardo Azeredo dans celui de Minas-Gerais. Almir Gabriel, également du PSDB, l'emporte dans l'Etat amazonien du Para. Paulo Souto, du Parti du front libéral, une formation de droite alliée au PSDB, est élu dans l'Etat de Bahia. La coalition dirigée par le parti de M. Cardoso obtient ainsi la victoire dans des Etats regroupant au total les deux tiers de la population brésilienne.

Dans le district fédéral de Brasilia, un candidat du Parti des travailleurs (PT, gauche), Cristovam Buarque, est élu gouverneur pour la première fois dans l'histoire du pays. Les militants du PT, un peu désemparés par la défaite de leur champion, Lula, à l'élection présidentielle, ont bruyamment fêté l'événement mardi soir, dans la capitale fédérale, avec des cortèges de voitures couvertes de drapeaux rouges. Le PT gagne également l'Etat d'Espirito-Santo, voisin de celui de Rio. Le Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB, centre-droit), qui avait conquis trois Etats dès le premier tour (Alagoas, Mato-Grosso-du-Sud, Rio-Grande-du-Nord), en obtient trois autres (Goias, Piaui et Santa-Catarina).

Ce second tour a eu lieu dans le plus grand calme, ne donnant lieu à aucun incident. La présence des troupes fédérales, chargées de protéger les bureaux de vote dans dix Etats, y est sans doute pour quelque chose. C'était le cas à Rio, où les résultats du premier tour avaient été annulés en raison de l'ampleur de la fraude électorale, en particulier dans le quartier populaire de la Baixada Fluminense. Il fallait donc voter de nouveau, non seulement pour choisir un gouverneur, mais aussi pour élire les 46 députés fédéraux et les 70 députés de l'assemblée législative locale. Les fraudeurs n'étaient apparemment pas, cette fois, au rendez-vous.

La victoire à Rio de M. Alencar, un proche de M. Cardoso, devrait permettre, dans les mois qui viennent, une action concertée du gouvernement fédéral et de celui de l'Etat, non seulement dans la lutte contre la criminalité, qui est devenue la préoccupation majeure des habitants de Rio, mais dans le redressement de l'économie de l'Etat, actuellement en déclin.

DOMINIQUE DHOMBRES

Quarante-six commissaires de police renvoyés pour corruption. – Compromis avec la mafia de la loterie clandestine brésilienne, le jogo do Bicho, quarante-six commissaires de Rio-de-Janeiro ont été renvoyés de la police et seront jugés pour corruption passive, a-t-on appris, mardi 15 novembre, de source judiciaire. Les principaux chefs du jogo do Bicho sont écroués à Rio depuis mai 1993 pour association armée. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

L'océan en bon ordre

La convention des Nations unies sur le droit de la mer entre en vigueur mercredi 16 novembre. Elle fixe les règles essentielles relatives à tous les aspects maritimes

L'événement, à l'époque, passa quasiment inaperçu : le 16 novembre 1993, un petit pays d'Amérique latine, la Guyana, déposait au secrétariat de l'ONU son « instrument de ratification » de la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Ce geste allait avoir une portée considérable : l'article 308 de la convention prévoyait en effet que ce texte prendrait effet douze mois après la date de dépôt du soixantième instrument de ratification ou d'adhésion. La Guyana était ce soixantième Etat. La convention (trois cent vingt articles et neuf annexes), fruit d'interminables négociations qui s'étaient conclues le 10 décembre 1982 à Montego-Bay (Jamaïque), allait pouvoir s'appliquer un an plus tard.

Cent dix-neuf Etats, il y a douze ans, avaient immédiatement apposé leur signature au document rédigé par les diplomates. Mais signature, en droit international, ne vaut pas ratification. De plus, beaucoup de pays (Etats-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne par exemple) avaient préféré réserver leur paraphe. La France avait signé mais avec des réserves car, selon le ministre de la mer de l'époque, Louis Le Pensec, plusieurs dispositions présentaient *« des insuffisances et des imperfections »*, notamment toute la partie XI relative au « patrimoine commun de l'humanité » (qui commence au-delà du plateau continental), à l'exploration et à l'exploitation des ressources des fonds marins et de leur sous-sol.

Des limites à la liberté des mers

Les réserves de Paris et de la totalité des pays industrialisés (sauf l'Islande) ont été levées par un accord spécifique en date du 28 juillet 1994. Les griefs des « pays riches » portaient essentiellement sur le caractère trop coûteux et bureaucratique du fonctionnement de l'Autorité internationale des fonds marins et de l'organisme qui est son bras séculier : l'Entreprise. Si l'on avait appliqué à la lettre la fameuse partie XI de la convention, telle que signée en 1982, le coût de ces instances aurait dépassé 1 milliard de dollars la première année et 2 milliards sept ans après. Non-conformité à l'économie de marché, clauses financières des contrats et déséquilibre des pouvoirs au bénéfice excessif des pays en développement constituaient les autres pierres d'achoppement.

L'horizon est désormais éclairci et ce 16 novembre 1994 est une grande date pour la communauté internationale et pour les juristes qui, depuis des décennies, tentent de mettre ordre et cohérence, par un document unique codifié, dans les droits de la pêche, de la circulation maritime, de l'exploitation des richesses énergétiques et minérales, de l'environnement. Ce qui était droit coutumier va devenir code et traité universel, avec sa juridiction spécifique : le tribunal international du droit de la mer, qui siégera à Hambourg.

C'est l'aboutissement d'un long processus. Sans remonter au début du dix-septième siècle – quand la Compagnie des Indes néerlandaises demande au jurisconsulte Grotius une consultation sur les limites de la liberté des mers jusque-là totale –, les experts relèvent que les premières vraies tentatives de codification ont lieu juste après la première guerre mondiale. La Société des nations (SDN), entre les deux guerres, connaîtra pourtant dans ce domaine un échec. Après 1945, la question devient cruciale, car on voit beaucoup d'Etats d'Amérique latine (Pérou en tête) réclamer davantage d'emprise sur les espaces marins au large de leur littoral. Le transport maritime, la pêche, l'exploration des hydrocarbures, les tensions internationales vont conduire les diplomates à rechercher un compromis entre souveraineté des Etats et liberté infinie des mers, cette dernière thèse ayant toujours été défendue avec acharnement par les Britanniques, notamment.

« Investisseurs pionniers »

De février à avril 1958 se tient à Genève la première conférence des Nations unies sur le droit de la mer, à l'issue de laquelle sont adoptées quatre conventions, notamment sur la haute mer et le plateau continental. Mais, avec la montée en puissance des Etats nés de la décolonisation et des progrès techniques, il apparaît que le travail fait à Genève est insuffisant. En 1967, sur l'initiative du délégué de Malte à l'ONU, se manifeste l'idée d'une refonte générale du droit de la mer.

Un immense travail commence sur lequel se penchent les représentants de cent cinquante-six Etats aux intérêts très différents, et qui aboutira au texte de décembre 1982. Désormais existent les régimes juridiques de la mer territoriale (12 milles), du droit de passage inoffensif, des pays archipels, de la zone économique exclusive, des accès à la mer des Etats sans littoral, de l'exploitation des richesses relevant du « patrimoine commun », quitte à renvoyer à des conventions ou institutions existantes pour des sujets spécifiques.

Bien que refusant de donner un aval franc et massif à la convention, la France n'a pas pour autant pratiqué la politique de la chaise vide depuis douze ans. C'eût été de la part d'un pays qui s'ouvre sur trois façades maritimes et qui possède de nombreux territoires et régions outre-mer un contresens. Dès 1987, Paris se fait donc enregistrer comme *« investisseur pionnier »*, selon la terminologie officielle, et possède donc, depuis, un titre d'exploitant du sous-sol des mers. Le site retenu couvre soixante quinze mille kilomètres au sud de l'îlot de Clipperton, dans le Pacifique central. Mais il ne s'agit que d'une exploitation potentielle, car les coûts de ramassage des nodules polymétalliques (renfermant manganèse, cobalt, nickel et cuivre) par quatre mille mètres de profondeur est encore hautement prohibitif.

Depuis, l'Inde, le Japon, la Russie, la Chine, le Japon ont rejoint la France parmi ces investisseurs pionniers et ont investi déjà, en recherche, plusieurs dizaines de millions de francs chacun. La mer n'est pas encore un eldorado, mais, aujourd'hui comme hier, le champ d'immenses enjeux stratégiques et économiques.

FRANÇOIS GROSRICHARD

GRÈCE : Athènes ne changera pas le statut de la mer Egée. – Afin d'écarter le risque d'une crise majeure avec la Turquie (*le Monde* du 16 novembre), la Grèce n'a pas l'intention d'élargir la limite de ses eaux territoriales en mer Egée, comme le lui permettrait la convention sur le droit de la mer. Le porte-parole du gouvernement, Evangelos Venizelos, a, en effet, déclaré, mardi, que la date d'entrée en vigueur de la convention, le 16 novembre, serait une *« non-échéance »*, et que sa ratification par la Grèce n'aurait pas d'implication immédiate. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Après la signature de l'accord « Gaza et Jéricho d'abord »

Les Palestiniens célèbrent l'anniversaire de « l'indépendance » dans une quasi-indifférence

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Ce devait être un jour de fête, mais l'Histoire a parfois d'amères ironies. Peu suivie dans les enclaves autonomes de Gaza et Jéricho, quasiment ignorée par les Palestiniens de Jérusalem-Est, Naplouse et Hébron, réprimée par les soldats israéliens dans d'autres villes sous occupation, la célébration du sixième anniversaire de la proclamation de *« l'indépendance »* palestinienne (1) a eu lieu dans la quasi-indifférence des deux millions de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie.

Au stade municipal de Gaza, principal endroit des commémorations, les organisateurs n'ont pas pu réunir plus de sept à huit mille Palestiniens. Le territoire compte près d'un million d'habitants et la journée avait été déclarée fériée par l'Autorité autonome. Yasser Arafat a tenté de soulever l'enthousiasme en soulignant que cette célébration avait lieu *« pour la première fois sur le sol palestinien »*. Justifiant l'accord d'autonomie signé avec Israël, le chef historique de l'OLP a rappelé qu'en 1974, *« c'est le Conseil national palestinien »* qui avait *« décidé d'établir une autorité nationale sur toute partie de territoire dont l'ennemi israélien se retirerait »*.

Lapsus ? S'apercevant immédiatement de son écart de langage, l'orateur s'est repris pour corriger l'erreur : *« ... dont les Israéliens se retireraient... dont les Israéliens se retireraient... »*, a-t-il répété. Même si certains dignitaires de l'OLP l'emploient toujours, le mot *« ennemi »* n'a plus officiellement cours à propos d'Israël.

A la limite, le premier ministre israélien, qui se trouvait quasiment au même moment avec ses soldats en plein cœur de Gaza, à dix kilomètres au sud du stade, aurait pu s'offusquer, en direct, de ce lapsus. Mais Itzhak Rabin avait d'autres soucis en tête. Venu rendre visite à l'unité militaire victime de l'attentat-suicide de vendredi (trois soldats tués), M. Rabin a répété aux colons de la bande de Gaza que, *« conformément aux accords signés, aucune implantation ne sera démantelée pendant la phase intérimaire d'autonomie »* (deux ans).

Comme en écho, M. Arafat avertissait ses auditeurs que *« le chemin vers l'indépendance, avec Jérusalem pour capitale de la Palestine, est encore long et semé d'embûches »*. C'est pour cela, a-t-il ajouté, que *« l'unité du peuple »* est nécessaire. *« A tous sans exception, je dis venez, venez participer à l'Autorité (...) Venez construire l'Etat palestinien. Et si vous avez des objections, vous serez libres de les formuler. »*

Les candidats, cependant, ne se bousculent pas. Une réunion du Comité exécutif de l'OLP (CEOLP), qui devait avoir lieu pour la première fois mardi en terre palestinienne, n'a pu se tenir faute du quorum des deux tiers requis. Sur les dix-huit membres de cette instance, huit se sont présentés. Il est vrai que certains « indépendants » ont démissionné lors des accords d'Oslo et que des organisations membres comme le FPLP ou le FDLP sont dans l'opposition. Mais jusqu'à l'intérieur du Fatah, l'organisation fondée par M. Arafat, des dignitaires respectés comme Abou Mazen, signataire des accords d'Oslo, ou Farouk Kaddoumi, « ministre » des relations extérieures de la centrale, ont refusé d'apporter leur caution à la réunion.

PATRICE CLAUDE

(1) C'est le 15 novembre 1988 à Alger, que le Conseil national palestinien, le « Parlement » en exil de l'OLP, avait proclamé *« l'indépendance »* d'un *« Etat de Palestine »* qui devait prendre forme, à côté d'Israel, en Cisjordanie et à Gaza.

EN BREF

AFGHANISTAN : pont aérien de la Croix-Rouge internationale. – Un pont aérien, négocié avec toutes les factions combattant en Afghanistan, a commencé le 11 novembre et a permis d'acheminer une centaine de tonnes de médicaments et de matériel sanitaire vers Kaboul et sa région, a indiqué la Croix-Rouge (CICR), lundi 14 novembre à Genève. Un Hercules a déjà fait trois rotations de Djalalabad vers des aérodromes proches de la capitale et vers Herat, à l'ouest, et Mazar, au nord. Il y a une semaine, le CICR avait acheminé par camions 70 tonnes d'aide vers Kaboul, assiégée depuis juin par les forces de l'ex-premier ministre Hekmatyar et ses alliés. En deux mois, les combats à Kaboul ont fait 1 100 morts et 23 000 blessés. – *(AFP.)*

CAMBODGE : les Khmers rouges recrutent des hommes de force. – Les Khmers rouges recrutent de force, dans le nord-ouest du Cambodge, en enlevant des hommes et parfois en retenant leur famille en otage pour assurer leur docilité, ont déclaré, lundi 14 novembre, des membres d'organisations humanitaires, la Croix-rouge notamment, qui travaillent au centre du pays. – *(Reuter.)*

JORDANIE : le roi veut « protéger » la paix avec Israël. – Dans un discours radio-télévisé, le roi Hussein a affirmé, mardi 15 novembre, que son pays avait la responsabilité de *« protéger la paix »* avec Israël et qu'il ne permettrait jamais que *« le territoire jordanien soit une arène pour toute partie opposée à la paix ou un tremplin pour ses actions »*. *« La minorité opposée »* à l'accord de paix *« doit respecter l'avis de la majorité et s'y plier »*, a-t-il ajouté, faisant allusion notamment aux islamistes. – *(AFP.)*

(Publicité)

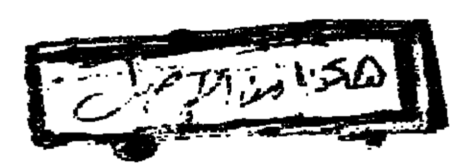
EUROPE 1

2ème radio privée
de France

avec chaque jour
5.134.000 auditeurs

**1ère radio
privée des cadres**

avec chaque jour
643.000 cadres*
en progression de 9% **
sur cette cible



AFRIQUE

Une trêve en attendant la signature de l'accord de paix

Le gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont signé, mardi 15 novembre, à Lusaka, capitale de la Zambie, une trêve qui devait prendre effet mercredi soir et rester en vigueur jusqu'au 22 novembre, après quoi un cessez-le-feu permanent devrait prendre le relais.

Cette trêve, signée par les dirigeants des délégations militaires des deux parties, devrait leur permettre de discuter dans un climat moins tendu, avant la cérémonie de signature de l'accord de paix, prévue pour le 20 novembre.

Pressions sur le président

Cette signature, qui devait initialement avoir lieu mardi, a été reportée en raison de l'offensive réussie des forces gouvernementales contre Huambo, le fief de l'UNITA.

Les chefs d'Etat de la région, qui étaient venus à Lusaka pour, en principe, assister à la cérémonie de signature, ont fait pression sur le président angolais Eduardo Dos Santos pour qu'il accepte la trêve. Le président sud-africain Nelson Mandela a précisé que lui-même et le président des Etats de la Ligne de front, le Zimbabwéen Robert Mugabe, s'étaient entretenus au téléphone avec M. Dos Santos. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA

Une cinquantaine de prisonniers détenus par l'UNITA ont disparu

Une cinquantaine de prisonniers détenus à Huambo par l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) n'ont pas été retrouvés dans leur cellule lorsque l'armée gouvernementale a pris la ville, la semaine dernière (« le Monde » du 10 novembre). Une disparition qui suscite les pires craintes.

LUANDA

de notre envoyé spécial

Lorsqu'elle administrait ce qui était alors son fief, l'UNITA avait ouvert trois centres de détention où étaient incarcérés un nombre indéterminé de prisonniers. Mais les cinquante disparus, détenus en vertu de leurs liens supposés avec le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), parti au pouvoir à Luanda, pouvaient être considérés comme des prisonniers politiques. A ce titre, ils furent plusieurs fois visités par les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En juin, estimant que les conditions d'un entretien confidentiel avec les prisonniers n'étaient plus réunies, le CICR avait interrompu toute visite. Depuis, personne n'est en mesure de dire ce qu'ils sont devenus.

La longue histoire de la guerre angolaise est suffisamment riche en massacres et en crimes de guerre pour que l'on puisse légitimement redouter qu'ils n'aient été exécutés lorsque l'UNITA a quitté la ville. C'est d'ailleurs l'hypothèse la plus communément admise parmi les représentants des organisations humanitaires ayant travaillé à Huambo. Certains d'entre eux affirment que les détenus politiques y étaient sauvagement battus par leurs geôliers chaque fois qu'un avion gouvernemental survolait ou bombardait la cité.

Les responsables du Programme alimentaire mondial (PAM), organisation de l'ONU qui subvient aux besoins alimentaires de millions d'Angolais, rappellent qu'en juin un opérateur radio angolais de leur équipe a été enlevé par l'UNITA, qui l'accusait d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Toutes les démarches entreprises pour le faire libérer ou le voir sont demeurés vaines. Sept employés locaux du CICR ont connu le même sort : enlevés, ils ont vraisemblablement été assassinés il y a deux semaines, après qu'un entrepôt de l'organisation ait été mystérieusement attaqué à Huambo.

Mutisme de l'ONU

Dans les services des Nations unies à Luanda, on se refuse à commenter ce qui, somme toute, ne constitue que l'ordinaire d'une guerre où les droits de l'homme et les conventions de Genève n'ont jamais été la préoccupation majeure d'aucune des parties. Les difficultés des négociations de paix en cours à Lusaka incitent les responsables de l'organisation à s'abstenir de toute déclaration qui pourrait jeter de l'huile sur le feu. Pour les mêmes raisons, le même mutisme frappe les Nations unies lorsque l'UNITA – comme elle vient de le faire par la voix de son représentant à Abidjan – accuse les troupes gouvernementales de se livrer à des « *exécutions sommaires* » à Huambo.

A l'exception d'un bref voyage de quelques heures effectué la semaine dernière sous l'étroit contrôle de l'armée, la presse y est toujours interdite d'accès. Selon les représentants des organisations humanitaires restées sur place, la ville résonnerait chaque jour de tirs nourris. La difficulté des déplacements ne permet pas de dire s'il s'agit de massacres ou seulement de tirs provoqués par l'ivresse de troupes qui paraissent avoir copieusement arrosé leur victoire. Les précédents font craindre le pire. C'est sans doute pourquoi l'Américain George Moose, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, a soulevé la question lorsqu'il a été reçu lundi par le président Eduardo Dos Santos. Ce dernier lui a assuré que les troupes gouvernementales s'abstiendraient de tout acte de vengeance sur les militants ou sympathisants de l'UNITA n'ayant pas fui Huambo. Aucune source indépendante n'a pu constater sur place si la consigne présidentielle était bien respectée.

GEORGES MARION

NIGÉRIA

Le régime militaire persiste dans la répression

Le régime militaire dirigé par le général Sani Abacha ne semble pas disposé à lâcher du lest, un an après son arrivée au pouvoir, le 17 novembre 1993. Près de cinq mois après son arrestation, Moshood Abiola, le vainqueur présumé de l'élection présidentielle du 12 juin 1993, annulée par les militaires, endure toujours les rigueurs de la prison, malgré un jugement en sa faveur. Le 9 novembre, le président du mouvement Campagne pour la démocratie, le docteur Beko Ransome-Kuti, avait été arrêté à son tour.

LAGOS

de notre correspondante

Les autorités nigérianes accusent Beko Ransome-Kuti d'avoir accepté 6 millions de nairas (près de 1,5 million de francs) de la part de Moshood Abiola pour dynamiter des bâtiments gouvernementaux et créer ainsi dans le pays un climat propice au désordre. Ces « révélations » sont manifestement destinées à embarrasser Moshood Abiola. Il est emprisonné depuis le 23 juin et son procès pour « *trahison* » est interrompu depuis un mois, mais il a remporté, la semaine dernière, une importante victoire morale en obtenant de la cour d'appel de Kaduna, principale juridiction du Nord, d'être libéré sous caution. Les magistrats n'ont cependant pas fixé de somme à payer, la notoriété du milliardaire yorouba constituant, à leurs yeux, une garantie suffisante.

Peut-être surpris par cette décision qui émane d'une cour considérée *a priori* comme étant favorable au pouvoir, le gouvernement a aussitôt fait appel et a gardé Moshood Abiola dans sa prison d'Abuja, la capitale fédérale. Dix jours auparavant, le pouvoir n'avait pas tenté d'empêcher la remise en liberté sous caution d'un célèbre défenseur des droits civiques, l'avocat Gany Fawehinmi, arrêté le 1er octobre.

Pressions des Eglises

Le refus de la junte militaire de se plier aux ordres de la cour, dans le cas de Moshood Abiola, a accru le malaise de l'institution judiciaire, perçue au Nigéria comme l'une des rares instances ayant encore une « légitimité ». L'opposition a d'ailleurs pris l'habitude d'aller devant les tribunaux dès qu'elle conteste une décision gouvernementale, ce qui, en retour, incite le pouvoir à se protéger de tels désagréments par un arsenal de « décrets d'exception ». Le président de la Cour suprême, le « nordiste » Mohamed Bello, a déclaré mardi, lors de l'ouverture de la conférence de l'Association des magistrats du Nigéria, que ce mépris des militaires pour la justice risque d'« *éroder l'autorité des tribunaux* » et de conduire « *rapidement à l'anarchie et au chaos* ».

Le gouvernement semble, dans l'immédiat, avoir renoncé à transférer le détenu le plus célèbre du Nigéria dans la lointaine prison de Gashua, dans l'État de Yobé, dans le nord-est du pays. La famille de Moshood Abiola avait protesté contre son transfert en faisant valoir que la longueur du trajet et l'éloignement ne pouvaient que détériorer la santé du détenu, dont l'Association des médecins nigérians a réclamé à plusieurs reprises la mise en liberté pour des raisons « *humanitaires* ». Mais le général Sani Abacha est resté sourd à cette demande, tout comme aux démarches effectuées dans le même sens par les évêques catholiques et anglicans et, plus récemment, par une délégation du Conseil supérieur des affaires islamiques du Nigéria conduite par son président, le sultan de Sokoto, Ibrahim Dasuki.

Le pouvoir est prêt à « *faire un geste* » en faveur de Moshood Abiola à condition que celui-ci renonce explicitement à son mandat, condition jugée inacceptable par le prisonnier. Le 11 juin, près d'un an jour pour jour après le scrutin annulé par les militaires, l'ancien candidat du Parti social-démocrate s'était en effet proclamé « *président du Nigéria et commandant en chef des forces armées* ». Le dialogue semble actuellement au point mort, tandis que l'on continue de harceler l'opposition démocratique : le Prix Nobel de littérature Wole Soyinka, qui s'était vu retirer son passeport nigérian et devait participer début novembre à une réunion d'écrivains à Strasbourg, n'a pu quitter le territoire avec le passeport que lui avait fourni l'UNESCO, confisqué à l'aéroport par les services de sécurité.

MICHÈLE MARINGUES

ALGÉRIE

Washington dénonce les excès de la répression

Les Etats-Unis jugent qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise algérienne et s'inquiètent des « *excès commis par les forces de sécurité* », a indiqué, mardi 15 novembre, à Washington, le secrétaire d'Etat adjoint chargé du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, Robert Pelletreau. « *L'influence grandissante des plus durs au sein de la hiérarchie militaire (...) fait douter de la viabilité de toute élection que le régime pourrait organiser en 1995* », a-t-il ajouté.

Tout en condamnant les attentats commis par les groupes islamistes, M. Pelletreau s'est déclaré « *troublé* » par les informations sur les exactions des forces de l'ordre, citant « *des exécutions extrajudiciaires, l'usage de la torture et la détention sans jugement* ». Washington reste favorable à l'ouverture d'un « *dialogue avec les membres de l'opposition, laïque et islamiste, qui veulent œuvrer pour une solution non violente à la crise* ».

De son côté, le général – à la retraite – Rachid Benyellès a condamné, dans un entretien accordé, mardi, à l'hebdomadaire arabophone *Al-Alem Al-Siyassi (Le Monde politique)*, l'actuelle « *politique de confrontation armée* ». L'Algérie « *n'a pas les moyens matériels, financiers et même moraux pour persévérer pendant longtemps dans cette voie* », a-t-il insisté. Depuis le 1er novembre, 195 islamistes armés ont été tués, selon un décompte établi à partir des communiqués officiels. Ces pertes sont les plus lourdes officiellement annoncées depuis février 1992.

A Bonn, les représentants de l'ex-Front islamique du salut (FIS) ont estimé à un millier le nombre de personnes, « *pour la plupart des civils* », tuées par les forces de sécurité entre le 1er et le 9 novembre. Les autorités « *reçoivent actuellement un matériel militaire très sophistiqué* », ont-ils ajouté, précisant qu'« *une partie de ce matériel, fourni par un pays européen* » est « *déjà arrivé dans la région de Jijel* ». – *(AFP.)*

La COFACE ne veut plus garantir les contrats à risques. – La COFACE, l'organisme d'assurance des exportateurs français, ne veut plus garantir les contrats à l'exportation avec l'Algérie lorsque se posent des problèmes de « *sécurité* », a indiqué, mardi 15 novembre, le président de l'organisme, François David.

EN BREF

EGYPTE : Le Caire veut adhérer à l'Union du Maghreb arabe. – L'Egypte a officiellement demandé son adhésion à l'Union du Maghreb arabe (UMA), a annoncé, samedi 12 novembre, le chef de la diplomatie algérienne, Mohamed Salah Dembri. Son homologue égyptien, Amr Mousa, a expliqué que son pays faisait « *partie de l'Afrique du Nord, comme les pays du Maghreb* », en soulignant que les textes de l'UMA autorisaient une telle intégration. – *(AFP.)*

MALI : treize Touaregs tués par l'armée. – L'état-major général a indiqué, mardi 15 novembre, que treize Touaregs ont été tués dimanche par l'armée lors de l'attaque d'une « *base rebelle* » dans le nord du Mali. Plus de 400 personnes ont trouvé la mort depuis le mois de juin au cours d'attaques et de représailles touchant les populations du nord du Mali, toutes ethnies confondues. – *(AFP.)*

SIERRA-LEONE : précaution pour le personnel humanitaire britannique. – L'ambassade de Grande-Bretagne en Sierra-Leone a ordonné, mardi 15 novembre, le rappel à Freetown d'une centaine de ses ressortissants, membres du Voluntary Service Overseas (VSO, service volontaire de coopération outre-mer), travaillant dans l'intérieur du pays. Cette mesure fait suite à l'enlèvement, le 7 novembre, de deux responsables du VSO, lors d'un raid attribué par les autorités aux rebelles du Front révolutionnaire uni. – *(AFP.)*

TUNISIE : remaniement ministériel. – Le président Ben Ali a remanié le gouvernement, lundi 14 novembre. Le ministère de l'éducation et des sciences, dirigé par Ahmed Friaa, a été scindé en deux départements : éducation et enseignement supérieur. Le premier a été confié à Hatem Ben Othman, secrétaire général adjoint du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le second à Daly Jazi, président de la Cour des comptes. – *(AFP.)*

Le débat sur la lutte contre la corruption

M. Séguin propose d'interdire tout cumul de mandats

Le groupe de travail sur la clarification des rapports entre la politique et l'argent, créé par Philippe Séguin, à l'Assemblée nationale, le 5 octobre, s'est réuni, mardi 15 novembre, pour faire le point sur l'ensemble des propositions de lois qui pourraient être soumises au Parlement au cours de cette session. M. Séguin propose, notamment, d'interdire tout cumul de mandats. Voici les grandes lignes de ces propositions :

● **Déclaration de patrimoine.** – Le groupe de travail a été saisi, par M. Séguin, de deux propositions de loi. La première, organique, tend à généraliser la compétence de la commission pour la transparence financière de la vie politique, déjà habilitée à recevoir les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement et des titulaires de certaines fonctions électives, à l'ensemble des membres du Parlement, aux représentants français au Parlement européen, aux conseillers régionaux et généraux, aux conseillers de Paris, aux maires des communes de plus de vingt mille habitants et aux adjoints aux maires des communes de plus de cent mille habitants, ainsi qu'aux conseillers de l'Assemblée de Corse et aux présidents élus des groupements de communes de plus de vingt mille habitants.

● **Marchés publics et délégations de service public.** – Les socialistes avaient imposé, en préalable à leur participation au groupe de travail, la réintégration des dispositions de la loi anticorruption du 29 janvier 1993, dite loi Sapin, supprimées par la loi du 8 août 1994. Ils ont obtenu satisfaction sur ce point puisque l'une des propositions de loi rétablit le texte initial, relatif à la prolongation des délégations de service public (*le Monde* du 14 octobre). Dans le souci de tenir compte de l'objection exprimée par l'assemblée des présidents de conseils généraux, selon laquelle le caractère trop contraignant de la loi Sapin soulevait des difficultés en matière de délégation pour les transports scolaires, le groupe de travail pourrait proposer dans ce domaine précis, et celui-là seulement, une exception à la règle.

Les propositions soumises à la réflexion du groupe de travail vont plus loin, toutefois, que ce seul rétablissement. Désignées comme l'un des points de passage de la corruption, les passations de marchés publics et les délégations de service public font l'objet d'un soin tout particulier. Cinq réformes sont proposées au groupe de travail : assurer la répression du délit de favoritisme, en étendant la compétence de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés publics ; donner un effet suspensif au déféré du préfet, en matière de marchés publics et de délégation de service public ; ouvrir, dans ce domaine, la saisine de la mission interministérielle, à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes ; faciliter la tâche des juridictions financières en incitant les parquets à transmettre au ministère public près la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes toute information dont ils pourraient être saisis relatives à la gestion des collectivités territoriales.

La dernière proposition, sans doute la plus innovante, qui vise directement les deux groupes mis en cause dans les « affaires » – la Compagnie générale des eaux et la Lyonnaise des eaux –, consiste à renforcer la transparence de leurs activités, en les obligeant à produire, chaque année, un compte retraçant leurs opérations relatives aux délégations de service public, et à annexer ce compte à celui de la collectivité territoriale concernée. Ces documents seraient rendus publics dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants et les juridictions financières – Cour des comptes et chambres régionales des comptes – auraient compétence pour les vérifier auprès des délégataires de service public.

● **Financement des campagnes et des partis politiques.** – Le groupe de travail est saisi d'une proposition de loi tendant à supprimer tout financement, par les entreprises, des candidats et des partis politiques. Le texte prévoit aussi la division de moitié des plafonds de dépenses prévus pour les élections municipales, cantonales, régionales et européennes. En contrepartie, une aide publique aux candidats est instituée pour toutes les élections, sur le modèle déjà en vigueur pour les élections présidentielle et législatives (un remboursement forfaitaire égal à 20 % ou 30 % du plafond de dépenses).

Ce financement public suscite cependant une réserve de taille : comment empêcher que la manne publique profite à des organisations qui n'auraient de parti politique que le nom, sans, pour autant, instituer un contrôle contraire à la liberté d'expression démocratique ? Dans une note adjointe à cette proposition de loi, le président de l'Assemblée nationale soulève le problème de la définition du statut de parti politique, en proposant l'institution d'un contrôle minimal et *a posteriori* des ressources et des dépenses des organisations bénéficiaires de l'aide publique, qui serait confié à la Commission nationale des comptes de campagne. La note précise, à ce sujet, qu'*« il ne semble contraire à aucun principe républicain d'imposer aux partis politiques des règles de transparence, dès lors que celles-ci ne sont que la contrepartie du bénéfice de fonds publics »*.

Si le financement par les entreprises est exclu, il est, en revanche, envisagé d'inciter davantage les personnes physiques à participer au coût de la démocratie. Une proposition suggère, dans ce but, d'augmenter la réduction d'impôts actuellement consentie pour les dons des particuliers aux partis et aux candidats en la fixant à 50 % de la somme versée, dans la limite de 5 % du revenu imposable.

● **Cumul des mandats et incompatibilités.** – Constatant que *« le cumul des mandats et des fonctions électives favorise des confrontations d'intérêts qui peuvent provoquer le soupçon, sinon déboucher sur des comportements répréhensibles »*, la note remise aux membres du groupe de travail estime qu'il apparaît désormais *« nécessaire de poser le principe d'une interdiction totale »* de ces cumuls. Face à l'hostilité manifeste de nombreux élus, quelle que soit leur appartenance politique, le groupe de travail semble s'orienter vers le plus petit dénominateur commun : l'interdiction du cumul du mandat parlementaire avec la présidence d'un conseil général, d'un conseil régional ou d'un mandat de maire d'une ville de plus de cent mille habitants.

Le renforcement du régime des incompatibilités semble, lui, recueillir un plus grand accord. Le groupe de travail réfléchit ainsi à l'interdiction, pour tout député, d'exercer au cours de son mandat *« une activité professionnelle privée qui n'était pas la sienne avant son élection »*. Il envisage également d'interdire aux députés *« d'exercer toute fonction de conseil ou de percevoir une rémunération, directe ou indirecte, au titre d'un contrat d'étude »*.

Enfin, il est proposé d'étendre aux membres du Conseil constitutionnel, dont les fonctions ne sont pas prises en compte pour l'application des règles de cumul, le régime d'incompatibilité en vigueur pour les parlementaires.

P. R.-D.

Un consensus ébranlé

Quatre grands thèmes de réflexion ont été retenus par les députés : le patrimoine des élus, les marchés et les délégations de service public, le financement des campagnes et des partis, les incompatibilités et les cumuls. A chacun de ces thèmes correspondent des propositions soumises par M. Séguin à l'approbation du groupe de travail, propositions qui, si elles étaient adoptées, modifieraient en profondeur la législation existante en matière de contrôles, de cumul de mandats ou de transparence du patrimoine.

Le consensus, qui a prévalu au début des travaux du groupe de travail, et dont M. Séguin faisait une condition nécessaire de réussite, est cependant ébranlé. Les socialistes, qui avaient apporté leur soutien au président de l'Assemblée nationale, notamment lorsqu'il s'agissait d'opposer une contre-offensive à l'initiative parallèle du premier ministre, Edouard Balladur, sont aujourd'hui plus réservés sur l'opportunité de servir les desseins de M. Séguin. *« Nous ne voulons pas avoir à arbitrer entre les différentes fractions de la majorité qui se disputent sur ce sujet »*, expliquait, la semaine dernière, Martin Malvy, président du groupe PS de l'Assemblée nationale.

Ce revirement des socialistes, qui ne facilite pas la lisibilité politique de leur position sur la lutte contre la corruption, s'explique également par les divergences internes apparues sur certaines propositions, tout particulièrement sur le cumul des mandats. La ligne de fracture entre « cumulards » et « anticumulards », est réapparue, mardi, au cours de la réunion du groupe socialiste, entre les partisans de l'interdiction de tout cumul – comme Didier Migaud, Julien Dray, ou Laurent Fabius – et ceux qui sont favorables à un cumul restreint, tels que Henri Emmanuelli, président du conseil général des Landes et député, ou Martin Malvy, son homologue dans le Lot. Cette divergence, qui se retrouve dans les deux partis de la majorité, a été le principal point d'achoppement de la réunion du groupe de travail, mardi soir, à l'Assemblée nationale.

Vigilance à Matignon

A l'exception de cette question du cumul des mandats, à propos de laquelle M. Séguin constatait, dans un entretien accordé au *Monde*, qu'*« il n'y a pas, aujourd'hui, de majorité pour la voter »* (*le Monde* du 3 novembre), plusieurs propositions pourraient voir le jour au cours de cette session. Ces initiatives de l'Assemblée nationale sont surveillées de très près à Matignon où, si l'on continue à affirmer qu'il ne faut pas légiférer dans l'urgence, à propos de la moralisation de la vie publique, on n'entend pas, pour autant, laisser le terrain libre à M. Séguin.

Les déclarations de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, le 14 novembre, au Sénat, affirmant que le gouvernement saisira le Parlement, d'ici à la fin de la session, de projets de lois sur la transparence de la vie politique, en témoignent (*le Monde* du 16 novembre). Si toutefois le calendrier parlementaire ne permettait pas ce débat d'ici à décembre, une session extraordinaire consacrée à l'examen de ces textes, au début de l'année 1995, n'est pas exclue. En pleine campagne présidentielle, la lutte contre la corruption reste un thème dangereux, mais séduisant.

PASCALE ROBERT-DIARD

La préparation de l'élection présidentielle

Le RPR se dit prêt à étudier l'hypothèse de « primaires »

C'est peu dire que les députés de la majorité sont déboussolés. La réunion des groupes parlementaires, mardi 15 novembre, à l'Assemblée nationale, en a offert une démonstration éloquente. Du côté du RPR, Bernard Pons, président du groupe à l'Assemblée, jubilait ouvertement de sa dernière trouvaille, proposée conjointement avec Josselin de Rohan, son homologue du Sénat : devant la *« confusion qui entoure le débat sur les primaires »*, les deux présidents ont proposé à l'ensemble des formations de la majorité de constituer un groupe de travail chargé d'étudier, *« dans les meilleurs délais »*, la « faisabilité » de telles primaires.

Admettant que cette initiative *« peut surprendre »*, puisqu'il s'était lui-même montré très réticent, depuis plusieurs semaines, devant les appels insistants de Charles Pasqua en faveur des primaires, M. Pons a joué les ingénus. Soulignant que la charte RPR-UDF de 1991 à ce sujet est *« caduque »*, dès lors que le processus n'a pu, comme prévu, être enclenché dès le mois de juillet, il a pris acte de l'engagement de nombreux parlementaires en faveur des primaires. Pour ajouter immédiatement : *« Comment faire ? »*

Le groupe de travail serait donc destiné à répondre rapidement à cette question. A moins qu'il ne s'agisse d'enterrer poliment le sujet. M. Pons, en effet, a expliqué ainsi son initiative : *« Je ne veux pas qu'on dise que le RPR est hostile aux primaires. »*

Pendant ce temps, les députés UDF s'expliquaient en famille, mais Charles Millon, le président du groupe à l'Assemblée nationale, est sorti sans dommage de cette réunion. Pourtant, la semaine dernière, à la suite de son offre de candidature à l'élection présidentielle, de nombreux députés hostiles à cette initiative avaient réclamé, ni plus ni moins, sa démission. A nouveau tancé légèrement par les députés centristes, mardi matin, il a justifié sa démarche, dans l'après-midi, devant l'ensemble de son groupe, en expliquant qu'il y va de la *« survie »* de l'UDF.

Hervé Novelli (Indre-et-Loire), chef de file des parlementaires du Parti républicain, lui a fermement fait remarquer que la majorité de l'UDF préfère, selon lui, une candidature d'union de la majorité à une candidature UDF. Contrairement au vœu de M. Novelli, le groupe ne s'est pas prononcé par un vote, à la suite d'un long débat, sur le principe de la candidature commune.

L'idée même d'un communiqué clarifiant la position du groupe a fait long feu. Tous sont tombés d'accord pour renvoyer le débat aux instances de l'UDF. Une façon commode de l'évacuer puisque ces dernières ne se sont pas réunies depuis plus de deux mois. En revanche, les députés UDF ont décidé de rencontrer le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale pour envisager la suite à donner à sa proposition de groupe de travail sur les « primaires ».

GÉRARD COURTOIS et GILLES PARIS

L'écart entre M. Balladur et M. Chirac se réduit, selon deux sondages

Deux enquêtes d'opinion montrent qu'Edouard Balladur l'emporterait face à Jacques Delors au second tour d'une élection présidentielle, alors que ce dernier l'emporterait face à Jacques Chirac.

Selon l'étude de l'IFOP, effectuée les 9 et 10 novembre – soit avant la démission de Michel Roussin – auprès de 935 personnes et à paraître dans *l'Express* (daté 17-23 novembre), M. Balladur obtiendrait 52 % des intentions de vote contre 48 % pour M. Delors. La SOFRES, dans une enquête réalisée du 5 au 9 novembre pour TF 1 et RTL auprès de mille personnes, assure que le premier ministre recueillerait 51,5 %, contre 48,5 % pour le président de la Commission européenne.

En revanche, dans la configuration d'un premier tour d'une élection présidentielle, M. Balladur est en net repli. Selon l'IFOP, et en fonction des candidats présents, le premier ministre perd de 1 à 5 points, alors que M. Chirac gagne, dans le même temps, entre 3 et 5 points, enregistrant ainsi le bénéfice de l'annonce de sa candidature.

La SOFRES enregistre des évolutions convergentes, qui prouvent que l'écart entre M. Balladur et M. Chirac se resserre.

M. Giscard d'Estaing, romancier et… peut-être candidat en février

Valéry Giscard d'Estaing n'a toujours pas renoncé. Il a profité, mercredi 16 novembre, de la sortie de son premier roman (1), rédigé cet été, pour annoncer, sur Europe 1, que s'il devait se déclarer candidat à l'élection présidentielle, *« ce serait au mois de février »*.

Le président de l'UDF, qui assure ne pas vouloir *« être mêlé à l'agitation politique actuelle parce qu'elle est dangereuse pour notre majorité et nuisible pour la France »*, a observé que *« les trois élections »* remportées par la droite depuis la réforme constitutionnelle de 1962 – en 1965, en 1969 et en 1974 – avaient été *« gagnées au terme de campagnes courtes »*.

Histoire d'amour et scènes de chasse

Dans un entretien publié mercredi par *le Figaro*, l'ancien président de la République assure, par ailleurs, que ses nouvelles prétentions littéraires ne sont pas incompatibles avec l'ambition politique.

Qualifiée modestement par son auteur de *« longue nouvelle »*, l'histoire d'amour, sur fond de scènes de chasse, que publie cette semaine M. Giscard d'Estaing n'est donc en rien le prélude à une retraite politique.

En 1974, alors ministre des finances, M. Giscard d'Estaing avait confié qu'il se dirigerait vers l'activité littéraire *« avec joie »* s'il avait *« la certitude de pouvoir écrire en quelques mois ou en quelques années l'équivalent de l'œuvre de Guy de Maupassant ou de Gustave Flaubert »*.

(1) *Le Passage*, éditions Robert Laffont, 232 p., 99 F.

A l'Assemblée nationale

M. Marchais qualifie le projet de budget des affaires sociales de « recul de civilisation »

Georges Marchais (PC, Val-de-Marne) n'est pas vraiment un fidèle de l'hémicycle du Palais-Bourbon. Exceptionnelles, ses interventions n'en ont que plus de valeur. Autant dire que le réquisitoire que l'ancien secrétaire général du PCF a prononcé, mardi 15 novembre, lors de l'examen des crédits pour 1995 du ministère des affaires sociales et de la santé – dont le montant, de 60,9 milliards de francs, enregistre une hausse de 6,1 % par rapport à 1994 – a fait sensation. *« Nous ferons tout pour empêcher ce recul de civilisation »*, a lancé M. Marchais, en ajoutant que *« la prétendue découverte du social par le gouvernement est un conte de fées pour les patrons »*.

L'énumération des doléances des députés, elle, n'avait rien d'un conte de fées. La question de l'exclusion a anxieusement dominé les débats. *« La société à deux vitesses est déjà en marche ! »*, a averti Gérard Saumade (République et Liberté, Hérault), en assurant que son département est aujourd'hui *« plus proche de la Martinique que de l'Essonne »*. Révélateur de cettre fracture sociale, le dossier du RMI a été longuement évoqué. Jean-Paul Durieux (PS, Meurthe-et-Moselle) a relevé que la forte augmentation (+ 13 %) des moyens de lutte contre l'exclusion, dont Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a fait sa priorité, *« s'explique par la montée en charge du RMI »* (+ 15 %).

Déplorant que ce revenu minimum soit *« devenu pour certains une sorte de rente aux effets pervers »*, Claude Girard (RPR, Doubs) a plaidé pour *« une révision en profondeur »* de l'actuel dispositif. La réforme du RMI, il est vrai, est dans l'air, puisque le gouvernement avait initialement prévu le transfert aux conseils généraux de 25 % de son financement. Devant l'hostilité des élus locaux, il a dû finalement reculer, au grand regret d'Adrien Zeller (UDF, Bas-Rhin), qui a jugé l'actuel système *« trop marqué par l'étatisme »* et n'a pas caché sa préférence pour un RMI *« partiellement décentralisé »*.

Roseline Bachelot (RPR, Maine-et-Loire) est précisément de l'avis contraire. Au nom des *« valeurs républicaines »* – notamment *« l'égalité sur l'ensemble du territoire »* –, elle a défendu le rôle de l'Etat en matière de lutte contre l'exclusion. Ces nuances n'ont pas empêché, toutefois, le clivage droite-gauche de se manifester au moment du vote : les députés du RPR et de l'UDF ont voté pour, tandis que ceux de l'opposition ont voté contre.

FRÉDÉRIC BOBIN

UNION EUROPÉENNE : Mme Cresson rejette l'idée d'un référendum sur la monnaie unique. – Edith Cresson, futur commissaire européen chargé du développement et de la recherche, a implicitement repoussé, mardi 15 novembre, l'idée émise par Jacques Chirac d'un référendum sur le passage à la monnaie unique en déclarant que *« les traités qui sont déjà votés, sont votés »*. Mme Cresson, qui s'exprimait après une audition par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, a plaidé pour que la réforme institutionnelle prévue en 1996 aboutisse à une simplification de procédures des décision qui, selon elle, sont *« trop complexes, trop obscures et souvent pas assez démocratiques »*.

Au congrès de l'Association des maires de France

M. Chirac approuve la péréquation financière entre les collectivités locales

Le congrès de l'Association des maires de France (AMF) s'est ouvert à Paris, mardi 15 novembre (*le Monde* du 16 novembre) avec, pour sa séance solennelle, une affluence exceptionnelle de plus de 6 500 personnes. MM. Balladur et Chirac, qui ne se sont pas adressé la parole, ont rendu hommage aux maires et déploré la suspicion qui, avec l'émergence des « affaires », affecte leur fonction.

Invités à la séance solennelle d'ouverture du congrès de l'Association des maires de France, Edouard Balladur et Jacques Chirac ont tout fait pour dissimuler leurs divisions. Des négociations de dernière minute leur ont permis de franchir en même temps le seuil du grand auditorium du Palais des congrès de la porte Maillot et de descendre côte à côte l'escalier qui conduit à la tribune. La raideur de M. Balladur et le sourire crispé de M. Chirac trahissant leur mésentente, ils ont pris place de part et d'autre de Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'AMF, ce qui leur a permis de ne pas s'adresser la parole.

MM. Chirac et Balladur ont puisé dans leurs répertoires respectifs : l'appel à l'émotion pour le premier, le recours à la raison pour le second. « *Quelle belle assemblée que la vôtre !* , a lancé M. Chirac, *vous êtes, mes chers collègues, les gardiens de notre démocratie...* » Le député de la Corrèze a rappelé qu'il était, comme eux, « *élu, depuis longtemps, d'un département de la France profonde* ». M. Balladur, qui, pour seul mandat local, a exercé la fonction de conseiller de Paris, a souligné qu'il avait rencontré de nombreux maires « *chez eux* », et qu'il avait ainsi pu « *apprécier leur action* »...

Pour rassurer les maires, à quelques mois de l'élection présidentielle à laquelle il est candidat déclaré, M. Chirac a affirmé que la multiplicité des communes françaises constituait un « *atout inestimable* ». Il n'a fait qu'effleurer la question de la coopération intercommunale. En présentant son projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, M. Pasqua n'a pas pris plus de risques : il s'est abstenu d'évoquer la notion de « pays », future circonscription administrative de l'Etat, mais aussi vaste zone de coopération intercommunale.

M. Chirac a quelque peu égratigné la gestion gouvernementale, en indiquant, notamment, que l'Etat devait « *garantir la stabilité des ressources des collectivités, trop souvent soumises aux aléas des lois de finances annuelles.* » « *Pourquoi ne pas reconnaître et organiser un principe nouveau, celui du droit des territoires et de ceux qui y vivent à l'égalité des chances ?* », a-t-il proposé, en concédant que le projet de loi de M. Pasqua constituait « *une étape-clé* ».

« Des voies nouvelles pour promouvoir l'emploi »

Mais il a ajouté : « *Concevons de nouveaux mécanismes de péréquation financière entre collectivités : on ne peut plus se contenter de renvoyer les pauvres à leur pauvreté et les riches à leur richesse. La réduction des écarts de ressources et la réforme des règles de financement s'imposent.* » Pourtant, le maire de Paris avait vivement protesté lorsqu'en 1990, le gouvernement socialiste avait introduit la dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité de l'Ile-de-France, mécanismes qui mettaient à contribution les finances de la capitale...

M. Chirac a encore affirmé que les maires étaient les « *mieux placés pour imaginer des voies nouvelles pour promouvoir l'emploi* » : « *Faisons des maires les fers de lance du développement local. Donnons-leur les moyens d'agir. En un mot, achevons l'œuvre de décentralisation en inaugurant celle, plus capitale encore, du développement du territoire au service de l'emploi* », a-t-il lancé.

M. Balladur, de son côté, a défendu le bilan de son action en matière d'emploi, de relations entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que d'aménagement du territoire. Comme M. Delevoye, le premier ministre a tenu à saluer le dévouement des maires. « *Dans un contexte où les fautes commises par quelques-uns font peser un climat de suspicion sur l'ensemble des élus, je voudrais vous rendre hommage* », tandis que M. Chirac leur confiait : « *Si je rends aujourd'hui un hommage particulier aux élus locaux, c'est parce que l'ensemble du monde politique, tant national que local, paraît aujourd'hui contesté. A tort, et très injustement (...),* a renchéri M. Balladur.

M. Delevoye, de son côté, a souligné que l'emploi était une préoccupation essentielle des maires, comme en témoignent les résultats d'une enquête qui devait être présentée mercredi. Maire RPR de Bapaume (Pas-de-Calais), il a déploré l'apparition de « *deux systèmes de société qui ne se comprennent plus* », l'une voulant « *de moins en moins partager pour être de plus en plus compétitive, l'autre étant dans la nécessité de demander de plus en plus* » et plaidé pour leur réconciliation. « *Nous, les maires, sommes à la fois au cœur de ces réussites et au cœur de ces détresses* », a-t-il remarqué, chaleureusement applaudi.

Siégeant entre MM. Balladur et Chirac, leur servant de rempart, le président de l'AMF a voulu donner l'impression qu'il était le garant d'une certaine unité. Il refusera de se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre avant la fin du congrès. Il a seulement déclaré devant les journalistes : « *l'un a prononcé un discours de bilan, l'autre, un discours de projet* ».

RAFAÈLE RIVAIS

A la réception offerte par le premier ministre

Grand soir et grosses déceptions

Le premier ministre est apparu encore plus brusquement qu'à l'ordinaire à la réception à laquelle il avait convié quelques centaines de maires, sous la pyramide du Grand Louvre. Le chef du gouvernement et son escorte ont fendu la foule, tels une formation en rectangle, aussi compacte que pressée. « *M'enfin, on n'a pas l'intention de l'enlever* », ont murmuré les élus, vexés.

Cinq minutes plus tard, après quelques mots de bienvenue, Edouard Balladur s'en est allé comme il était venu, ne ralentissant guère que pour serrer la main de Jacques Chirac bizarrement placé sur son chemin. Le maire de Paris était là bien plus tôt, à l'aise parmi ses « pairs » en somme, s'intéressant, prenant des nouvelles. Il y avait là des élus du Pacifique et des maires de minuscules communes rurales, venus participer au congrès de l'AMF, pour qui c'était une première : après des années de mandat, ils ne voulaient pas « manquer ça » avant de passer la main aux prochaines élections municipales. « *Moi, je pense que c'est un coup de présidentielle ce soir. L'an dernier, le premier ministre ne nous avait pas invités* », analyse Jean Renard, le premier magistrat de Chaugey – « *vingt-deux habitants ce matin !* » –, en Côte-d'Or. Dans le cercle des élus de Dordogne, le député François Roussel (RPR) plaisante : « *100 % des présidents de la République ont tenté leur chance. Pour gagner, il faut bien être candidat.* » N'empêche, ses voisins se plaignent : « *Les marchés sont devenus difficiles, les électeurs ressassent la guerre des chefs à vous en donner des otites.* » « *Cet après-midi, au congrès, nous avons entendu les discours de Balladur, Chirac, Pasqua, c'était beau ! Mais nous avons bien vu qu'ils n'étaient pas prêts à se réconcilier* », soupire Madeleine Marcellin, de Sainte-Agathe-la-Bouteresse (Loire), découragée.

La délégation de la Loire opine du chef, plus que déçue, navrée. De rares optimistes veulent bien parier qu'en février il n'y aura plus qu'un seul champion pour défendre les couleurs de la droite, parce qu'après tout la candidature de Charles Millon, « *c'est du folklore* », et qu'il faudra bien s'entendre. C'est peu dire que le moral est bas. La perspective de la défaite a dépassé le stade du doute pour se muer en inquiétude. Enfin, les édiles des villages sont aussi là pour rencontrer, qui son député, qui son sénateur. On parle du chômage qui grimpe, de l'agriculture qui dégringole, de la France comme elle va.

MARTINE VALO

REPÈRES

SÉNAT

Interdiction des ventes directes en réseau

A l'occasion de la discussion, en première lecture, du projet de loi concernant les clauses abusives, le démarchage, les activités ambulantes, le marquage communautaire des produits et les marchés de travaux privés – destiné à adapter le droit français aux directives européennes en matière de protection du consommateur –, le Sénat a adopté, mardi 15 novembre, une disposition interdisant les ventes dites « pyramidales » ou « multiniveaux », importées des Etats-Unis. Le RPR, l'UDF et le PS ont voté pour, tandis que le PC s'abstenait. André Fosset (Un. cent.), rapporteur de la commission des affaires économiques, a souligné que ces systèmes de vente par réseau se développent en exploitant « *le chômage et la crédulité* » et « *en tirant habilement profit des lacunes de la réglementation* ».

Adaptation de la loi française au tribunal de La Haye

Le Sénat a adopté en première lecture et à l'unanimité, mardi 15 novembre, le projet de loi adaptant la législation française aux dispositions de la résolution 827 du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette résolution institue un tribunal international chargé de juger les auteurs de violations graves du droit international humanitaire sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. Le texte pose le principe de la compétence des juridictions françaises en ce domaine, organise leur éventuel déssaisissement, après décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation, au profit du tribunal siégeant à La Haye, et précise les modalités de coopération des autorités judiciaires françaises avec le tribunal.

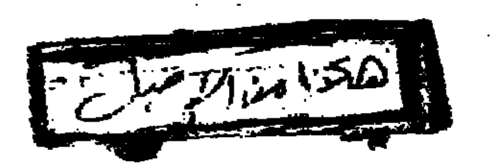
Adoption des « zones d'attente » dans les gares

Le Sénat a adopté en première lecture, mardi 15 novembre, le projet de loi modifiant l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. Les socialistes et les communistes ont voté contre, en dénonçant l'institution, à proximité des « gares ferroviaires ouvertes au trafic international », de zones d'attente destinées aux étrangers qui ne sont pas admis à pénétrer en France ou qui sollicitent l'asile politique, comme il en existe déjà dans les ports et les aéroports.

EN BREF

CORSE : adoption du statut fiscal. – Le Sénat a adopté définitivement, mardi 15 novembre, le projet de loi portant statut fiscal de la Corse. La majorité a voté pour, les communistes contre, les socialistes n'ayant pas pris part au vote. Le texte, adopté dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale (*le Monde* daté 9-10 octobre), supprime les parts départementale et régionale de la taxe professionnelle. Les départements percevront 1,5 % du montant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers mis à la consommation en Corse.

FERMAGES : adoption du projet de loi. – Le Sénat a adopté en seconde lecture, mardi 15 novembre, le projet de loi relatif au prix des fermages, présenté par Jean Puech, ministre de l'agriculture. La majorité RPR et UDF a voté pour, les socialistes et les communistes contre. Les sénateurs ont rétabli la référence unique au revenu brut d'exploitation (RBE) national pour l'actualisation des baux, alors que les députés souhaitaient tenir compte du RBE départemental (*le Monde* du 12 octobre).



Mieux associer les citoyens

Suite de la première page

Nous avons besoin d'un Etat plus démocratique, dans lequel les citoyens se reconnaissent davantage, au sein duquel ils puissent mieux jouer leur rôle d'orientation, de choix et, quand il le faut, de décision directe.

Cela suppose certaines modifications de notre Constitution, à commencer par l'élection présidentielle : soit la réduction du mandat présidentiel à une durée de cinq ans, à laquelle tout le monde s'engage avant une élection, soit le maintien du septennat mais non renouvelable ; l'une ou l'autre décision permettrait au peuple d'arbitrer plus fréquemment les grandes questions nationales. L'extension de la pratique du référendum, au titre de l'article 11 de la Constitution, la possibilité pour une fraction minoritaire du Parlement de demander, une fois par an, un référendum afin de soumettre au peuple une loi déjà votée, auraient le même effet.

L'assouplissement des rapports entre le gouvernement et le Parlement, par exemple en limitant la fréquence du recours à l'article 49-3 de la Constitution, un assouplissement des règles relatives à l'ordre du jour, établiraient un meilleur équilibre entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. De la même manière, pour que soit mieux établi le rôle du Parlement dans le processus constitutionnel au titre de l'article 89, on pourrait imaginer que le président de la République soit tenu de soumettre, dans un délai d'un an, soit au Congrès, soit au référendum, un projet de loi constitutionnelle déjà votée par les deux Assemblées.

L'aménagement du contrôle de la constitutionnalité des lois concourrait également à renforcer les droits des citoyens en leur permettant de susciter ce contrôle à l'occasion du contentieux administratif et judiciaire. Certaines procédures parlementaires seraient alors nécessaires, afin d'éviter l'instauration d'un « gouvernement des juges » contraire à toute notre tradition nationale.

Décentralisation : « Aller plus loin »

Un Etat plus démocratique suppose, aussi, que l'on aille plus loin en matière de décentralisation. Je ne suis pas de ceux qui la regrettent, même si je pense qu'il faut en aménager certaines règles pour mieux assurer le respect du droit par les responsables locaux. La multiplicité des structures locales témoigne de la richesse de notre vie démocratique. Malgré leur nombre élevé et leur enchevêtrement, les Français y sont légitimement attachés. Il est toutefois possible de favoriser, entre les collectivités, une meilleure répartition des compétences et des financements.

Il n'y aurait que des avantages à ce qu'en matière d'action sociale, entendue au sens large, c'est-à-dire y compris la lutte contre le chômage, comme de gestion des établissements d'enseignement, les collectivités locales, en accord avec les organisations professionnelles d'un côté, en accord avec le corps enseignant de l'autre, puissent jouer un rôle plus important. En matière scolaire, beaucoup a déjà été fait, et l'éducation nationale ne mérite pas les jugements sévères dont elle est parfois l'objet. Il ne s'agit pas de tout changer, mais d'aller plus loin, en ouvrant davantage l'école et l'université au monde moderne. L'action des collectivités locales peut y contribuer. En matière sociale, en revanche, l'effort à faire est plus considérable, et les résistances à surmonter plus importantes.

Des progrès significatifs peuvent également être faits en matière de décentralisation de la politique culturelle et de la politique du tourisme. La loi sur le développement du territoire le prévoit et le permet. Elle marque la volonté d'une transformation profonde associant l'Etat et les collectivités locales.

Justice : « Un malaise persistant »

L'Etat doit voir son autorité renforcée, afin de mieux accomplir ses missions traditionnelles qui sont ses missions essentielles.

Il y a dans notre pays un malaise persistant autour de la justice. Rien n'est plus dangereux, car il s'agit de l'une des fonctions essentielles de l'Etat. Nous avons adopté un certain nombre de réformes pour améliorer son fonctionnement, accroître son indépendance, la doter de moyens supplémentaires. Les Français n'ont pas encore pris conscience de ces mesures, qui feront bientôt pleinement sentir leurs effets.

Mais la justice doit elle-même mieux respecter les droits élémentaires des citoyens, au premier rang desquels figurent la présomption d'innocence et le droit au respect de leur liberté et *de leur dignité* aussi longtemps qu'ils ne sont pas jugés. Cela suppose des réformes profondes : pour la garantie du secret de l'instruction, qui me paraît indispensable, il faut alourdir les amendes dont sont passibles tous ceux qui le violent et mettre en œuvre les procédures existant dans notre droit positif ; pour la détention provisoire, elle ne devrait être possible que pour les récidivistes, sauf crimes de sang et trafic de stupéfiants, et décidée par un collège de trois magistrats. Il faut également s'interroger sur le bien-fondé de la mécanique de mise en examen, dont le déclenchement et la publicité qui l'accompagne réduisent à presque rien la présomption d'innocence ; chaque personne mise en cause pourrait être tout d'abord entendue comme témoin avec l'assistance d'un avocat jusqu'à ce qu'elle soit mise en accusation. Les choses seraient ainsi plus claires.

L'Etat doit également mieux assurer son autorité dans le domaine de la sécurité. Il s'agit là d'une préoccupation qui gagne les opinions publiques dans tout l'Occident, en Europe comme aux Etats-Unis. Là aussi, des réformes essentielles ont été décidées, les forces de l'ordre ont reçu les moyens matériels et juridiques de mieux assurer leurs fonctions. Déjà, les effets de cette politique nouvelle se font sentir.

Notre pays, c'est son mérite, est sans doute le plus ouvert d'Europe et le plus cohérent, le plus sûr de son identité : il a su intégrer des générations entières. Dans un monde où la pression démographique risque de s'accentuer, nous devons veiller à préserver ce modèle français. Pour la maîtrise, en priorité, des flux d'immigration : l'action du gouvernement a été, depuis mars 1993, inlassable sur ce plan-là, et les années à venir rendront encore plus indispensable une vigilance de tous les instants. Par une attention, permanente, aux problèmes de sécurité inhérents aux mouvements de population. Par la préservation des règles d'intégration à la française : acceptation des droits et des devoirs du citoyen, adhésion pleine et entière aux valeurs démocratiques. Par notre volonté collective, enfin, de maintenir là aussi l'exemple français.

Laïcité : « L'impartialité de l'Etat »

L'autorité de l'Etat républicain repose également sur le concept de laïcité qui est pour le citoyen une garantie d'impartialité de l'Etat en même temps qu'une garantie pour sa propre liberté. Aujourd'hui encore plus qu'hier, cette valeur fondamentale de la République doit être préservée et respectée. Tout doit y concourir. En cette matière, nous devons savoir que le moindre renoncement serait lourd de conséquences pour notre société, pour la paix entre les citoyens dont nous ne pouvons admettre qu'elle soit mise en danger par des groupes organisés sur des critères religieux ou ethniques, mettant à mal l'unité de la République, la tolérance, la soumission de tous aux mêmes lois.

Un Etat doté d'autorité a pour premier devoir d'assurer la sécurité de la nation et la défense de ses intérêts essentiels dans le monde. La loi de programmation militaire, valable pour six ans, nous en donne les moyens. Mais nous devons constamment rajeunir notre réflexion et adapter nos décisions à l'évolution du monde et des techniques, comme à l'évolution de la politique militaire des autres pays. Le monde demeure dangereux, et la défense nationale nécessaire. Si nous voulons que l'organisation de l'Europe ait également un contenu militaire, ce que je crois indispensable, il faut que la France puisse peser de tout son poids pour orienter les choix de nos partenaires. Elle le pourra d'autant mieux que son appareil de défense sera plus solide et moderne. Les derniers développements de la crise yougoslave confirment la nécessité de donner vie à l'Europe militaire.

Un Etat doté d'autorité est un Etat dont le rôle de législateur n'est pas entravé par la complexité des règles nationales et internationales. Là, c'est du rôle de l'Union européenne qu'il s'agit et de son intervention dans notre droit positif. L'article 88-4 de la Constitution assure le respect des prérogatives du Parlement français mais il n'est sans doute pas suffisant. Le principe de subsidiarité est constamment invoqué et rarement appliqué. Le rôle des Parlements nationaux n'est pas suffisamment assuré. La conférence intergouvernementale de 1996 doit être l'occasion de dire clairement quelles sont les compétences des Etats, quelles sont celles de l'Union européenne, afin d'éviter les interférences et les confusions qui troublent l'opinion publique ; celle-ci ne sait plus à qui s'adresser ou à qui s'en prendre lorsqu'une règle de droit lui paraît critiquable. Je reviendrai un autre jour sur la politique européenne.

Corruption : « détecter et sanctionner »

L'Etat doit être davantage respecté par les citoyens. Un vieux peuple, tel que le nôtre, a parfois tendance à considérer avec un amusement teinté de condescendance et de résignation le comportement de ceux qu'il a choisis pour le gouverner. Il ne s'agit pas de faire régner un quelconque ordre moral qui, comme toujours, n'empêcherait pas les turpitudes, mais se bornerait à les masquer. Un Etat respecté doit régler le problème de la corruption, non pas la rendre impossible, ce qui serait chimérique, mais permettre de la détecter rapidement et de la sanctionner rudement. C'est le sens des réformes actuellement débattues au Parlement comme au gouvernement et dont je souhaite qu'elles puissent être rapidement traduites dans notre droit positif : par exemple, l'abaissement du coût financier des campagnes électorales et de la vie politique, le meilleur contrôle et la meilleure transparence des marchés publics, le contrôle des patrimoines des élus, la réglementation du cumul des fonctions... Quant au financement de la vie politique par les entreprises, source de confusions et de malentendus, et bien que sa suppression comporte des risques – en particulier celui d'octroyer aux seuls partis politiques le monopole des candidatures –, mieux vaut y mettre fin, en tout cas pour une période de trois ans, jusqu'à la fin de la présente législature. Il serait alors temps de tirer les enseignements de cette période de clarification.

Il est douteux que toutes ces mesures puissent être, sinon décidées, du moins applicables avant les élections présidentielle et municipales du printemps 1995, mais certaines d'entre elles le peuvent. Je pense à l'abaissement du plafonnement des campagnes présidentielles, par exemple, ou aux marchés publics.

Un Etat qui ne soit pas tout-puissant, qui ne prétende pas tout régler lui-même, qui laisse à l'initiative des individus la place sans laquelle la société ne progresse pas : cet Etat sera plus proche des citoyens grâce à l'extension de la pratique du référendum, aussi bien sur le plan national que sur le plan local ; pourquoi ne pas prévoir qu'une fois par an toutes les mairies seraient ouvertes, et que les citoyens pourraient s'y rendre afin de répondre à des questionnaires mis à leur disposition par les collectivités locales, ou par le *gouvernement, afin de faire* connaître directement leur sentiment sur les grands sujets de l'heure ? Le questionnaire à la jeunesse nous a montré la voie, son succès doit servir d'exemple.

Plus proche des citoyens, l'Etat le serait aussi grâce à la décentralisation, dont le domaine devrait être étendu, je l'ai déjà indiqué ; grâce à un meilleur usage du paritarisme dans la gestion sociale ; grâce, enfin, à une méthode de la réforme reposant sur un dialogue constant entre ceux qui décident et les citoyens, afin de convaincre et d'entraîner le plus grand nombre. Pour réussir, la réforme doit s'appuyer sur un Etat qui ne soit ni idéologique ni partial, mais qui se donne pour tâche de rassembler, en s'efforçant de dépasser les frontières partisanes.

Plus proche, l'Etat le sera également s'il est mieux compris. L'effort de simplification doit porter sur les structures comme sur les procédures de l'administration. Cette évolution est insuffisamment engagée, elle doit prendre une dimension nouvelle.

Je pense à la déconcentration, corollaire indispensable de la décentralisation et qui doit simplifier la répartition des compétences entre les représentants locaux de l'Etat et mieux affirmer l'autorité sur eux des préfets. Je pense à la codification des textes, poursuivie trop lentement et avec trop peu d'ambition. Nous avons devant nous un effort comparable à celui du Consulat et de l'Empire ; l'enchevêtrement des textes, leur complexité est une atteinte a la liberté des citoyens. La mission de codification et de simplification des lois et des règlements doit être une priorité de l'Etat, si l'on veut éviter que la société ne soit étouffée par la prolifération des règles de droit confuses et parfois contradictoires.

Fracture sociale : « Protéger le citoyen »

En somme, l'Etat, plus proche, doit appeler les citoyens à prendre leurs responsabilités, leur permettre d'organiser leur vie de façon la plus autonome possible dans l'entreprise, dans la cité, comme dans toutes les institutions collectives, en connaissant mieux leurs droits, leurs devoirs, leurs responsabilités.

S'il ne doit pas être tout-puissant, l'Etat doit protéger mieux les citoyens, qui éprouvent aujourd'hui un sentiment de crainte : crainte de la fracture sociale, crainte du chômage, crainte de l'échec scolaire, crainte de l'avenir, crainte de la concurrence internationale, crainte des désordres du monde ; finalement, crainte de ce qui est nouveau, différent, de tout ce qui est incertain et qui n'est pas assuré pour longtemps.

La société n'est jamais immobile, elle change constamment. Cependant, le citoyen éprouve le besoin d'être mieux protégé contre les risques de ces changements constants, mieux garanti dans sa sécurité ; il éprouve le besoin que la défense, la croissance, l'emploi, la solidarité, soient mieux assurés.

L'Etat doit se donner les moyens d'affronter ces changements pour protéger mieux contre le risque économique en conservant un rôle d'impulsion, grâce à l'ensemble de la législation aussi bien fiscale que sociale et économique, grâce au budget, grâce à l'action des grands services publics. Il ne s'agit pas de *magnifier en toutes circonstances* le rôle de l'Etat ; il est vrai qu'il faut, au contraire, organiser son repli dans un certain nombre de domaines, en faisant en sorte qu'il dépense moins et donc qu'il prélève moins. Mais notre esprit national et toute notre Histoire font qu'à la première difficulté, c'est vers l'Etat qu'on se tourne pour lui réclamer aide et protection. L'Etat ne doit pas être impuissant, il doit conserver les moyens d'agir efficacement et rapidement.

Il ne doit pas être démuni devant le risque économique et pas davantage devant le risque social : la lutte pour l'emploi, la lutte contre l'exclusion, la lutte pour la formation, ont été dotées depuis dix-huit mois de moyens nouveaux et considérables. Ces moyens doivent être pleinement mis en œuvre par les partenaires de la vie économique et sociale, s'il le faut sur incitation active de l'Etat.

Après les efforts déployés pour renforcer les fonctions régaliennes de l'Etat – défense, justice, sécurité –, notre effort doit porter demain sur une réforme profonde de la gestion sociale dans notre pays en combinant une plus grande liberté des citoyens, appelés à prendre directement en main une part croissante de responsabilités à travers les organisations professionnelles et les collectivités locales et une plus grande efficacité de l'Etat confronté aux douloureux problèmes de la société française dont la solution demeure aussi de son domaine. Il n'y a là nulle contradiction : les citoyens peuvent exercer davantage de responsabilités sans que l'Etat soit privé des moyens d'agir, lorsque lui seul le peut efficacement au nom de l'intérêt national.

L'on entend regretter souvent que dans notre pays l'Etat soit désormais comme entamé de tous côtés, coincé en quelque sorte entre les compétences de l'Union européenne et celles des collectivités décentralisées et des organisations sociales. Cela est vrai, mais en partie seulement. Il est légitime que la notion et le rôle de l'Etat en France évoluent du fait d'un approfondissement de la coopération européenne d'une part et du développement des libertés locales et sociales de l'autre. Cela ne doit pas conduire à la résignation, ni à l'abaissement de l'Etat.

L'Etat est l'expression juridique suprême de la volonté de vie de la nation. Il faut adapter son organisation, afin qu'il ne fasse pas ce que d'autres peuvent faire et faire mieux que lui, afin qu'il fasse tout ce qu'il doit faire et qu'il est seul à pouvoir bien faire.

ÉDOUARD BALLADUR

Mandat présidentiel : refus de choisir

Le septennat a été institué, au début de la III[e] République, par les monarchistes qui pensaient que sept ans leur permettraient de trouver un prétendant apte à remonter sur le trône. Depuis, c'est devenu une tradition.

Georges Pompidou, du temps où il était à l'Elysée, en octobre 1973, avait enclenché une réforme constitutionnelle réduisant le mandat présidentiel à cinq ans. Mais bien que l'Assemblée nationale et le Sénat l'ait votée, il ne l'avait soumis ni au Congrès ni à référendum. Dans les 110 propositions du candidat François Mitterrand, en 1981, il était indiqué que le mandat serait *« réduit à cinq ans, une seule fois renouvelable »*, ou maintenu à sept ans *« non renouvelable »*.

Dans sa *Lettre à tous les Français*, en 1988, M. Mitterrand annonçait qu'il ne prendrait pas d'*« initiative »* en la matière, mais qu'il *« souscrirait »* à la première des possibilités si *« une large majorité parlementaire et le gouvernement »* s'accordait sur une telle mesure. Valéry Giscard d'Estaing s'est toujours dit, depuis qu'il n'est plus président de la République, favorable à une réduction à cinq ans.

Jacques Delors partage ce souhait. En revanche, Raymond Barre y est farouchement hostile. Bernard Pons, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, avait expliqué, en mai 1994, que Jacques Chirac avait exclu, devant les députés RPR, une telle modification. Dans sa lettre de mission à la commission Vedel, le 30 novembre 1992, M. Mitterrand avait expliqué qu'il pensait que le mandat du chef de l'Etat devait être plus long que celui des députés, qui est de cinq ans. Cette commission, faute d'avoir pu trancher, avait proposé de conserver le *statu quo*.

Dans son *Dictionnaire de la réforme*, Edouard Balladur indiquait sa préférence pour un mandat à cinq ans. Cette fois, il ne tranche pas entre cette réduction et un septennat non renouvelable.

Th. B.

Référendum : un droit pour la minorité

Le référendum est, en France, pratiquement une innovation gaulliste. Mais la Constitution de 1958 l'a inséré dans d'étroites limites et en a fait un instrument à la disposition du seul président de la République. Son article 11 indique, en effet, que seul le chef de l'Etat peut en décider l'organisation, et sans avoir besoin pour cela du contreseing du premier ministre, même s'il ne peut le faire que sur la proposition *« conjointe des deux Assemblées »* ou du gouvernement. De plus, il ne peut le faire que pour soumettre aux électeurs des projets de lois *« portant sur l'organisation des pouvoirs publics »* ou *« tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions »*.

La seule autre possibilité est l'approbation d'une réforme constitutionnelle déja votée dans les mêmes termes par les deux Chambres du Parlement, et cela selon l'article 89 de la Constitution.

Depuis longtemps une extension du champ référendaire est envisagée. François Mitterrand a même tenté, au cours de l'été 1984, d'obtenir une révision de la Constitution permettant de soumettre à référendum les textes concernant les garanties fondamentales des libertés publiques. Il s'agissait pour lui de sortir de la crise ouverte par le projet restreignant la liberté de l'enseignement privé. Le Sénat refusant de l'aider dans cette démarche, la réforme fut enterrée.

Lorsque M. Mitterrand, en décembre 1992, mit en chantier une vaste révision constitutionnelle, il relança cette idée. La commission présidée par Georges Vedel, qui a été chargée de préparer cette réforme, a effectivement prévu la possibilité de référendum sur *« les garanties fondamentales des libertés publiques »*, mais elle a ajouté la possibilité d'un référendum d'initiative minoritaire qui pourrait être organisé à la demande d'un cinquième des membres du Parlement soutenus par une pétition d'un dixième des électeurs. C'est cette idée que reprend Edouard Balladur.

Th. B.



2 Le Monde • Jeudi 17 novembre 1994

Les mesures du gouvernement après le questionnaire de M. Balladur

Des réponses sur la citoyenneté des jeunes mais déceptions sur le premier emploi

Edouard Balladur a présenté, mardi 15 novembre, vingt-neuf mesures en faveur des jeunes. Ce dispositif, d'un montant de 1,5 milliard de francs, tente de répondre aux demandes exprimées par les 1,5 million de jeunes qui avaient répondu au questionnaire lancé en juin. Eclectiques, ces mesures touchent à la vie quotidienne, à la citoyenneté, assez peu à l'insertion professionnelle et à l'emploi. Un débat sur ces propositions aura lieu à l'Assemblée nationale le mercredi 23 novembre.

■ PROCESSUS. Ces vingt-neuf mesures répondent aux cinquante-sept propositions élaborées par le comité chargé de la consultation nationale des jeunes. Elles ont pour objectif de permettre aux jeunes d'affirmer leur citoyenneté, d'être mieux écoutés, de voir leur accès à la vie professionnelle facilité et leur information renforcée.

■ RÉACTIONS. Ce plan jeunesse du gouvernement a suscité de vives critiques au sein de la gauche et des organisations étudiantes et lycéennes. Seules les mutuelles étudiantes affichent leur satisfaction.

La consultation nationale des jeunes avait permis d'établir un diagnostic clair : si les 15-25 ans sont relativement à l'aise dans leur famille, ils sont très inquiets sur leur avenir professionnel. Un mot résume toutes leurs attentes : l'emploi. Or les vingt-neuf mesures annoncées, mardi 15 novembre, par le gouvernement ne sont guère centrées sur les problèmes d'accès au monde du travail. De l'éligibilité à dix-huit ans comme maire à la désignation de médiateurs dans les *quartiers en difficulté*, en passant par la renaissance de la « carte jeune », le dispositif du gouvernement ne s'attaque guère à la question de fond. *« Je ne prétends pas avoir traité tous les problèmes de la jeunesse*, a d'ailleurs précisé Edouard Balladur en présentant ses décisions, entouré de huit ministres. *Il s'agit toutefois d'un effort considérable pour prendre en compte de manière concrète ce que souhaitent les jeunes. »*

Ce plan d'action est le résultat d'un processus engagé il y a huit mois par le gouvernement, à la suite du retrait du contrat d'insertion professionnelle (CIP). Pour passer des cortèges de manifestants hostiles à un « SMIC-jeunes » à l'annonce officielle de ces vingt-neuf mesures, une vaste consultation de la jeunesse aura été nécessaire. Son succès – et son coût, 40 millions de francs – avait été inattendu : 1 539 000 réponses au questionnaire. Les onze membres du comité chargés de la consultation avaient été submergés par le nombre de questionnaires retournés. Le 3 octobre, alors qu'ils lui remettent leurs cinquante-sept propositions, le premier ministre s'engage à prendre des mesures concrètes dans un délai de un mois (*le Monde* du 5 octobre).

1,5 milliard de francs

L'engagement de l'Etat est certes important, de l'ordre de 1,5 milliard de francs selon Nicolas Sarkozy, ministre du budget, auquel s'ajouteront des redéploiements de crédits. Mais il demeure limité si on le compare, par exemple, aux 4,5 milliards de francs dégagés en 1990 pour le plan d'urgence pour les lycées, décidé après des manifestations lycéennes réclamant *« des sous pour leurs bahuts »*.

A l'annonce des vingt-neuf mesures, les membres du comité chargé de la consultation des jeunes oscillent entre la satisfaction et la déception. Michel Fize, sociologue, estime que *« des avancées importantes ont été obtenues, notamment en ce qui concerne l'affirmation de la citoyenneté »*. Ainsi, le gouvernement abaisse à dix-huit ans l'âge de l'éligibilité aux élections régionales et cantonales et celui de l'éligibilité comme maire. Le comité avait toutefois réclamé l'abaissement du droit de vote à seize ans pour les élections municipales, ce qui n'a pas été retenu.

D'autres sont plus réservés. Ainsi Alain Michel, président de l'association humanitaire Equilibre, se félicite des avancées obtenues sur le plan local (comme l'institution auprès des 2 586 communes de plus de 3 500 habitants d'un conseil communal de la jeunesse) et du report d'incorporation jusqu'à vingt-quatre ans des jeunes engagés dans des cycles de formation professionnelle. En revanche, il déplore que le gouvernement soit resté très en retrait des propositions du comité sur le service national. Les questionnaires retournés par les jeunes avaient révélé un rejet massif du service militaire. En revanche, le service civil était plébiscité.

Selon les mesures Balladur, ce service civil ne touchera que 45 000 personnes d'ici quatre ans, soit près du double d'aujourd'hui, un élargissement qui avait déjà été annoncé par le ministre de la défense dans le cadre de la réforme du service national (*le Monde* du 13 octobre).

La principale déception vient donc des mesures touchant l'insertion professionnelle. Une partie d'entre elles étaient déjà prévues par le nouveau contrat pour l'école de François Bayrou (remise à niveau en classe de sixième, aide aux élèves en difficulté...) ; d'autres avaient été dévoilées lors de la réforme du service national (50 000 formations dispensées dans cadre du service militaire, report d'incorporation jusqu'à vingt-quatre ans pour les jeunes en formation professionnelle). Quant aux dispositions nouvelles, elles demeurent timides. Le fait que tout demandeur d'emploi de seize à vingt-cinq ans, qui n'a jamais bénéficié d'un contrat d'insertion dans une entreprise, puisse obtenir un stage de un à trois mois rémunéré par l'Etat et les collectivités locales ne constitue pas à proprement parler une réponse aux problèmes d'emploi des jeunes.

Un autre domaine largement absent des propositions du gouvernement concerne les transports en commun. La renaissance de la défunte « carte jeune » ne comportera pas de réduction sur le réseau de transports en commun locaux. Or il s'agissait là d'une revendication forte des jeunes de banlieue. La future carte jeune ne sera applicable qu'aux transports aériens et ferroviaires.

Le premier ministre a annoncé qu'il ne s'agissait là que d'une première étape. Une autre viendra lorsque le comité remettra, dans un mois environ, son rapport final, accompagné de nouvelles propositions. Enfin, dans dix-huit mois, un premier bilan de l'impact de ces mesures sera établi. Dès le 23 novembre, un débat sur la jeunesse est prévu à l'Assemblée nationale.

M.A.

Les vingt-neuf propositions

Voici le détail des vingt-neuf propositions du gouvernement Balladur en faveur des jeunes :

Affirmer la citoyenneté

1. – Abaisser à 18 ans l'âge de l'éligibilité aux élections régionales et cantonales et l'âge de l'éligibilité comme maire.

2. – Rendre obligatoire, par un projet de loi, l'institution auprès du conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un conseil communal de la jeunesse obligatoirement consulté sur les affaires de la commune concernant la jeunesse.

3. – Mise en œuvre d'une campagne d'information pour les inscriptions sur les listes électorales tout au long de l'année civile.

Mieux écouter la jeunesse

4. – Création d'une instance de médiation composée de personnels éducatifs et d'élèves, dans chaque collège, chaque lycée *[mesure déjà prévue dans le nouveau contrat pour l'école mis au point en septembre par François Bayrou, ministre de l'éducation]*.

5. – Mise en place d'un numéro d'appel pour mieux informer les jeunes sur le service national.

6. – D'ici quatre ans, le nombre de jeunes effectuant leur service national sous une forme civile sera porté à 45 000 *[mesure déjà prévue par la réforme du service national préparée par François Léotard, ministre de la défense]*.

7. – Désignation d'un interlocuteur privilégié des jeunes dans tous les commissariats centraux de la police nationale.

8. – Les maires pourront, si nécessaire, désigner pour une durée déterminée un ou plusieurs médiateurs chargés des problèmes de la jeunesse, en particulier dans les quartiers en difficulté.

9. – Les communes seront encouragées à prolonger la consultation nationale des jeunes par l'organisation régulière de consultations en liaison avec les commissions communales des jeunes.

Favoriser l'accès à la vie professionnelle

10. – La préparation à l'insertion professionnelle deviendra une mission à part entière de l'école *[mesure déjà prévue par le nouveau contrat pour l'école]*.

11. – A l'entrée en sixième, les élèves pourront bénéficier d'une remise à niveau individualisée de leurs connaissances et, le cas échéant, d'une aide complémentaire *[mesure déjà prévue par le nouveau contrat pour l'école]*.

12. – Les mesures relatives au soutien aux élèves en difficulté, à l'orientation professionnelle et à la valorisation des filières technologiques professionnelles, comprises dans le nouveau contrat pour l'école, seront mises en œuvre en priorité *[mesures déjà prévues par le nouveau contrat pour l'école]*.

13. – Report d'incorporation jusqu'à 24 ans pour les jeunes en contrat d'apprentissage, d'orientation et de qualification *[mesure déjà prévue par la réforme du service national]*.

14. – Pendant le service national, 30 000 jeunes pourront, d'ici cinq ans, bénéficier d'une formation sanctionnée par un titre professionnel reconnu, dans le cadre d'un contrat de volontariat service long « spécialiste » ; 20 000 autres, en plus grande difficulté, pourront prolonger de quatre à six mois leur service militaire pour suivre des formations préqualifiantes *[mesures déjà prévues par la réforme du service national]*.

15. – Année deuxième chance ou joker : maintien de sa bourse à un étudiant boursier devant redoubler une année d'études, sous conditions d'assiduité et de notes minimales.

16. – Tout jeune de 16 à 25 ans, demandeur d'emploi, n'ayant pas bénéficié durant sa formation d'une possibilité de stage, pourra demander, dans l'année qui suit sa sortie du système éducatif, à effectuer un stage rémunéré en entreprise.

17. – L'Etat apportera une aide à l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ).

18. – Extension des bourses défi-jeunes pour les 18-25 ans et création de bourses défi-juniors pour les 15-18 ans.

19. – Doublement en deux ans (110 millions de francs au budget 1995 ; 220 millions de francs pour 1996) des moyens des fonds départementaux d'aide aux jeunes engagés dans un parcours de qualification ou d'insertion professionnelle.

Renforcer l'information, l'aide aux projets et l'autonomie

20. – Création de points locaux d'information jeunesse et d'antennes mobiles d'information – « bus info-jeunes » – dans les quartiers difficiles, et d'un service téléphonique national d'information – « Fil info-jeunes».

21. – Lancement, dès le mois de janvier, d'une nouvelle « carte jeune », utilisable dans vingt-quatre pays européens.

22. – Les communes seront incitées à signer un « contrat local d'animation » pour les jeunes. L'Etat attribuera un emploi d'animateur aux 1 000 premiers contrats locaux mis à la disposition des jeunes par les communes.

23. – Etude des moyens d'aider les jeunes en difficulté par le biais des comités pour le logement autonome des jeunes, avec le soutien des fonds d'aide aux jeunes.

24. – Création d'un numéro vert national pour l'écoute individualisée des jeunes dans le domaine de la santé.

25. – Affectation d'une infirmière dans chaque établissement scolaire de plus de 500 élèves *[mesure prévue dans le nouveau contrat pour l'école]*.

26. – Accès autonome à l'assurance maladie des jeunes de 18 - 20 ans sans activité professionnelle qui sont des ayants droit de leurs parents.

27. – Relance et extension des structures de conseil en matière familiale et conjugale.

28. – Création de maisons des jeunes et de la santé.

29. – Création d'un centre national des projets de jeunes et d'un centre de la création artistique des jeunes, avec l'aide de l'Etat.

COMMENTAIRE

Attente déçue

La déception risque d'être à la hauteur des espoirs suscités par la consultation nationale des jeunes. Certes, on aurait mauvaise grâce de ne pas porter au crédit du premier ministre certaines décisions attendues depuis longtemps. Mais, en refusant de s'attaquer au problème de fond – l'emploi –, le premier ministre a pris le risque de se voir reprocher de traiter la jeunesse avec légèreté. Alors qu'on connaît le sentiment d'exclusion des 15-25 ans du monde des adultes, peut-on se contenter de proposer à quelques-uns un stage rémunéré de un à trois mois ?

Les manifestations contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) avaient montré le divorce entre le gouvernement et la jeunesse. Edouard Balladur avait alors cherché à rétablir le dialogue. Pour que sa manœuvre soit un succès, encore fallait-il que le dernier étage de la fusée, l'action gouvernementale, s'envole haut et fort.

Ses vingt-neuf mesures ne sont pas à la hauteur de cette ambition. Le fait que huit d'entre elles font déjà partie du « nouveau contrat » pour l'école ou de la réforme du service national relativise la portée de l'annonce gouvernementale. D'autres dispositions sont plus symboliques qu'efficaces : l'abaissement à dix-huit ans de l'âge de l'éligibilité aux élections locales et à la fonction de maire vont dans le sens d'une plus grande confiance aux jeunes. On peut toutefois se demander quel impact auront de telles dispositions quand on sait que de nombreux jeunes négligent d'exercer leurs droits civiques.

MICHÈLE AULAGNON

Vives critiques au sein de la gauche et des organisations étudiantes

Le plan en faveur des jeunes élaboré par le gouvernement a reçu un accueil plutôt mitigé. Ainsi, Frédérique Bredin, ancien ministre socialiste de la jeunesse et des sports, affirme que *« la déception va être grande chez les jeunes »* après *« les vingt-neuf mesurettes »* annoncées par le premier ministre. *« Ils avaient lancé au travers de la consultation un appel grave, déterminé, parfois désespéré au premier ministre. On ne les a pas pris au sérieux. La réponse du gouvernement leur laissera le goût amer d'avoir été floués »*, souligne Mme Bredin.

Pour le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, ces *« mesures gadgets »* sont une *« nouvelle illustration de la méthode Balladur »* : dans un premier temps, *« un problème est créé artificiellement par des erreurs politiques »*. Dans un deuxième temps, il y a *« recul devant les mouvements de protestation »*. Le troisième temps est celui de la *« récupération médiatique et démagogique par une commission ou un groupe d'experts »*. Dans un quatrième temps, *« la montagne accouche d'une souris »*.

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) considère qu'il s'agit *« d'un saupoudrage plus que d'une politique ambitieuse et cohérente dont la France a besoin en faveur des jeunes, notamment les plus défavorisés. Certaines mesures reprennent des décisions déjà arrêtées par l'éducation nationale ou la défense, d'autres constituent un habillage de la politique conduite par la jeunesse et les sports, quelques-unes enfin présentent un intérêt certain, mais de portée limitée »*.

L'UNEF-ID considère que *« le plan répond à des revendications »*, mais qu'il *« reste à satisfaire des aspirations »*. Le syndicat étudiant réclame un plan pluriannuel traitant de tous les aspects de la vie des jeunes. La Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDEL) se montre sévère. *« Les jeunes attendaient des réponses sur l'emploi, la formation, la santé publique, mais rien, rien, rien. La jeunesse méritait mieux. »* Le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) reproche au premier ministre d'avoir *« oublié l'emploi, l'insertion, la défense des libertés publiques, le sida, la toxicomanie »*.

De son côté, le Mouvement de la jeunesse communiste (MJCF) a qualifié les propositions de M. Balladur de *« poudre aux yeux »*. *« Les jeunes étaient en droit d'attendre*, dit-il, *des mesures qui s'attaquent à la précarité et aux contrats bidons pour accéder enfin à un vrai emploi. »*

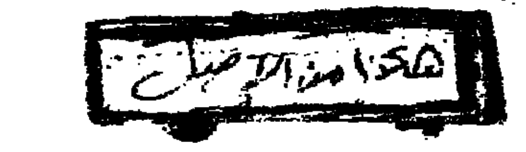
En revanche, les mutuelles étudiantes sont satisfaites des mesures annoncées par le gouvernement. Ainsi, la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) et la Mutualité étudiante régionale se félicitent de l'aide accordée à l'Association pour faciliter l'insertion des jeunes (AFIJ) – dont elles font partie –, de l'accès autonome des étudiants à l'assurance-maladie dès dix-huit ans et de la création des maisons de jeunes et de la santé.

Les âges d'éligibilité

Le code électoral ne comporte aujourd'hui pas moins de quatre seuils d'âge permettant d'accéder aux différentes fonctions électives. Dès 18 ans, on peut être élu conseiller municipal, mais il faut patienter jusqu'à 21 ans pour pouvoir s'asseoir dans le fauteuil de maire, de conseiller général ou de conseiller régional. A 23 ans, on est autorisé à être candidat à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen et même, pour les plus pressés, à la présidence de la République. Le siège de sénateur ne viendra que plus tard, car il est interdit aux moins de 35 ans.

Si l'on met à part les périodes révolutionnaire et impériale, qui avaient ouvert, le 10 août 1792, le droit de vote dès 21 ans tout en y adjoignant d'autres barrières, de fortune notamment, les conditions d'âge pour être électeur et éligible se sont assouplies au fil des régimes politiques qui se sont succédé au XIXe siècle. Plus que méfiante à l'égard du suffrage, la Restauration avait opté pour un régime électoral, de ce point de vue, résolument frileux. Le suffrage censitaire, institué par la Charte constitutionnelle du 8 juin 1814, n'est accordé qu'aux plus de 30 ans, et l'éligibilité qu'à partir de 40 ans. Sous l'effet des multiples conditions imposées, les électeurs ne sont que 100 000 en 1817. La monarchie de Juillet procède à un premier assouplissement, en abaissant le droit de vote, qui demeure censitaire, à 25 ans, et l'éligibilité à 30 ans. A la veille de 1848, les électeurs sont au nombre de 241 000.

Le décret du 5 mars 1848, qui institue le suffrage universel masculin, revient à la majorité à 21 ans, et établit l'âge de l'éligibilité à 25 ans. Ce second seuil demeurera en vigueur jusqu'en 1945 pour la Chambre des députés, avant d'être abaissé à 23 ans. La loi du 5 juillet 1974 fixe enfin la majorité électorale et civile à 18 ans.



SOCIÉTÉ

La bavure d'Amiens

Suite de la première page

La réunion de concertation avec les représentants de familles de harkis qu'il a convoquée, mardi 15 novembre, a commencé par ce scoop vidéo : les CRS ont provoqué les incidents qui ont secoué les quartiers nord d'Amiens pendant deux nuits, en attaquant une fête d'adolescents à coups de lacrymogènes.

Le matin même, le représentant de l'Etat avait encore démenti avec énergie les récits répercutés par plusieurs témoins : selon lui, aucun policier, aucun CRS n'était intervenu, dans la soirée du samedi 12 novembre dans la salle de réunion de la rue du docteur Fafet où Zora fêtait ses dix-sept ans avec une cinquantaine de copains dont des enfants de sept ans. M. Desmet niait ainsi la réalité du récit fait par plusieurs convives. Selon eux, des coups avaient été frappés, peu après dix heures, à la porte du local prêtée par une association de fils de harkis, où l'anniversaire battait son plein. Des jeunes filles avaient ouvert pour se trouver nez à nez avec des CRS, puis elles avaient refermé la porte. Des grenades lacrymogènes lancées à travers des soupiraux – les trois déflagrations entendues dans la vidéo – les avaient contraints à fuir. Les « grands frères » alertés n'avaient pas tardé, dès le lendemain soir, à venger l'affront en provoquant à leur tour les CRS.

Cette réalité, immortalisée du haut de son troisième étage par un vidéaste amateur, a fini par s'imposer, contraignant le préfet à un extraordinaire *mea culpa* public, devant les représentants de la communauté harki, puis les journalistes : « *J'ai été abusé par des rapports de police inexacts. Je suis extrêmement choqué par le film qui montre une intervention apparemment sans raison. Il n'y a pas de doute sur le bien fondé des protestations. Des CRS sont intervenus dans un quartier où ils n'auraient pas dû le faire et dans des conditions inadmissibles.* » Deux heures plus tôt, des jeunes du quartier de la Briquetterie, ilôt de pauvreté au nord de la capitale picarde, avaient projeté la cassette vidéo fatidique sur les lieux-mêmes des faits, devant les représentants de la presse.

Filmées par un vieil habitant de la cité, français « de souche », les images des CRS n'avaient pas tardé à parvenir entre les mains des fils de harkis en quête de preuves. Leur diffusion a obligé le préfet à s'expliquer, assurant qu'il avait ignoré l'intervention, puisqu'aussi bien le directeur départemental de la sécurité publique que le commandant de la compagnie de CRS en cause l'avaient nié. Sur sa lancée, M. Desmet a annoncé qu'une enquête de l'Inspection générale de la police nationale serait diligentée, que ses conclusions seraient rendues publiques, et que des « *sanctions méritées* » suivraient.

Pour les enfants de harkis et les jeunes de la Briquetterie, ces révélations ont sonné comme une libération, une manière de revanche aussi sur le sort réservé à leurs pères, utilisés par la France en Algérie, puis parqués dans des camps honteux. Eux dont les conversations fourmillent de récits rarement pris au sérieux de provocations policières et d'anecdotes sur le racisme des forces de l'ordre à l'égard des Maghrébins, n'en reviennent pas d'avoir ainsi pris les CRS la main dans le sac et l'Etat en flagrant délit de mensonge. Eux qui nourrissent à l'égard de la télévision un sentiment ambigu mêlant la haine à la vénération n'ont plus de doute sur la force de l'image.

Les dégâts moraux d'une duperie

A vrai dire, l'image du préfet, les pieds pris dans le tapis des faux semblants policiers, obligé de rétablir la vérité avant de rétablir l'ordre, ne leur déplait pas non plus. Mais, au-delà des voitures incendiées, les dégâts moraux sont lourds. Certains jeunes ne peuvent manquer de voir dans cet aveu de tricherie par l'Etat lui-même, la confirmation d'une duperie permanente, voire une incitation à mépriser les règles de la vie sociale.

« *Depuis trente ans, les familles de harkis vivent une politique d'exclusion,* a lancé au préfet un représentant associatif. *Aujourd'hui, on voit que nous ne délirons pas en parlant de police et de justice à deux vitesses ! Le jour où des policiers seront révoqués pour racisme, on pourra parler d'égalité devant la loi.* » Passée l'émotion suscitée par la vidéo, le fossé béant du malaise des « Français musulmans » a surgi dans le bureau préfectoral. « *Ma fille et ses copines cherchent à entrer dans la société française. Elles ont été à l'école avec leurs frères français et font comme eux : elles fêtent leur anniversaire*, a lancé au préfet une femme de harki de la Briquetterie. *Samedi, les CRS ont fait avaler des gaz à ma fille. Elle était jaune citron quand elle est rentrée. J'ai même eu peur de l'amener à l'hôpital.* » Mais le flot de la colère ne s'arrête pas. Ce sont « *les HLM de la rue Fafet où on nous a mis avec tous les arabes* », c'est le guichetier de la compagnie d'autobus qui la traite de « *bougnoule* » et l'humilie en exigeant un document inutile pour établir une carte.

Instant rare, un préfet écoute la rage des « oubliés de l'histoire ». Il invite les victimes à s'adresser à son collaborateur désigné pour être l'interlocuteur de la communauté, affirme solennellement que les familles de harkis « *doivent être traitées comme des Français comme les autres* ». Deux membres du cabinet de Roger Romani, ministre chargé des rapatriés, ont même été dépêchés pour rappeler tout le bien que veut le gouvernement aux harkis, concrétisé par une loi d'indemnisation votée au mois de mai (*le Monde* du 18 mai).

Reste à expliquer la présence des policiers, ce soir-là, à Amiens. Selon Philippe Seys, directeur de cabinet du préfet de la Somme, la seizième CRS basée à Saint-Omer a été envoyée à Amiens, le 4 novembre, à la demande du préfet pour une mission de « sécurisation » justifiée par une recrudescence de vols. Samedi 12 novembre, il restait deux sections sur place, soit une quarantaine d'hommes : autant que d'adolescents présents à l'anniversaire. Leur mission consistait à assurer une « *présence rassurante* » et excluait, selon M. Seys, les quartiers chauds de « Fafet » et de « Brossolette ».

La douleur de Mohamed Rabah

Le déroulement de ce qui est présenté officiellement comme une désobéissance policière éclaire en tout cas d'un nouveau jour la dialectique lancinante des provocations-répressions en banlieue. Si les violences, les dégradations et les trafics nécessitent fréquemment l'intervention des forces de l'ordre, il apparaît aussi qu'un brutal déploiement policier est systématiquement vécu comme une provocation dans les nombreuses cités où errent, à toute heure, des dizaines de jeunes chômeurs qui n'attendent qu'une étincelle pour jouer à la guérilla urbaine. A Amiens, le lourd contentieux des fils de harkis vis-à-vis de la société française est encore alourdi depuis le meurtre, le 6 août, d'Abderramane Rabah, précipité d'une falaise à Ault (Somme) après avoir été frappé et injurié de manière raciste par un groupe de jeunes.

Le lien fait par le préfet, entre ce drame et les violences d'Amiens (*le Monde* du 15 novembre) révolte cependant Mohamed Rabah, père de la victime, ancien engagé dans l'armée française en Algérie puis en Allemagne. « *Ne mêlez pas mon fils à vos problèmes* », ne cesse-t-il de répéter aux jeunes de la Briquetterie en condamnant les incendies de voitures. Le comité de soutien réuni autour de lui dénonce les lenteurs et les maladresses de l'instruction. Mardi, le préfet a été jusqu'à admettre que « *le juge a beaucoup traîné pour donner à ce crime la qualification qu'il mérite* ». Le même jour, la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens rejetait les demandes de remise en liberté des deux jeunes incarcérés à la suite du meurtre d'Abderramane Rabah.

Installé dans un pavillon de la périphérie amiénoise, trente ans après son arrivée en France, M. Rabah témoigne, à sa manière, de l'impossibilité persistante pour les « Français musulmans » d'être reconnus comme des citoyens à part entière. Le 11 novembre, la gerbe que ses enfants ont déposée au monument aux morts à la mémoire de leurs grands-parents tués durant les deux guerres mondiales a été retirée par la police peu après la cérémonie. Diminué, amaigri depuis la mort de son fils, Mohamed Rabah a, lui aussi, été contrôlé dans le quartier du Pigeonnier par les CRS chargés de la « sécurisation ». « *Ils m'ont demandé ma carte de séjour,* fulmine-t-il. *Ça m'a vraiment fait un coup ! Ils m'ont pris pour un immigré, moi qui suis un ancien combattant.* » Mardi soir, après la séance de vidéo en préfecture, pas un uniforme policier n'était visible dans les quartiers nord d'Amiens.

PHILIPPE BERNARD

CATASTROPHES

Poursuivant sa route vers le golfe du Mexique

La tempête tropicale Gordon a fait plus de 350 morts en Haïti

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Le bilan ne cesse de s'alourdir en Haïti, le pays le plus durement touché par la tempête tropicale Gordon, qui a poursuivi, mardi 15 novembre, sa route vers l'ouest, en direction du golfe du Mexique.

Selon les estimations des radios haïtiennes, plus de trois cent cinquante personnes ont péri, noyées ou ensevelies dans des glissements de terrain et des torrents de boue provoqués par les pluies diluviennes. C'est dans les quartiers pauvres de la capitale, et surtout à Jacmel, ville située à 80 kilomètres au sud-ouest de Port-au-Prince, que la tempête a fait le plus de victimes.

Le premier ministre haïtien Smarck Michel, qui a décrété l'état d'urgence et annoncé le déblocage d'une aide immédiate de 45 millions de gourdes (environ 16 millions de francs) pour les sinistrés, a dépêché trois ministres à Jacmel pour évaluer les dégâts. Les autorités sanitaires craignent des épidémies dans cette ville, où des dizaines de sinistrés ont été hébergés temporairement dans les écoles. Les militaires américains, déployés en Haïti depuis la mi-septembre, participent aux opérations de secours avec des soldats haïtiens et les équipes de la Croix-Rouge.

La tempête Gordon, la plus meurtrière de la saison, a également fait des victimes et d'importants dégâts en Jamaïque, à Cuba et en République dominicaine. Dans ce dernier pays, quatre personnes, dont deux enfants, sont mortes noyées dans la région du Sud-Ouest, où les cultures ont été dévastées. Plusieurs localités demeuraient inaccessibles mardi soir en raison de l'effondrement de ponts emportés par les rivières en crue.

Des pluies torrentielles accompagnées de violentes rafales de vent se sont abattues mardi sur le sud de la Floride, de Key-West à Miami et Fort-Lauderdale, faisant au moins deux morts. Selon le centre météorologique de Coral Gables (Floride), la tempête risquait de reprendre de la vigueur en pénétrant dans le golfe du Mexique.

JEAN-MICHEL CAROIT

Séisme meurtrier dans les Philippines. – Selon un premier bilan officiel, au moins soixante-deux personnes ont été tuées par le tremblement de terre qui a ravagé l'île de Mindoro, à 150 kilomètres au sud de Manille, dans la nuit du 14 au 15 novembre. Le nombre des disparus et celui des blessés sont encore indéterminés. Ce séisme d'une magnitude de 6,7 sur l'échelle de Richter, dont l'épicentre a été localisé à environ 110 kilomètres de Manille au large de l'île de Mindoro, est, selon les autorités philippines, le plus meurtrier enregistré depuis celui qui fit quelque 1500 morts dans l'archipel en juillet 1990. – *(AFP.)*

EN BREF

GIA : l'un des islamistes interpellés en France s'est enfui pendant sa garde-à-vue. – Ali Besam, un Algérien en situation irrégulière arrêté le 8 novembre à Poissy (Yvelines) lors du coup de filet contre un réseau français de soutien aux maquis algériens, a pu s'enfuir le 9 novembre pendant sa garde à vue dans les locaux de la sixième division de la direction centrale de la police judiciaire, rue des Saussaies à Paris (8e). Il a réussi à dégager sa main de la menotte qui l'attachait à un radiateur. Ali Besam était l'un des 95 membres présumés du réseau d'aide au GIA interpellés dans ce dossier.

PIERRE CHANAL : l'ancien adjudant-chef tente de se suicider à l'annonce d'une nouvelle mise en examen. – Incarcéré à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne pour viol, Pierre Chanal a tenté de se suicider, lundi 14 novembre, sans que ses jours soient toutefois en danger. Samedi 12 novembre, Pierre Chanal avait été avisé de sa nouvelle mise en examen pour homicide volontaire relative à l'assassinat, en 1987, d'un jeune auto-stoppeur irlandais retrouvé près d'Alaincourt (Aisne). Cette mise en examen, qui fait suite aux réquisitions du procureur de la République du tribunal de Saint-Quentin, a donc bien été notifiée par courrier à Pierre Chanal en fin de semaine dernière, contrairement à ce que nous avait indiqué le parquet de Saint-Quentin en démentant les informations publiées dans *l'Union de Reims* (*le Monde* du 16 novembre).

Contredisant les affirmations

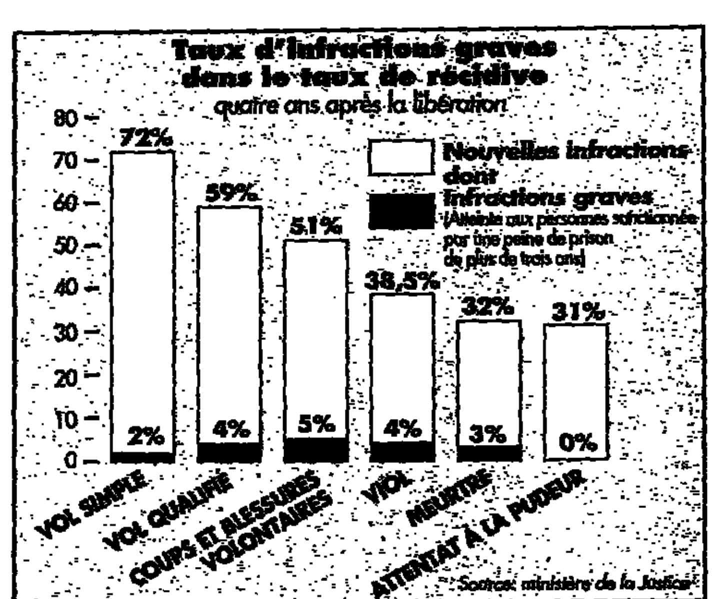
Une étude du ministère de la justice relativise l'ampleur de la récidive

Le directeur de l'administration pénitentiaire, Bernard Prévost, a présenté, mardi 15 novembre, les résultats d'une étude sur la récidive menée par Annie Kensey, démographe au ministère de la justice, et Pierre Tournier, ingénieur de recherche au CNRS (1). Quatre ans après leur libération, 49,7 % des détenus condamnés à une peine de plus de trois ans se sont vu infliger une nouvelle condamnation, mais, si l'on ne retient que les infractions graves – les atteintes aux personnes sanctionnées par des peines de plus de trois ans –, ce taux tombe à 3,3 %.

Il y a un an, lors du débat sur la perpétuité « réelle », le problème de la récidive avait été âprement discuté. Certains hommes politiques brandissaient des taux de 70 %, d'autres invoquaient sans plus de précisions des chiffres inférieurs de moitié. En l'absence de référence aux rares études statistiques publiées sur le sujet, le flou était alors la règle. « *Si l'on ne dit pas avec précision de quoi l'on parle, tout ce que l'on peut affirmer, c'est que le taux de récidive est compris entre 0 et 100 % !* sourit Pierre Tournier. *Il faut définir la population que l'on étudie, le délai que l'on prend en compte et surtout ce que l'on entend par récidive. S'agit-il des nouvelles affaires, des nouvelles incarcérations ou de la répétition de la même infraction ? Suivant les critère retenus, les taux varient du simple au double.* »

Afin de cerner au plus près la notion de récidive, Annie Kensey et Pierre Tournier ont suivi, plusieurs années durant, un groupe de détenus sortis de prison en 1982 (2). Au terme de leur étude, ils aboutissent à une première conclusion : au bout de quatre ans, près de la moitié des sortants de prison ont à nouveau été condamnés par la justice. Ce « taux de récidive », qu'ils préfèrent baptiser « taux de nouvelles affaires », est cependant très vague : il prend en compte toutes les infractions, quelle que soit leur gravité. Certains détenus ont ainsi été condamnés à nouveau parce qu'ils avaient émis des chèques sans provision, d'autres parce qu'ils avaient voyagé en train sans billet. « *Lorsqu'un ancien meurtrier omet de faire modifier sa carte grise, il paraît difficile de parler de récidive*, note Mme Kensey. *Ce taux est insuffisant car il est très global.* »

Derrière ce chiffre un peu flou, se cache malgré tout une masse d'informations qui permet de mieux comprendre ce phénomène mal connu qu'est la récidive. L'étude met ainsi clairement en lumière la fragilité du détenu pendant les mois qui suivent sa libération : dans plus d'un cas sur trois, la nouvelle infraction est commise moins de six mois après la sortie de prison. L'étude permet également de souligner le poids du passé judiciaire du condamné : les détenus ayant fait l'objet d'une seule condamnation « récidivent » à environ 40 % quand ceux qui en ont subi deux le font à plus de 75 %. Elle souligne enfin les avantages de la libération conditionnelle : le « taux de nouvelles affaires » des libérés conditionnels, qui sont aidés et contrôlés par des éducateurs jusqu'à la fin de leur peine, se monte à 40 % contre 55 % pour les détenus libérés en fin de peine.



Le critère le plus déterminant semble cependant le type d'infraction initialement reproché au détenu. Cette donnée modifie profondément la propension du condamné à la récidive. Selon que l'on étudie les voleurs, les meurtriers ou les violeurs, le « taux de nouvelles affaires » varie ainsi du simple au double. Les voleurs « récidivent » dans plus de 72 % des cas alors que les détenus condamnés pour attentat à la pudeur le font dans 30 % des dossiers. Contrairement à ce qu'affirmaient les partisans de la « perpétuité réelle », le taux de récidive des violeurs est nettement inférieur à celui des autres condamnés : au bout de quatre ans, 38,5 % des détenus accusés de viol ont été condamnés à nouveau par la justice.

Mais la nouveauté de cette étude réside dans son effort pour se rapprocher de ce que Pierre Tournier appelle en souriant le « *sens commun* ». Pour les chercheurs, le mot de récidive correspond le plus souvent au « taux d'affaires nouvelles » qui mesure indistinctement toute nouvelle condamnation, qu'il s'agisse d'un défaut de titre de transport ou d'un excès de vitesse. Pour le citoyen, qui ne se soucie guère de ces petites infractions, le mot renvoie en fait à la crainte d'une répétition de la violence : lors du débat sur la « perpétuité réelle », les hommes politiques qui soulignaient la propension à la récidive des violeurs ne songeaient pas à des chèques sans provision mais à de nouveaux viols.

Afin de mesurer la teneur statistique de cette crainte, Pierre Tournier et Annie Kensey ont donc calculé, infraction par infraction, les taux de récidive en ne retenant que les infractions graves. Laissant de côté les contraventions et les petits délits, ils se sont contentés d'enregistrer les infractions sanctionnées par des peines de plus de trois ans. Les résultats de ce calcul, qui se rapproche de l'acception commune du mot de récidive, tranchent radicalement avec les chiffres obtenus précédemment : le taux, qui s'établissait à près de 50 % lorsque toutes les infractions étaient prises en compte, tombe brusquement à moins de 10 %. Il est de 16 %

Devant le tribunal correctionnel de Paris

Les contrôles d'identité en procès

« *Vos papiers !* » La formule administrative a encore le pouvoir de provoquer des chocs en retour, si l'on en juge par les procès pour « outrages à agent de la force publique » consécutifs à des contrôles d'identité. La démonstration en a été apportée, mardi 15 novembre, lors des débats devant la 24e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Un an après les lois qui ont permis de les systématiser, les demandes de « papiers » continuent de révolter certains citoyens.

Un dossier « de principe », comme disent les avocats, pour commencer. Attendant un bus place de Clichy, le 13 août dans le 17e arrondissement de Paris, Sadia Ayata a eu le front de critiquer à haute voix le contrôle d'identité d'un Algérien auquel elle a assisté en direct.

Agée de trente et un ans, cette jeune Française d'origine algérienne a remarqué, s'adressant à sa sœur et à voix suffisamment haute pour être entendue des gardiens de la paix, que les Maghrébins et les Africains lui semblaient les premiers visés par les policiers. Le contrôle s'est pourtant passé « *normalement* », selon le gardien de la paix présent à l'audience : l'homme contrôlé s'en est allé après consultation du fichier des personnes recherchées. Mais Sadia Ayata a continué à commenter.

« *Taisez-vous !* », a ordonné le policier avant de lui demander ses papiers. « *Nous sommes en démocratie et j'ai le droit à la liberté d'opinion* », a-t-elle rétorqué. Le ton est monté. « *Est-ce un délit de faciès ?* », a interrogé la jeune femme, journaliste sans emploi au moment des faits. Le gardien de la paix a assuré, lui, que les propos ont été moins courtois et qu'il a été « traité de raciste. » En tout état de cause, Sadia Ayata a été conduite au commissariat où sa sœur l'a aperçue « *menottée à un banc* », un peu plus tard, avant d'alerter les associations de défense des droits de l'homme.

Le « taisez-vous ! » policier n'est pas passé. Ni auprès de Marie-Claire Mendès France, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme, citée comme témoin : « *Le cas de Sadia Ayata aurait pu être le mien. Elle est française et pur produit de la République. Elle a une maîtrise de sociologie. Elle est journaliste comme je l'ai été. Elle est de père algérien. Il se trouve qu'elle a fait une réflexion, et que j'aurais pu faire la même.* » Ni auprès de l'avocat de la jeune femme : « *Qu'est-ce que la démocratie si ce n'est pas une société dans laquelle on peut dire ?* », s'est interrogé Me Jean-Jacques de Félice, soulignant que le père de Sadia Ayata avait combattu pour la liberté d'expression en participant à la libération du territoire en 1944 aux côtés du général de Gaulle. « *Il est important que des personnes puissent dire à des policiers : « Vous faites peut-être un délit de faciès, vous faites peut-être de la ségrégation, vous êtes peut-être racistes* », a encore plaidé l'avocat.

Les reproches faits aux policiers

Le tribunal présidé par Jean-Pierre Mérigeot n'en a pas jugé ainsi. Condamnant Sadia Ayata à une amende de 2 000 francs assortie de dommages et intérêts aux policiers, les juges ont suivi les réquisitions du substitut du procureur de la République, Jean-Paul Mazon, pour qui le délit d'outrage était parfaitement constitué et qui a insisté sur la difficulté des conditions d'exercice du métier de policier.

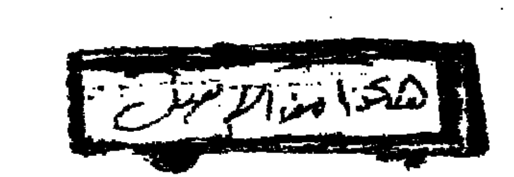
La suite de l'audience a, il est vrai, donné raison au ministère public, tant les autres procès pour « outrage » ont montré l'extraordinaire diversité des reproches formulés aux policiers dans le contexte des contrôles d'identité.

Protestant contre la demande de papiers adressée à un « *individu de race noire qui avait les pieds sur la banquette* » dans un train de banlieue, selon le rapport de police rédigé le 24 août, une quinquagénaire de nationalité française, secrétaire administrative dans un ministère, a insulté les CRS en termes choisis : « *Vous êtes des enculés, vous contrôlez toujours les Noirs, mais jamais les Arabes, alors que ce sont les Arabes qui commettent des infractions.* »

Une quinqagénaire au chômage de nationalité française a, toujours en août, déclaré à un gardien de la paix antillais qui lui demandait de décliner son identité : « *Ce n'est pas un Black qui va faire la loi dans notre pays.* »

Enfin, un ancien dirigeant de société, furieux de voir un policier lui dresser un PV pour sa voiture indûment décorée d'une cocarde tricolore de maire, s'est écrié : « *Au lieu de verbaliser les honnêtes citoyens, vous feriez mieux d'arrêter les Arabes. Donnez-moi votre numéro de matricule et vous allez apprendre à me connaître. J'ai de nombreuses relations en haut lieu...* » Ses « *relations* » n'ont pas empêché le faux maire, au même titre que la journaliste, la fonctionnaire et la chômeuse, d'être tous condamnés à des amendes assorties de dommages-intérêts à verser aux contrôleurs d'identité.

ERICH INCIYAN



des responsables politiques

des condamnés

pour les voleurs, 12 % pour les voleurs qualifiés, 7 % pour les auteurs de coups et blessures volontaires, 6 % pour les auteurs de viol, 4 % pour les meurtriers et 0 % pour les détenus condamnés pour attentat à la pudeur.

Toujours pour se rapprocher de la notion commune de récidive, Pierre Tournier et Annie Kensey se sont ensuite contentés de retenir les infractions nouvelles qui étaient semblables ou proches de la première infraction. L'analyse des dossiers a ainsi permis de savoir combien d'anciens détenus, parmi ceux qui avaient été condamnés pour viols ou meurtres, avaient commis de nouveaux viols ou de nouveaux meurtres dans les quatre années qui ont suivi leur libération. Dans ce domaine, les statistiques sont extrêmement délicates à manier : l'inscription, dans une colonne, du simple chiffre « 1 » peut signifier la mort d'un homme.

Au terme de leur étude, Annie Kensey et Pierre Tournier aboutissent à des chiffres très éloignés des statistiques évoquées lors du débat sur la « perpétuité réelle ». Dans les dossiers des 96 détenus condamnés pour viol libérés en 1982, les chercheurs ont ainsi recensé quatre ans plus tard deux viols, un meurtre et un attentat à la pudeur, soit quatre infractions graves, ce qui donne un taux de récidive d'un peu plus de 4 %. Dans ceux des 121 meurtriers, ils n'ont trouvé aucun nouveau meurtre mais quatre atteintes graves aux personnes, ce qui conduit cette fois au chiffre de 3,3 %. Au total, si l'on ne retient que les atteintes aux personnes sanctionnées par des peines de plus de trois ans, le taux de récidive des détenus au bout de quatre ans est de 3,3 %. *« L'existence d'un seul crime ne sera jamais une quantité statistiquement négligeable*, concluait Annie Kensey, *mais cette étude met en évidence une réalité moins désespérante que celle qui est souvent décrite. »*

ANNE CHEMIN

(1) Annie Kensey et Pierre Tournier, « Libération sans retour ? » SCERI, *Travaux et documents* n° 47, CESDIP, *Etudes et données pénales* n° 69. Ministère de la justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris. Tél. : 44-77-60-60.

(2) Annie Kensey et Pierre Tournier ont travaillé sur un échantillon représentatif de l'ensemble des libérés de 1982 initialement condamnés à une peine de plus de trois ans. Sur un total de 2 654 libérés, ils ont retenu 1 157 dossiers.

L'assassinat de Chapour Bakhtiar devant la cour d'assises de Paris

Vakili Rad, vrai-faux opposant iranien

La cour d'assises de Paris, spécialement composée de magistrats, a rejeté, mardi 15 novembre, la constitution de partie civile du Mouvement de la résistance nationale iranienne (MRNI), fondé en 1980 par Chapour Bakhtiar. Ce rejet intervient alors que, de son côté, l'un des accusés, Ali Vakili Rad, multiplie les déclarations tendant à démontrer que l'assassinat de l'ancien premier ministre n'a pas été commandité par le gouvernement iranien.

D'emblée, les avocats de la défense s'étaient insurgés contre la constitution de partie civile du MRNI en considérant qu'il s'agissait là d'une tentative pour renforcer le caractère politique du procès. Mᵉ Catherine Vesselovsky, conseil du MNRI, s'était battue avec acharnement en rappelant l'histoire du mouvement fondé par Chapour Bakhtiar au début de son exil en France. Mais les magistrats ne l'ont pas écoutée. Ils constatent dans leur arrêt qu'il n'est pas établi que le MRNI ait eu une existence juridique avant les faits. En outre, le nom de Chapour Bakhtiar n'apparaît pas parmi les cadres du mouvement et la cour a donc estimé que le MRNI ne pouvait pas invoquer un préjudice direct.

Paradoxalement, Ali Vakili Rad apportait de l'eau au moulin de Mᵉ Vesselovsky. Il affirme avoir d'abord été un proche des Moudjahidines du peuple – ce que ceux-ci démentent formellement – avant d'être devenu un sympathisant du MRNI. C'est à ce titre qu'il serait venu en France pour proposer à Chapour Bakhtiar la destruction d'une raffinerie iranienne située à Chiraz. Il soutient aussi que c'est peu avant la rencontre avec l'ancien ministre iranien que son compagnon de voyage, Mohammad Azadi, et leur contact en France, Farydoun Boyerhamadi, lui auraient dit qu'il fallait tuer Bakhtiar.

« On m'a mis à la porte »

Mais, à l'entendre, ce serait toujours au nom de la même cause, et l'idée de détruire la raffinerie n'avait pas été abandonnée. *« On m'avait dit que même si Bakhtiar n'était pas d'accord, nous ferions notre opération, car ils disaient que ceux qui sont en France ne font rien »*, soutient Vakili Rad, qui est, cependant, incapable de résumer la pensée politique du MRNI dont il serait membre depuis 1987. Ce mouvement, qui n'a jamais revendiqué d'attentats en Iran, ne reconnaît pas Vakili Rad comme l'un de ses membres.

Mais l'Iranien insiste pour apparaître comme un opposant au régime de Téhéran. Il donne à la cour un ultime argument qu'il n'avait jamais révélé. Parvenu à Genève le 12 août 1991, soit six jours après l'assassinat de Chapour Bakhtiar, Vakili Rad, désespéré, isolé, aurait téléphoné au consulat général d'Iran en se présentant comme le cousin d'un opposant, et son correspondant l'aurait invité à venir en lui disant : *« Les portes de la République islamique sont ouvertes pour ceux qui ont le repentir. »* Et Vakili Rad raconte : *« Je suis entré dans l'ambassade (...), celui que j'avais eu au téléphone m'a posé pas mal de questions : quel rôle j'avais joué dans les Moudjahidines et ce que j'avais fait contre la République islamique ? Mais je disais n'importe quoi. Puis je leur ai dit : « Vous lisez les journaux ? Il y a ma photo. Je suis Ali Vakili Rad. » Et j'ai raconté tout ce qui s'était passé. Il a changé d'attitude et on m'a mis à la porte. »*

Au regard du dossier, cette « révélation » paraît peu crédible, même si Vakili Rad connaît le consulat général de Genève dont il décrit les locaux. Parmi les incohérences nombreuses contenues dans ses propos depuis le début des débats, il est cependant possible de dégager une ligne directrice qui consiste à créer un écran entre lui et des services iraniens qui n'ont rien à voir dans l'assassinat de Chapour Bakhtiar.

Depuis une quinzaine de jours, les témoignages ne viennent pas confirmer cette thèse, mais certains éléments apparus de manière fugace apportent d'autres explications. Par instants, c'est l'idée d'une certaine forme de patriotisme qui prévaut lorsque l'accusé se fâche en déclarant : *« Vous ne jugez pas le nommé Vakili Rad, vous jugez la République islamique d'Iran ! »* Mais, le plus souvent, c'est l'image d'un homme inquiet qui se dessine quand, à de nombreuses reprises, il évoque sa famille. N'aurait-il pas notamment déclaré à l'un de ses contacts rencontré à Annecy : *« Vous avez menacé ma femme et mon enfant. Si quelque chose arrivait à ma femme et à mon enfant, je prendrais ma revanche »* ?

MAURICE PEYROT

DÉFENSE

Contre le point de vue de la SNECMA

M. Léotard se range à l'avis de l'armée de l'air pour choisir le moteur du futur avion de transport

François Léotard a mis un point final au débat qui a opposé, d'une part, l'état-major de l'armée de l'air, soutenu par le groupe Aérospatiale, et, d'autre part, le groupe SNECMA sur la caractéristique du moteur qui doit propulser le nouvel avion de transport ATF, successeur du Transall (*le Monde* du 12 novembre).

La France souhaite, par la voix de son ministre de la défense, que cet appareil soit un quadriturbopropulseur à hélices rapides comme le demande l'armée de l'air appuyée par Aérospatiale, et non un biréacteur tel que la SNECMA le veut. La décision a été notifiée lundi 14 novembre à la SNECMA.

Se rangeant derrière le tandem armée de l'air-Aérospatiale, qui a fait cause commune face à la SNECMA, M. Léotard s'est rallié aux thèses des cinq pays européens – l'Allemagne, le Portugal, l'Italie, l'Espagne et la Turquie – qui ont choisi de s'associer à la France pour produire l'avion de transport militaire prêt à entrer en service à partir de 2001.

Un choix opérationnel

Les cinq partenaires de la France sont partisans de concevoir un quadriturbopropulseur à hélices rapides : ils l'ont déjà dit par l'intermédiaire de leurs chefs d'état-major respectifs et le général Jean-Philippe Douin, l'actuel chef d'état-major de l'armée de l'air française, est en accord avec eux, de même que l'avait été son prédécesseur, le général Vincent Lanata.

Le nouveau PDG de la SNECMA, Bernard Dufour, a défendu la perspective d'un réacteur, qui lui paraît, en termes de charge transportée (fret ou passagers) et de distance parcourue, présenter des performances supérieures au turbopropulseur à hélices. M. Dufour a expliqué longuement, aux députés de la commission de la défense de l'Assemblée nationale qui l'ont interrogé au début de la semaine dernière, que le projet d'un ATF doté de deux réacteurs fournirait, de surcroît, l'occasion à la SNECMA de développer – sur fonds civils et militaires –, le successeur de l'actuel réacteur CFM-56 monté sur l'Airbus.

Ce point de vue est récusé par les « opérationnels ». Pour les armées de l'air impliquées, en effet, le moteur à hélices permet des économies sensibles de carburant, une utilisation de l'avion sur des bases sommairement aménagées, une manœuvrabilité supérieure en vol et au sol durant des missions de combat et une réduction des risques pour les équipages. *« La motorisation à hélices*, a déclaré le général Douin aux députés, *s'impose en termes de coût d'acquisition et d'utilisation, comme en termes de capacités opérationnelles »*.

Louis Gallois, le PDG du groupe Aérospatiale appelé à produire la cellule de l'avion, a repris à son compte les arguments du chef d'état-major français, estimant que le coût comparé des deux formules fait apparaître un avantage de 10 % environ en faveur de l'avion équipé de turbopropulseurs.

Après les députés qui ont soutenu les points de vue de M. Gallois et du général Douin, en arguant du fait que c'est à la SNECMA de payer son nouveau réacteur civil par le biais d'une recapitalisation du ministère des finances et d'avances remboursables du ministère des transports, M. Léotard s'est rallié à l'avis exprimé par les futurs utilisateurs de l'ATF. Il a notifié sa décision à la SNECMA et aux députés, qui lui avaient demandé son arbitrage après avoir entendu les parties prenantes en commission de la défense au Palais-Bourbon.

De la sorte, le ministre français a ainsi rejoint les choix de ses homologues européens. Avec une part de financement qui lui serait réservée à hauteur de 17,8 %, le projet ATF représente, pour la France, un investissement global de 37 milliards de francs, si l'armée de l'air commande la soixantaine d'avions dont elle a besoin pour remplacer ses Transall et Hercules.

J. I.

TRAFIC D'ARMES : l'ex-brigadier Labourdette condamné à deux ans de prison. – Le tribunal de grande instance de Marseille a condamné, mardi 15 novembre, Jean-Claude Labourdette, ancien responsable de la sécurité à l'ambassade de France à Beyrouth, à deux ans d'emprisonnement et à une amende douanière de 780 000 francs, pour trafic d'armes entre le Liban et la France. Labourdette, qui a déjà effectué près de vingt-deux mois de détention provisoire, est ressorti libre. Plusieurs autres prévenus ont été condamnés à des peines d'emprisonnement assorties de sursis pour infraction à la législation sur les armes, dont l'ancien policier Patrick Schaller (quatre ans dont trois avec sursis) et l'ancien CRS Philippe Nino (trois ans). – *(Corresp.)*

2 Le Monde Jeudi 17 novembre 1994

Prenant en compte l'émergence du numérique

La nouvelle directive Télévision sans frontières va être soumise à la Commission européenne

Un premier projet de texte réformant la directive Télévision sans frontières (TSF) vient d'être mis au point par la direction des affaires culturelles de la Commission de Bruxelles. *La publicité est accrue, le téléachat autorisé sans limites, la vidéo à la demande intégrée... mais les quotas de diffusion sont resserrés et les œuvres audiovisuelles définies plus étroitement.*

Après une longue période de réflexion et de consultation, un nouveau texte réformant la directive *Télévision sans frontières* (TSF), qui date de 1991, vient d'être établi par la direction générale des affaires culturelles de la Commission européenne. Il devrait être soumis au collège de la Commission à la fin de cette semaine. *Seul et unique cadre juridique de l'audiovisuel en Europe*, la première directive avait été conçue à une époque ou les services publics de télévision étaient dominants. Déjà partiellement obsolète au moment de son entrée en application, il y a trois ans, cette loi fait l'effet d'un *« monstre »* face à l'émergence de la télévision numérique.

Comme tous les textes soumis à des pressions contradictoires – les lobbys sont très présents à Bruxelles –, les propositions de cette nouvelle directive sont contrastées. On note tout d'abord une volonté affichée de mettre le cadre réglementaire au niveau des évolutions techniques. Ainsi, les offres audiovisuelles à venir, comme la « vidéo à la demande » (possibilité pour le téléspectateur de piocher à son gré dans des bases de données de programmes), sont débarrassées de toutes les contraintes qui étaient imposées aux chaînes généralistes, tandis que le téléachat cesse d'être considéré comme une variante de la publicité avec les limites inhérentes.

Sur bon nombre de points, les *credo* de la Commission sont aussi respectés. *Afin de favoriser les échanges intra-communautaires*, le texte réaffirme par exemple que chaque pays a autorité sur ses diffuseurs mais que le droit du pays d'émission s'applique en cas de diffusions transfrontières. A l'exception de l'irrespect évident des règles de protection de la jeunesse (pornographie, surtout), aucun gouvernement n'a donc le droit de s'opposer à la diffusion d'un programme en provenance d'un pays membre de l'Union. Le but est que les œuvres circulent.

Pour éviter la « piraterie » – certains diffuseurs sont tentés de s'établir dans la zone la moins réglementée pour viser des bassins de population trop réglementés ailleurs –, le texte dresse un *catalogue de critères destinés à mieux définir le pays d'origine du* diffuseur (lieu du siège, des effectifs, de la prise de décision). Ces techniques ont cependant un effet trop faible pour protéger efficacement les pays très réglementés.

La contrepartie des quotas

Afin de donner satisfaction aux lobbies des chaînes privées, le projet de directive *supprime* le *régime des « heures glissantes »*, en matière de publicité, au profit des « heures fixes » : en clair, il devient possible de diffuser plus de spots aux heures de grande écoute sans dépasser un seuil maximal de 15 % sur la totalité du temps d'antenne. Ce plafond de 15 % peut toutefois être *« porté à 20 % s'il comprend de nouvelles formes de publicité et/ou des spots de téléachat »*. Le téléachat, auparavant assimilé à de la publicité, devient une activité économique à part entière. Il est autorisé pendant trois heures sur les chaînes généralistes (contre une auparavant) et les seules contraintes du téléachat sont celles destinées à protéger le consommateur. En outre, les professions interdites de parrainage – comme les laboratoires pharmaceutiques – seraient désormais autorisées.

Ces avancées libérales ont-elles pour objectif de mieux faire accepter le maintien des quotas de diffusion d'œuvres européennes et un resserrement de la définition de l'œuvre audiovisuelle ? *Dans la première version de la directive*, les chaînes n'étaient contraintes de consacrer *« une proportion majoritaire de leur temps de diffusion »* à des œuvres européennes que pour autant que *cela* [était] *réalisable »*. Ce petit bout de phrase (*« chaque fois que cela est réalisable »*) disparaît et cette porte grande ouverte aux programmes américains se ferme. En échange, une progressivité est instaurée pour les nouvelles chaînes. Celles-ci ont cinq ans pour mettre leurs grilles de programmes en conformité avec les quotas. Ces *« œuvres européennes »* que la directive entend protéger se définissent en creux : elles sont tout ce qui n'est pas *« informations, sports, jeux, publicité, télétexte »* et – importante nouveauté – *« les programmes principalement réalisés en plateau »*. C'est donc un resserrement vers la fiction et le documentaire qui est ainsi proposé.

Point notable, les chaînes thématiques spécialisées dans la fiction se verraient contraintes d'investir dans la production européenne. *Et ce dans des proportions qui puissent représenter un « niveau d'obligation équivalent »* à d'éventuels quotas de diffusion. Autrement dit, les chaînes américaines spécialisées dans le cinéma ne pourraient venir exploiter leur catalogue qu'à une condition : qu'elles financent en contrepartie le cinéma européen. Très tactique, conçu comme un ensemble de concessions destinées à sauvegarder l'essentiel, ce texte passera-t-il la rampe ? Concernant la question des quotas, la France risque de se retrouver bien seule à les défendre.

YVES MAMOU

EN BREF

EURONEWS : les actionnaires favorables à une participation de la Générale occidentale. – Réunis à Rome, lundi 14 novembre, les représentants des télévisions publiques française, *suisse, italienne et espagnole*, principaux actionnaires de la chaîne européenne d'information en continu, Euronews, ont jugé *« positive »* l'idée d'une entrée éventuelle de la Générale occidentale (filiale d'Alcatel-Alsthom, chargée de son *secteur communication*, déjà propriétaire du groupe Express et du *Point)*, dans le capital de la chaîne. Cette réunion a donné l'occasion au nouveau PDG de la radio-télévision publique italienne (RAI), Letizia Brichetto Moratti, d'affir*mer le soutien*, y compris financier, de la RAI et de l'Etat italien à la relance d'Euronews.

SUD-OUEST : la CGT dépose un préavis de grève. – La FILPAC-CGT a déposé, mercredi 16 novembre, un préavis de grève au quotidien *Sud-Ouest* pour protester *contre* l'application d'un accord général, signé entre la direction du journal et trois organisations syndicales autres que la sienne (*le Monde du* 10 et 11 novembre). La CGT a annoncé plusieurs arrêts de travail d'une durée limitée, jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 novembre *pour s'opposer à un accord qui « limite illégalement le droit de grève»*.

TÉLÉVISION : France-Supervision veut conserver son canal sur le satellite Télécom 2A. – France Supervision, la chaîne de France Télévision diffusée par câble et par satellite au *format* grand écran dit « 16/9ème », va garder son canal sur le satellite Télécom 2A. La télévision de service public souhaite y diffuser, en 1995, grâce à la compression numérique, ses deux chaînes thématiques consacrées à l'histoire et à la fiction. Ce canal – un des dix que compte Télécom 2A –, était *convoité par* Canal Plus et TF 1, qui souhaitent étendre l'offre du « bouquet » CanalSatellite (sept programmes), diffusé sur Télécom 2A, ainsi La Chaîne Info (LCI) de TF 1, actuellement diffusée sur le satellite Télécom 2B.

DANS LA PRESSE

Les mesures pour les jeunes

Libération (Gérard Dupuy) : « Ce *total* d'un milliard et demi relève d'*une habileté cosmétique*. Éparpillés sur diverses lignes budgétaires, souvent déjà pris en compte dans les dépenses du prochain exercice, ces projets représentent en réalité un effort financier infiniment moindre que celui annoncé et, en outre, un exercice dont aucune Cour des comptes ne tirera jamais le bilan. (...) Les propositions retenues par Balladur ressemblent à une version jivarisée, mais somme *toute* fidèle, du panier garni qui a atterri sur *son bureau*. Si bien qu'il n'y a pas plus à vilipender qu'à applaudir. »

Le Figaro (Ivan Rioufol) : « La réponse politique a été rapide. L'impatience redoutée des jeunes a, il est vrai, incité le gouvernement à hâter le pas. Moins de deux mois après le dépouillement du « questionnaire Balladur » adressé aux 15-25 ans (1,5 million de réponses), le premier ministre a, hier, abattu ses premières cartes. Il s'était engagé à agir sans tarder. Il a tenu parole. Pour la jeune génération, Edouard Balladur vient de démontrer que le pouvoir n'était ni sourd ni impotent. »

InfoMatin (Philippe Cohen) : « On reconnaît le droit à l'erreur aux étudiants boursiers. On cherche à octroyer à tous les jeunes quelques avantages concrets. Un petit catalogue surtout constitué d'actions de communication. Mais aussi éloigné dans l'esprit que dans le temps de la révolte de février dernier, C'est l'inconvénient de la fameuse méthode Balladur. A force de légiférer à froid, le fond de la réforme est terriblement frais. »

La Tribune-Desfossés (Noël Tinazzi) : « La différence avec le travail du comité des onze sages n'est pas seulement quantitative. Un certain nombre de mesures jugées par trop explosives politiquement, contraignantes socialement ou trop lourdes budgétairement n'ont *pas été* retenues. *L'ensemble a surtout* vocation à *créer* des instances d'écoute, de concertation et de méditation, particulièrement dans les quartiers « sensibles ». Avec force « fil info », « bus info » et autres numéros verts... »

L'Humanité (Arnaud Spire) : « La montagne gouvernementale – *pas moins de sept ministres, dont* ceux de la police et de l'armée – a accouché hier d'une souris. Au total, vingt-neuf mesures dont on peut se demander si une seule d'entre elles apportera jamais à un seul chômeur un emploi stable et bien rémunéré, à un seul précaire le moyen de vivre dans la sécurité et la dignité, à un seul écolier en situation d'échec le moyen d'acquérir une vraie formation professionnelle. »

France-Inter (Pierre Le Marc) : « Le premier ministre risque de sevoir reprocher le trop tard et le trop peu de son geste et la modestie de son ambition réformatrice. Ses adversaires le soulignent déjà. Son principal rival ne manquera certainement pas l'occasion d'exploiter cette timidité qui lui ouvre un boulevard auprès des jeunes. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Quand on s'adresse aux jeunes, les efforts faits en matière de dialogue et de responsabilité, comme c'est le cas, sont toujours importants. En revanche, ce qui touche à la formation professionnelle, à l'emploi, est toujours frustrant. En réalité, c'est ça la demande principale *de tout le monde*. »

THÉATRE

ADAMA à Chambéry et à Lyon

Enfance, espace vital

LYON

de notre bureau régional

Sur le plateau, des enfants, des adolescents, des jeunes adultes, courent, s'évitent, se rejoignent, se disputent, s'embrassent. On croirait à une cour de récréation si *une main invisible, mais ferme, ne* donnait un sens à *tout ce mouvement*. Christiane Véricel, metteur en scène et directrice de la compagnie Image aiguë, travaille, depuis près de dix ans, avec des jeunes venus de toutes les origines culturelles. Elle les dirige comme des professionnels : si elle leur demande de la rigueur, elle accepte leurs propositions. *De ces moments de vie, elle fait un* moment de théâtre, à destination de tous les publics. Il *n'y a pas de* démagogie, pas de volonté de message dans ces spectacles que, depuis dix ans, elle dispose comme autant de cailloux sur sa route. Seulement une question : comment faire pour vivre ensemble ?

Sa nouvelle production, donnée à Chambéry, le 8 novembre, et reprise cette semaine à Lyon, s'appelle *Adama*, un mot qui signifie « terre » en hébreu. Elle parle d'espace vital, de territoires, de biens. La frontière est symbolisée par une longue écharpe rouge : de part et d'autre, des groupes jouent au ballon prisonnier, mais c'est un enfant qu'on jette, avec rudesse, par-dessus cette barrière. L'eau, les graines, les vêtements sont objets de conquête et de partage. Les personnages sont tour à *tour oppresseurs et opprimés, agresseurs et agressés. Violence et douceur marquent* la *confrontation* des corps. Les paroles, courtes et souvent en langues étrangères, composent une musique multicolore. Les signes que Christiane Véricel dispose sur la scène – une chéchia, un fruit, un seau, un morceau de pain, des arcs – sont simples, clairs. La fluidité des mouvements des comédiens porte la marque de l'*attention*, *mêlée de tendresse et d'humour*, *du metteur en scène*. Il y a de la magie dans le *regard* que Christiane Véricel pose *sur* sa tribu métisse, et dans la façon dont elle le transmet au public.

Pour *Adama*, Christiane Véricel a ajouté aux traditionnels habitués de sa compagnie (Turcs, Indochinois, Italiens, Kabyles, Français, Africains) des enfants et adolescents arabes et juifs d'Israël (1). La présence de ces jeunes Israéliens, la sonorité des mots et des chants arabes et hébraïques, apportent une gravité plus marquée qu'à l'ordinaire. *Le décor de* Sylvio Crescoli, les *lumières de* Michel Theuil, les costumes de Ruth Pulgram *respectent* le *noir* et blanc, déjà utilisé dans *Nits*, la précédente création d'Image aiguë. La clarinette de Louis Sclavis ouvre des espaces qui ne sont pas seulement orientaux, et le palmier qui jette une tache verte *sur* le sol gris n'est *pas* là *pour* l'exotisme.

PIERRE MOULINIER

(1) *Adama* est le fruit d'un travail d'une *année, mené avec les enfants de la compagnie* Image aiguë *et avec de jeunes Israéliens* de Nazareth et de Beer-Sheva, à la demande des centres culturels français de ces deux villes. Le spectacle a été créé au Festival de Saint-Jean-d'Acre en septembre 1994. Il est coproduit par l'Espace Malraux de Chambéry et a reçu le soutien de l'*Action française d'action artistique (AFAA) et* de l'UNESCO.

▶ Théâtre de la Croix-Rousse, place Joanens-Ambre, Lyon (4e). Du 15 au 18 novembre à 20 h 30. Mercredi 16, à 19 h 30. Tél. : 78-29-05-49.

Une « nouvelle » salle

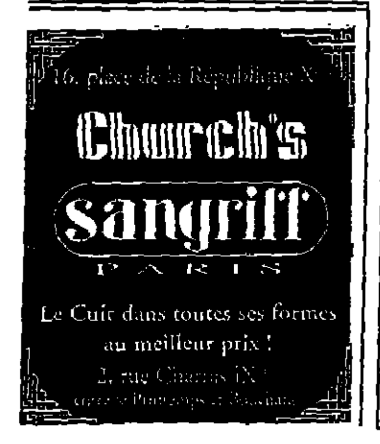
LYON

de notre bureau régional

Le Théâtre de la Croix-Rousse, qui ouvre sa saison en accueillant *Adama*, de Christiane Véricel, est installé dans les anciens locaux de la Maison de la danse, transférée en 1992 *au Théâtre du Huitième. Cette « nouvelle » salle, située sur une des deux collines lyonnaises, a été confiée à Philippe* Faure, *directeur de la* Compagnie de la Goutte. A charge pour lui d'y accueillir d'autres compagnies régionales et nationales. Une « carte blanche » est confiée chaque année à une personnalité (pour la saison 1994-1995, notre confrère Jean-Jacques Lerrant). Pour Philippe Faure, cette direction a valeur de reconnaissance. A quarante et un ans, cet écrivain-metteur en scène-comédien met donc toute sa fougue dans l'ouverture de sa première maison permanente. Après *Adama*, le programme du premier trimestre comprend sa propre création de *l'Ecume des jours* de Boris Vian, *Malone meurt*, de Beckett, par le jeune Stéphanois Laurent Fréchuret, *Falstafe* de Novarina, *mis en scène par Marcel Maréchal.* Daniel Mesguich, Laurent Pelly, et les « régionaux », Sylvie Mongin-Algan, Philippe Vincent, Philippe Labaune, Béatrice Audry, seront également présents cette saison.

Le théâtre compte déjà près de 2 000 abonnés. Il bénéficie sans doute du dynamisme de la *nouvelle équipe, mais aussi du vide relatif dû à la « mise en* sommeil » du TNP, *ainsi qu'à la* première demi-saison du Théâtre du Point du jour (la nouvelle dénomination du Théâtre de Lyon, confié à Michel Raskine et André Guittier). Pour ce *« théâtre d'ouverture »*, Philippe Faure dispose de 2,8 millions de francs de subventions, venant de l'Etat, de la région, de la ville et du département. Sans nier l'effort fait par les collectivités publiques, il réclame, pour poursuivre son travail, un apport supplémentaire, et fixe à 4 millions ce qu'il appelle *« le prix de la modestie »*.

P. Mo.



LES INVISIBLES à Lyon

Espérances disparues

LYON

de notre bureau régional

Nanni Balestrini *fait* partie de *ces écrivains qui*, après avoir constitué l'avant-garde *italienne* des années 50, se sont jetés dans les mouvements gauchistes de l'après-68. Il l'a payé de la prison, puis d'une émigration à Paris, où il réside toujours, tout en passant de longs moments dans son pays *natal*. Il a *tiré* le *bilan de son* engagement, dans un roman, *les Invisibles*, publié en 1987 (1) : une sorte de va-et-vient entre l'enthousiasme de la révolution militante et l'écrasement de la prison. *Le* spectacle proposé par *Françoise Coupat* est *une adaptation* très libre de l'œuvre. Pour figurer les jeunes révoltés transalpins, la directrice de la compagnie lyonnaise La Chrysalide a associé trois comédiens, quatre danseurs et deux chanteurs, pour retrouver, *au-delà du texte*, une dimension *épique*, *poétique*, physique aussi. *Le groupe, saisi dans la première* image par un faisceau de *lumière*, éclate ou *se rassemble suivant* les tableaux. Les éclairages d'Hervé Audibert dessinent des quadrillages précis et sensibles. La musique rappelle parfois les années 70. Le vaste mur de fond de scène de la Maison de la danse constitue un cadre impressionnant, que viennent réchauffer les toiles peintes par Christian Fenouillat et Juliette Binoche (la comédienne est aussi plasticienne).

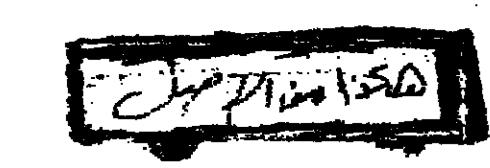
Dans la succession, la juxtaposition et le mélange des éléments dansés, joués et chantés, la cohérence *n'est pas toujours maintenue*, le récit se brouille par moments. Pourtant Françoise Coupat a su établir un climat et on s'attache à cette tribu rebelle et solidaire. Les scènes de prison sont belles. *Les corps, vêtus d'une simple chemise, dessinent des* attitudes de piétas : il *n'est plus* besoin des mots *pour* dire la solitude, le dénuement devant les espérances disparues. Pour enfoncer le clou, le metteur en scène a donné toute sa place au récit de la mutinerie et de la répression, avec *ses humiliations et ses* brutalités. Les *enfants perdus sont* devenus invisibles, *même si, dans un duo* dansé, ils cherchent à se réveiller. *« Je n'ai pas sommeil » :* la dernière parole du spectacle peut sonner comme un espoir, ou comme un constat d'échec.

P. Mo.

(1) Traduit en français en 1992, Editions POL.

▶ Jusqu'au 18 novembre, à 20 h 30. Maison de la danse, Lyon. Tél. : 78-75-88-88. Le spectacle du 18 novembre sera précédé d'un débat avec notre collaborateur Edwy Plenel et les invités de l'Observatoire international des prisons (de 19 heures à 20 heures).

CINÉMA : UGC, Lazard Frères et Paribas vont développer un réseau de salles multiplexes. – La major cinématographique UGC s'est associée à Partenaire, filiale de Lazard Frères, et à Paribas Affaires industrielles pour créer à travers la France un réseau de salles multiplexes. Premier exploitant français, UGC créera à cet effet une filiale baptisée UGC Ciné Cité, dont il détiendra la majorité, Partenaire et Paribas possédant respectivement 27 % et 13 % du capital. L'investissement global *« sur une période de sept ans devrait être de l'ordre de 700 millions de francs »*, selon le communiqué diffusé par la société de cinéma.



Un nouveau scénario prévoit 72 % de jeunes au niveau du bac en 2003

Dans une étude prospective, l'éducation nationale parie sur un développement massif de l'apprentissage et révise à la baisse le chiffre emblématique de 80 % d'une génération en classe terminale

C'est l'un des principaux chevaux de bataille du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Michel Giraud, et sans doute, pour son ministère comme pour celui de son collègue de l'éducation nationale, François Bayrou, l'enjeu décisif pour la prochaine décennie. Le système éducatif sera-t-il capable, à l'aube du troisième millénaire, d'offrir à tous les jeunes *« avant sa sortie du système éducatif et quelque soit le niveau d'enseignement qu'ils ont atteint, une formation professionnelle »*, comme l'y engage, à travers son article 35, la loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle adoptée en novembre 1993 ? Et quelles sont les transformations de fond que supposent un tel pari, sur les lycées professionnels et, en amont, sur les collèges, les modalités de l'orientation des jeunes, la différenciation des filières, etc. ?

Si la loi d'orientation de juillet 1989 a accompagné et encadré le formidable essor de la scolarisation des années 1987-1991, caractérisé par un allongement général des études et un rush inédit sur les études longues et les filières d'enseignement général, c'est la loi quinquennale sur l'emploi, votée fin 1993, qui devrait, à son tour, fixer les grands principes des dix prochaines années et réguler les flux d'élèves.

Ceux qui douteraient de ce changement de pied qui risque de rendre rapidement obsolète, sans qu'il soit besoin d'y toucher, la loi d'orientation Jospin seront sans doute convaincus par la lecture du document sans équivoque, publié par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) et rendu public mercredi 16 novembre (1).

Alors que devrait s'engager, dans les prochaines semaines, un débat parlementaire sur un projet de loi relatif à la formation en alternance – touche finale portée à la loi quinquennale –, qui devrait normalement être soumis au conseil des ministres le 23 novembre, le ministère de l'éducation nationale rend public un *« scénario de développement du système éducatif pour la période 1994-2003 »*. Un pari massif sur l'apprentissage, à tous les niveaux et sous toutes ses formes.

Après être apparue très en retrait, pour ne pas dire marginalisée, sur un dossier –la formation professionnelle– qui la concerne pourtant au premier chef, l'éducation nationale prend donc acte des nouvelles orientations induites par la loi quinquennale et en chiffre, pour les dix prochaines années, les retombées sur le système éducatif et l'orientation des jeunes. C'est un scénario de rupture qui est proposé, même si les auteurs de l'étude insistent sur le fait qu'il s'agit avant tout de prendre acte – en l'amplifiant – d'un changement de tendance, manifeste depuis deux ans, qui voit les jeunes modérer leurs ardeurs à l'égard des études longues d'enseignement général, s'orienter plus massivement vers les filières professionnelles et redécouvrir les vertus de l'apprentissage.

Une perspective résolument nouvelle

S'il n'est pas formellement remis en question, l'article phare de la loi d'orientation proposant d'amener *« 80 % de jeunes d'une génération au niveau du baccalauréat »* risque de n'être plus guère d'actualité. Il semble bien qu'il faille oublier ou, à tout le moins, réviser à la baisse le slogan lancé par la gauche en 1985, formalisé par la droite en 1987 dans un *« Plan pour l'avenir de l'éducation nationale »* et ramené à cette occasion à la perspective *« plus réaliste »* de 74 % d'une génération au bac pour, finalement, être relevé à son niveau initial – 80 % – par Lionel Jospin dans la loi d'orientation.

Dans la première partie du document consacré aux prévisions de flux dans l'enseignement secondaire, Paul Esquieu rappelle les évolutions récentes. Après un afflux sans précédent de 82 000 lycéens supplémentaires, à la rentrée 1991, le nombre de jeunes engagés sur le chemin du « niveau bac », *via* les filières du lycée d'enseignement général ou technologique, a baissé à la dernière rentrée. Cela pour la troisième année consécutive. La *« poussée de scolarisation »* caractéristique majeure des années 1987-1992 a nettement régressé.

D'où une révision de la prévision de 1988 : si 63 % de jeunes arrivent aujourd'hui au « niveau bac », ce n'est plus 80 %, ni 74 %, mais 72 % d'une génération qui, *« toutes filières de formation confondues »* devraient y parvenir en 2003. Un peu plus de la moitié (55 %) atteindraient le niveau bac par la voie des classes terminales de l'enseignement général et technologiques, 13 % y seraient conduit *via* la filière conduisant au baccalauréat professionnel.



Un *« répit démographique »* est donc bien prévisible dans les lycées à l'horizon des dix prochaines années, souligne Paul Esquieu, mais cette pause n'est pas, comme on le croit souvent, imputable aux seuls « creux » du nombre des naissances. En cinq ans, de 1987 à 1992, la part d'une génération parvenant en classe terminale de lycée s'est accrue de plus de vingt points, passant de 40 % à 63 %.

Fin de la ruée sur les classes de seconde

Mais depuis deux ans, cette évolution *« semble stabilisée »* : à l'issue du collège, les demandes d'orientation en classe de seconde ont baissé de quatre points depuis 1991. Alors que la rentrée 1991 avait enregistré dans les classes de seconde des lycées 80 000 élèves de plus que prévu par le plan Monory de 1988, la rentrée 1994 est à peine au-dessus des chiffres envisagés alors (environ 20 000), et la rentrée prochaine devrait voir arriver en seconde moins d'élèves qu'il n'en était prévu par les scénarios prospectifs de 1988.

Faut-il voir dans ce changement de tendance un correctif naturel des excès enregistrés dans la période écoulée ? Et quelle sera l'évolution pour la prochaine décennie ? La DEP annonce clairement la couleur. Deux scénarios sont proposés : le premier, *« tendanciel »*, prolonge, pour les dix ans à venir, les évolutions constatées dans les dernières années ; l'autre *« volontariste »*, *« prend en compte la politique conduite par le ministère de l'éducation nationale »*, comme le souligne Claude Thélot, directeur de la DEP, dans son introduction, et *« intègre de manière plus sensible le projet d'extension de l'apprentissage, y compris au sein des sections qui s'ouvriront dans les lycées professionnels »*, comme le précise Paul Esquieu.

Les « sections d'apprentissage » dont il est question dans le document, prévues par l'article 57 de la loi quinquennale mais dont les décrets d'application n'ont pas été publiés, devraient jouer un rôle majeur dans le développement de l'apprentissage. Il s'agit de permettre qu'au sein des établissements dépendant de l'éducation nationale se développent des formes d'alternance *« sous contrat de travail »*, l'apprenti étant, dans ce cas, salarié. C'est sur cette évolution majeure qui a, en amont, des effets sur tous les étages du système – y compris sur le collège – qu'est construit le scénario « volontariste » du ministère. Pari est fait sur un *« tassement sensible »* des orientations au lycée après la classe de troisième d'enseignement général, au profit de *« sorties »* du système éducatif plus nombreuses, la quasi-totalité des sortants étant alors censés poursuivre une formation « complémentaire » en apprentissage.

De la même façon, en fin de CAP et de BEP, les flux vers les lycées techniques seraient moins importants, passant de 19 % à 17 % , et les orientations en « bac pro » subiraient un léger tassement, plafonnant à 49 % (au lieu de 50% dans la première hypothèse, 3,5 % des jeunes concernés étant, en outre, accueillis dans des « sections d'apprentissage ».

Plus de redoublements au collège

Dans le souci de *« consolider en premier cycle les acquis des élèves »*, le ministère table aussi sur davantage de redoublements au collège. Le mouvement est déjà amorcé, plaident les auteurs de l'étude. En effet, après avoir nettement diminué entre 1986 et 1990, les redoublements se sont accrus lors des deux dernières rentrées. Il est prévu d'amplifier ce mouvement et de faire en sorte que le redoublement touche, en moyenne, 10 % des élèves par classe de collège, avec des taux atteignant jusqu'à 12 % en cinquième (au lieu de 10,6 % en 1993) et 11 % en troisième (9,8 % en 1993).

Un retour à plus de sévérité en matière de passage dans la classe supérieure, que les enseignants sont nombreux à appeler de leurs vœux, devrait être facilité par la baisse démographique dans les collèges. Si l'on augmente « volontairement » les taux de redoublement, au lieu de perdre quelque 80 000 élèves entre 1993 et 2003, les collèges n'en perdraient plus que 60 000...

Mais c'est évidemment sur une croissance forte de l'apprentissage que repose l'essentiel des scénarios envisagés par l'éducation nationale. Selon les observations de la DEP, la reprise de cette filière est d'ores et déjà amorcée depuis la rentrée 1993. En quatre ans, entre 1989 et 1993, du fait du recul important du CAP et du mouvement général d'allongement des études, la baisse du nombre d'apprentis avoisinait 30 000.

« Retournement de tendance » à la rentrée 1993 : l'effondrement du CAP est stoppé puisqu'il gagne près de 2 000 élèves, et on assiste à une hausse générale des effectifs d'apprentis avec près de 13 000 élèves supplémentaires, soit une hausse de 6 %. *« Ce retournement de tendance général fait régner une certaine incertitude sur l'évolution à venir des effectifs d'élèves comme apprentis*, écrivent Pascale Poulet et Sylvie Lemaire. *Est-il dû à la promotion des formations professionnelles ou est-il imputable au contexte actuel de l'emploi, voire aux incitations financières données aux entreprises pour l'embauche d'apprentis ? Augure-t-il d'un redéploiement durable des seconds cycles professionnels et de l'apprentissage ? »*

Un autre *« facteur d'incertitude »* existe : on ne sait pas grand-chose, en effet, des modalités d'application de la loi quinquennale, et il n'est guère possible de savoir quelle sera l'ampleur du développement des futures sections d'apprentissage dans les lycées professionnels.

Malgré ces zones de flou, la DEP s'est appliquée à chiffrer la croissances des flux vers l'apprentissage. L'hypothèse « tendancielle » envisage un effectif de 300 000 apprentis en 2003 (40 000 de plus qu'en 1993-1994), sans modification profonde des structures actuelles, l'apprentissage demeurant dans ce cas avant tout la filière des élèves ayant quitté l'école en cours ou à la fin du collège et préparant essentiellement au BEP.

Selon ce scénario, 5 % des élèves (au lieu de 3,8 % actuellement) s'orienteraient vers la préparation d'un BEP – plus rarement d'un CAP – par la voie de l'apprentissage et, dans huit cas sur dix, seraient accueillis dans une section d'apprentissage en lycée professionnel. En outre, toujours à l'horizon 2003-2004, ces sections pourraient accueillir 12 500 apprentis préparant un baccalauréat professionnel (soit 6 % de l'effectif total de cette filière).

Plus ambitieux, le second scénario table sur un effectif global d'apprentis plus important (plus de 32 000) et sur un développement *« très massif »* du baccalauréat professionnel : il n'est pas inenvisageable dans ce cas que, dans dix ans, plus de 60 000 jeunes préparent un bac professionnel par l'apprentissage. On mesure le chemin qu'il reste à parcourir quand on sait qu'ils sont, aujourd'hui, moins de 10 000 dans ce cas.

CHRISTINE GARIN

(1) « Scénarios de développement du système éducatif, 1994-2003 », *Education et formations* n° 39, novembre 1994. Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP), ministère de l'éducation nationale.

Allègement de programmes à l'anglaise

Après sept ans de guérilla avec les enseignants et de nombreuses concessions, le gouvernement de M. Major s'apprête à boucler sa réforme de l'éducation

LONDRES

de notre correspondant

La France n'est pas le seul pays à se débattre dans des réformes scolaires. Il aura fallu sept ans au gouvernement conservateur britannique pour parvenir à présenter un projet enfin acceptable pour le corps enseignant. C'est ce que vient de faire, le 10 novembre, le ministre de l'éducation, Gillian Shephard, avec l'aide d'une commission de réforme et d'évaluation des programmes.

Les dix millions de livres (85 millions de francs environ) dépensés pour cette ultime refonte n'auront pas été inutiles puisque le puissant syndicat des enseignants britanniques, l'Union nationale des professeurs (le NUT), l'a accueillie avec un intérêt prudent, mettant ainsi fin à un interminable mouvement de boycottage des projets gouvernementaux (*le Monde* des 26 mars 1992 et 15 avril 1993). Mais le coût total de ce long chantier avec ses ratés, ses retards et ses mouvements de grève des enseignants est plus élevé : Mme Shephard l'a estimé à 611 millions de livres, d'autres le chiffrent à 750 millions de livres.

Le projet touche les élèves de cinq à seize ans. Il donne la priorité à trois matières l'anglais, les mathématiques et les sciences. En anglais, l'accent sera mis sur la capacité à lire, écrire et s'exprimer clairement ; en mathématiques, à mieux savoir compter et à pouvoir faire des opérations sans ordinateur ; en technologie, la pratique primera désormais sur les connaissances.

Le français et l'histoire parmi les victimes

Les autres disciplines seront moins bien servies. Les langues étrangères (c'est-à-dire, avant tout, le français), l'histoire et la géographie – qui ne seront plus obligatoires après quatorze ans – seront les principales victimes de la réforme. Il semble paradoxal qu'une Grande-Bretagne qui se dit européenne réduise l'importance de l'apprentissage des langues et que l'importance accrue accordée à l'histoire anglaise se fasse aux dépens de celle des autres pays. Mais il fallait, argumente-t-on, tailler dans des programmes trop chargés.

L'attitude du ministère de l'éducation est, par ailleurs, caractéristique de la mentalité post-thatchérienne qui s'installe dans le pays. Lancée à l'ère de la « dame de fer » et destinée notamment à imposer une série de règles contraignantes au corps enseignant, la réforme avait été perçue par les syndicats comme une véritable déclaration de guerre. Le système d'évaluation des connaissances élaboré par le ministère, d'une grande complexité, avait provoqué la colère des instituteurs.

Le projet initial est à peine reconnaissable, et après le passage de cinq ministres et plusieurs ajustements, le sixième ministre, Mme Shephard, a décidé de miser sur la concertation. Il était en effet difficile de mettre en œuvre la réforme la plus importante, sans doute, depuis un demi-siècle avec des enseignants hostiles.

La réforme se limite aux programmes et ne touche pas les élèves âgés de plus de seize ans. Elle ne remet pas non plus en cause la division du système scolaire entre un enseignement destiné à l'élite, payant et très cher, et un autre, gratuit accessible à tout le monde. Enfin, en dehors de la technologie, elle laisse en l'état la question de la formation professionnelle, un domaine dans lequel la Grande-Bretagne accuse un retard important par rapport à ses partenaires européens.

PATRICE DE BEER

REPÈRES

Syndicalisme et recherche

La Fédération syndicale unitaire (FSU) crée un Institut de recherches historiques, économiques, sociales et culturelles sur le système éducatif. Présidé par Madeleine Rebeyrioux, Roger Lesgards et Louis Astre, cet institut compte parmi ses membres Pierre Bourdieu, Michel Broué, Guy Caire, Bernard Charlot, Claude Durand-Primborgne, René Frydmann, Dominique Lecourt, Danièle Linhart, Hélène Mathieu, Philippe Meirieu, Antoine Prost, Dominique Rousseau, Lucien Sève, Lucie Tanguy et Louis Thaler.

Colloques

Le rectorat de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) organise, jeudi 17 novembre, un colloque sur le thème « lecture et ruralité », destiné à rendre compte d'expériences pédagogiques sur la lecture, conduites en zone rurale. Renseignements au rectorat de Clermont-Ferrand, tél. : 73-98-34-08.

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) organise du 8 au 10 février 1995, un colloque consacré aux « images publiques des enseignants ». Alterneront conférences, tables rondes, travaux en ateliers, projection de films et débats sur l'évolution du métier, les modes de vie des enseignants, ou les enseignants face aux autres professions. Les propositions de communications doivent être adressées, avant le 15 décembre, au département « Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation », INRP, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

Maison de l'étudiant

L'université de Paris-XII-Val-de-Marne possède désormais une maison de l'étudiant. Dirigée par un conseil de gestion dans lequel sont représentés la direction de l'université, les associations d'étudiants et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), elle met à la disposition des étudiants des locaux pour leurs associations, une salle polyvalente et un espace de restauration. Le financement a été assuré par l'Etat, la ville de Créteil et l'université pour un montant de 7,4 millions de francs.

Instituts universitaires de technologies

Publié au *Journal officiel* du 6 novembre, le décret de création du diplôme national de technologie spécialisé (DNTS) consacre la troisième année d'études en IUT selon la formule de l'alternance. En complément de ce décret, un arrêté, en date du 4 novembre, autorise sa mise en place, à titre expérimental et pour des promotions limitées, dans neuf spécialités industrielles et tertiaires déjà sanctionnées par un diplôme d'université à bac+3 dans les deux IUT de l'université Lyon-I, ainsi que dans les deux établissements de Saint-Etienne et Roanne. Cette formation, dispensée dans les IUT (450 heures d'enseignement) et dans les entreprises, est accessible aux titulaires d'un DUT, d'un BTS ou sur dossier, après validation d'études ou d'acquis professionnels.

Afin d'éviter une éventuelle reprise de l'inflation aux Etats-Unis

La Réserve fédérale relève ses taux de 0,75 point

A l'issue de plus de cinq heures de réunion, le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) a annoncé un relèvement de 0,75 point du taux interbancaire au jour le jour et du taux d'escompte, portés respectivement à 5,50 % et 4,75 %. Il s'agit de la sixième hausse de ces taux directeurs par la banque centrale américaine depuis le début de l'année, et de la plus importante depuis mai 1981. La Fed continue à craindre une surchauffe de l'économie américaine et estime ne pas avoir encore réussi à freiner suffisamment le rythme de l'activité économique. Les indicateurs économiques publiés mardi 15 novembre confirment que l'économie tourne à un régime soutenu.

■ CRÉDIBILITÉ. En frappant fort, la Réserve fédérale veut restaurer sa crédibilité et montrer sa détermination à juguler toute résurgence de l'inflation. Un moyen de rétablir la confiance dans le dollar et de stopper la hausse continue des taux à long terme.

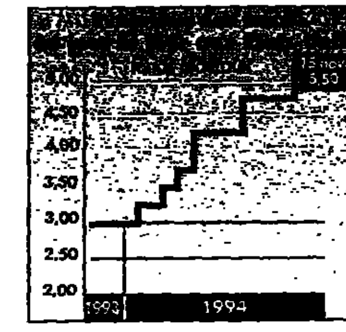


WASHINGTON

de notre correspondant

En annonçant mardi 15 novembre un nouveau tour de vis sur les taux d'intérêt, le sixième depuis le début de l'année, la Banque centrale des Etats-Unis manifeste sa crainte de voir l'économie américaine, qui bénéficie d'une croissance soutenue, entrer dans une période de « surchauffe » caractérisée par une relance de l'inflation. La croissance a en effet progressé de près de 3,5 %, en taux annuel depuis le début de 1994, et la Réserve fédérale (Fed) estime nécessaire de ralentir ce rythme à 2,5 %. Cette volonté de ne pas laisser de prise à une trop forte hausse des prix contraste nettement avec les analyses de nombreux experts, qui voient bien peu de signes d'une reprise de l'inflation. Le secrétaire au Trésor, Lloyd Bentsen, avait ainsi estimé lundi que *« l'inflation n'est pas un problème aux Etats-Unis »*. Les responsables de la Fed soulignent cependant que la politique monétaire ne peut réussir que si elle anticipe à temps une tension inflationniste et avant que celle-ci ne se répercute sur l'ensemble de l'édifice économique et notamment sur les consommateurs.

L'augmentation de 0,75 point annoncée par la Réserve fédérale, qui fait passer le taux interbancaire du loyer de l'argent (Federal Funds) à 5,50 % et le taux d'escompte à 4,75 %, est plus importante que ne le prévoyaient les milieux boursiers. Répercutée par les principales banques américaines, qui ont aussitôt relevé leur taux de base à 8,50 %, la décision de la Réserve fédérale va avoir un impact immédiat sur les taux d'intérêt pratiqués sur les cartes de crédit, les prêts immobiliers, ainsi que sur les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises.



Déjà, la veille, Lane Kirkland, le secrétaire général de l'AFL-CIO, la puissante centrale syndicale américaine, notait dans le *Washington Post*, que, en ralentissant indirectement le rythme de la croissance, la Fed allait porter un coup sévère aux *« 8 millions d'Américains qui sont au chômage, dont 1,7 million ont abandonné toute recherche d'emploi, et 4,4 millions qui recherchent sans succès un travail à temps plein »*. Ces critiques sont partagées par de nombreux analystes, notamment Martin Regalia, le principal économiste de la chambre de commerce américaine qui, interrogé par l'AFP, a notamment déclaré : *« La Fed va finir par saper l'activité économique* [...]. *Il ne fait aucun doute qu'elle n'écoute que Wall street au point d'en être littéralement obnubilée »*. La plupart des économistes parient sur un ralentissement de la croissance en 1995 (la progression pourrait se limiter à 2,7 %), ce qui devrait permettre cet « atterrissage en douceur » de l'économie, que recherche la Fed. La Banque centrale américaine estime cependant que des signes de tension se manifestent déjà, notamment une production insuffisante dans certains secteurs par rapport à la demande (automobiles et sidérurgie notamment), qui pourrait provoquer une tension sur les salaires. Pour cette raison, la Fed estime que, *« compte tenu de preuves d'une fermeté persistante de l'activité économique et de niveaux élevés de l'utilisation des ressources »*, il était nécessaire de ralentir l'activité économique afin de permettre la poursuite d'une croissance durable.

LAURENT ZECCHINI

COMMENTAIRE

Un tour de vis bienvenu

LA Réserve fédérale américaine (Fed) a décidé cette fois de frapper un grand coup pour convaincre enfin les marchés financiers de sa détermination àenrayer tout dérapage inflationniste. Après ses interventions, à la demande de l'Administration Clinton, des 2 et 3 novembre pour soutenir le dollar sur le marché des changes, c'est à une véritable entreprise de réhabilitation que se livre la Réserve fédérale. Elle justifie sa décision par *« la nécessité de contenir l'inflation et d'assurer ainsi la poursuite d'une croissance économique durable »*. Accusée tour à tour d'aveuglement ou de choix politiques à la veille des élections du 9 novembre, la banque centrale américaine a décidé de faire taire ses détracteurs, de rassurer les marchés financiers et de restaurer sa crédibilité.

Les critiques à l'encontre de la Banque centrale, se sont multipliées depuis plusieurs mois à la suite d'un resserrement jugé tardif et insuffisant de sa politique monétaire. Il n'a pu empêcher le gonflement à la fin de l'année 1993 d'une bulle spéculative sur le marché obligataire américain, et par ricochet, en Europe. Son éclatement a débouché cette année sur un véritable krach obligataire des deux côtés de l'Atlantique. La hausse progressive depuis février du loyer de l'argent par la Banque centrale américaine n'a pas permis non plus de diminuer la peur de la hausse des prix, hantise des marchés, car elle dévalorise les investissements.

Prévenir la surchauffe sans casser la croissance

Au contraire même, en donnant le sentiment de craindre l'inflation sans se donner réellement les moyens de la combattre, la banque centrale américaine a alimenté, à son corps défendant, l'envolée des taux à long terme et la chute des cours des obligations qui s'est répandue des Etats-Unis vers l'Europe. Le rendement des bons du Trésor à 30 ans, le taux de référence, est passé depuis le 4 février de 6,36 % à 8,05 % avec un sommet le 7 novembre de 8,17 %. La perte de confiance dans la Fed s'est traduite également par une chute continue du dollar jusqu'au début du mois.

La banque centrale n'avait pas pu surmonter le dilemne auquel elle est confrontée : prévenir la surchauffe sans casser la croissance. La déception sur les marchés a été d'autant plus forte que les analystes accordaient à l'origine une grande confiance à Alan Greenspan le président de la banque centrale. *« La Réserve fédérale doit maintenant faire passer le message qu'elle a révisé son scénario du début de l'année qui prévoyait un atterrissage en douceur de la croissance américaine »* déclarait peu avant l'annonce de la hausse des taux, John Lipsky, l'économiste en chef de Salomon Brothers.

Le ralentissement de la croissance économique américaine attendu à partir du second semestre par la Réserve fédérale ne s'est en fait pas produit. La croissance est bien supérieure au rythme de 2,5 % considéré comme non-inflationniste dans un contexte de plein emploi. Les statistiques publiées quelques heures avant l'annonce de la décision de la Fed l'ont encore prouvé. Les ventes de détail au mois d'octobre se sont accrues pour le cinquième mois de suite. Elles ont augmenté de 7,5 % sur un an tandis que les ventes d'automobiles augmentaient de 2,9 % en octobre. Du côté des entreprises, le taux d'utilisation des capacités de production industrielles a atteint 84,9 %, son plus haut niveau depuis février 1980.

Face au danger inflationniste, cette fois reconnu par la banque centrale américaine, le tour de vis à la politique monétaire sera-t-il suffisant ? *« De même qu'il a fallu beaucoup de temps avant que les marchés ne soient persuadés que la reprise américaine était en route. Il est vraisemblable qu'un long délai doive s'écouler entre un ralentissement de l'activité et sa perception »* explique Stéphane Corsaletti de la banque NSM. Après un court instant d'euphorie. La réaction des marchés a été, au final, mitigée mardi soir. Du côté des obligations – baromètre le plus sensible aux craintes inflationnistes – le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans a terminé la séance à 8,05 % contre 8,06 % lundi. Il était tombé à 8,02 % après l'annonce de la hausse des taux. Sur les marchés de changes, le dollar a continué à se renforcer à 1,5530 mark et 98,48 yens. Mercredi 16 novembre en début de journée le billet vert poursuivait sa progression à 1,5562 mark, 98,62 yens et 5,3360 francs.

Rendre plus attractif les capitaux américains

Si la décision de la Fed doit rendre plus attractifs les capitaux américains en renforçant le dollar et en permettant au moins une stabilisation des taux obligataires, elle risque pourtant d'avoir des conséquences négatives sur Wall Street, jusqu'ici entraînée à la hausse par la fermeté de la croissance. Mardi 15 novembre, l'indice Dow Jones gagnait encore plus de 20 points juste après l'annonce du relèvement, mais cédait ensuite rapidement ses gains pour perdre finalement trois points (soit 0,09 %). Une évolution peu significative. Mais si Wall Street, au contraire des places boursières européennes a pu résister depuis le début de l'année à la déroute des obligations, et gagner même 2 %, elle le doit à la croissance des bénéfices des entreprises américaines. Elle ne peut aujourd'hui que se ralentir, les arbitrages entre actions et marché monétaire – lequel redevient attractif – pourraient se muliplier.

ÉRIC LESER

Le premier conseil de l'IME

L'Autriche pourrait intégrer le noyau dur monétaire

FRANCFORT

de notre envoyé spécial

« On ne pourra pas forcer un pays à entrer dans la phase trois de l'union monétaire. » En tenant ces propos, M. Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen (IME), répond, indirectement, aux avocats d'un référendum préalable à l'adoption définitive de l'écu. Officiellement, le traité de Maastricht prévoyait l'application automatique de l'union monétaire aux pays remplissant les critères de convergence en 1999. Mais la Grande-Bretagne ou le Danemark se sont réservés une « clause de sortie » (« opting out ») qui pourrait leur permettre de ne pas participer, et l'Allemagne consultera son parlement avant le passage à la troisième phase. La mise au point d'Alexandre Lamfalussy prouve bien que le passage à la monnaie unique découlera, *in fine*, d'une décision politique.

S'exprimant à l'occasion de la première réunion du conseil de l'institut dans ses nouveaux locaux de Francfort, Alexandre Lamfalussy a répété, mardi 15 novembre, que le passage à la monnaie unique *« était plus probable en 1999 qu'en 1997 »* (*le Monde* du 15 novembre). Mais il s'est déclaré confiant dans les chances de réalisation du projet, en indiquant que *« pratiquement tous les pays européens persévéraient dans la lutte contre l'inflation, qui s'approche aujourd'hui des 3 % »*. Selon lui, l'existence de marges de parités de 15 % entre les monnaies du SME, depuis la crise monétaire de l'été 1993, n'est pas un obstacle, au contraire, à la poursuite des objectifs de stabilité monétaire en Europe.

Il n'exclut pas que l'union monétaire se fasse autour d'un petit nombre de pays, au moins dans un premier temps. Un ensemble dont pourraient faire partie certains des nouveaux venus de l'Union européenne, comme l'Autriche, qui possède déjà des observateurs à l'IME au même titre que les trois autres pays de l'AELE candidats à l'adhésion pour le 1er janvier 1995.

Le conseil de l'IME, composé des gouverneurs de banques centrales nationales et de M. Lamfalussy, s'était déjà réuni à Francfort en janvier 1994 pour sa réunion constitutive. Depuis, le laboratoire de l'écu (il ne s'agit pas encore de la banque centrale européenne) avait rapatrié provisoirement ses quartiers à Bâle, au siège de la banque des règlements internationaux. Les 150 fonctionnaires permanents viennent tout récemment d'emménager à Francfort, où l'IME loue plusieurs étages d'un immeuble déjà existant (l'« Eurotower »).

L. D.

Un rapport de la Cour des comptes des Douze

La capitale belge abrite les eurodéputés à un coût faramineux

La Cour des comptes européenne a rendu public, mardi 15 novembre, son rapport sur les dépenses de l'Union en 1993. Une fois de plus, son président, André Middelhoek, dénonce le niveau de fraude « inacceptable » dans l'utilisation des deniers communautaires. Il insiste également sur le coût faramineux du complexe immobilier qui abrite les eurodéputés à Bruxelles.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Pour la Cour des comptes européenne, *« les irrégularités se présentent partout mais leur ampleur est impossible à déterminer »* et, surtout, *« elles sont plus importantes que ce qui est communiqué par les Etats membres et la Commission de Bruxelles »*. Cette année encore, le rapport de l'institution de Luxembourg est un pavé dans la mare qui ne prête à aucune conséquence. M. Middelhoek qui a présenté, mardi 15 novembre, le document devant le Parlement européen, explique en effet, comme s'il s'agissait de dégager sa responsabilité et celle de ses pairs : *« Combattre la fraude n'est pas de la compétence de la Cour ; elle est un organisme de contrôle, pas une brigade anti-fraude »*. Et de poursuivre : *« Cette fonction appartient aux gouvernements qui hésitent à infliger les sanctions prévues »*.

Pourquoi le recouvrement des sommes indûment versées n'est pas exigé, les amendes prévues infligées et les sanctions appliquées contre les fonctionnaires responsables ? Le président a une réponse toute prête : *« La situation est compliquée par le fait que les Etats membres sont très fiers de leurs systèmes judiciaires nationaux et ils ne sont pas très chauds pour coopérer et harmoniser leurs règles. »*

Faute d'un nombre suffisant d'enquêteurs, la Commission fait aveu d'impuissance. A telle enseigne qu'elle a recours à la délation. Un ordinateur a été installé à Bruxelles qui, relié à une ligne téléphonique gratuite, enregistre les dénonciations, avec une prime à la clé, à condition qu'elles ne soient pas anonymes. De son côté, l'Assemblée de Strasbourg a décidé de rédiger et d'adresser à l'exécutif communautaire une centaine de questions écrites pour demander des éclaircissements sur les malversations dénoncées par Luxembourg.

Le « caprice des dieux »

Au fil des cinq cents pages de son rapport, la Cour des comptes épingle tour à tour la gestion des marchés agricoles, des dépenses au titre du soutien aux régions de l'Union, des pratiques du Fonds social européen qui ont permis, par exemple, le financement de la formation de délégués des syndicats et d'employés des banques au Pays basque. La vraie novation du document de Luxembourg concerne les agissements du parlement. Pour la première fois, la Cour s'intéresse aux conditions dans lesquelles est construit le *« caprice des dieux »*, le complexe immobilier dont se dotent les eurodéputés pour leurs travaux à Bruxelles. Absence d'appel d'offres, coût faramineux de la réalisation du projet, clauses financières défavorables pour l'Assemblée sont ainsi dénoncés. Le juge Thierry Jean-Pierre, qui siège à Strasbourg dans les rangs des villiéristes, veut porter l'affaire devant la justice.

Pour l'heure, il évalue le montant annuel des irrégularités à 40 milliards de francs, mais la Cour des comptes se garde bien de chiffrer ce qu'elle dénonce tous azimuts.

MARCEL SCOTTO

Une décision de la Cour de Luxembourg sur les compétences de Bruxelles et des Etats membres

Comment partager les pouvoirs au sein de l'UE en cas de négociation internationale

La négociation d'accords internationaux sur des échanges de services ou sur la défense de la propriété intellectuelle relève-t-elle de la compétence exclusive de l'Union européenne, comme lorsqu'est en cause le commerce de marchandises, ou s'agit-il d'une compétence partagée entre l'Union et les Etats membres ? Interrogée par la Commission européenne, favorable à une large extension des règles du traité de Rome sur la politique commerciale, qui lui donnent des pouvoirs étendus, la Cour européenne de justice a rendu, mardi 15 novembre, un avis balancé. Ce différend juridique, né à propos de la ratification du cycle de l'Uruguay révèle une crise de confiance grandissante entre la Commission et les Etats sur la conduite des relations économiques extérieures. La Cour ayant tranché, la ratification va pouvoir intervenir afin que les accords entrent en vigueur le 1er janvier 1995.

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

La compétence exclusive, que l'article 113 du traité confie à la Communauté en matière commerciale, est déjà une compétence partagée : la Commission apparaît comme l'unique porte-parole de l'Union mais elle négocie sur la base de directives approuvées par le Conseil des ministres et sous son contrôle. Pendant les négociations du GATT, certains États, dont la France, ont eu l'impression d'être court-circuités par la Commission qui refusait de rendre compte et tentait de placer le conseil devant des faits accomplis.

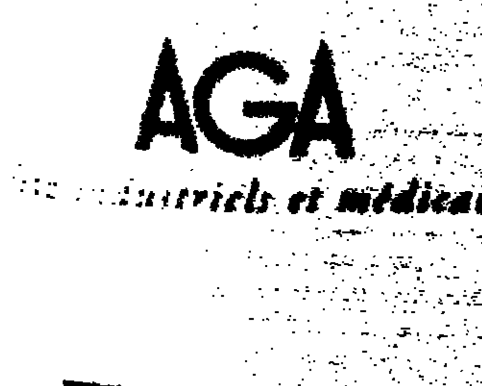
Dans ces conditions, la gestion du commerce international est du ressort exclusif de l'Union. Mais les relations économiques entre les nations évoluent, l'industrie se délocalise, et les services occupent une place grandissante dans l'activité de l'Union. De même, la protection contre la contrefaçon de produits toujours plus élaborés joue-t-elle un rôle capital pour la sauvegarde de l'emploi. La Commission plaidait pour une adaptation du droit et une extension à ce nouveau champ d'action du commerce international, des dispositions initialement prévues pour les seuls échanges de marchandises ?

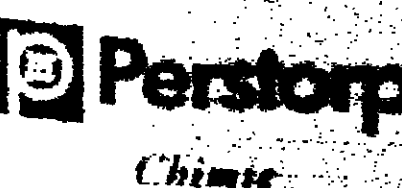
Le principe de mixité

La Cour ne lui a donné que partiellement raison. Elle a estimé que les échanges transnationaux de services, ne comportant pas de déplacements de personnes, ni *a fortiori* de créations de filiales (télécommunications, audiovisuel, certains services bancaires) pouvaient être assimilés à des échanges de marchandises et relever de la compétence exclusive de l'Union. Pour les autres échanges de services, comme pour les arrangements portant sur la défense de la propriété intellectuelle, le principe est celui de la compétence mixte.

Cependant, dérogation importante, lorsque des règles harmonisant un secteur d'activité ont été édictées à l'intérieur de l'Union, leur mise en œuvre ne doit pas être affectée par des accords négociés séparément par les Etats membres. Pour cette raison, la compétence exclusive de l'Union peut être envisagée. Cependant, sauf pour certains cas d'espèce, tels les accords internationaux portant sur les transports (droits de trafic aérien), où le maintien d'une compétence partagée est expressément prévu par l'arrêt, la Cour définit une doctrine mais ne fait pas le découpage entre les catégories de services qui relèvent de la compétence exclusive et celles qui relèvent de la compétence partagée. Elle laisse au conseil et à la Commission le soin d'opérer cette tâche d'exécution...

PHILIPPE LEMAITRE





Avec un moindre succès que les précédentes privatisations

L'ouverture partielle du capital de Renault a attiré plus d'un million d'actionnaires

« Si on a 900 000 actionnaires chez Renault, on sera très content », affirmait-on, à Bercy le 10 novembre, jour de clôture de l'offre réservée au public, alors que les réseaux bancaires évoquaient le peu de succès du placement (*le Monde* du 11 novembre). Les particuliers au rendez-vous sont au nombre de 1,092 million, a annoncé le 16 novembre Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

Quel que soit le mode de paiement, les demandes, dans l'ordre A1 portant sur 60 titres, seront servies intégralement jusqu'à 40 titres demandés. Entre 41 et 60 titres, la demande sera servie à hauteur de 26,76 %. Une deuxième priorité d'achat (l'ordre A2) était ouverte dans la limite de 60 titres supplémentaires, dans la cadre du paiement avec des titres de l'emprunt Balladur. La part des ordres, jusqu'à 38 actions sera servie intégralement. Au-delà, entre 39 et 60, la demande sera servie à hauteur de 26,76 %. Par exemple, un souscripteur dont la demande porte sur 120 titres répartis également (entre l'ordre A1 et A2) recevra 89 titres.

La souscription n'a effectivement pas été source d'engouement, la demande des particuliers ayant été 1,4 fois supérieure, seulement, au nombre de titres mis à leur disposition, C'est bien peu comparé aux dernières privatisations. L'offre de la BNP, lancée en octobre 1993, avait été souscrite cinq fois plus que le nombre de titres offerts. De leur côté, les titres de Rhône-Poulenc et d'Elf-Aquitaine avaient été demandés environ trois fois. Pour l'UAP, ce niveau était tombé à deux fois et demie. Commentant le placement de Renault, M. Alphandéry s'est cependant estimé *« particulièrement satisfait, car c'est la première fois qu'une entreprise publique aura autant d'actionnaires individuels »*.

Les choix des souscripteurs individuels

SOCIÉTÉ	DATE DE PRIVATISATION	NOMBRE D'ACTIONNAIRES EN MILLIONS
PREMIÈRE COHABITATION		
Elf-Aquitaine	Octobre 1986	0,300
Saint-Gobain	Décembre 1986	1,547
Paribas	Janvier 1987	3,804
Sogenal	Janvier 1987	0,850
Banque BTP	Avril 1987	1,030
BIMP	Avril 1987	0,523
CCF	Avril 1987	1,650
Alcatel-Alsthom (ex-CGE)	Mai 1987	2,237
Havas	Mai 1987	0,730
Société générale	Juin 1987	2,298
TF 1	Juin 1987	0,415
Suez	Octobre 1987	1,600
Matra	Janvier 1988	0,285
DEUXIÈME COHABITATION		
Crédit local de France	Juin 1993	0,159
BNP	Octobre 1993	2,807
Rhône-Poulenc	Novembre 1993	2,900
Elf-Aquitaine	Janvier 1994	3,096
UAP	Mai 1994	1,900
Renault	Novembre 1994	1,092

L'offre destinée au personnel, qui s'achevait le 16 novembre, a pour l'instant été soucrite une fois et demie par 60 % des salariés soit 75 000 personnes. Selon M. Louis Schweitzer, président de Renault, *« 80 % d'entre eux ont choisi la formule de blocage des titres pendant cinq ans »*.

Cette cinquième opération de désengagement de l'Etat opérée depuis le mois d'octobre 1993 est aussi celle dont le parcours comportait le plus d'obstacles : contexte boursier morose, ouverture partielle du capital et non pas véritable privatisation puisque l'Etat conserve 50,1 % du capital, et entre autres facteurs, outre le handicap que constituait le lancement de cette opération en pleine période de congés de la Toussaint. Tous ces aléas n'étaient compensés que par un prix unitaire de l'action de 165 francs généralement jugé très attractif sans que l'on puisse pour autant parler de « bradage ».

Sans évoquer la suite du programme, M. Alphandéry a rappelé que les privatisations en 1994 ont rapporté 60 milliards de francs, soit 5 milliards de plus qu'escomptés contre 43 milliards en 1993.

Renault sera coté à la Bourse ou Paris dès le 17 novembre.

F. Bn.

Dans un entretien à « la Tribune »

Le maire de Paris défend l'équilibre des comptes et la stabilité monétaire

Le quotidien « la Tribune » du mercredi 16 novembre publie un entretien avec Jacques Chirac, dans lequel le maire de Paris, candidat déclaré à la présidence de la République, présente ses orientations économiques.

• **L'EUROPE.** – « Le traité de Maastricht a été approuvé – je l'ai d'ailleurs moi-même approuvé – et il ne saurait être question de le remettre en cause (...). On peut imaginer que la France, qui a ratifié le traité (...) par référendum, confirme son accord par la même voie, à l'occasion par exemple de l'approbation des réformes institutionnelles qui résulteront de la conférence intergouvernementale de 1996 (...). Par ailleurs, j'exprime les plus grandes réserves à l'égard de certaines des propositions de la CDU-CSU (...) *[qui prévoient]* une petite Europe fédérale (...) pas du tout dans l'esprit de ce que je crois être l'Europe de demain (...).

» La véritable hypothèque pour l'Union monétaire, c'est la divergence des économies et l'accroissement des déficits en Europe. N'ouvrons donc pas inutilement de querelle dogmatique. Faisons d'abord les efforts nécessaires en matière de déficits publics, d'endettement et de stabilité monétaire, pour que les critères de convergence soient atteints. C'est là mon objectif prioritaire. »

• **LA SITUATION ÉCONOMIQUE FRANÇAISE.** – « Nous nous trouvons, aujourd'hui, dans une situation où les déficits et la dette atteignent des niveaux jamais constatés en France en temps de paix. Et nous voyons à quel point cette situation handicape notre économie et la tire vers le bas, expliquant pour une part le développement du chômage et de l'exclusion (...). *[Il y a]* deux préoccupations majeures pour favoriser une croissance saine, meilleure garantie contre le chômage : diminuer la dette publique, assurer la *stabilité monétaire* (...). La stabilité monétaire n'est pas en cause (...). Les déficits d'aujourd'hui sont les impôts de demain et le chômage d'après-demain. Seul l'équilibre de nos comptes permettra à notre pays de créer le travail nécessaire pour les Français (...). Nous n'avons pas les moyens de financer une véritable politique de relance économique. »

COMMENTAIRE

Un discours orthodoxe

JACQUES Chirac est un homme sage et, d'une certaine manière, il est même un gardien de l'orthodoxie, plaçant le rééquilibrage des comptes publics et la stabilité monétaire au premier rang de ses priorités, dans un langage que ne renierait pas Jean-Claude Trichet, le très rigoriste gouverneur de la Banque de France. Tel est le sens du message que le candidat déclaré à l'élection présidentielle veut donner aux marchés et aux partenaires de la France dans un entretien à *la Tribune-Desfossés* du 16 novembre.

Dans son livre Une nouvelle France. Réflexions I, le maire de Paris soulignait que *« la promotion de l'emploi est au moins aussi importante que la défense de la monnaie, la maîtrise de l'inflation, la réduction des déficits publics ou l'équilibre des comptes extérieurs »*.

Problématique renversée

Aujourd'hui, le discours est autre et la problématique est même renversée. Se présentant en partisan de la monnaie unique, il énonce différemment son *« objectif prioritaire »* : *« Faisons les efforts nécessaires en matière de déficits publics, d'endettement et de stabilité monétaire, pour que les critères de convergence* [prévus par le traité de Maastricht] *soient atteints »*. Et martèle-t-il, *« seul l'équilibre des comptes permettra à notre pays de créer le travail nécessaire pour les Français »*.

Au passage, Jacques Chirac fait la leçon à Edouard Balladur, laissant entendre que le « laxiste » n'est pas celui qu'on croît, en rappelant que le déficit des administrations publiques est passé de 4 % du PIB en 1992 à 6 % aujourd'hui et que la dette de l'Etat frôle les 2 900 milliards de francs – soit 35 % de la richesse nationale – alors qu'elle était légèrement inférieure à 2 000 milliards de francs en 1993. Plus orthodoxe que jamais, il réaffirme la règle selon laquelle les recettes des privatisations *« ne doivent pas servir à financer les fins de mois difficiles »*. Il ne se présente donc pas en porte-drapeau de « l'autre politique »...

M. Chirac, qui avait déjà annoncé un référendum préalable au franchissement de l'ultime étape de l'Union économique et monétaire, laisse aussi entendre qu'il pourrait être étendu à l'approbation des réformes institutionnelles que la conférence intergouvernementale doit décider en 1996. Et il n'oublie pas de réaffirmer sa volonté de *« renforcer en permanence le couple franco-allemand »*. Une leçon de sagesse et d'orthodoxie...

MICHEL NOBLECOURT

L'accès à l'aéroport restant très limité

Orly sera ouvert aux compagnies européennes à compter du 2 janvier 1995

Le ministre des transports, Bernard Bosson, a annoncé, mardi 15 novembre, l'ouverture d'Orly aux compagnies européennes, à compter du 2 janvier 1995, « dans le respect des obligations contractées par la France à Bruxelles et des engagements pris vis-à-vis des riverains ».

M. Bosson aura finalement gagné environ deux mois dans son combat aéroportuaire. Sous la pression des compagnies aériennes et de la Commission de Bruxelles, il a décidé d'avancer l'ouverture d'Orly aux compagnies européennes au 2 janvier. Fin septembre, le gouvernement français avait proposé d'ouvrir l'aéroport francilien à partir d'avril 1996, ce qui n'était pas pour déplaire à Air France et Air Inter.

Plus récemment, après les injonctions de Bruxelles et de la Cour de justice européenne, il décidait d'ouvrir Orly au mois d'avril 1995. Cette décision, loin de satisfaire les compagnies candidates à desservir Orly, avait suscité un tollé au sein des transporteurs. Lauda Air, la compagnie autrichienne de Nicky Lauda et détenue à 39,7 % par Lufthansa, était bien décidée à aller à l'affrontement pour faire respecter la réglementation européenne. Lufthansa et la compagnie néerlandaise KLM manifestaient également des signes d'impatience...

Le ministre des transports n'a, semble-t-il, pas souhaité rééditer la guerre d'Orly-Londres. Au terme d'un bras de fer avec le gouvernement britannique et British Airways, cette ligne avait été ouverte en juin au terme d'une querelle qui menaçait de tourner à l'affaire d'Etat. D'autant plus que Nicky Lauda affichait la volonté d'en découdre. Reçu au ministère des transports, mardi 15 novembre, le PDG de la compagnie autrichienne s'est vu proposer, en attendant l'ouverture d'Orly au 2 janvier, des créneaux horaires très intéressants à Roissy, histoire de prendre son mal en patience.

Mais, en dépit de la décision d'ouvrir Orly, l'accès reste très limité pour deux raisons. La première tient à l'arrêté du 6 octobre qui restreint le nombre de mouvements de l'aéroport à 200 000 par an, ce qui est déjà le cas. Certaines compagnies devront donc déménager d'Orly à Roissy. C'est le cas de celles qui desservent l'Europe centrale et orientale, des compagnies charters, principalement pour les destinations extra-communautaires, et de celles qui en ont exprimé le souhait, comme Aeromexico.

La deuxième raison tient à la décision du ministre d'imposer aux heures de pointe *« l'exploitation d'avions de grande capacité pour optimiser l'utilisation des infrastructures »*. Elle s'applique aux compagnies européennes et à celles qui assureront des vols à l'intérieur de l'Hexagone. Ainsi, les transporteurs desservant des lignes d'une capacité annuelle de trois millions de passagers et plus (c'est le cas d'Orly-Londres) devront utiliser des avions d'au moins 200 sièges aux heures de pointe, les lignes entre un et trois millions de passagers par an (c'est le cas d'Orly-Marseille et Orly-Toulouse), des avions de 140 sièges et plus, etc.

Seules les compagnies qui n'assureront pas plus de quatre fréquences pourront utiliser l'appareil qu'elles désirent. Ces limitations laissent présager de nouveaux conflits. Elles favorisent en effet des compagnies comme Air Inter, qui utilisent de gros avions et desservent, en revanche, des petites compagnies, comme TAT, Air Liberté ou AOM, qui sont candidates à la desserte de Marseille et Toulouse...

MARTINE LARONCHE

Le bouclier du patronat

Suite de la première page

Ces impératifs, les cadres les connaissaient, quand ils n'en étaient pas les acteurs. Tout changea lorsqu'ils en devinrent à leur tour les victimes... dans le même temps où ils découvraient que leurs enfants n'étaient guère mieux traités – ou si peu – que ceux des sidérurgistes. D'un coup le patronat perdit ses alliés naturels. Qui mesurera le poids de cette révolution dans la modification radicale du regard qui fut porté sur l'entreprise ?

Quoi qu'il en soit, l'image de la collectivité de travail où chacun s'épanouit, pour le bonheur du plus grand nombre, s'est effacée. La vulgate marxiste *« évacuée »*, du moins dans les discours écoutés ou entendus, l'interrogation sur la lutte des classes céda le pas peu à peu à un constat plus tristement réaliste : la prospérité des entreprises, pour être une condition nécessaire à la prospérité générale, n'était pas une condition suffisante.

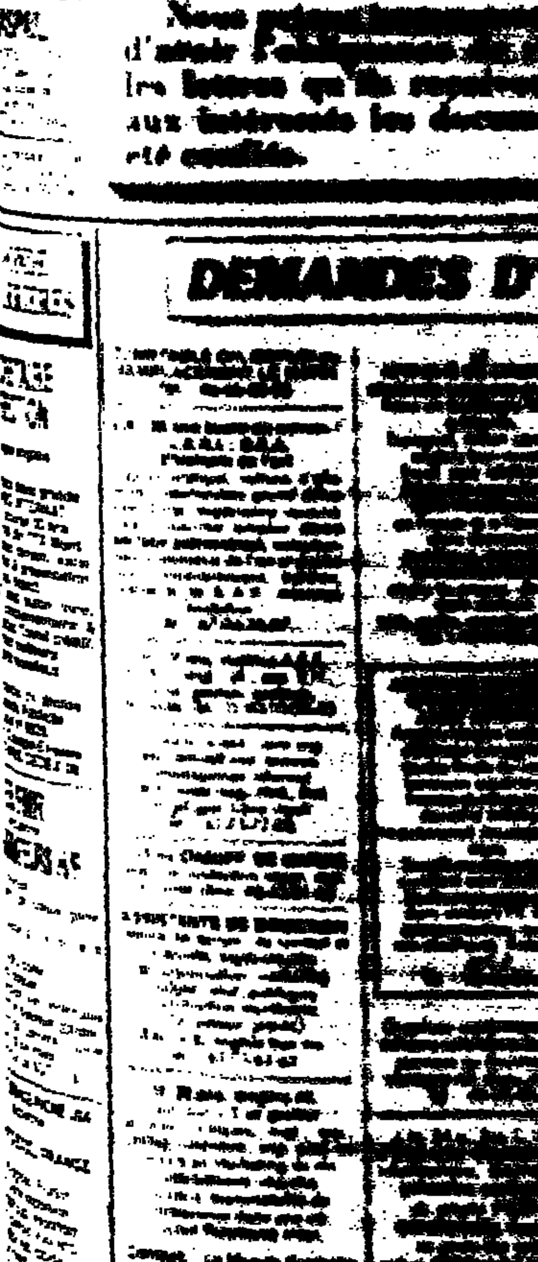
De là à penser que les patrons ne pensaient qu'à leur intérêt propre et que le devenir de la collectivité ne les concernait pas...

Sur ce fond de remise en question du rôle de l'entreprise survinrent les « affaires ». Survinrent est, au demeurant, peut-être un mot trop fort. Les Français forment un vieux peuple, qui n'a jamais pensé – sans doute parce que l'expérience le lui enseigne – que les combines n'existent pas. Il s'en accommodait dès lors qu'il estimait que les *« accrocs »* faits à la loi étaient la règle commune et permettaient, finalement, de faire tourner la machine. Le problème est que la machine ne tourne plus et que ce peuple découvre que les petites magouilles auxquelles il se livre « naturellement » n'ont rien de comparable aux arnaques de haute volée dont bénéficient les puissants. Et pas seulement certains « politiques », cibles toute désignées à la colère populaire, mais aussi d'autres, des intouchables, des « capitaines d'industrie », et ce, le plus souvent, pour le bien de cette fameuse déesse entreprise d'un coup jetée à bas de son piédestal. De là à s'interroger sur le système dans son ensemble, il n'y a qu'un pas qui n'est sans doute pas encore franchi, mais qui, sait-on jamais, pourrait l'être.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque les plus grands noms de l'industrie française se trouvent cités dans des « affaires » qui, au fil de leur déroulement et de leur révélation, tendent à faire accroire qu'elles ne sont pas l'exception ?

C'est dans ce climat que s'est déroulée l'élection, à la tête du CNPF, du successeur de François Perigot. Dès lors, Jean-Louis Giral n'avait aucune chance d'être désigné. Lui qui se présenta en porte-parole des revendications traditionnelles d'un patronat n'ayant de compte à rendre à personne, au regard de l'évidence de sa *« mission »*. Ce programme eût peut-être été acceptable il y a quelques mois. Il ne l'est plus et le conseil exécutif – instance politique s'il en est – l'a bien compris, qui a désigné Jean Gandois dont le discours sur *« l'entreprise citoyenne »* correspond plus aux exigences de l'époque, tant il est vrai que le patronat aujourd'hui a plus besoin d'un bouclier que d'une épée...

PHILIPPE LABARDE





Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

1er arrdt

Vue imprenable Fontaine des Innocents, dernier étage, duplex 70 m² + terrasse 9 m², cheminée, poutres, parking, 1 750 000 F. Tél. : 42-80-30-32

Quatrième étage, studio 24 m², 500 000 F, tél. : 42-80-30-32

PLACE DAUPHINE chbre occupée dame 83 ans, 7e ét., dont 6 avec asc. Sur Seine. 42-65-07-57

2e arrdt

STUDIO 495 000 F
AU CŒUR DE PARIS S/RUE MARIVAUX 20 M² parfait état 47-42-07-43

ETIENNE MARCEL
STUDIO, cuis., s-de-bains, WC, 21 m². Prix : 370 000 F. Tél. : 40-26-16-21.

RÉAUMUR
4 P., cuis., s-de-bains, 70 m². Prix : 1 050 000 F. Tél. : 40-26-20-30

3e arrdt

MARAIS
Charmant duplex, 4 pièces 2 100 000 F – 42-60-53-78

5e arrdt

STUDIOS, APPTS, MAISONS PARIS-BANLIEUE 43-54-55-32

GOBELINS
Pierre de t., 6e ét., asc., chbre, eau, ensoleillé 200 000 F. FONCIA – 45-44-55-50

PRÈS SEINE ET NOTRE-DAME dernier ét., charmant duplex, living + 2 chambres, cheminées, poutres, mezzanine, 2 000 000 vis. jeudi 13-16 h 69, RUE GALANDE (5e)

6e arrdt

CHERCHE-MIDI. Appt d'angle, 6P, 125 m², clair. 3 350 000 M. – 45-48-15-15

BD RASPAIL
PROCHE HÔTEL LUTETIA 2P, 45 m², tt cft, petit balc., 7e ét., asc. Vue superbe. Tour Eiffel et Paris 1 170 000 PARTENA 45-77-98-42

VAVIN, 2P, vue verdure, 3e ét. sud, ascenseur, confort. 1 000 000 F – Syndic : 43-20-77-47

8e arrdt

AV. MONTAIGNE
4e ét., imm. gde classe SUPERBE GD 2P, 105 M² Parking PARTENA ELYSÉES – 47-20-17-82

MIROMESNIL
Superbe 4 P, calme et ensol., 2 940 000 F – 42-60-53-78

RUE DE MIROMESNIL
5e ét. ss asc., gd 4 P, clair, 3 chbres + séj., bon état. 2 000 000 F. TIB 47-70-53-69

MONCEAU 245 m²
1er ÉT., SUPERBE 6/7 P + SERV. IMM. GD STAND. 6 200 000 F PARIS PROMO 45-63-25-60

ÉTOILE
Vue magnifique. Étage élevé. P.-de-taille, asc., soleil. 4P 120 m² 2 700 000 F 5/6P 160 m² 3 500 000 F Duplex 250 m² 5 800 000 F
FONCIA OUEST 40-55-07-75

SAINT-AUGUSTIN
210 m², 4e et 5e étage bel imm., asc., balc., soleil 42-89-50-57

ÉTOILE
Vue magnifique. Étage élevé. P.-de-taille, asc. Soleil. 4 P., 120 m². 2 700 000 F 5/6 P. 160 m². 3 500 000 F Duplex 250 m² 5 800 000 F
FONCIA OUEST 40-55-07-75

9e arrdt

PRÈS MONTHOLON
Idéal pied-à-terre, studio 35 m², 5e asc., vue dégagée. Prestat. qualité, ref. neuf 700 000 F TIB 47-70-53-69

PROCHE TRUDAINE
Studio 27 m², 3e ét. sur gde cour. Soleil. Calme – A SAISIR, 390 000 F TIB 47-70-53-69

CAUMARTIN
4/5 P. GD Charme 6e ét., asc. 2 450 000 F – 42-60-53-78

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

INVESTIR EN 1994

Plusieurs dispositions extrêmement favorables à l'immobilier ne seront pas prorogées au-delà du 31 décembre 1994.

Acquérir pour se loger : exonération des plus-values en cas de vente d'un logement pour acquérir une résidence principale.

Acquérir pour investir : exonération des plus-values sur cession de SICAV avec réemploi dans l'immobilier.

Les professionnels FNAIM vous détailleront ces deux mesures tout particulièrement. On peut bien sûr déplorer que la loi de finances pour 1995 ne retienne pas ces incitations malgré le succès qu'elles ont légitimement connu. Mais on peut aussi en profiter... tant qu'il est temps !

Jacques LAPORTE
président de la Chambre FNAIM Paris-Ile-de-France

Ventes

CENSIER, imm. ravalé 2/3 p. Vue dégagée, soleil, dble expos. 1 200 000 F - 43-25-97-16

LUXEMBOURG, réc. stand., gd stud. balc. s/jard., plein sud-ouest. 790 000 F - 43-25-97-16

8e MADELEINE
5 p. 110 m², 1er étg imm. Directoire, caractère dble expo. 3 200 000 F PARTENA - 42-66-36-53

NOTRE-DAME rare beau 3 p. tt conft. parfait état 4e étg., ascenseur p. de t. - 1 650 000 F PARTENA - 42-66-36-53

N.-D. de Lorette p. de t. 5 p. 131 m², plein soleil, calme, serv. urgt. - 43-35-18-36

RUE MOUFFETARD
Charmant studio, cuis., dche WC, très calme, 490 000 F FONCIA - 45-44-55-50

Gobelins bel anc. 2 p. entr. cuis. bains, w-c, 36 m², à rafr. 760 000 F - 43-35-18-36

URGENT PRÈS SEINE & NOTRE-DAME
dernier ét. charmant duplex, living + 2 chbres, poutres appar. cheminée, mezzanine + comble amén. 2 000 000 F Serge Kayser - 43-29-60-60
RECHERCHE beaux appts rive gauche

RUE BOBILLOT
Récent, stand. 3 p. 70 m², park. calme, parf. état, 1 490 000 F FONCIA - 45-44-55-50

ARAGO s/parc, plein sud dernier ét. terras., 5 p. 135 m² frais réduits - 43-35-18-36

Achat

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS, paiement comptant chez notaire 48-73-48-07

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

11e arrdt

NEW GESTION
82, avenue de la République PARIS 11e
NUMÉRO VERT : 05-02-31-70
+ de 100 affaires sur le 11e

Mº SAINT-MAUR
– studette tt confort 300 000 F
– 2P à rénover 470 000 F
– Studio Pdt, 6e, asc., 540 000 F
– Studio Imm. ancien 550 000 F
– 2P Pdt 550 000 F
– Gd 2P Imm. ancien 590 000 F
– 2P Pdt et brique 630 000 F
– 2P bel ancien 650 000 F
– Gd 2P imm. ravalé 670 000 F
– Beau 2P 690 000 F
– 2P Ave République Pdt 690 000 F
– 2P Pdt et brique 770 000 F
– 2P Résidence standing 780 000 F
– 2P balcon 840 000 F
– 2P imm. récent 840 000 F
– 3P Pdt ave République 920 000 F
– 2/3P imm. Pdt 950 000 F
– 2P terrasse 1 050 000 F
– Beau 3P bon imm. 1 200 000 F
– Gd 3P Pdt copro. 1 200 000 F
– 3P imm. récent, park. poss. 1 250 000 F
– Beau 3P, terr., jardin 1 290 000 F
– 5P style maison, loft 850 000 F
– 5P Pdt ave République 3 100 000 F

Mº RÉPUBLIQUE
– Studio beau volume 430 000 F
– 2P à rafraîchir 610 000 F
– Beau 3P imm. 18e 1 450 000 F
– 4P imm. récent 1 570 000 F
145 m² sur 2 niv. à rénover
– 2P à rafraîchir 610 000 F
– Beau 3P imm. 18e 1 450 000 F
– 4P imm. récent 1 570 000 F
– 145 m² sur 2 niv. à rénover 1 900 000 F
– Triple séj. 2 ch. Pdt 2 590 000 F

Mº PARMENTIER
– Beau studio 3e ét. 350 000 F
– 2P imm. ancien 670 000 F
– Joli 3P imm. ancien 840 000 F
– 2P Pdt 875 000 F
– 4P imm. rénové 1 090 000 F
– 3P imm. standing, 8e ét. 1 300 000 F

Mº VOLTAIRE
– Gd studio bel imm. 480 000 F
– 2P imm. récent jard. 780 000 F
– 3P imm. Pdt 1 280 000 F

Mº PHILIPPE AUGUSTE
– Ds imm. neuf frais notaire réduits. Du 3 au 5P
– Balc. ou terrasse à partir de 21 000 F le m²

NEW GESTION
82, AVE DE LA RÉPUBLIQUE
NUMÉRO VERT : 05-02-31-70

NATION, SUPERBE PDT
4P, sud, asc., prof. libérale poss. 1 990 000 F – 40-24-20-25

12e arrdt

Mº DUGOMMIER anc. studio 30 m², 4e ét. sur rue 380 000 F MICOT 43-44-43-87

Mº BEL AIR Imm. récent séj., balc., ch. sur jard., asc. 880 000 F MICOT 43-44-43-87

DAUMESNIL, 85 M², BEL IMM.
3e, asc., calme, excel., état, 1 380 000 F – 40-24-20-25

XIIe PRÈS BOIS récent vrai 3P balc., park. 1 150 000 F – 43-44-43-87

LOFT 100 m²
Faidherbe 2 chbres, soleil, charme, volume 1 HK 47-47-86-87

13e arrdt

13e BOBILLOT
pour placement petit imm. 6 lots rapport 6,5 %. Tél. : 48-56-63-26

AV. D'ITALIE 3P
gd stand., 88 m², loggia Park., parf. état 1 795 000 F FONCIA – 45-44-55-50

PRÈS PL. J.-D'ARC
Récent lumineux 2P, 6e ét. Parfait état 690 000 F. FONCIA – 45-44-55-50

Bd Masséna 2P, 47 m² récent parking 540 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

14e arrdt

PL. ST-JACQUES récent stand. 4/5P, 115 m², balc., vue s/jard., park. – 42-54-86-86

Rue Boyer-Barret
3P, Sud, imm. beau P.-de-taille, à rafraîchir. 965 000 F – SYNDIC : 43-20-77-47

DENFERT P. de T., 5e ét. poss. asc., 4 p. 80 m², service, calme, à saisir 43-35-18-36

PLAISANCE dans anc. petit hôt. part., 3e et dern. ét., 2/3 p., 45 m², charg. min, 43-35-18-36

MAIRIE Imm. anc., 3e ét. ss asc., 4/5 p., 90 m², vue dégag. calme, soleil 43-35-18-36

15e arrdt

15e métro Convention Versailles, immeuble Pierre de taille au 1er, vue sur square 3/4 pièces 70 m², WC séparés, salle de bains et cuisine aménagées, état neuf, cave, interphone, possibilité de parking, 1 600 000 F. 43-20-79-20 Bureau ou 45-33-59-98 domicile après 20 h.

Mº LOURMEL 2/3P
57 m², 1er ét., clair, calme 945 000 F – 45-31-51-10

R. DE SÈVRES LIMITE 7e
Proche AV BRETEUIL
STUDIO 635000 F
28 M² tt cft, balc., 4e ét., ascens., bel imm. récent, standing – 47-42-07-43

16e arrdt

XVIe Nord entre Foch et pl. V.-Hugo, imm. pdt, appt 9 p + c, 5e ét., 440 m² env. grand standing, triple réception, 5 chambres, 5 s-de-bains CABINET BESSON Tél. · 45-00-26-62

RANELAGH Beau 2/3P Balc. s/bd BEAUSÉJOUR 6e ét., imm. 1976 P.-de-tail. STANDING 2 650 000 F PARTENA 42-66-36-53

JASMIN 5P, balc., terrasse parking, gd stand., 5e asc. 4 200 000 F – 45-75-73-94

Avenue de Versailles, immeuble pierres et briques, 3e étage, ascenseur, trois pièces, 77 m² environ, cave, gardien, 1 430 000 F, tél. : 42-80-30-32.

JASMIN studio 50 m²
5e étage, asc., idéal pied-à-terre 42-89-50-57

16e CHARDON-LAGACHE
2P, balc., 4e ét. Sud. Imm. récent, parking 1 350 000 AWI 42-67-37-37

PARIS 16e, Pte Auteuil, appt. 3 pp, 75 m², 1er étage. 1 600 000 F, tél. : 42-60-01-81

16e Sud Bd MURAT
Studio 24 m² env, neuf, 7e s/asc., imm. pdt, prix : 330 000 F CABINET BESSON TÉL : 45-00-26-62

17e arrdt

OCCUPÉ LOI 48
Square des Batignolles 2P, 40 m², 4e ét., vue dégagée. Locataire jeune 42-60-30-15

TERNES chbre, s. d'eau occupé, 24 000 F/an. Prix : 295 000 F DVI 44-18-07-07

RUE DULONG s/cour arborée, beau 3P., 54 m² + 10 m² balc., imm. 89, standing, cuis. entièr. équip., 2 chbres, 1 300 000 F. TIB 47-70-53-69

17e, Pte CHAMPERET
2P, 55 m² tt conft, asc. 1 050 000 AWI 42-67-37-37

17e, AVENUE VILLIERS
Local cial s/cour, 25 m² + 6 m² mezzanine. Poss. habit. 430 000 F TIB 47-70-53-69

PORTE MAILLOT 300 M² GD LUXE
4e ét., imm. 1930, extraordinaire
Appt 9P aménagement et décoration de gde qualité. Matériaux précieux, climatisation. 7 700 000 F
URGENT PARTENA ELYSÉES – 47-20-17-82

17e proche ÉTOILE
imm. pdt, appt. 6 p + c, r-d-c, 183 m² env., bon standing, 100 m², prof. libérale, triple réception, 3 chambres, prix : 3 300 000 F. CABINET BESSON TÉL : 45-00-26-62

18e arrdt

RUE CAPRON A VOIR
Gd 2/3P., 45 m², très bon état, séj., chbre, expo sud 700 000 F TIB 47-70-53-69

RUE LEPIC
Part. vends 2P. Prix à déb. Tél. : 45-39-17-63

RUE CLAPEYRON A VOIR
Gd 2/3P., 45 m², très bon état, séj., chbre, expo sud 700 000 F TIB 47-70-53-69

J. Joffrin – Studio
25 m², tt cft, 390 000 F

2P, 36 m², tout confort, imm. ravalé, 540 000 F

3P, 58 m², 750 000 F parfait état, calme Immo Marcadet 42-51-51-51

19e arrdt

Mº CRIMÉE
Beau 2P, 40 m², très clair bien distribué, près pisc. Faibles charges 5 770 F FREDISA 42-71-00-08

20e arrdt

2P MÉNILMONTANT
Vue Paris, refait neuf. Prix 550 000 F FONCIA – 43-67-07-65

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY PRÈS SEINE
Beau 155 m², standing, 4e asc. Living. 3 chbres, 2 bains. Superbe cuis. Chbre de ser. 4 350 000 F – 42-81-50-33

NEUILLY-CHÂTEAU
140 m² env. 4 p., travaux. 3 300 000 F. DVI 44-18-07-07

LEVALLOIS près Mairie
GRANDE MAISON
à rénover + hangar, terrain, 230 m² RARE 45-08-53-84

NEUILLY 141 m²
1er ÉT. IMM. PIERRE-DE-T. RÉCEPT. 50 m². 3 CHBRES. SERV. 3 350 000 F – 45-63-25-60

NEUILLY 5 P, à rénover. 165 m² + cour, 90 m² + 2 serv. Très bel imm. standing. 3 900 000 F A.W.I. 42-67-37-37

BOULOGNE J.-JAURÈS
Beau stud. 34 m² + loggia. Récent 5e étg. Soleil, park. 790 000 A. W. I. 42-67-37-37

locations non meublées offres

RUE DE LILLE 7e
Gd stand 1 ch 1 récept. + bur. 6e, asc., park., 14 500 + ch. Tél. · 47-05-40-43

Paris-8e. Rue du Colisée emplacements de parking-surveillance. 3 700 F par trimestre. Tél. : 42-80-30-32

8e ÉTOILE. Beau 2 P récent parfait état clair, calme 4e étg, vue s/jardin, cave. Parking. 6 500 F h. ch. PARTENA. 42-66-36-53

HOCHE/MONCEAU STUDIO
Cuis. équipée s.-de-bains refait 4 250 net 45-63-25-60

AGIFRANCE
vous propose à 5' GARE MONTPARNASSE angle AV. DU MAINE, RUE DE L'OUEST

TRÈS BEAU DUPLEX + TERRASSE 30 m². dble liv. 2 chbres 106 m² Cave, park. 13 011 F net.

BEAUX DBLES LIV. 50 m² 3e et 4e ét. Loyer à partir de 5 584 F net. Cave, park.

3 P 70 m², 3 et 4e ét. Loyer à partir de 7 800 F net – Cave et parking. 43-22-23-81 – 43-20-54-58

Pte Versailles. Beau 2 P. 56 m² s/jard. 2e ét. Chf. cent. et eau chaude collectifs. Asc. concierge, interphone. 5 100 F + ch. 43-21-87-27 (répondeur)

PRÈS PARC MONCEAU
Imm. luxueusement rénové appts
● 115 m² park. 18 048 F net.
● 120 m² park. 18 258 F net.
● 145 m² park. 22 756 F net
Paris promo. 45-63-25-60

16e prox Av. FOCH
Superbe 4 P 90 m² 3 étg asc. P.-de-tail. standing 9 935 net PARTENA. 42-66-36-53.

16e MIRABEAU 3-4 P 100 m² charme, caractère parfait état. 1 chbre serv. cave 11 000 h. ch. PARTENA. 42-66-36-53.

16e LA MUETTE. Beau 2 P 63 m² Balc, 5e étg imm. gd stand. 6 500 h. ch. PARTENA. 42-66-36-53

EMBASSY SERVICE
rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

Métro Nation, 5e étage ascenseur, exposition sud, beau deux pièces avec balcon sur verdure, clair, calme, cave, parking. 4 890 F. TCC. Tél. : 42-80-30-32

VILLA COLLET mais. 160 m²/cour privative, gd liv., 3 chbres, cuis. équip., s. d'eau + bains, 2 wc, nombreux placards, s/sol amén., park. 8 850 F net. TIB. 42-46-66-50

PRÈS PARC MONTSOURIS
Studio kitchenette équipée + terrasse, imm. neuf stand. vidéophone. 1re occupation 3 150 F + ch. TIB. 42-46-66-50

AV. MOZART 5 P. 87 m²
Refait 8 500 F – 45-63-25-60

Mº EXELMANS
STUDIO cuis., wc, dches, 25 m². Loyer. 2 500 F/mois. 40-26-20-30

location non meublée offres

16e 45-25-73-10
Exelmans, gd studio 3 600 Mirabeau 2P 4 750

16e 3P 45-25-73-10
Passy 78 m², charme 8 350 Auteuil 80 m², calme 9 000

19e Buttes-Chaumont
3P, 75 m², récent 6 900 net 45-25-73-10

GARE DE L'EST
Gd 2 P., 50 m², très clair, cuis. américaine, sdb, 4 300 F cc FREDISA 42-71-00-08

Porte d'Auteuil
5e étage ascenseur, studio avec terrasse, cuisine équipée, belle salle de bains, immeuble standing. 4 760 F TCC. Tél. · 42-80-30-32

6e ST-PLACIDE. Superbe 6 P., 180 m². Imm. pierre-de-tail., gd standing 18 500 H Ch. PARTENA – 42-66-36-53

8e ÉTOILE. Beau 2 P récent parfait état, clair, calme 4e étg. Vue s/jardins Cave parking. 6 500 000 F H. Ch. PARTENA – 42-66-36-53

MICHEL-ANGE GD STANDING
7-8 P., 205 m², balc, 6e et dernier étg. Superbe pierre-de-taill. 20 000 F H. Ch. PARTENA – 47-42-07-43

8e MADELEINE. Beau studio 5e étg, asc., imm. récent standing. 4 000 F H. Ch. PARTENA – 42-66-36-53

16e LA MUETTE. Luxueux 2 P. 76 m² s/gd balcon, 3e étg récent, standing 6 700 H. Ch. PARTENA – 47-42-07-43

Pass. Gambetta – dans imm. très agréable – 4e étage, ascenseur, cuisine, séjour sur jardin, deux chambres, salle de bains, wc, cave, parking. 5 959 F. TCC. Tél. : 42-80-30-32

GARE DE L'EST
face parc, 2 P. calme, tt confort, 3 600 F cc FREDISA 42-71-00-08

appartements achats

SOREL IMMO rech. pour clients sérieux vte rapide 4-5 et 6 P. prêt. 16e-17e ou Neuilly · 46-05-14-41

PARTENA ELYSÉE
16, av. Montaigne 47-20-17-82
rech. beaux appartements Demeures de prestige VENTE OU LOCATION

IMMO MARCADET
recherche appartements PARIS toutes surfaces
42-51-51-51. Fax 42-55-55-55

bureaux locations

Votre succès : être présent en
ALLEMAGNE
Votre siège social, bureaux et tous services
Tél. : + 49 241 446770.
Fax : 44677 11

J. JOFFRIN
Boutique + 4 bureaux R. C. 1er étage + sous-sol Loyer : 15 000 F Immo Marcadet 42-51-51-51

bureaux vente

IMMEUBLE NEUF BUREAUX PARIS NORD-EST
1 330 m² divisibles par plateau de 200 m² + 14 parkings conditionné et précâblé Tél. : 42-86-53-15

location non meublées demandes

EMBASSY SERVICE
rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
(1) 47-20-30-05

pavillons

VENDS
SAINT-OUEN (93)
5 minutes Pte Clignancourt

Sur même terrain

En 1 ou 2 lots

1 pavillon plain-pied libre. Entièrement rénové. Cour, wc, salle de bains, 1 chambre, cuisine, séjour 49 m². Chauffage central PRIX : 450 000 F

1 pavillon occupé avec étage. Cour, wc, salle de bains, 2 chambres, cuisine, séjour. Chauffage central PRIX : 750 000 F

Si achat des 2 pavillons PRIX : 1 100 000 F

Tél. : 45-78-40-61 (après 19 heures).

maison individuelle

JOURNÉES PORTES OUVERTES
CENTURY 21 Chevreuse
Tél. : 30-52-65-44
Environnement d'exception Villa Kauffman and Broad 200 m², hab., excellent état 15, allée Mère-Angélique Chevreuse samedi 19 et dimanche 20 de 10 h à 18 h

terrain

A VENDRE
TERRAIN A BATIR (835 m²)
entièrement viabilisé, voirie en cours. Situation : à 3 km de PROVINS (77) LE MEZ DE LA MADELAINE. PRIX : 140 000 francs à débattre
Tél. : 60-67-65-88

propriété

XIIe MAISON 300 M²
Bp de charme, style loft Terrasse, 5 ch, calme, 3 sdb, 4 995 000 F – 40-24-20-25

box parking

LATOUR-MAUBOURG
A VENDRE PARKINGS dans nouveau parc de la Ville de Paris nombre de places limité SURVEILLANCE 24 h 24 aucuns frais d'achat Nº VERT 05-15-51-10

Pour investisseurs pptaire vd PARIS-12e, 25 parkings et box, l'unité. 130 000 F. 46-28-61-83

PARC VENDÔME
PARIS-1er
Société propriétaire vend 3 places de stationnement Tél. : 42-86-53-15

PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER
UN CONTACT, POUR REPONDRE A VOS QUESTIONS
44.43.77.40

LE MONDE DES CARRIÈRES

SECRÉTAIRE DIRECTION
bilingue anglais
pour directeur dans grande ORGANIS. INTERNAT. Paris : environ 30 ans BTS secrét. dir. TTX Word Perfect, sténo, dynam., excel. organisation & présentation, exp. réduct. 2 langues, resp. auton. form. univers. complémentaire & exp. appréciée. Travail créatif, contact meilleurs experts mondiaux

Lettre manus, cv, photos Le Monde Publicité sous nº 8828 133, av. Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

EB/FMR
Recherche
COLLABORATEURS H/F
– 30 ans minimum
– Bon niveau de culture générale.
– Pour poste à caractère commercial. (pas de porte à porte)
– Formation assurée.
– Rémunération très motivante comportant un minimum garanti.
– Evolution de carrière rapide pour candidat de valeur.
Appelez-nous au 43-27-94-17

STÉ DE SERVICE PHONE USA recherche
AGENTS EXCL. FRANCE
Ttes régions. Produit en pleine expansion support pub. important bon. connais. tissu éco. retour très rapide sur invest. lettre de motivation par fax au (16) 47-66-58-29

Association PARAPUBLIQUE recherche
CADRE
40 ans environ minim. BAC + 3 5 ans d'exp. pour gestion financière et encadrement de personnel.
Envoyez lettre et CV au : Monde Publicité sous nº 8827 133, av. des Champs Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

REVUE PÉTROLIÈRE cherche
JOURNALISTE
spécialisé éco. pétrolière adresser CV à APRC 7, av. Ingres 75016 PARIS

DEMANDES D'EMPLOIS

COMPTABLE CH. EMPLOI ou REMPLACEMENT LE MATIN Tél. : 45-65-30-60

J.H., 30 ans école de comm. : I.L.E.R.I. ; D.E.A. d'histoire de l'art anglais pratiqué, notions d'allemand, néerlandais grand débutant. Excel. expérience associative ; cherche emploi dans secteur patrimonial, institutionnels, commerce de l'art et des tissus d'ameublement, édition, presse écrite & A.V., mécénat, fondation... Tél. : 47-04-26-97.

J.H. 29 ans, maîtrise A.E.S. + I.A.E. angl., all., exp. R.H., social, gestion, contacts, ch. poste. Tél. (1) 60-10-00-40.

J. F. form. scient., sans org. exp. encadt cial, bonnes connaissances informat. rech. poste resp. PME, PMI ds gd gpe. Libre rapdt Tél. : 45-75-77-08

H. 38 ans CHAUFF. DE MAÎTRE direction, protection rappr. exp. ch. poste ident. 48-43-01-43

ASSISTANTE DE DIRECTION
Femme de terrain, de contact et d'écoute, expérimentée en organisation, marketing budget, relat. publiques coordination secrétariat, TTX, tableur, pré-AO BAC + 4, anglais bon niv. Tél. : 45-75-42-45

H. 28 ans, origine all. niv. bac + 5 en gestion et adm., français, angl., esp., portug. courants, exp. prof. en France en Marketing au niv. international, cherche poste à responsabilité de préférence dans une sté ayant Relations Inter.
Contact : Le Monde Publicité (sous nº 8826) 133, av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

J.F.
ATTACHÉ DE DIRECTION
diplômée sciences-po, droit, thèse en sociologie réalisée à Mexico. Espagnol, italien courants, anglais bon niveau. Excel. sens relationnel. Sérieuse expérience dans l'audiovisuel en France et à l'étranger dans domaines juridique, marketing et communication étudie tte propos. de poste dans secteurs télé, radio, communication Tél. : 40-71-85-58.

ASSISTANTE DE DIRECTION
ATTACHÉE DE PRESSE
AGENT ARTISTIQUE
Anglais langue maternelle diplômée enseignement études Ecole du Louvre. Sérieuses expériences : France et International domaine artistique. Imprésariat musique classique, Excellente présentation, excellent sens relationnel. Étudie toute proposition dans secteurs TV, radio, communication, musical, arts plastiques. Antiquaires et C.P. Tél. : 45-44-49-45.

Graphiste expérimentée, rech. éditeurs spécialisés livres d'art, jeunesse ou documentation sérieuses réf. disp., immédiat. Tél. : 40-38-40-47

J. H. 24 a., Bac C, Diplôme d'ingénieur (formation méca, informatique, électronique de puissance, productique...) ch. emploi INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE, École d'ing. en génie des systèmes indust. (EIGSI violet, La Rochelle) Anglais courant B. MAURIN 10 rue de l'Etang 45210 FERRIERES. T. 38-96-67-13

J.H. 28, rech. emploi chez particulier majordome – chauffeur (chef de cuisine, serveur, chef barman) conseiller, confident disp. 7 jours/7. Tél. : 37-52-72-26

ASSISTANTE EN COMMUNICATION
26 ans, bac + 3, communication et publicité
Expérience de 3 ans : organisation de Salons et de conférences, réalisation d'interviews et de communiqués de presse, chef de publicité. Étudie toutes propositions ss nº 8796 Le Monde Publicité, 133 av. des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08

HOMME DE 40 ANS, INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES, TRILINGUE (ANGLAIS, ALLEMAND), expérience diversifiée dans la GRANDE DISTRIBUTION et la PRODUCTION et VENTE INDUSTRIELLE ALIMENTAIRE (direction de Centres de Profit en France et d'une Société de Production et de Vente, de 2000 personnes, en Allemagne), recherche :

DIRECTION GENERALE

Dans un contexte international de préférence, pour une Société (en France ou à l'étranger) de caractère industriel et/ou commercial (en développement ou en redressement économique), pour proposer EXPERTISE ORGANISATIONNELLE, FINANCIERE, TECHNIQUE et COMMERCIALE, dans le cadre d'un management pragmatique et participatif.

HOMME D'ANALYSE ET DE TERRAIN, DE CONTACT ET D'ÉCOUTE, *CAPABLE D'APPLIQUER DES SOLUTIONS À LA FOIS CRÉATIVES ET RÉALISTES.*

Ecrire sous réf. 530 à TERRE DE LUNE, 35 rue de Maubeuge 75009 Paris, qui transmettra.

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ! » Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT - ÉCHANGE BIJOUX
PERRONO OPÉRA
Angle boulevard des Italiens 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'Etoile : 37, avenue Victor-Hugo Autre grand choix.

BIJOUX D'AMOUR
BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
GILLET
19, rue d'Arcole, Paris-4e Tél. : 43-54-00-83. Mº Cité

VIE DES ENTREPRISES

Alors que les syndicats contestent le vote

La direction de GEC-Alsthom invite les salariés de Belfort à se prononcer sur la reprise du travail

BELFORT
de notre correspondant

Au-delà de la grande manifestation départementale qui a vu près de quatre mille personnes défiler mardi 15 novembre au matin dans les rues de Belfort, la journée du mercredi 16 novembre s'annonce déterminante pour la suite du conflit GEC-Alsthom. En effet, le vote organisé par la direction pour ou contre la reprise du travail devrait peser lourd sur l'évolution des événements de cette fin de semaine.

Un succès intervenant à la veille du jugement en référé la conforterait incontestablement dans sa volonté de rester ferme sur ses positions. Un échec l'obligerait en revanche à lâcher du lest, y compris sur le chapitre des salaires qui, on l'a bien vu mardi matin, a largement alimenté les slogans du cortège. Quoi qu'il en soit, l'intersyndicale a appelé dès mardi soir à une non-participation au vote, à l'exception de la CFTC et de la CFE-CGC, favorables au scrutin.

Toutefois, en dépit de l'unité de façade, des dissensions sont nettement apparues entre FO et la CFDT d'un côté et la CGT de l'autre ; cette dernière, bien qu'alignée sur la position officielle, estime qu'un appel à un vote « contre » aurait été plus judicieux pour faire aboutir les revendications des salariés, en grève depuis trois semaines maintenant.

BERNARD PAYOT

Des débrayages sur six sites

Le mouvement de grève menace de s'étendre au sein du groupe GEC-Alsthom. Six sites en plus de Belfort ont, à des degrés divers, observé des débrayages, mardi 15 novembre. Entamé jeudi 10 novembre, par les ouvriers de l'usine GEC-Alsthom de Petit-Quevilly, dans la banlieue de Rouen, le mouvement de grève avec occupation des locaux a été reconduit mardi. 80 % du personnel des ateliers font grève. Ils posent les mêmes revendications qu'à Belfort : une augmentation générale de 1 500 francs par mois.

Au Havre, les ouvriers de l'usine ont observé une demi-journée de grève par équipe, ce qui a abouti à la paralysie d'une bonne partie de la production. A La Courneuve (Seine-Saint-Denis), une centaine de salariés des trois établissements GEC-Alsthom ont manifesté mardi matin dans les rues de la ville, tandis que la grève totale a été reconduite dans deux des trois sites. Une centaine de salariés de l'usine Alsthom de Saint-Ouen (1 300 salariés), spécialisée dans les transformateurs, a également arrêté le travail mardi. Les salariés de la GEC-Alsthom (turbines) de Saint-Florent-sur Auzonnet (Gard), qui compte 96 salariés, ont effectué mardi matin une heure de grève et voté un mouvement de grève de deux heures, mercredi 16 novembre, pour réclamer des augmentations de salaires. Quant à la majorité des 1 200 salariés du site GEC-Alsthom de Tarbes, ils poursuivent, depuis une semaine, une série de grèves perlées, pour demander une révision des salaires et dénoncer un plan de 120 licenciements.

Après un recul régulier des recettes

La RATP veut relancer son trafic en 1995

La Régie a présenté, mardi 15 novembre, son projet de budget pour 1995. Confrontée à un recul des recettes, l'entreprise publique veut redresser son trafic en 1995 et prévoit une augmentation des tarifs de 4,8 % au 1er mai.

La RATP est confrontée à un recul des recettes de l'ordre de 2 à 3 % par an depuis le milieu de 1990. Elle explique ses pertes à la fois par un recul du trafic du métro ces dernières années, par une augmentation de la fraude principalement dans les bus, qui lui fait perdre de l'ordre de 650 millions de francs par an, et par *« un comportement de plus en plus économe des voyageurs »*. En 1995, l'entreprise s'est donnée l'objectif de regagner 1 % de trafic alors que sur les premiers mois de 1994, la chute des recettes semble enrayée.

Pour repartir d'un bon pied, la RATP compte à la fois sur l'amélioration de la conjoncture, les effets de la lutte contre la fraude et l'insécurité, ainsi que des actions commerciales prévues en 1995, en association avec la SNCF, qui ne sont pas encore totalement finalisées. Selon Jacques Rapoport, directeur général-adjoint en charge de la gestion, le projet de budget 1995 traduit deux priorités : une reconquête de la clientèle par un progrès portant sur la qualité et une amélioration des performances économiques de l'entreprise.

Politique d'investissement poursuivie

Au 1er mai, les tarifs devraient être augmentés de 4,8 %, soit trois points de plus que l'inflation prévisionnelle, selon une pratique en vigueur depuis plusieurs années visant à un relèvement progressif du prix dont s'acquitte l'usager. Compte tenu de ces facteurs, l'entreprise publique compte sur 8,2 milliards de recettes en 1995, dont 80 millions au titre de la progression de trafic attendu. La politique d'investissement sera poursuivie l'année prochaine avec un budget de 5,7 milliards de francs (+8 % par rapport à 1994). Ces fonds iront notamment à la poursuite de la construction de la future ligne de métro automatique Météor qui entrera en service à la fin de 1997 entre Tolbiac et Madeleine (près de 1,5 milliard de francs). Les commandes de matériel roulant seront stables par rapport à 1994 à hauteur de 1,7 milliard de francs, recouvrant principalement la commande de neuf trains pour Météor, l'achat de rames à deux niveaux pour le RER et d'autobus. A la fin de 1995, l'endettement de la Régie atteindra environ 25 milliards de francs contre 20,4 milliards fin 1993.

Les charges totales d'exploitation de la RATP sont évaluées à 20,8 milliards de francs en 1995, soit 2,8 % de plus que l'année précédente. Les concours publics attribués par l'Etat et les collectivités locales au travers de l'indemnité compensatrice et du versement transport – une taxe dont s'acquittent les entreprises d'Ile-de-France –, pour amener le budget de la RATP à l'équilibre seront en recul de 1,6 %, après quatre années d'augmentation. Ils s'élèveront à 7,5 milliards de francs. En 1994 et 1995, la RATP devrait embaucher près de 3 500 personnes et près de 1 000 postes devraient être consacrés à l'accueil, la lutte contre la fraude et l'insécurité.

M. L.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

KODAK annonce 800 nouvelles suppressions d'emplois aux Etats-Unis. – Le groupe américain Eastman Kodak a annoncé, mardi 15 novembre, 800 nouvelles suppressions d'emplois dans son usine de produits photographiques de Rochester, qui seront réalisées d'ici, la fin mars 1995 dans le cadre de son programme de réduction des coûts. *« La direction est clairement décidée à prendre les mesures importantes nécessaires pour permettre à la compagnie d'enregistrer une performance améliorée en 1995 »*, a souligné Vernon Dyke, responsable ckez Kodak.

SOCIAL

SARSTEDT : le déménagement de l'unité de Besançon sera conforme à la législation française. – La direction de l'entreprise allemande Sarstedt qui avait brutalement annoncé, le 7 novembre, à son personnel le déménagement vers l'Allemagne de l'Est, de son usine de Besançon (Doubs), spécialisée dans la production de matériel paramédical, a indiqué, le 14 novembre, qu'elle allait conduire cette restructuration conformément à la législation française. Les dirigeants, qui affirment avoir jusqu'à présent agi par ignorance des lois nationales, ont annoncé qu'ils présenteraient d'ici à quelques jours au comité d'entreprise un projet de restructuration en bonne et due forme. Ils se sont aussi engagés à payer les salaires du personnel en grève depuis le 7 novembre.

PRIVATISATION

BULL : l'appel d'offres pour la privatisation devrait être lancé « dans les prochains jours ». – L'appel d'offres qui doit permettre aux candidats à la privatisation du groupe informatique Bull de se déclarer officiellement devrait être lancé dans *« les prochains jours »*, a-t-on indiqué mardi 15 novembre auprès du ministère de l'industrie. Peu avant sa démission du gouvernement, le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, avait indiqué que cet appel d'offres serait ouvert le 15 novembre. L'appel à candidatures sera lancé officiellement par le ministère de l'économie et fera l'objet d'une publication au *Journal officiel*, a-t-on précisé. La privatisation de Bull se fera par une vente de gré à gré à des groupes industriels, des institutionnels et probablement aux salariés du groupe. Elle ne fera pas l'objet, comme les privatisations classiques, d'une vente d'actions au public.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 novembre ↓ Affaiblissement

Pourtant attendu, le relèvement des taux directeurs américains suscitait, mercredi, un certain malaise à la Bourse de Paris qui baissait dans le sillage des marchés obligataires européens. En recul de 0,6 % à l'ouverture et de 1,2 % une demi-heure plus tard, cet indice cédait vers 13 heures 0,44 % à 1 945,87 points. Le MATIF qui perdait 0,5 % au cours des premiers échanges, abandonnait pour sa part 0,10 % à 111,28.

Les opérateurs ne savaient pas très bien sur quel pied danser, avouaient-ils mercredi matin. Attendu depuis des semaines, le relèvement des taux directeurs américains continuait de susciter de nombreuses interrogations. En effet, si certains experts estimaient que cette hausse allait calmer les dérives inflationnistes, d'autres craignaient qu'elle ne stoppe l'expansion américaine. Si c'était le cas, les pays européens en subiraient les conséquences, déclaraient ces derniers.

Du côté des valeurs, les résultats de l'ouverture du capital de Renault étaient plutôt décevants. Un peu plus d'un million d'actionnaires ont souscrit des actions du constructeur automobile. Certain gestionnaires estimaient toutefois que ces *« actionnaires seront certainement plus stables que les souscripteurs de Rhône Poulenc ou de la BNP »*. Eurotunnel, très entouré les jours précédents en raison de la mise en service de l'Eurostar, reculait de 4,4 %. Les chiffres jugés décevants par les analystes sur l'activité d'Alcatel Câbles sur les neuf premiers mois de l'année, pesaient encore sur le titre, qui abandonnait 4,7 % à 525 francs, son plus bas niveau de l'année.

NEW-YORK, 15 novembre ↓ Craintes

Wall Street a fluctué amplement mardi après le relèvement de trois quarts de point des taux directeurs de la Réserve fédérale (Fed), terminant en légère baisse alors que les opérateurs essayaient de prévoir les conséquences de ce relèvement plus important que prévu. *« On se demande toujours si le remède ne va pas tuer le malade »*, a observé Ed La Varnway, analyste chez First Albany.

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 826,36, en baisse de 3,37 points (- 0,09 %). Il avait gagné plus de 25 points après l'intervention de la Fed avant de dégringoler puis de se ressaisir. L'activité a été très soutenue avec quelque 336 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en hausse a légèrement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 136 contre 1 094 687 actions ont été inchangées.

Du côté des valeurs, Eastman Kodak, qui a annoncé 800 suppressions d'emplois supplémentaires, a cédé 3/8 à 47 3/8. Chrysler continuait à progresser, gagnant 1 1/8 à 50, après l'annonce lundi par Kirk Kerkorian, principal actionnaire du groupe, qu'il avait l'intention d'augmenter sa participation (*le Monde* du 16 novembre).

VALEURS	Cours du 14 nov.	Cours du 15 nov.
Alcoa	83 1/4	83 7/8
Allied Signal Inc.	33 1/2	34 1/2
American Express	31 1/4	31 3/8
ATT	54	53
Bethlehem Steel	17 5/8	17 5/8
Boeing	43 1/2	43 3/4
Caterpillar Inc.	57 1/2	58 1/8
Chevron	41 3/4	42 1/8
Coca-Cola	51 1/4	51 1/2
Disney Corp.	43	43 1/4
Du Pont de Nemours	54 3/4	55
Eastman Kodak	47 3/4	47 3/8
Exxon	59 3/4	59 7/8
General Electric	48 3/4	48 3/4
General Motors	38 3/4	38 7/8
Goodyear Tire	35 3/8	35 1/2
IBM	72 7/8	73 1/8
International Paper	72 1/8	71 1/4
Morgan (J.P.)	60 1/8	60 1/8
McDonnell Douglas	139 1/2	139 3/4
Merck and Co.	37 3/8	36 1/2
Minnesota Mining	53 1/4	52 5/8
Philip Morris	62 1/2	63 5/8
Procter & Gamble	63 5/8	62 3/8
Sears Roeb. and Co.	50 1/2	50 1/4
Texaco	60 7/8	61 1/4
Union Carbide	30 5/8	31 1/4
United Tech.	69	68 5/8
Westinghouse El.	13 3/4	13 3/4
Woolworth	16 1/4	16

LONDRES, 15 novembre ↑ Regain

La Bourse de Londres a fortement progressé mardi, soutenue par les gains de Wall Street et du marché à terme, par plusieurs bons résultats de sociétés et par l'atténuation des craintes d'une hausse des taux d'intérêt britanniques. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a augmenté de 40,1 points (1,3 %). L'activité a été forte, les intervenants étant persuadés que la réunion mardi de la Réserve fédérale allait déboucher sur une hausse des taux d'intérêt américains, ce qui fut le cas. Le marché a été très actif avec 950,7 millions d'actions échangées contre 490,6 millions la veille.

VALEURS	Cours du 14 nov.	Cours du 15 nov.
Allied Lyons	5,95	6,10
BP	4,19	4,28
BTR	3,05	3,10
Cadbury	4,98	4,87
Glaxo	6,38	6,28
GUS	5,59	5,71
ICI	7,72	7,91
Reuters	4,74	4,85
RTZ	8,37	8,59
Shell	7,03	7,19
Unilever	11,03	11,34

TOKYO, 16 novembre ↓ Hésitant

La Bourse de Tokyo a clôturé mercredi en baisse de 0,4 %, l'indice Nikkei perdant 85,02 points (– 0,4 %) à 19 306,66 points dans un marché peu actif marqué par des ventes liées au marché à terme et des prises de bénéfices. Les échanges ont porté sur 240 millions de titres environ contre 218,2 millions échangés la veille. Les investisseurs estiment que la hausse des taux décidée la veille par la Réserve fédérale américaine (Fed) ne suffirait pas à relancer le dollar contre le yen.

VALEURS	Cours du 15 nov.	Cours du 16 nov.
Bridgestone	1 560	1 540
Canon	1 750	1 740
Fuji Bank	2 040	2 010
Honda Motors	1 600	1 580
Matsushita Electric	1 530	1 560
Mitsubishi Heavy	740	740
Sony Corp.	5 780	5 800
Toyota Motors	2 130	2 110

CHANGES

Dollar : 5,3360 ↑

Le dollar se redressait nettement, mercredi sur le marché des changes parisien, à 5,3360 francs contre 5,3005 francs mardi en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark se repliait à 3,4287 francs, contre 3,4368 francs la veille au soir (cours BdF).

FRANCFORT	15 nov.	16 nov.
Dollar (en DM)	1,5373	1,5546

TOKYO	15 nov.	16 nov.
Dollar (en yens)	98,17	98,62

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 nov.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (15 nov.) .... 5 1/2 %

BOURSES

PARIS

	14 nov.	15 nov.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 941,08	1 954,53
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 366,99	1 344,67
Indice SBF 250	1 291,71	1 299,76

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	14 nov.	15 nov.
Industrielles	3 829,73	3 826,36

LONDRES (indice « Financial Times »)

	14 nov.	15 nov.
100 valeurs	3 095,30	3 135,40
30 valeurs	2 361,60	2 407,50

FRANCFORT

	14 nov.	15 nov.
Dax	2 089,29	2 118,75

TOKYO

	15 nov.	16 nov.
Nikkei Dow Jones	19 391,68	19 306,66
Indice général	1 528,64	1 526

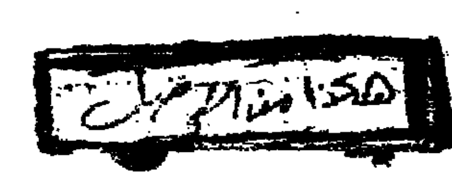
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

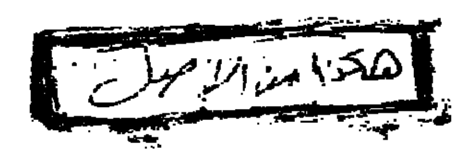
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3418	5,3430	5,3360	5,3392
Yen (100)	5,4119	5,4167	5,4568	5,4636
Ecu	6,5405	6,5458	6,5311	6,5388
Deutschemark	3,4314	3,4338	3,4341	3,4378
Franc suisse	4,0746	4,0793	4,0904	4,0948
Lire italienne (1000)	3,3506	3,3541	3,3249	3,3298
Livre sterling	8,4063	8,4142	8,3951	8,4051
Peseta (100)	4,1275	4,1307	4,1017	4,1065

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 1/2	5 5/8	5 13/16	5 15/16	6 1/16	6 3/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8	6	6 1/8
Deutschemark	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 9/16	3 11/16	3 7/8	4	4	4 1/8
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 5/16	8 3/8	8 5/8	8 3/4	9
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	6 1/16	6 3/16	6 9/16	6 11/16
Peseta (100)	7 7/16	7 5/8	7 7/8	8	8 3/16	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 3/4	5 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 6,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : -0,44 % (1945,85)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 15 novembre

(1) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.
(2) 28-10-94 Division valeur liquidat. par 10 multiplicat. nbre de titres par 10.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 15/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3085	5,3005	5	5,60
Ecu	6,5505	6,5490	—	—
Allemagne (100 dm)	343,9900	343,9800	330	354
Belgique (100 F)	16,7130	16,7050	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,8000	306,6000	294	316
Italie (1000 lires)	3,3520	3,3525	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	88,0900	87,9900	83	93
Irlande (1 iep)	8,2745	8,2555	7,80	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,4420	8,4155	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2335	2,2320	1,95	2,45
Suisse (100 f)	410,2400	409,4700	396	420
Suède (100 krs)	73,4900	72,6900	68	78
Norvège (100 k)	78,7900	78,5500	73	82
Autriche (100 sch)	48,8590	48,8260	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1355	4,1315	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3750	3,3850	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,9143	3,8940	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,3992	5,3949	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 15/11
Or fin (kilo en barre)	65600	65700
Or fin (en lingot)	65950	66100
Napoléon (20f)	380	379
Pièce Fr (10 f)	351	—
Pièce Suisse (20 f)	385	385
Pièce Latine (20 f)	380	383
Souverain	479	485
Pièce 20 dollars	2520	2600
Pièce 10 dollars	1270	1340
Pièce 5 dollars	850	—
Pièce 50 pesos	2470	2480
Pièce 10 florins	396	396

Matif (Marché à terme international de France)
15 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 139 723

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	110,58	109,54	111,38
Précédent	110,20	109,36	111,02

CAC 40 A TERME
Volume : 18 969

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1979	1963	1972
Précédent	1965,50	1949	1957,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Au conseil des ministres

Le gouvernement exprime sa « préoccupation » devant l'attitude américaine en Bosnie

Au cours du conseil des ministres réuni mercredi 16 novembre au palais de l'Elysée, Alain Juppé a redit la *« grande préoccupation du gouvernement français »* après la décision américaine de ne plus contrôler le respect de l'embargo sur les armes destinées à la Bosnie. En rendant compte des travaux du conseil, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a ajouté qu'Edouard Balladur était lui-même intervenu pour faire part de *« la préoccupation de la France devant la situation dans laquelle cette initiative risquait de mettre les soldats français servant sous « casque bleu »*. Le président de la République a lui aussi pris la parole pour aller dans le même sens que le gouvernement.

Le premier ministre a également fait une communication pour présenter les actions en faveur des jeunes qu'il avait rendues publiques mardi 15 *(lire page 12)*. Enfin, le conseil des ministres a approuvé un projet de loi organique procédant à quelques aménagements du statut de la Nouvelle-Calédonie souhaités par le Comité de suivi des accords Matignon (*le Monde* du 8 novembre). Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer, a aussi fait approuver deux projets de loi étendant certaines dispositions du code de la route aux territoires d'outre-mer et à Mayotte et modifiant la législation dans les domaines de la police des pêches maritimes, du travail, de la sous-traitance et de la répression des infractions douanières à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par ailleurs, Guy Arlette, ingénieur en chef des mines, a été nommé directeur des hydrocarbures au ministère de l'industrie.



Naissances

– Yona COTTIN,
Thierry GELINOTTE
et Delphine
sont heureux d'annoncer la naissance de

Pierre,

à Paris, le 4 novembre 1994.

Décès

– M. et Mme Eugène Hyvert,
ses parents,
Mme Annette Saïd,
sa sœur,
M. Claude Hyvert,
son frère,
ont l'immense douleur de faire part du décès, à l'âge de cinquante-huit ans, de

Mme Lucette CHARPENTIER,
née Hyvert,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses,
agrégée de l'Université.

Les obsèques civiles ont eu lieu le mardi 15 novembre 1994, au cimetière de Buzançais (Indre).

Claude Hyvert,
16, rue du Saint-Gothard,
75014 Paris.

– M. le docteur et Mme Jean-François PASCUAL,
M. et Mme Joseph Pascual,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur fille et petite-fille

Annabelle,

survenu à l'âge de dix-huit ans.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 17 novembre 1994, à 14 h 30, en l'église Sainte-Marie d'Yvrac (Gironde), suivies de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

La famille ne recevra pas de condoléances.

Elle remercie par avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Ariane Carrère,
sa fille,
Olivier,
son petit-fils,
Mme Robert Schneeberg,
sa mère,
Claude Schneeberg,
son frère, et son épouse Yvette,
Ainsi que leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Francine SCHNEEBERG,

survenu le 12 novembre 1994.

Ariane Carrère,
68, rue Blomet,
75015 Paris.

– Anick et Jean-Paul Brunet-Vasseur,
Lily et Jean-François Liquier-Vasseur,
Françoise Vasseur et Jean Conan,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Charles VASSEUR,
Géomètre expert, urbaniste,
membre de la « Fidélité » à Lille,

survenu le 13 novembre 1994 à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

74, rue Emile-Zola,
62220 Carvin.

– C'est avec tristesse que nous vous apprenons le décès, à l'âge de quarante-trois ans, de

Philippe VIRON,
inspecteur à l'IGA,
ministère de l'intérieur,

survenu brutalement en son domicile, le 12 novembre 1994.

Famille Viron,
18, rue Fontaine,
75009 Paris.

Remerciements

– Françoise Petitimbert exprime sa gratitude à tous ceux qui les ont aidés, Gilles et elle, à faire face à l'épreuve de la maladie et de la mort.

Anniversaires

– Il y a vingt-cinq ans que

Elisabeth (Babou)

nous a quittés.

De la part de ses frères,
Michel, Daniel, Jean-Claude,
et François Rachline.

– A l'occasion de l'anniversaire de la mort de

Maurice OHANA,
compositeur,

décédé le 13 novembre 1992, l'association Les amis de Maurice Ohana invite ceux qui l'ont connu et tous ceux qui aiment son œuvre à avoir une pensée pour lui et pour sa musique.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée, le mercredi 23 novembre, à 18 heures, en la chapelle de l'Ecole militaire, 1, place Joffre, Paris-7e, à l'intention du

colonel de BODMAN,

décédé le 5 octobre 1994 à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

– Une messe sera célébrée le vendredi 18 novembre 1994, à 17 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à l'intention du

professeur Roger DAVAL,

décédé le 24 septembre 1994.

Communications diverses

– Les amis de G. Cziffra : Promotion de son héritage musical. Assemblée le 11 février 1995, à 14 h 30, fondation Cziffra, Senlis : Visionnement d'archives. Adhésion : 150 F, à M. Günst Horn, Presbytère, 18160 Lignières, France.

– Au Cercle Bernard-Lazare, jeudi 17 novembre 1994, à 20 h 30 : « Maurice Papon, un technocrate français dans la collaboration » (éd. Le Seuil), par Me G. Boulanger, avocat des parties civiles.

– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, 47-49, avenue du Docteur-Arnold-Netter, Paris-12e.

Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

Errata

– L'assemblée générale des Amis de Louis Massignon aura lieu le jeudi 17 novembre 1994, à 17 h 30, 5, rue de la Source, Paris-16e.

(Voir le Monde *du 16 novembre.)*

Conférences

« Dieu est-il crédible ? »

« L'Ecriture est-elle inspirée ? », mercredi 16 novembre 1994, à 20 h 30, avec Michel Tournier, écrivain, et Laurent Gagnebin, théologien protestant.

« La science contrarie-t-elle la foi ? », mercredi 23 novembre, à 20 h 30, avec Louis Leprince-Ringuet, physicien, et Alain Houziaux, pasteur.

« Dieu est-il cruel ? », mercredi 30 novembre, à 20 h 30, avec Jean d'Ormesson, écrivain, et Maurice Bellet, théologien catholique.

Entrée libre. Libre participation aux frais. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro Argentine.

– « Zen aujourd'hui. Zen et vie quotidienne. Maître et disciple. Zen et santé. Pratique de zazen ». Conférence-débat et animation. Musée social, 5, rue Las Cases, Paris-7e. Métro Solférino. Samedi 19 novembre 1994, de 14 heures à 20 heures. 60 F et 30 F. Pour tout renseignement : Dojo Zen de Paris, tél. : 48-05-47-43.

Soutenances de thèses

– Michel Grimberg, agrégé d'allemand, soutiendra sa thèse de doctorat le vendredi 18 novembre 1994, au Centre universitaire du Grand Palais (Paris-IV-Sorbonne), salle 18 : « La réception de la comédie française du dix-huitième siècle dans l'ère germanophone, de 1694 à 1799, vue à travers les traductions et leurs préfaces. »

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Semaine de la bonté

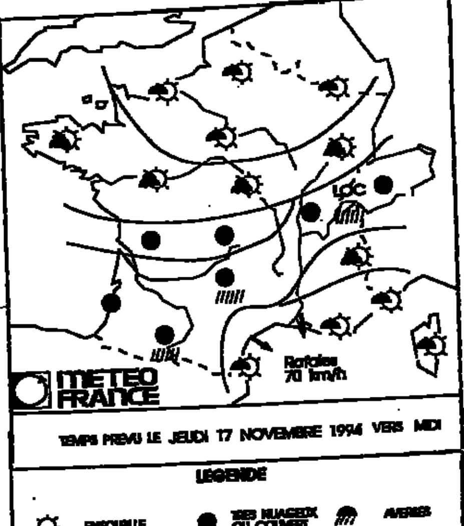
CAS No 27. Livres pour fin d'études supérieures. – Si Mlle B. peut terminer sa dernière année d'études supérieures, elle aura un emploi. Une proposition lui a déjà été faite. Mais, actuellement, Mlle B. ne peut obtenir de bourse ; or, le niveau de ses études nécessite des dépenses : achat de livres, etc. Les résultats obtenus jusqu'ici par Mlle B. sont excellents. Une somme de : 2 000 F permettrait à cette étudiante d'achever sa dernière année universitaire et d'entrer dans la vie professionnelle.

▶ Prière d'adresser les dons à La semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. C.C.P. PARIS 4-52 X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.

ECHECS

Anatoli Karpov gagne aisément son match contre Joël Lautier. – Le Russe Anatoly Karpov, champion du monde de la Fédération internationale des échecs (FIDE), a facilement emporté, mardi 15 novembre, sur le score de 4 points à 2, le match qui l'opposait à Ubeda (sud de l'Espagne) au grand maître français Joël Lautier. Le numéro un français, âgé de vingt et un ans, qui a réussi cette année à battre les deux « K » – le champion du monde version PCA, Garry Kasparov, en mars, au tournoi de Linares, et Karpov, en mai à Las Palmas –, n'a pu rééditer cet exploit : sur les six parties que comptait la rencontre, Karpov, quarante-trois ans, en a emporté deux et a conclu la nulle dans les quatre autres. – *(AFP.)*

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE JEUDI 17 NOVEMBRE 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Jeudi : pluie faible au sud, éclaircies au nord. – Le matin, de la Normandie au Nord-Pas-de-Calais, nuages et éclaircies alterneront. De la Bretagne au Centre, à l'Ile-de-France et aux Ardennes, les nuages seront abondants. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, les passages nuageux n'empêcheront pas le soleil de briller. Sur le reste du pays, de l'Aquitaine au Massif central, jusqu'au nord-est et aux Alpes du Nord, le temps sera gris et humide, avec quelques pluies faibles.

L'après-midi, sur toutes les régions au nord de la Loire, les éclaircies deviendront de plus en plus belles au fil des heures. Du Poitou au Limousin jusqu'à la Franche-Comté, les nuages seront encore nombreux mais le soleil reviendra sur l'Alsace et la Lorraine.

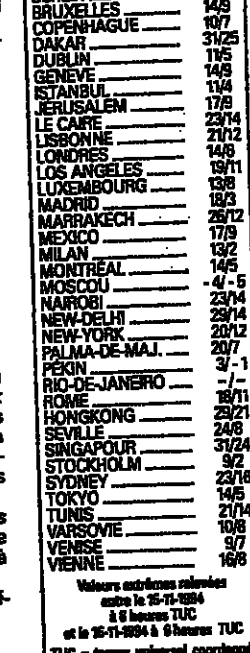
Plus au sud, de l'Aquitaine à l'Auvergne, jusqu'à l'ouest de Rhône-Alpes, quelques gouttes sont encore possibles, et le temps restera couvert. Des Alpes du sud au pourtour méditerranéen jusqu'en Corse, le soleil sera prédominant. Le vent de nord-ouest à ouest soufflera à 60 km/h en rafales près des côtes méditerranéennes.

Les températures minimales iront de 6 à 8 degrés au nord et de 9 à 13 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 11 à 13 degrés au nord et 13 à 16 degrés au sud, jusqu'à 20 degrés en Corse.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

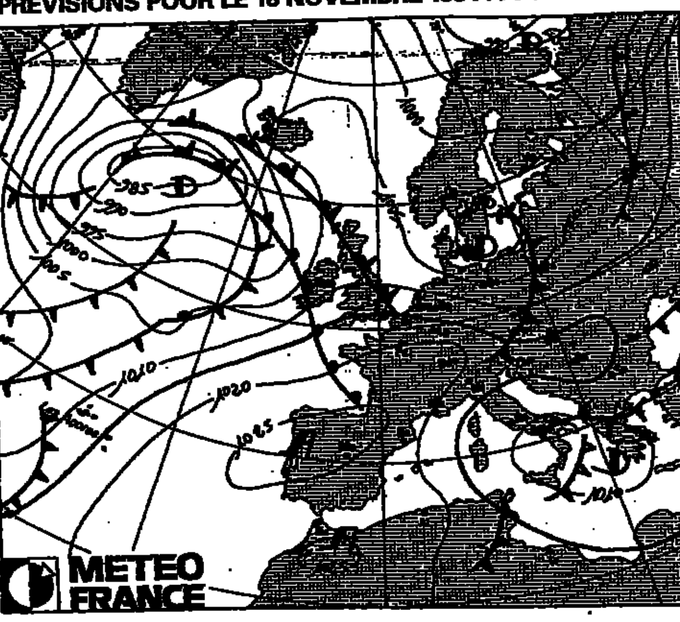
FRANCE	
AJACCIO	19/10
BIARRITZ	19/9
BORDEAUX	18/14
BOURGES	14/8
BREST	14/9
CAEN	15/9
CHERBOURG	14/11
CLERMONT-FER.	18/11
DIJON	13/6
GRENOBLE	15/7
LILLE	15/7
LIMOGES	11/10
LYON, BRON	15/9
MARSEILLE	18/9
NANCY	14/9
NANTES	18/6
NICE	18/11
PARIS	15/9
PAU	19/7
PERPIGNAN	23/13
POINTE-A-PITRE	33/23
RENNES	16/6
ST-ETIENNE	16/10
STRASBOURG	14/9
TOULOUSE	19/8
TOURS	15/8
ÉTRANGER	
ALGER	22/7
AMSTERDAM	14/10
ATHENES	14/7
BANGKOK	35/25
BARCELONE	19/10
BELGRADE	15/4
BERLIN	14/9
BRUXELLES	14/9
COPENHAGUE	10/7
DAKAR	31/25
DUBLIN	11/5
GENEVE	14/9
ISTANBUL	11/4
JERUSALEM	17/9
LE CAIRE	23/14
LISBONNE	21/12
LONDRES	14/8
LOS ANGELES	19/11
LUXEMBOURG	13/8
MADRID	18/3
MARRAKECH	26/12
MEXICO	17/9
MILAN	13/2
MONTRÉAL	14/5
MOSCOU	-4/-5
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	29/14
NEW-YORK	20/12
PALMA-DE-MAJ.	20/7
PÉKIN	3/-1
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	18/11
HONGKONG	29/21
SEVILLE	24/8
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	9/2
SYDNEY	23/16
TOKYO	14/5
TUNIS	21/14
VARSOVIE	10/8
VENISE	9/7
VIENNE	16/8



Valeurs extrêmes relevées entre le 15-11-1994 à 6 heures TUC et le 16-11-1994 à 6 heures TUC

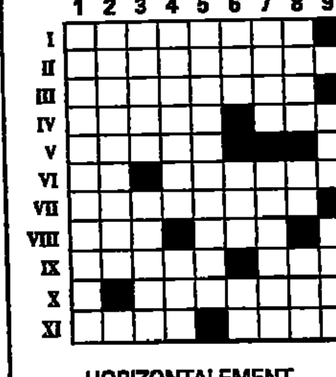
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 18 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6433



HORIZONTALEMENT

I. Devient simple une fois qu'on a tout enlevé. – II. Quantités qui comptent pour du beurre. – III. Qu'on cherche peut-être à pincer. – IV. Peut récompenser celui qui a bien tourné. Fournit des fruits en toutes saisons. – V. Parcourt la Tarentaise. – VI. Partie de la Sicile. Est souvent emprunté quand il est grand. – VII. L'air de la nuit. – VIII. Etendue sur le sol. Sur la Drôme. – IX. Fit progresser les calculs. Une bonne pomme. – X. Prêtée par celui qui suit. – XI. Langue. Chaud refuge pour un serpent.

VERTICALEMENT

1. Capable de nous dévorer. – 2. Peut être chassée de son nid à coups de balai. – 3. S'achève souvent par une chute. Un des commandements. – 4. Une déesse de l'Amour. Est vraiment vulgaire aujourd'hui. – 5. Diminuer un diamètre. – 6. La grande période des glaces. Moment où l'on voit apparaître une belle. Une partie de Paris. – 7. Une question pour le psychologue. Pleine de vertus. – 8. Fait du tort. A coudre, il ne permet de verser que des larmes. Il faut repasser quand il est faux. – 9. Peut fournir des scènes pittoresques. Petit, il peut être assimilé à la bagatelle.

Solution du problème no 6432

Horizontalement

I. Arrosoirs. – II. Ruiniste. – III. Testament. – IV. Ise. Momie. – V. Os. Fi ! – VI. Io. Piéton. – VII. Chaos. Art. – VIII. Vl. MG. – IX. Eperonner. – X. Racoleuse. – XI. Su. Tête.

Verticalement

1. Artificiers. – 2. Rues. Oh ! Pau. – 3. Riser. Avec. – 4. Ont. Poirot. – 5. Siamois. Olé ! – 6. Osmose. Anet. – 7. Item. Ta. Nue. – 8. Réniformes. – 9. Teintures.

GUY BROUTY

MERCREDI 16 NOVEMBRE

TF 1

13.40 Série : Premiers baisers.
14.10 Club Dorothée.
17.55 Sport : Football. Eliminatoire de l'Euro 96 : Pologne-France, en direct de Zabrze (Pologne) ; à 18.45, mi-temps ; à 19.00, 2e mi-temps.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.45 Magazine : Perdu de vue. Présenté par Jacques Pradel avec Jean-Marie Perthuis. Disparition de mineur ; Es-tu toujours vivant ? ; Réponds-moi ; Les oubliés ; Souviens-toi.
22.55 ▶ Magazine : 52 sur la Une. Présenté par Jean Bertolino. Grosses, gros et fins à la fois, de Patrick Charles-Messance, Tony Comiti et Guy Galluffo.
0.00 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Invité : André Darrigrand (La Poste).
0.30 Journal et Météo.
0.40 Série : Intrigues.

FRANCE 2

13.50 Série : L'Equipée du Poney Express.
17.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.20).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Léon Schwartzenberg, Pierre Perret, Marie-Paule Belle.
19.20 Flash d'informations.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.50).
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Série : L'Instit. Samson l'innocent, de Christian Karcher. *Voyage à Fribourg pour la classe de Novak.*
22.35 ▶ Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. SOS pauvreté.
23.45 Journal et Météo.
0.10 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Laure Adler. Spécial *Nouvel Observateur*, à l'occasion de ses trente ans.

FRANCE 3

13.20 Téléfilm : Piège à minuit. D'Yvan Nagy.
14.55 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct de Lille. Invité : Salvatore Adamo.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Ma vie, Journal d'un New-Yorkais*, de Floc'h.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Gérard Depardieu un peu, beaucoup, à la folie.
22.25 *Météo et Journal.*
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL +

13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Documentaire : Zakouma. De Marie-Hélène Baconnet.
14.55 Surprises (et à 2.40).
15.05 Le Journal du cinéma.
15.10 Téléfilm : L'Aigle et le Cheval. De Serge Korber.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Football américain. Match de championnat de la NFL.
18.00 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : La Femme du boucher. □ Film américain de Terry Hughes (1992).
22.40 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : Chaplin. □ Film américano-britannique de Richard Attenborough (1992).
1.10 Cinéma : Rupture(s). ■ Film français de Christine Citti (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Palettes. Toulouse-Lautrec : *Décoration pour la baraque de la Goulue*, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.35 Magazine : Transit. La folie du crack (rediff.).
18.40 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Le conflit soudanais et ses conséquences (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.20 Série : One-Reelers, comédies burlesques. Un vrai génie.
19.35 Magazine : Mégamix. Chine, voyage au pays des esprits ; Station interactive de relaxation ; Jo Corbeau, le griot de Marseille ; Mano Solo ; Snoop Doggy Dog ; Charles Mingus ; Dimi Mint Abba ; No One Is Innocent.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Chant de l'été. Portrait dramatisé de Frederick Delius, de Ken Russell.
21.55 ▶ Opéra : Un Roméo et Juliette villageois. Musique et livret de Frederick Delius, d'après Gottfried Keller. De Petr Weigl. Avec Michel Dlouhy, Dana Moravkova, Thomas Hampson, les voix d'Arthur Davies, Helen Fields, le Chœur Arnold Schönberg, l'Orchestre symphonique de l'ORF, dir. Charles Mackerras.
23.50 Documentaire : Rendez-Vous à « L'Ange bleu ». D'Harold Herzog (70 min.).

M 6

13.25 M 6 Kid. Kid découverte : Les coulisses de Classe mannequin ; New Kids on the Block ; Conan l'aventurier ; 20.000 lieues dans l'espace ; La Petite Boutique des horreurs ; Rahan.
15.55 Magazine : Méga 6. Présenté par Guillaume Stanzik.
16.15 Variétés : Hit Machine.
16.50 Magazine : Fax'O (et à 0.45, 5.40). MC Solaar, Le nouveau bruit, Kylie Minogue.
17.25 Série : Rintintin junior.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Ecolo 6. Comprendre les inondations.
20.45 Téléfilm : La Proie. De John Stewart.
22.30 Téléfilm : Passion criminelle. De Larry Elikann.
0.05 Série : Fantasmes.
0.35 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le Rythme et la raison. La mélodie française (3).
20.30 Tire ta langue.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française.
22.40 Les Nuits magnétiques. Photographier la ville (2).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (donné les 10 et 12 octobre à Genève) : Le Clavier bien tempéré, de Bach, par Andras Schiff, piano.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith. Sonate op. 3 n° 12, de Corelli ; Arie Musicali, de Frescobaldi ; Sonate en ré mineur op. 4 n° 8, de Corelli.
23.00 Ainsi la nuit. Sérénade pour flûte, alto et violon en ré majeur op. 25, de Beethoven ; Quatuor à cordes en ré mineur op. 76 n° 2 « les Quintes », de Haydn ; Pièces pour piano à quatre mains, de Mozart.
0.05 Jazz vivant. Par André Francis. L'Orchestre départemental de jazz de l'Yonne ; le Big Band de Rouen ; le Ze Big Band.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Delors et la gauche : Quelle cohabitation ? » (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Avant le déluge

AU premier rang de la manifestation des gardiens de prison, une effigie d'Edouard Balladur arborait une pancarte ironique portant les noms d'Alain Carignon et de Maurice Arreckx, deux illustres pensionnaires du moment dans les prisons françaises. Pendant ce temps, à quelques centaines de kilomètres de là, une manifestante gréviste d'Alsthom, à Belfort, interrogée par France 3, reprocha avec véhémence à la direction de son groupe – Alcatel – ses financements de partis politiques. Elle-même, si l'on comprenait bien, aurait aimé être parfois financée aussi par son entreprise...

Rapprochées par le journal télévisé, ces deux images rendaient un son nouveau. De Paris à Belfort, débordant le simple exposé de revendications salariales et catégorielles, la rue s'emparait ainsi du thème de la corruption. C'était la première fois ou quasiment depuis la rentrée. Mises en examen, perquisitions, démissions, incarcérations, promesses de rédemption : la chronique télévisée quotidienne de la corruption n'a pour acteurs habituels que les présentateurs et... les intéressés eux-mêmes, magistrats, avocats, corrompus et corrupteurs présumés. La mise en scène est immuable. Le présentateur mentionne les perquisitions du jour, un juge traverse l'écran, un puissant proteste de sa bonne foi, des témoins filmés à contre-jour se souviennent d'avoir porté des valises, vu passer des enveloppes, le « Bébête Show » et les imitateurs de chez Drucker assaisonnent de quelques calembours l'épisode du jour.

Et tout cela, dès 20 h 30, tombe dans un trou noir. Aucun débat, aucune enquête, n'a encore substantiellement donné la parole aux Français. Qu'évoquent ces images au pays dans ses profondeurs ? Gronde-t-il ? En est-il attristé ? Incline-t-il à l'indulgence ? S'en moque-t-il ? De la sourde fermentation populaire, des ruminations morales qui étreignent chaque citoyen, agitent les trains de banlieue et les cantines et creusent chaque jour l'abîme entre dirigeants et dirigés, la télévision ne donne aucun écho. Pour une fois était montré un signe d'interactivité entre le feuilleton des « affaires » et son public, habituellement silencieux.

Après le journal, France 2 – perverse initiative – rediffusait *le Bon Plaisir*, film à clés tiré d'un roman de Françoise Giroud, et qui raconte l'histoire d'un président de la République française et de son enfant naturel. Pétillant, allusif, tout en clins d'œil, délicieusement implicite : ancien seulement de quelques années, *le Bon Plaisir* portait mieux que jamais son titre. C'était un film d'une autre époque, un film d'ancien régime, d'avant le déluge, déluge dont les récentes photos de *Match* et les cortèges de Paris et de Belfort ne sont que quelques signes annonciateurs, parmi cent autres.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 17 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Côté cœur.
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Davy Crockett ; Bicker Mice ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Salut les Musclés ; Ricky ou la Belle Vie ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Les Filles d'à côté.
18.25 Série : Hélène et les garçons.
19.00 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Columbo. Un seul suffira, de Vincent McEveety, avec Peter Falk, Greg Evigan. *Un joueur couvert de dettes, neveu d'un homme riche...*
22.55 Magazine : Sans aucun doute. Présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier, Marie Lecoq, maître Didier Berges. Thèmes : les paparazzi avec le témoignage de Bambou ; les inondations : comment fonctionne le système d'indemnisation ? ; la sécurité dans les stades : comment faire cesser la violence dans les stades ?
23.50 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
0.50 Journal et Météo.
1.00 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.10, 5.05). Portraits de femmes ; Irons-nous pêcher dans le delta du Saloum ? ; Côte-d'Ivoire : l'empereur et les dauphins.
1.55 TF 1 nuit (et à 2.55, 3.40, 4.15).
2.05 Feuilleton : Cités à la dérive (5e épisode).
3.50 Documentaire : L'Aventure des plantes. L'Apprenti sorcier.
4.25 Série : Intrigues.
4.50 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur. Invitée : Eve Ruggieri.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.25).
12.25 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.40).
12.57 Loto, Journal et Bourse.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
16.00 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Le Bal de Frédéric François.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.20).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : C. Jérôme, Claudia Schiffer, Luis Fernandez.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Météo et Point route.
20.55 Magazine : Envoyé spécial. Tati : l'affaire est dans le sac, de Jean-Jacques Dufour et Bruno Girodon ; Ignalina (Lituanie) mon amour, de Marie-Odile Monchicourt, Bernard Monsigny et Daniel Lévy ; Jean-Jacques Annaud, la troisième dimension, d'Eric Monier et Pascal Stelletta.
22.30 Expression directe. RPR.
22.40 Cinéma : Domicile conjugal. ■ ■ Film français de François Truffaut (1970). Avec Jean-Pierre Léaud, Claude Jade, Daniel Ceccaldi.
0.10 Journal, Météo et Journal des courses.
0.35 Magazine : Le Cercle de minuit.
1.40 Magazine : Studio Gabriel (2e partie, rediff.).
2.10 Magazine : Bas les masques (rediff.).
3.55 Dessin animé (et à 5.00).
4.00 24 heures d'info.
4.50 Court métrage : Le Batteur du boléro.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Voile : La Route du rhum (et à 13.00, 20.30).
7.05 Premier service.
7.20 Bonjour Babar. Les Moomins ; Oui-Oui ; Calculin ; Mon âne ; Les Histoires du père Castor ; Les Aventures de Tintin : Coke en stock (8e épisode).
8.25 Continentales. Euro hebdo : l'actualité en Espagne et en Italie ; À 9.30, Informe Semanal (v.o.) ; A 8.45, South American Program : la vie quotidienne au Mexique ; A 8.55, Praça publica, l'actualité portugaise ; A 9.00, J'aime la télé.
9.35 Magazine : Génération 3. Les Badaboks ; A 10.10, Semaine thématique : Il y a cent ans, la fin du siècle. 3. Le siècle se met en scène. Invité : Pierre Miquel, historien.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.10 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Laurent Baffie.
14.30 Questions au gouvernement, en direct du Sénat.
17.05 Les Minikeums. La Légende de Prince Vaillant.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Lille. Invité : Gérard Lenorman.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Celles qu'on aime*, d'Alexandre Tisma.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.40 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.55 Cinéma : Drôles d'espions. ■ Film américain de John Landis (1985). Avec Chevy Chase, Dan Aykroyd, Donna Dixon.
22.45 Météo et Journal.
23.20 ▶ Documentaire : Les Brûlures de l'Histoire. L'épuration en France, 1944-1953, de Patrick Rotman. Invité : Henry Rousso, historien.
0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.20 Musique : Cadran lunaire. *Trio en si bémol majeur op. 99*, extrait, de Schubert, par Régis Pasquier, violon, Jean-Claude Pennetier, piano, Roland Pidoux, violoncelle (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 1.19).
7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche. Doug.
7.55 Documentaire : Animaux de toutes les Russies. La Caspienne, volière de la Volga.
8.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
8.55 Cinéma : Amok. ■ ■ Film franco-germano-portugais de Joël Farges (1992). Avec Fanny Ardant, Andrzej Seweryn, Bernard Le Coq. *D'après une nouvelle de Stefan Zweig.*
10.15 Flash d'informations.
10.20 Documentaire : Vols au vent. De Malcom Penny.
10.45 Surprises (et à 2.35).
10.55 Téléfilm : Coupable ou non coupable. De Noel Nosseck, avec Lisa Hartman Black, Cloris Leachman.

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Michel Field. Les chiens guides d'aveugle ; Je n'aime que les préliminaires.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : L'Ombre du doute. □ Film français d'Aline Issermann (1993). Avec Alain Bashung, Mireille Perrier, Sandrine Blancke. *Le thème de l'inceste.*
15.15 Magazine : L'Œil du cyclone (rediff.).
15.45 Cinéma : Chaplin. □ Film américano-britannique de Richard Attenborough (1992). Avec Robert Downey Jr., Dan Aykroyd, Géraldine Chaplin. *Un hommage figé et très révérencieux.*
18.05 Canaille peluche. Les cow-boys de Moo Mesa.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Piège en haute mer. ■ Film américain d'Andrew Davis (1992). Avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones, Gary Busey. *Action, suspense, humour.*
22.10 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : L'Œil public. ■ ■ Film américain de Howard Franklin (1992). Avec Joe Pesci, Barbara Hershey, Richard Foronjy (v.o.). *L'atmosphère retrouvée des films noirs d'autrefois.*
23.55 Cinéma : Beethoven. □ Film américain de Brian Levant (1992). Avec Charles Grodin, Bonnie Hunt, Dean Jones (v.o.). *Carrément bêtifiant.*
1.20 Cinéma : Les Arpenteurs de Montmartre. ■ Film français de Boris Eustache (1993). Avec Frédéric Pierrot, Maïté Maille, Isabelle Milkoff (77 min). *Comédie de l'errance et des jeux de l'amour.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Adorables mentiras. ■ Film cubain de Gerard Chijona (1991, v.o.) (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Documentaire : « Cet enfant ne marchera jamais ». De Beatrix Sonhüter. *Reprendre espoir avec l'Institut Petö de Budapest.*
20.15 Documentaire : Portraits d'Alain Cavalier. L'opticienne.
20.25 Série : Reporter.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Le Règne des clans, les mafias en Europe. 3. La Mafia, le pouvoir, l'Etat et la démocratie. Soirée conçue par Jean-Michel Meurice et Fabrizio Calvi.
20.41 Cinéma : Cadavres exquis. ■ ■ ■ Film franco-italien de Francesco Rosi (1975). Avec Lino Ventura, Charles Vanel, Max von Sydow (v.o.).
22.40 Documentaire : Moissons rouges. De Jean-Michel Meurice et Fabrizio Calvi. *La lutte des juges, des militaires et des parlementaires italiens contre la Mafia.*
23.35 Documentaire : Fin de partie. De Jean-Michel Meurice et Fabrizio Calvi. *Les collusions entre Mafia et hautes sphères de l'Etat.*
0.05 Documentaire : Chambre noire. De Jean-Michel Meurice et Fabrizio Calvi (35 min). *Comment « photographier » une organisation invisible.*

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 11.00, 15.00, 1.15, 6.05).
11.35 Magazine : Ecolo 6.
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : L'Insoutenable Vérité. De Jeremy Cagan, avec George C. Scott, Eric Roberts.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid.
17.55 Série : Highlander.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1934, corruption : l'Affaire Stavisky.
20.50 Cinéma : Le Solitaire de Fort Humboldt. ■ Film américain de Tom Gries (1975). Avec Charles Bronson, Ben Johnson, Richard Crenna.
22.30 Cinéma : Waxwork. □ Film américain d'Anthony Hickox (1988). Avec Zach Galligan, Deborah Foreman, Michelle Johnson.
0.10 Six minutes première heure.
0.20 Série : Hongkong Connection. Les chasseurs de démons.
2.30 Rediffusions. Destination le monde (La baie de Naples) ; Culture rock ; New-York City ; Culture pub ; La Tête de l'emploi.

FRANCE-CULTURE

20.00 Rythme et la Raison. La mélodie française (4).
20.30 Fiction. Le Nid des lucioles, de Tetsu Yamazaki.
21.32 Profils perdus. Alioune Diop.
22.40 Les Nuits magnétiques. Photographier la ville (3).
0.05 Du jour au lendemain. Christian Bobin (l'Epuisement).
0.50 Coda. Helen Humes, la vagabonde (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Prélude à l'après-midi d'un faune, de Debussy ; le Mandarin merveilleux, de Bartok ; Noces, de Stravinsky, par le Chœur de Radio-France, l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith. Sonate « la d'Acut », de Delavigne ; Chaconne en sol majeur, de Marais.
23.00 Ainsi la nuit. Quintette à cordes en sol majeur, de Nielsen ; Pièces pour piano, de Sibelius ; Sonate pour violoncelle et piano en la mineur op. 36, de Grieg.
0.05 Tapage nocturne. Par Bruno Letort. Musiciens pluriels : Michel Portal, Elise Caron, Claude Engel.

Les interventions à la radio

France-Inter, à partir de 6 h 53 : Journée du transport public.
Europe 1, 7 h 45 : Charles Pasqua (« L'invité de Franz-Olivier Giesbert »).
Europe 1, 8 h 35 : Jean Daniel, pour les trente ans du *Nouvel Observateur*.
O'FM, 99.9, 19 h : Michèle Alliot-Marie, « Le Grand'O », (« O'FM-*la Croix* »).

Le Monde

PIERRE GEORGES

Ivresse du vin

CE sont les spécialistes de l'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais (UIVB) qui l'affirment : cette année, le beaujolais nouveau sera *« tout simplement génial »*. Ce sont les spécialistes du bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne qui s'engagent : *« le millésime 1994 sera une grande année »*.

Et Bordeaux, à la traîne Bordeaux ? Et l'Alsace, plus d'Alsace ? Et le Val de Loire, les *Côtes du Rhône, la Provence*, le Jura, le Languedoc, la Corse, alors on dort sous les barriques dans les services de presse ?

Le vin, affaire sérieuse *s'il en* est, n'est jamais si bien servi que par lui-même. Il s'autocélèbre, chante sa propre messe en grégorien de spécialistes et enluminures de dithyrambes. Le vin se promeut, se promet, se vante, se vend. Il s'adjective, s'invente des parfums d'Arabie, des senteurs d'Eden, des promesses de vergers, des bouquets de lauriers, des prodiges de terroir, des équilibres précieux. Le vin s'aime d'amour tendre. Voyez ma cuisse, voyez ma bouche, voyez *ma robe, voyez mes tanins, mes* fruits rouges, mes senteurs de miel et de banane, *et ce doux* parfum de cannelle. Le vin communique, comme les vases. Le vin est tiré vers le haut avant que d'être bu.

C'est de bonne guerre, dira-t-on, ou de bon commerce. Soit. Mais, enfin, qu'a-t-il de *« tout simplement génial »* ce beaujolais nouveau qui va déferler, jeudi, à pleines barriques, 450 000 hectolitres, et dans le monde entier, 192 pays. Si l'on doit mettre du génie là-dedans, ce serait plutôt celui des affaires et d'une mode habilement entretenue. Le beaujolais nouveau est l'art de faire de la tradition avec du neuf, de la convivialité sous *prétexte*, du bonheur de comptoir, d'exporter de la France *à tire d'aile et d'importer des* devises. Et ce n'est pas si mal. Mais il est tout sauf *« tout simplement génial »*, pas la Sixtine des breuvages tout de même, *ni* une symphonie du palais, ni même le rituel petit Jésus en culotte de velours. A cultiver ainsi l'ivresse des cimes, à se saouler, à nous saouler de ses propres mérites, il finirait par rendre vinophobe le plus assidu de ses célébrants.

Bien sûr, l'affaire est entendue : une fois pour toutes, le vin, *beaujolais ou autres, a banni* de son vocabulaire les mots qui font mal, les mots honteux. *Il* n'est, dans l'échelle des souffrances, pas de millésimes *« calamiteux »* ni d'*« exécrables »*, encore moins de *« catastrophiques »*. Il ne saurait y avoir d'années que *« moyennes »* au pire et qu'*« exceptionnelles »* au mieux. *Et, entre, toute la gamme codée* des adjectifs de bonne compagnie. *Cela relève d'une* convention nécessaire à la bonne marche de la viticulture française et des viticulteurs. Mais, pour le reste, vin trop n'en faut. Il nous suffira amplement de savoir qu'il est bon... et de le vérifier.

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Générations : « Consternation nationale des jeunes », par Frédérique Bredin ; Ex-Yougoslavie : « N'oublions pas le Kosovo », par Antoine Garapon ; *A livre ouvert*, par Robert Solé : « Comment devenir un bon stressé », d'Eric Albert *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Angola : disparition d'une cinquantaine de prisonniers de l'UNITA

Incarcérés à Huambo, l'ancien *fief de l'Union nationale pour* l'indépendance totale de *l'Angola, une cinquantaine de* prisonniers n'ont pas été *retrouvés dans leur cellule* lorsque l'armée gouvernementale a investi la ville, la semaine dernière. Cette offensive a, par ailleurs, retardé la signature d'un accord de paix en Angola, qui devait avoir lieu mardi 15 novembre. En attendant, une trêve a été signé à Lusaka, capitale de la Zambie *(page 7)*.

POLITIQUE

Les propositions de M. Séguin pour lutter contre la corruption

Dans le cadre d'un groupe de travail sur la clarification des rapports entre le politique et l'argent, le 5 octobre, le président de l'Assemblée nationale a fait plusieurs propositions de loi concernant la déclaration du patrimoine, les passations de marchés publics, le financement des campagnes et des *partis politiques* ainsi que l'interdiction de tout cumul *de mandats* *(page 8)*.

SOCIÉTÉ

Une étude du ministère de la justice relativise l'ampleur de la récidive

Il y a un an, *lors* du débat sur la perpétuité « réelle », certains politiques brandissaient des taux de 70 % de récidivistes. Le flou était alors la règle. Mardi 15 *novembre, le directeur de* l'administration pénitenciaire, présentait les résultats d'une étude du ministère de la justice qui remet les pendules à *l'heure : si quatre ans après leur* libération, 49,7 % des détenus récidivent, en cas d'infractions graves, ce taux tombe à 3,3 % *(page 14)*.

EDUCATION ♦ CAMPUS

Un nouveau scénario prévoit 72 % de jeunes au « niveau bac » en 2003

Le ministère de l'éducation nationale vient de rendre public un *« scénario de développement du système éducatif pour la période 1994-2003 »*. Un pari massif sur l'apprentissage, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, qui révise à la baisse le chiffre emblématique de 80 % *d'une génération en* classe terminale *(page 17)*.

ÉCONOMIE

La Réserve fédérale relève ses taux directeurs de 0,75 point

Le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) a annoncé un relèvement de 0,75 point du taux interbancaire au jour le jour et du taux d'escompte, portés respectivement à 5,50 % et 4,75 %. Il s'agit de la sixième hausse de ces taux directeurs par la banque centrale américaine depuis le début de l'année *(page 18)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Le Monde des livres

Une rencontre avec le romancier américain William Styron dont le nouveau livre, *« Un matin de Virginie »*, sort en France. Une enquête sur le prix *du livre d'art. Un ensemble* d'essais, parmi lesquels *« Mes démons »*, l'autoportrait intellectuel du sociologue Edgar Morin ; *« Politique de la raison »*, de Blandine Kriegel ; *« la Politique et ses enjeux »*, de Chantal Mouffe. La chronique de Jean-Pierre Rioux : École et citoyenneté.

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté de I à X

Le numéro du « Monde » daté mercredi 16 novembre 1994 *a été tiré à* **483 729 exemplaires**

Hôte du Forum économique de l'Asie-Pacifique

L'Indonésie cherche à s'imposer comme une puissance régionale

Alors que le sommet de l'APEC *(Forum de coopération de l'Asie-Pacifique)* s'est achevé mardi 15 novembre à Bogor, près de Djakarta, par un accord des dix-huit participants à créer une zone de *libre-échange transpacifique* pour l'an 2020, le président américain a prolongé son séjour, mercredi, pour une visite officielle en Indonésie.

Sortant de la réserve de Washington sur le sujet, Bill Clinton s'est *publiquement prononcé* pour une prise en compte des opinions des habitants de Timor-Oriental dans *« la conduite de [leurs] affaires »*. Cette ancienne *colonie portugaise a été annexée* par Djakarta en 1976, sans l'aval de l'ONU. Des manifestations de Timorais ont eu lieu ces derniers jours tant à Dili qu'à Djakarta. En *particulier, l'ambassade des* États-Unis dans la capitale indonésienne le théâtre d'un sit-in de ving-neuf jeunes gens originaires de ce territoire.

Cependant, l'Indonédie, qui vient de vivre, deux décennies durant, très repliée sur elle-même, entend depuis quelques années vivre davantage en ouverture sur le reste du monde.

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

L'équation indonésienne est loin d'être simple : elle implique notamment, pour les dirigeants de cet archipel de près de 190 millions d'habitants, des compromis indigestes, notamment sur la question du Timor-Oriental, qui se rappelle de temps à autre à leur souvenir, comme ces derniers jours. Ayant entamé, en 1993, son sixième mandat consécutif de cinq ans, le président Suharto, soixante-treize ans, n'en a pas moins saisi l'occasion du deuxième sommet de l'APEC pour transmettre le message au reste de la planète : l'Indonésie existe de nouveau.

Après le traumatisme de 1965-1966, quand l'ère Sukarno s'était terminée dans un bain de sang, le pays avait donné l'impression de se replier sur lui-même. La priorité allant à une remise en ordre de l'économie, sa diplomatie s'était avant tout préoccupée de réunir, dans le cadre de l'ASEAN (1), les conditions d'un environnement régional favorable et d'obtenir l'appui de bailleurs de fonds américains, européens et japonais. *Depuis une demi-douzaine* d'années, il en va autrement. *Suharto s'est rendu à Moscou, en* Europe et aux Etats-Unis tout en normalisant les relations avec la Chine, accusée d'avoir trempé dans le coup de force en 1965. Il a accueilli en 1992 la conférence du Mouvement des non-alignés, dont il assure, depuis et jusqu'à 1995, *la présidence*.

Enfin, le patriarche indonésien *entend profiter, mardi*, de la présence des ténors de l'Asie-Pacifique pour inscrire Bogor *sur* l'acte de naissance d'un libre-échangisme qui, pour être régional, n'en sera pas moins ouvert sur le reste de la planète. Pour y parvenir, il lui fallait démontrer que son œuvre, sur un quart de siècle, est crédible. Bref, que l'Indonésie est un pays à la fois dynamique, stable et fréquentable, donc convaincre que, pour un pas en arrière, le régime était également capable d'en faire deux en avant. Ou que l'autoritarisme des deux décennies écoulées pourrait, les progrès aidant, céder la place a davantage de tolérance, selon une *évolution qui s'est déjà produite* ailleurs dans la région, par exemple à Taïwan *ou* en Corée du Sud. *« Nous sommes un pays qui se développe, nous ne prétendons pas être parfaits mais la situation des droits de l'homme s'améliore chez nous »*, a résumé Ali Alatas, ministre des affaires étrangères.

La répression, toujours

L'image de l'Indonésie qui en ressort est fort contrastée. Il y a une prise de conscience qu'il faudra bien un jour trouver une solution au problème posé par l'annexion unilatérale, en 1976, du Timor-Oriental. Si la Chambre des représentants n'est plus une simple instance d'enregistrement, trois publications, dont le populaire *Tempo, ont été interdites en* juin pour avoir profité d'un assouplissement de la censure. L'armée n'est pas intervenue, en mars et en avril, pour mettre un terme aux grèves dans la région de Médan (Sumatra), qui ont parfois tourné à l'émeute antichinoise. La répression a, pourtant, été ferme, et les autorités refusent toujours de reconnaître un syndicat indépendant, dont un des dirigeants vient d'ailleurs d'être condamné à la prison.

Le régime a eu beau placer le sort des masses rurales au cœur de ses préoccupations, la Cour suprême a annulé, début novembre, un jugement accordant de substantielles compensations à un groupe de paysans déplacés par la construction d'un barrage. Et si *une conférence de presse* d'organisations non gouvernementales de l'APEC *qui entendaient protester* contre les effets du commerce global a été interdite à Djakarta le 11 novembre, le président Suharto a inauguré, deux semaines auparavant, toujours dans la capitale, une conférence sur les droits de l'homme à laquelle, bien sûr, tout le monde n'avait pas été invité et dont la tenue, avant le sommet de Bogor, n'était pas entièrement innocente.

Il reste que la croissance est solide, avec un taux moyen annuel de 6,8 % ces dix dernières *années ; que plus de la moitié des* ménages disposent de l'électricité *(contre 6 % à la fin des années* 60) ; et que le revenu par tête, estimé aujourd'hui à *plus* de 700 dollars par an, a doublé depuis 1985-1986. Ces progrès ont favorisé l'émergence de classes moyennes qui gardent un pied dans le système tout en réclamant davantage de libertés et en se montrant plus critiques à l'égard de certains excès, notamment de scandales *financiers* ; elles sont aussi conscientes que la contrepartie d'*une expansion économique* rapide s'accompagne souvent d'un écart croissant des revenus.

Orientée vers l'extérieur – un cas général dans la région –, l'économie indonésienne a réussi à diversifier ses exportations : les produits pétroliers n'en représentent que le tiers, contre 80 % voilà dix ans. En outre, les aspects *plus préoccupants de la conjoncture* (dette extérieure de 90 milliards *de dollars, avec un service* de 32 %, donc la troisième de la planète après le *Brésil et* le Mexique ; relance sensible de l'*inflation ; fléchissement de la* croissance des exportations de produits non pétroliers) ne paraissent pas remettre en cause la bonne santé économique de l'archipel.

Enfin, la priorité donnée à la stabilité sur les libertés ne décourage pas l'étranger : l'aide à l'Indonésie représente une enveloppe annuelle de 5 milliards de dollars, et les investissements ont plus que doublé cette année par *rapport à 1992, année-record* (22 milliards de dollars pendant *les huit premiers mois de 1994*, contre 10 milliards en 1992). A ce sujet, plusieurs contrats signés à *l'occasion de l'APEC ont* constitué un gage supplémentaire de confiance.

En souhaitant jouer un rôle plus important sur la scène internationale, l'Indonésie soigne donc davantage son image. Dans ce cadre, les acteurs politiques éprouvent des difficultés à s'adapter. C'est sans doute le cas de l'armée, à laquelle le système *réserve une place privilégiée et* que tout le monde juge encore comme l'*arbitre, le moment venu*, de la succession de Suharto. Le régime, en outre, a vieilli. *Il a du* mal à coller aux changements qu'il a lui-même suscités. Certains indices laissent, cependant, penser que la tolérance gagne plutôt du terrain. Tout en sachant que le chemin à parcourir demeure fort long, l'Indonésie commence à se placer pour exploiter ses atouts : des richesses naturelles, la quatrième population mondiale et une *position stratégique*.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) *L'Indonésie a participé à la création*, en 1967, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Brunei est devenu, en 1983, le sixième membre de l'ASEAN, qui devrait aussi admettre dans ses rangs, en 1995, le Vietnam, et sans doute le Laos.

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

Les fastes de la musique indienne

Depuis les temps anciens où la déesse des arts Sarasvati rythmait les jours et les nuits, la musique indienne a peu à peu conquis le monde entier, notamment grâce à Ravi Shankar. Le 26 novembre débute à Paris la saison de musique classique indienne du Théâtre de la Ville, passage obligé pour les grands musiciens indiens. Cette année l'Inde du Sud, dont la musique carnatique est moins connue que celle du Nord, y tient bonne place.

MADRAS

de notre envoyée spéciale

LES voitures, les vélos, les scooters, les foules s'enroulent, dans les rues de Madras. Tirées au cordeau, les longues avenues façonnent le visage de la quatrième métropole indienne, ville industrielle, capitale de l'État du Tamil-Nadu et siège de la Société de théosophie, fondée à la fin du siècle dernier aux États-Unis par une dame russe (Helena Blavatsky) et un colonel britannique (H. S. Olcott), que les phénomènes paranormaux de l'Inde mystique fascinaient.

Plantées aux carrefours, les effigies géantes des héros de la politique indienne : Rajiv Gandhi, assassiné ici en 1991 par les séparatistes tamouls ; et des tyranneaux du cru : l'« impératrice » Jayalalitha, ancienne actrice de cinéma à la carrure généreuse et à la poigne redoutée, élue *chief minister* du gouvernement de l'État du Tamil-Nadu en 1991. A l'ombre de ces peintures réalistes, plaquées sur du carton-pâte et soutenues par des échafaudages tubulaires, des centaines de jeunes gens volubiles font la queue pour aller au cinéma.

Les studios de Madras produisent autant de films que leurs concurrents de Bombay. Les fictions du pays tamoul sont des drames épicés – *massala* – où un amant chasse l'autre, où des malentendus en cascade créent le suspense et appellent la larme. Indes sentimentales et galantes... Au sud, comme au nord du sous-continent, on regarde les films et on en retient la musique. Le succès d'aujourd'hui ? *1942, a Love Story* – eau de rose garantie. Interprétés par le même chanteur, A. R. Rahman, les chansons de *Kathalane* (« l'amant »), le film-tube de l'an passé, sont un joli cocktail de romances sirupeuses, de funk-raï adapté aux sinuosités de la langue tamoule (le titre phare a pour nom *Take It Easy*) et de rap scandé sur un déroulé, presque incantatoire, de percussions traditionnelles.

Longtemps, le cinéma utilisa la musique classique indienne. Dans les années 40 et 50, les réalisateurs de Bombay en étaient imprégnés, les acteurs venaient du théâtre, un art étroitement lié à la musique et à la danse. Le cinéma fut un vecteur essentiel de la diffusion des formes savantes jusqu'alors réservées au cercle des connaisseurs. Ce n'est plus le cas. En vingt ans d'assauts répétés, la génération des Mohammad Rafi, Lata Mangeshtar, grande chanteuse au phrasé classique, qui a prêté sa voix à bon nombre d'actrices en vogue, a cédé le pas au raz-de-marée de la pop music. La qualité s'est effondrée, même si les journaux indiens saluaient, cet automne, *« le retour de la mélodie et le déclin de l'âge d'or de la médiocrité »*. La musique classique indienne est une forme souple, fluctuante. Mais elle a ses règles strictes, des régulateurs, hérités de la tradition des Veda, les textes sanscrits anciens, et qui n'admettent pas la transgression.

Première ligne de démarcation : l'Inde du Sud, profondément hindouiste et mystique, et l'Inde du Nord, à forte influence musulmane et moghole. Chacune de ces deux Indes a son répertoire poétique, sa musique, son rythme : identiques et opposés. La musique classique, qui repose depuis le Xe siècle sur les râgas hindous *(lire l'encadré)*, se développe, au nord, dans les cours des princes moghols venus de Samarcande à la fin du XVIe siècle. Au sud, un siècle plus tard, la tradition carnatique (qui tire son nom de la région du Karnâtaka), aux pulsations vibrantes, aux cycles mélodiques rapides et répétés, *« dévoile les secrets de la nature... Elle nous entraîne vers la réalité qui se cache derrière le phénomène »*, explique un critique musical du quotidien indien *Sunday Times*. La musique carnatique est marquée par de grands violonistes, tels L. Subramaniam ou M. S. Gopalakrishan, un musicien sexagénaire, qui avoue aujourd'hui *« pouvoir jouer les deux répertoires »*. Rare hier, plus courant de nos jours.

M. S. Gopalakrishan habite à Madras, dans le quartier de Mylapore, à deux pas du grand temple de Kapaleeswar, dédié à Shiva. Il appartient à la caste des brahmanes, les prêtres, dont il porte le cordon sacré, le *brahmasoutra*, sous sa blouse. Chaque matin, avec de la bouse sacrée, le violoniste virtuose trace sur son front des lignes horizontales, signes de son appartenance au culte de Shiva. Chaque matin, il reprend le souffle de la vie, médite et respire. Plusieurs fois dans la journée, il prie. Des figures ésotériques tracées à la craie balisent le seuil de sa maison. Gopalakrishan n'est pas plus religieux qu'un autre. Il vit de l'intérieur cette Inde du Sud, végétarienne, engluée dans les rites et le cycle du temps, ses vérités brouillées à force d'être déclinées à l'infini.

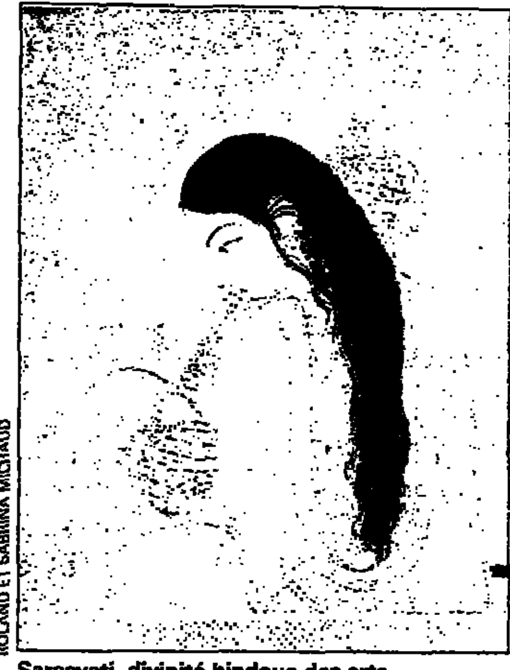
Du Nord, était venu le *sarangui*, un instrument à archet d'origine islamique. *« Puis il y eut un roi du Kerala qui adorait la musique. Il invita des musiciens étrangers, dont un Anglais, à venir jouer à la cour. »* Le violon occidental ne quitta plus le sud de l'Inde. Les musiciens l'inversèrent immédiatement : la crosse repose sur la plante des pieds, le corps est appuyé sur l'épaule, la main est glissée sous le manche. On le joue assis en tailleur, les bras bien dégagés. Ardue et confortable à la fois, la méthode accentue la souplesse. La musique de M. S. Gopalakrishan possède une sauvagerie particulière, quelque chose de la forêt préservée et des montagnes intactes : ce brahmane aux allures sévères et aux lunettes professorales vient d'un village du Kerala, où il a inventé avec son père, Parur Sundaram Lyer, un style tout en glissandos (en jouant avec deux doigts sur une seule corde).

VÉRONIQUE MORTAIGNE

Lire la suite pages II et III



PIERRE ET GILLES



ROLAND ET SABRINA MICHAUD

Sarasvati, divinité hindoue des arts, de la connaissance, de la musique et de la parole, mise en scène *(ci-contre)* par Pierre et Gilles, 1989.

Joueuse de vina *(ci-dessus)* : miniature indienne, 1841.

PHOTO

Un entretien avec le photographe et cinéaste américain

Robert Frank hors cadre

L'Américain Robert Frank – né en Suisse – est considéré comme un des plus grands photographes vivants. Son œuvre fait aujourd'hui l'objet d'une rétrospective exemplaire à la National Gallery de Washington. On y découvre un Frank plus riche et plus complexe que le simple auteur des « Américains », le livre mythique édité par Robert Delpire en 1958. L'homme, qui s'exprime rarement, livre ici ses réflexions sur le champ d'une œuvre, l'exposition qui lui est consacrée, et ses cinquante ans de photo, vidéo et cinéma.

NEW-YORK

de nos envoyés spéciaux

– Pourquoi avez vous décidé, en 1990, de donner la majeure partie de votre travail photographique à la National Gallery de Washington ?

– Je sais qu'après ma mort une foule de gens sortiront de leur terrier et viendront voir ma femme, en disant : *« On vous donne 10 000 dollars. En échange, on va éditer des cartes postales, des affiches, des posters, etc. »*. Je ne veux pas que ça m'arrive. Je ne veux pas que l'on commercialise mon œuvre, que des gens aillent fouiller mes planches-contacts, pour publier *les Américains, tome II* ou *les Feuilles mortes* par Robert Frank, vous savez, toutes ces âneries habituelles au monde de la photo. J'ai donc donné mes négatifs à la National Gallery, mais avec un contrat très précis et contraignant. J'ai voulu ainsi couper court à toute « extension » de mon œuvre. J'ai sélectionné les images qui composent *les Américains* dans les années 50 ; je les ai tirées ; c'est fini. Il est essentiel que le public voie ce que le photographe a lui-même choisi.

– Votre vigilance est liée au changement de statut de la photographie ?

– Oui. Quand j'ai commencé, je faisais ce que j'aimais, librement, sans autre récompense que la satisfaction de faire une chose à laquelle on croit, et parce qu'on y croit. Ma « vie », je la gagnais « à côté », en travaillant pour les magazines et la publicité... La vente de tirages d'« art » n'existait pas. Jusqu'en 1970, un musée vous donnait 15 ou 20 dollars pour une de vos photos. Ensuite sont arrivés les collectionneurs.

» Aujourd'hui, l'œil du photographe est forcément différent puisqu'il peut gagner sa vie en commercialisant son art. Ce n'est pas déshonorant, mais l'idéalisme a disparu. Les jeunes savent qu'en fonction de leur désir, ou de leur talent, ils peuvent prendre telle ou telle voie, le *conceptual art*, le journalisme, l'art pour l'art... Ils savent que leur temps est limité, qu'un photographe est à la mode un, deux ou trois ans. Naguère, on faisait ce qu'on voulait, sans intellectualiser. Aujourd'hui, on ne rêve plus de la même manière.

– Quel statut accordez-vous aux planches-contacts ?

– La planche est un document de travail. Pendant l'élaboration des *Américains*, j'ai dû, en un an, m'arrêter une ou deux fois pour développer mes films et voir ce que j'avais fait. Même quand les photos sont mauvaises, les regarder est instructif. C'est même très important ! Notamment de voir si le résultat correspond à l'intention de départ, ou encore s'il s'en dégage une nouvelle idée à explorer. La planche vous aiguillonne.

Propos recueillis par
HENRI BÉHAR
et **MICHEL GUERRIN**

Lire la suite page VI

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Inde. Gravure du XIXe siècle.

« Pittoresque »

DANS l'un de ses films les plus benoîtement misogynes, *le Diable boiteux*, Sacha Guitry dans le rôle de Talleyrand demandait à une jeune femme, Lana Marconi, qui interprétait Mme Grand, future Mme Talleyrand, jolie mais qui n'exprimait pas la plus vive intelligence : *« D'où êtes-vous, madame ? »* et la belle un peu gourde répondait : *« Je suis d'Inde, monsieur. »* Ce qui, pour l'enfant que j'étais devant la télévision, passait pour carrément tordant. D'Inde, la belle poule à cervelle de gallinacée voulait dire qu'elle venait des Indes, de Tranquebar. Dans son ouvrage en deux volumes, *les Mots français dans l'histoire et dans la vie* (Picard, 1969), Georges Gougenheim indique que *« Madame de Maintenon, parvenue au faîte des grandeurs, se souvenait pourtant d'avoir, dans son enfance misérable, gardé des troupeaux de dindons »* et rappelle que si le dindon est originaire du Mexique d'où il a été amené en Europe après la conquête de ce pays par Pizarre, on l'a d'abord nommé coq d'Inde, puisqu'on était parti pour les Indes, en principe, avant de tomber par hasard sur les Amériques, et qu'on avait eu tant de mal à se remettre de cette grande erreur de géographie qu'il y avait depuis et pour toujours des Indiens avec des plumes, en Amérique, et d'autres avec des turbans, en Inde. Et qu'on devait préciser ainsi ce qu'on entendait en parlant d'Indien, parce qu'on ne pouvait s'en tirer en disant hindou, puisque tous les habitants de l'Inde ne sont pas adeptes de l'hindouisme.

Donc ce coq d'Inde, vite abrégé en *dinde* (l'agronome Olivier de Serres, en 1600, parle de *« l'importunt piaulement des dindes »*), passe, aux yeux des bipèdes prétentieux qui ont vécu avant que les travaux de Konrad Lorenz ne nous éclairent sur l'intelligence des oies, pour des animaux d'une grande stupidité. Au nom de quoi ? A se demander si l'Inde toute entière n'a pas souffert, dans l'imaginaire des Occidentaux qui s'en emparèrent, d'une incompréhension totale, d'un « pittoresque » merveilleux et déplacé, comme si le sous-continent était à jamais coupable de n'avoir pas été trouvé là où on l'avait cherché.

LES voyageurs français qui partirent pour l'Inde entre 1750 et 1817, avant que ce grand empire ne tombe sous la griffe britannique la plus froidement exploitatrice, et qui y firent parfois souche, sinon fortune, en donnèrent des descriptions variées dont Guy Deleury a rassemblé une anthologie de morceaux choisis, *les Indes florissantes* (Laffont, collect. « Bouquins »), des plus intéressantes. On y découvre un pays, des pays, riches et véritablement «florissants », comme l'écrivent d'une même plume ceux qui le parcourent. Ainsi Legoux de Flaix à propos de l'Hindoustan, en 1807 : *« On y voit répandues de toutes parts les merveilles de la nature, celles de l'industrie humaine, et les monuments les plus hardis et les plus anciens du monde élevés par les mains des Indous, peuple que l'on peut appeler l'aîné de la grande famille du genre humain. »* Et tous de citer les diamants de Golconde, les mousselines, les gazes, les percales, les indiennes comme on ne sait en fabriquer d'aussi belles en Europe.

Tous voient en Inde un pays d'un grand « tolérantisme », bien supérieur à celui qui chez nous, terre des Lumières, n'a guère évité qu'on ne s'étripe vigoureusement entre catholiques et protestants. Le système des castes leur semble injuste, sans doute, mais justifié par l'équilibre social qu'il assure entre les artisanats. Il est aussi la contrepartie de la tolérance entre religions différentes, équilibre que rompra le passage des Anglais (déjà en 1805, le voyageur orientaliste Anquetil-Duperron notait : *« Lorsque les Anglais donnent des secours à un prince indien contre un autre prince, c'est toujours dans une querelle qu'ils ont suscitée. »*) Par ailleurs, ils succombent aux charmes des « dames molles » de Pondichéry, aux délices du bain et du massage, oubliées depuis le temps des Romains, ils s'intéressent au jeu des échecs, chiquent le bétel et observent le grand commerce que font les Anglais du miraculeux et funeste opium. Ils ne s'offusquent que de l'esclavage domestique, des mères qui traitent trois ou quatre ans à l'avance de la virginité de leurs filles, conséquence des *« torrents de luxure dont les pays musulmans sont inondés »*. En revanche, ils discutent savamment de la circulation des âmes de corps à corps, plus développée dans la pensée indienne que chez Pythagore qui leur en emprunta sans doute l'idée.

SI l'on prend un voyageur moderne de grand talent, Henri Michaux, par exemple, dans *Un barbare en Asie*, on constate que le fossé d'inintelligibilité entre les cultures n'est pas pour autant comblé. Les Indiens ? *« Ils sont tous constipés. On ne peut s'y faire. On espère toujours que le lendemain ils seront remis. Cette constipation, la plus agaçante de toutes, la constipation de la respiration et de l'âme. Ils vous regardent avec un contrôle d'eux-mêmes, un blocage mystérieux et, sans que ce soit clair, vous donnent l'impression d'intervenir quelque part en soi, comme vous ne le pourriez pas. »* Ils adorent les animaux les plus indifférents, les plus impudents, la vache et le singe. Ils adorent adorer, prier leur est plus nécessaire qu'aimer. Ils sont cupides et les plus élégants mendiants du monde. Ils se moquent de l'égalité. Ils ne sont pas tout à fait malheureux, puisqu'ils chantent. *« Quand ils chantent, leur chant est une pendaison. Ils ne chantent que pour se pendre et haut »*. Ces chants compliqués et interminables n'ont ni tête ni queue : *« Et tout ça qui n'est pas désagréable du tout se termine par une petite pointe assez médiocre, aigrelette, sans envolée, et fort opérette. »* Allons, Monsieur Michaux, on attend encore la relation d'un Indien voyant des Belges manger des frites avec des moules et chanter en chœur des airs de brasserie, d'un Français avec son béret basque et sa baguette sous le bras, d'un Italien avec sa gondole et son gorgonzola. Ce serait assez gai, sans doute. ■

MUSIQUE INDIENNE

Du Musée Guimet au Théâtre de la Ville

La lente et difficile bataille du publi

Au début des années 20, l'écrivain René Daumal, féru d'ésotérisme et de culture orientale, s'agaçait de l'inculture du public français : la Comédie des Champs-Élysées et les salons Pleyel, lieux de musique classique, s'ouvraient à la musique savante indienne, après que le Musée Guimet eut joué les pionniers. Mais le succès restait confidentiel. Aujourd'hui, le Théâtre de la Ville fait salle comble. Et cela depuis ses premiers concerts indiens en 1973.



Inayat Khan et ses musiciens, vers 1910.

DEPUIS Anquetil-Duperon, qui en 1801 révéla en Occident la pensée des *Upanishad* (1), une grande tradition de recherches indianistes n'a cessé de s'affirmer en France. La première chaire de sanscrit fut créée à Paris en 1812, et la première Société asiatique y fut fondée en 1822. L'étude des textes sacrés, des philosophes et des langues connut un développement constant, mais sans que s'éveille un intérêt comparable pour les autres formes de culture. Les professeurs ne se souciant guère des artistes vivants, ceux-ci n'entrèrent en scène que beaucoup plus tard et souvent de manière hasardeuse. Les expositions universelles de 1889 et de 1900 avaient bien présenté quelques musiciens des cours princières indiennes, mais leurs concerts avaient été perçus comme des exhibitions exotiques, des curiosités sonores.

Un siècle aura été nécessaire pour que la musique indienne conquière à Paris et dans toute la France un public nombreux et averti. La chronique de cette « conquête » impose d'abord un lieu : le Musée Guimet. Fondé par un industriel lyonnais passionné d'Orient, il abritait des collections d'objets d'art et une bibliothèque, organisait des causeries, accueillait des spectacles de danse, de musique et de chant. C'est là que se donnent les premiers récitals, là que se regroupent les premiers amateurs, là que naissent les premières anecdotes. Ainsi Qutub Khan, de Calcutta, qui, ayant cassé son sarod, finit par improviser sur un banjo. Ainsi Inayat Khan, de la cour de Baroda, qui, après avoir accompagné Mata Hari, prononce en 1913, en présence d'Emile Guimet, une conférence sur la musique et le soufisme. Ce même Inayat Khan se produisant d'ailleurs également salle des Agriculteurs, galerie La Boétie et jusque sur la scène du Théâtre Sarah-Bernhardt, où, avec Lucien Guitry, il paraît en chanteur hindou (!) dans un conte arabe en trois actes de Knoblauch.

Au début des années 20, les frères Mahebood Khan et Musharaf Khan jouent de la vina et du sitar aux salons Pleyel et à la Comédie des Champs-Elysées. Lentement, rarement, les lieux réservés à la « grande musique » s'ouvrent à la musique indienne.

Mais, s'il faut en croire le féroce témoignage de René Daumal, les spectateurs voguent encore en pleine incompréhension : *« Je n'avais pourtant nulle envie d'écouter les bruits vocaux dont se soulageait le public français, oppressé de trop de beauté non reconnue, après ce premier gala de danses et de musiques hindoues, donné, mais comme on donne des confitures à des cochons, le 3 mars 1931, par Uday Shankar et Timir Baran Bhattâchârya. Je ne pus, cependant, me boucher les oreilles assez vite pour ne pas entendre ces quelques mots dont se chatouillait publiquement le gosier une grasse bourgeoise, arthritique, une fine lettrée, assurément : « La musique de ces gens-là, gazouillait la tête à gifles, c'est comme leur philosophie : toujours la même mesure ou la même proposition, pendant des heures ou pendant des siècles ; c'est tout de même bien monotone. » J'en conviens, Madame, c'est toujours le même but que poursuivent cette musique vivante et cette philosophie dans ce qu'elle a de vivant : vous ouvrir les yeux devant ce que vous êtes réellement ; vous n'y avez vu qu'un désert d'ennui ; à qui la faute ? »*

L'agacement de René Daumal devait être partagé quelques décennies encore par de rares « connaisseurs » perdus au milieu de mélomanes déboussolés. Une étape décisive allait être franchie au milieu du siècle grâce à Alain Daniélou. A l'aide d'un encombrant appareil nommé « Magnecorder », il avait entrepris d'enregistrer à Bénarès les meilleurs musiciens classiques, les chants védiques et les chants traditionnels populaires. C'est ainsi que parut, en disque, sous l'égide de l'UNESCO, qui venait d'être créée, la première *Anthologie de la musique classique de l'Inde*. Elle contenait, entre autres, un enregistrement d'un jeune inconnu : Ravi Shankar.

Le rôle d'Alain Daniélou (1907-1994) et de son assistant Jacques Cloarec ne sera jamais assez célébré : ils furent des « passeurs » exemplaires et assurèrent en bien des cas la sauvegarde, voire la renaissance, de musiques dédai-

Les fastes de la musique dienne

Suite de la page I.

Shri Jhyagaraja, Dikshitar, Shyama Sastrigal : à eux trois, ces compositeurs ont tissé, en un siècle et demi, la toile de fond de la musique de l'Inde du sud d'aujourd'hui. La musique carnatique est-elle figée dans le culte de la répétition comme on le dit ailleurs ? *« Pas plus que celle du nord. Mais le Nord est puissant, ils ont la richesse, le pouvoir économique*, explique Gopalakrishnan en extirpant son violon, de fabrication italienne, d'un placard où sont rangés des instruments (*« Mais pas de percussions, car les Brahmanes ne peuvent toucher le cuir »*), des collections de diplômes (de l'Académie des arts de Delhi, du gouvernement indien), preuves de la notoriété d'un musicien indien. *Ma fille, Srimathi M. Narmatha*, poursuit-il avec fierté, *est violoniste elle aussi, elle est docteur en musique »*. Femme, interprète, hors des carcans.

Secouer les habitudes en les respectant : U. Srinivas, un jeune homme, un *« wonder boy »*, brun, fluide, mâlin, né en 1969, en a fait le pari. Lui aussi a des diplômes. Chez lui, où il est recommandé d'aller aux heures fixées par les astres, il a rangé ses trophées, sous une vitrine, dans le salon, où trône un portrait du Santaracharya (*« Vous diriez le pape »*), de Kamputchiran, la ville des temples et des cotonades, veillard à la barbe fleurie, mort en janvier dernier, à la veille d'être centenaire. Des coupes en argent, des lalus encadrés, des photos : tout petit bonhomme en pantalon à pattes d'éléphant, flanqué d'une énorme mandoline ; adolescent noireau aux côtés d'un grand chanteur hindoustani, Bhimsen Joshi ; en 1983, invité au Festival de jazz de Berlin (il avait quatorze ans) ; en 1987, à Hyderabad (capitale de l'Adhra Pradesh), recevant de Mère Teresa le titre de Andhra Ratna Kalasarawathi, « joyau » de la musique ; l'an passé, en Angleterre avec le violoniste Nigel Kennedy, venu « faire un bœuf » avec lui chez Peter Gabriel, à Bath, aux studios Realword.



Cours de violon à l'école Kalakshetra de Madras.

Avant de jouer de la mandoline électrique, U. Srinivas fut clarinettiste. Il reçut pour assouvir une vocation musicale née dans les basques de son père, musicien dans un ensemble de musique légère, l'aide de prestigieux gourous. Ces derniers sentirent très vite l'urgence contenue dans le bouillonnement intérieur du gamin. Et le don. Un air de mandoline lui tombe un jour dans l'oreille. Il s'y accroche. C'est dur. *« Je n'avais aucun modèle. Personne à imiter. Pas de maître. De plus, en musique carnatique, on doit jouer comme l'eau : de manière fluide, universelle. Comment rendre les nuances avec un instrument à cinq cordes, où la tendance est d'égrenner les notes ? »*. Canard boiteux pour un temps, U. Srinivas rompt les réticences en respectant à la lettre le déroulement des râgas (*âlap*, l'introduction, *jor*, le développement instrumental, sans percussions, *jallah*, plus rapide, *gut*, le point culminant) et leurs cycles rythmiques (*tala*).

Srinivas n'aime pas le cinéma à l'eau de rose, où la musique est maltraitée. Turbulent et terre à terre, il leur préfère *« les films de kung-fu et de bagarre. Bruce Lee »*. D'ailleurs, *1942, a Love Story* ou *Take It*

bataill



du public

gnées. Alain Daniélou était conscient de cet effet boomerang qui veut qu'un artiste diffusé en Occident (fût-ce en des cercles étroits) se voie soudain reconnu chez lui. *« Le sigle de l'UNESCO,* écrivait-il, *qui n'a pas grande valeur en Occident, représente pour les musiciens des pays d'Asie et d'Afrique une sorte de consécration internationale. Subitement, les gouvernements qui les avaient ignorés commencent à s'occuper d'eux. »*

L'intérêt des Occidentaux, et plus particulièrement des Français, était désormais clairement éveillé. Les concerts du Musée Guimet se déroulaient devant une maigre assistance (une vingtaine d'initiés regroupés autour de Daniélou et de Mireille Helffer), mais la qualité des artistes était incontestable et même, avec le recul, inspirée : Ravi Shankar (1956), Vilayat Khan (1958), Ali Akhbar Khan (1959), puis, le clan des passionnés s'élargissant, Ram Narayan et les Dagar (1964), Bismillah Khan (1965).

Le groupe des habitués allait être submergé, au début des années 70, par l'arrivée de jeunes voyageurs qui, de retour à Paris, voulaient prolonger leur découverte de l'Inde. Dans la mouvance du phénomène hippie, ou par Beatles interposés, se développait le premier engouement public pour la musique indienne. La salle de Guimet faisait alors le plein.

D'autres lieux apparurent : le Théâtre de la Ville, avec une programmation impeccablement orientée par Christian Ledoux puis Soudabeh Kia, depuis la mémorable prestation d'Hariprasad Chaurasia, en 1973 ; et le Centre Mandapa, avec trente concerts « indiens » donnés chaque année depuis 1975. Aussi l'action continue de Françoise Gründ et Chérif Khaznadar à Rennes, Lille, Genève, avant qu'elle s'épanouisse dans le cadre de la Maison des cultures du monde. On leur doit principalement d'avoir étendu le champ de la musique indienne aux formes populaires en plus des formes classiques.

Evoquons vingt ans de souvenirs les plus forts : la révélation du chant quawal au Festival des arts traditionnels de Rennes, le sarangi étourdissant de Ram Narayan dans la salle des Rose-Croix, le sitar de Ravi Shankar une nuit de la Saint-Jean à la Sainte-Chapelle, la rudra vina de Zia Mohiuddin Dagar à l'UNESCO, le shenaï souverain de Bismillah Khan au Théâtre du Rond-Point, et le santour de Siv Kumar Sharma...

L'année de l'Inde en France (1985-1986) devait constituer le point d'orgue de cette formidable présence des musiciens indiens dans l'Hexagone : des 24 heures du raga à l'Odéon (avec l'apparition de Gopal Krishnan), aux multiples récitals du Festival d'Avignon, sans oublier les trois concerts du Pakistanais Nusrat Fateh Ali Khan, qui, transcendé par un fort contingent de Pakistanais venus de Londres, avait imposé une transe collective au cratère du Théâtre de la Ville.

Depuis, tous les grands chanteurs et virtuoses de l'Inde du Nord et du Sud se produisent régulièrement en France : Subramaniam (violon), Ramani (flûte), Imrat Khan (surbahar), Chaudhuri (sarod), Zakir Hussein (tablas), Bhimsen Joshi (chant kyal), Lakshmi Shankar (thumri), Girija Devi (chant de Bénarès)... Et le Festival d'Avignon 1995 prépare de nouvelles manifestations.

Insensiblement, l'ambiance des concerts a changé. René Daumal pourrait y assister dans la jubilation partagée. Sans atteindre encore au naturel paisible ou exalté des séances de la Music Academy de Madras, des Festivals de Poona ou de Delhi, les spectateurs français participent en toute connaissance de cause à ces rituels qui dispensent plus que de l'émotion, qui engagent le corps, le souffle, l'être tout entier et jusqu'à la perception harmonieuse d'un temps d'infinie mesure.

ANDRÉ VELTER

(1) Les *Upanishad* sont des textes sanscrits de forme souvent poétique, qui, avec les Veda, constituent le corpus philosophique et religieux le plus ancien de l'Inde (entre 700 et 300 av. J.-C.) et sont à l'origine de la pensée hindoue. Les chants védiques font, entre autres, référence aux *Upanishad*.

musiq



indienne

nivas : il n'y entend rien. Né dans l'Etat de l'Andhra-Pradesh, il ne parle pas le tamoul. U. Srinivas se contente de croire aux étoiles en général, et à la sienne en particulier. Installé lui aussi à deux pas d'un temple réputé – celui de Vadapalani, dédié à Muruga le chef des armées célestes, et planté dans un quartier composite de l'immense ville – il taira sa caste. Il n'est pas brahmane, à l'instar de bien d'autres musiciens de renom, parfois, au nord, de confession musulmane, bien que chantant les louanges de Shiva (Parveen Sultana, Amjad Ali Khan, etc.).

« Je ne suis jamais en dehors de la tradition », explique Srinivas, en montrant comment il a modifié la forme de sa mandoline : incurvée sur le fond, pour tenir sur les genoux, dotée de cordes doubles. Electrifiée, bien sûr. Srivinas est un joueur de poker, il joue en courant, glisse, se rattrape, mène à la baguette le petit instrument débarqué dans la musique savante indienne comme une petite bombe. Comme peut-être le violon il y a un siècle et demi ou le sarangui au temps des Moghols. Les vieux ont fait la tête au début ? Ils adulent le petit jeune homme aujourd'hui, sang neuf d'une tradition qui n'entend pas s'éteindre devant les assauts du cinéma *massala*.

On vient d'ailleurs à Madras de très loin, car la ville possède un trésor : la Kalakshetra, l'académie de danse et de musique. Chaque matin, sous un immense banian, un figuier d'Inde, à l'heure douce du réveil, les cent-cinquante élèves (dont plusieurs étrangers) de ce lieu rêvé qui jouxte le parc de la Société de Théosophie, se réunissent sous l'œil d'une dame sévère en sari violet, et de Shankarmennon, 80 ans, le directeur de l'établissement fondé en 1936 par une danseuse, Lukmini Devi Arundale. Cet ensemble de bungalows entourés de nature est dispersé autour d'un théâtre de bois, rond, à l'acoustique parfaite, où les concerts se donnent aux heures imposées par les ragas du matin ou du soir. Dans les loges, que l'on dirait sorties des années 50, de jeunes apprenties danseuses de Bhârata-Natyam visionnent la vidéo de leurs ultimes répétitions. Des violonistes en herbe, des chanteurs, des amoureux de la *vina*, protégés de tout préjugé de caste, subissent le dur enseignement des maîtres. C'est une école, les élèves en sortent le soir, ils ne vivent plus avec leur gourou, comme il était d'usage. La crise du logement, la dureté économique et la vie moderne ont raccourci le temps. Devant la statue de Lukmini Devi Arundale, dans un bassin pacifique, il y a des lotus immobiles. Sur la pierre des temples, Shiva danse.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Théâtre de la Ville : Gopal Krishnan (vichitra-vina), le 26 novembre à 17 heures. U. Srinivas (mandoline, Inde du sud), le 10 décembre à 17 heures et le 11 décembre à 10 heures (ragas du matin). L. Subramaniam (violon, Inde du sud), les 17 et 18 décembre à 17 heures. Ashwini Bhide (chant khyal), pour la première fois en France, le 23 janvier 1995 à 20 h 30. M. S. Gopalakrishnan (violon, Inde du Sud), le 30 janvier à 20 h 30. Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet. Tél. : 42-74-22-77.

★ Au Centre Mandapa : Deepak Chaudhury (sitar), Shankar Chaudury (tabla), les 6 et 7 décembre à 20 h 30. 6, rue Wurtz. Tél. : 45-89-99-00.

★ En Inde, le Festival de danse et de musique de Madras, un des plus importants du sous-continent (trois semaines de musique en continu en dix lieux différents) s'ouvrira le 15 décembre et se terminera le 15 janvier.

Du Rajasthan à Aubervilliers

Sur la route tsigane

Aux côtés de la musique classique, d'autres styles se sont développés en Inde. Chants mystiques des Bauls et des Qawwals musulmans, traditions populaires et régionales. Bartabas a choisi d'aller au Rajasthan pour bâtir le nouveau spectacle de Zingaro.

ILS sont venus de Jaïpur, de Bikaner et du désert du Thar. Nombreux, posés pour quelques jours dans la splendeur d'un jardin de Jodhpur. Ils ont des turbans couleur de ciel embrasé et des tenues amples et blanches. Musiciens, nomades. Réunis à l'invitation des frères Kothari, musicologues importants du continent indien, ils vont jouer pendant une nuit, face à Bartabas, venu, lui, d'Aubervilliers pour les auditionner. Nous sommes en janvier 1994. Six mois plus tard et six mille kilomètres plus loin, à Avignon, une *Chimère* enflamme le festival. Elle unit les hommes et les chevaux dans le rêve d'une Inde imaginaire. Dix musiciens merveilleux les accompagnent. Ils viennent de la nuit de Jodhpur.

Quand Bartabas est allé en Inde, il avait déjà en tête sa *Chimère*. Le chef des Zingaro invente ses spectacles à partir de récits, de gravures, de musiques. Il connaissait celle du Rajasthan. Elle s'inscrit sur la route qu'il suit depuis dix ans : celle de la connexion tsigane (zingaro, en espagnol). Après avoir traversé l'Europe centrale et tangué sur les rivages méditerranéens, il était tout naturel qu'il abordât un jour la terre des origines : l'Inde, d'où partit, il y a mille an, la première vague des roms. Les Manganiyars et les Langas, qui sont cet hiver installés dans les roulottes du fort d'Aubervilliers, appartiennent à ces familles nomades, ininterrompues depuis des siècles.

Pour Alain Weber, spécialiste des musiques tsiganes, qui les a fait venir pour *Latcho Drom*, le film de Tony Gatlis, les Manganiyars et les Langas *« étaient à l'origine des poètes, des sortes de griots. Ils servaient leurs seigneurs, des rajputs ou des brahmanes, pour qui ils composaient des louanges et des prières »*. Selon la légende, si leur maître, à qui ils devaient leur survie, ne les soignait pas assez, ils déposaient devant sa maison, un jour leur turban, le lendemain leur instrument, et, le troisième jour, ils se tranchaient la tête. La malédiction s'abattait alors sur la famille du maître.

Ce temps est loin. Aujourd'hui, les Manganiyars et les Langas sont des musiciens professionnels, qui parcourent le Rajasthan, jouant pour célébrer un mariage ou obtenir du ciel de bonnes récoltes. Ce sont des « hors-caste », qui ont du mal à subsister. Ils jouent pour tous les maîtres qui les demandent, quelle que soit leur religion. Eux-mêmes sont musulmans, mais leur islam emprunte à l'hindouisme. Ils ont gardé leurs traditions, leurs chevaux et leurs chameaux du désert du Thar, et leurs instruments ancestraux : *kamancha* (vielle avec des cordes en crin de cheval), *kartal* (sortes de castagnettes), *morcha* (guimbarde), *saltara* (flûte), *dholak* (tambour). C'est cela qui a séduit Bartabas. « *Avec eux,* dit-il, *on touche à l'origine de ce qui fait le rythme des musiques tsiganes : la présence des animaux – le pas du cheval ou de chameau –, et celle de la nature – le bruit du vent ou de l'orage.* »

Inscrite dans la tradition indo-européenne, épique et populaire, leur musique agrandit la piste de Zingaro jusqu'aux dimensions du désert, couleur ocre. Elle emprunte à la douceur d'une source, à la joie qui accompagne le galop, au camp dans la nuit. « *Elle respire l'émotion* », dit Bartabas, ému.

BRIGITTE SALINO

★ Album : « Musicians and Poets of Rajathan ». 1 CD Long Distance 662296. Distribué par FNAC Music.

★ Spectacle : Chimère, par les Zingaro. Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès. Aubervilliers, 93. Métro : Fort-d'Aubervilliers. A 20 h 30 sauf lundi et jeudi, dimanche à 17 h 30. 120 F et 210 F.



CARLOS MUNOZ-YAGUE

Les Manganiyars et les Langas du désert du Thar.

L'obsession de Gopal Krishan

PANDIT Gopal Krishan habite un quartier populaire de New-Delhi. Ce musicien hindoustani (de l'Inde du Nord), élève de Ravi Shankar, intégra, en 1949, avec son maître, le grand orchestre de musique indienne voulu par Nehru. Shankar partit pour les Etats-Unis, Gopal Krishan, alors attaché à Dordashan, la Radio-télévision indienne, forma son propre orchestre, constitué de quarante musiciens jouant tous les instruments : la famille des cordes (sitar au long manche ; sarod, cousin lointain de la vièle afghane ; tempura, qui donne le ton dans les concerts) ; la famille des archets (sarangi, violon...) ; celle des cordes frappées (santur) ; les instruments à vent (flûte, shenaï ou hautbois) ; percussions (tablas, pakhâvaj)...

Auparavant, Gopal Krishan avait combattu pour l'indépendance de l'Inde. Il avait été emprisonné, et dans sa cellule, il s'ennuyait. Il apprit donc l'iktara, un drôle d'instrument à une corde. Un ancêtre. Puis Gopal Krishan fixa ses obsessions sur l'un des instruments les plus énigmatiques de la tradition classique : la vichitra-vina, avatar sophistiqué de la vina, une cithare sur bâton, apparue au IIe siècle avant J.-C.

« Vous pouvez apprivoiser un lion, pas une vina. Et pourtant Gopal Krishan, avec son imagination musicale si raffinée, parvient à un contrôle absolu de l'instrument », écrit un critique du quotidien *Times of India*. Un bon mètre de long, la vichitra-vina est constituée d'une longue table en bois de rose, soutenue par deux grandes calebasses polies et inscrustées d'ivoire. Neuf cordes principales en haut, treize cordes vibrant par sympathie à l'étage du dessous. A chaque extrémité, une sculpture. A gauche un cygne, à droite un paon, symboles de l'éducation et de Sarasvati, déesse des arts, fille de Brahma souvent représentée une vina à la main. La vichitra-vina se joue en pinçant les cordes avec la main droite, tandis que la gauche promène dessus un gros œuf de verre de façon à faire varier la hauteur des sons. Cette technique de jeu donne à l'instrument des sonorités de guitare hawaïenne... *« C'est ainsi que l'on peut capturer le sens profond des ragas »*, dit le serein Gopal Krishan.

Au 10e siècle, on créa six râgas principaux (mâles), modes mélodiques et émotionnels, adaptés aux saisons, aux heures du jour et de la nuit, aux sentiments et aux archétypes : la joie, la vitalité, la fortune, la sérénité... Puissants râgas : *bhairava*, celui du matin, qui émane du souffle de Shiva, le créateur ; *shri*, le brillant, le beau ; *malkoons*, le profond, chanté après minuit ; ou encore *dipaka*, la lumière, l'union et l'amour, si dangereux qu'il a été pratiquement écarté du répertoire. *« Les derniers à l'avoir joué ont été saisis par une terrible sensation de brûlure »*, affirme Gopal Krishan. Suit la cohorte des déclinaisons exponentielles : six sous-râgas, les *râganis* (femelles), et leurs six fils, les *putra*. Au total, deux cent seize râgas dérivés. *« Leur nombre s'accroît avec la population mondiale »*, plaisante le musicien.

V. Mo.

Discographie

INDE DU NORD

***Instrumental* : Pandit Ravi Shankar** (sitar), *Raga Puriya-Khalyan, Purvi-Kalyan, Dhun*. 1 CD Ocora C 558 674. Distribué par Harmonia Mundi. **Imrat Khan** (sitar, surbahàr), avec Shafaatullah Khan (tabla). 2 CD Nimbus NI 5153 et 5195. Distribué par WMD. **Shivkumar Sharma** (santur), avec Zakir Hussain (tabla), *raga Madhuvanti, raga Mistra Tilang*. 1 CD Nimbus NI 5110, distribué par WMD. **Hariprasad Chaurasia** (flûte), avec Zakir Hussain (tablas). *Ragas du Nord et du Sud*. 1 CD Adès 109 612, collection Alain Zepfel. Distribué par Musidisc. **Hariprasad Chaurasia** (flûte), avec Sabir Khan (tabla), *Raga Ahir Bhairav*. 1 CD Nimbus NI 5111. Distribué par WMD. **Ram Narayan** (sarangi), avec Suresh Talwalkar (tabla). *Raga Lalit*. 1 CD Nimbus NI 5183. Distribué par WMD. **Ustad Bismillah Khan** (shenaï). 1 CD Espérance ESPCD 439. Distribué par Sonodisc. **Amjad Ali Khan** (sarod), *Inde du Nord* avec Shafat Ahmed Khan (tabla). 1 CD Ocora C 560 011. Distribué par Harmonia Mundi. **Gopal Krishan** (vichitria-vina) *l'Art de la vichitra-vina*. 1 CD Ocora C56004849. Distribué par Harmonia Mundi.

***Chant* : Sulochana Brahaspati,** *Raga Bilaskhani Todi, Raga Mishra Bhairavi*. 1 CD Nimbus Record N 5 305 distribué par WMD. **Kishori Amonkar,** *Basant Bahar*. 1 CD Music Today CD A 9 1021. Distribué par Grem. **Girija Devi,** *Songs from Varanasi*. 1 CD Nimbus Records NI 5 315 distribué par WMD.

INDE DU SUD

Anthologie de la musique classique d'Inde du Sud, sous la direction de L. Subrâmaniam (violon). 1 coffret de 4 CD Ocora 59 001-004. Distribué par Harmonia Mundi. **U. Srivinas** (mandoline). *Rama Sreerama*, 1 CD Realworld CDRW 39. Distribue par Virgin. **Maharajapuram Santhanam** (chant), *Musique carnatique*. 1 CD Ethnic B 6746. Distribué par Auvidis.

BEFORE THE RAIN

de Milcho Manchevski

BEFORE the Rain, *ça veut dire « avant la pluie », et ce n'était* pas bien difficile à traduire. La « pluie » en question menace effectivement de s'abattre sur le splendide paysage de lande macédonienne où se déroule l'essentiel du film, et où se déroule cet affrontement entre communautés orthodoxe et *musulmane. Mais la pluie vaut surtout comme métaphore d'un* possible déluge de feu et de haine, de catastrophe prochaine résultant des conflits ethniques dans la région. La principale qualité de *Before the Rain*, première réalisation portant bannière de Skopje, est de laisser percevoir l'inquiétude qui étreint *son jeune réalisateur face à une telle perspective, sa fureur* devant le gâchis humain déjà advenu.

Au service de cet élan, Manchevski a conçu un habile dispositif de narration qui, en racontant successivement deux histoires dont on comprendra qu'elles sont en fait simultanées, inscrit *son récit à la fois dans l'histoire longue et dans l'actualité.* La réalisation ne va pourtant pas sans faiblesse, du schématisme psychologique de la séquence située à Londres au penchant prononcé pour la « belle image » touristique, dans les deux volets macédoniens qui ouvrent et ferment le film. Il a fallu *l'absence d'un grand film incontestable au Festival de Venise* pour que *Before the Rain* reçoive le Lion d'or – ex aequo avec le taïwanais *Vive l'amour !* Pourtant, au détour d'une scène « en suspens » entre deux moines paraissant appartenir à un autre âge, puis grâce à la forte présence de l'acteur Rade Serbedzija, *le film gagne parfois cette profondeur et cette vibration qui,* trop souvent, lui font défaut. Surtout, l'irruption récurrente des armes à feu, brandies par une bande d'excités ou par un tout petit enfant, griffe le récit trop sage de cette terreur dont le film se veut la prémonition angoissée. – **J.-M. F.**

BLOWN AWAY

de Stephen Hopkins

LE titre annonce la couleur : les explosions sont la seule raison d'être du film. Parce qu'il faut bien meubler autour, on ajoute un soupçon de Boston, un trait d'Irlande, un relent de trahison, une pointe de vengeance, un zeste de terrorisme, un *parfum de remords. On fait de Jeff Bridges un expert en explo*sifs poursuivi par un Tommy Lee Jones extrémiste irlandais *« trop dingue même pour l'IRA »*. Le premier a jadis dénoncé le second pour l'empêcher de faire sauter une place du marché en plein midi. Il faut bien un bon motif à la délation, puisqu'il *s'agit de Jeff Bridges, de surcroît affecté de cauchemars en* noir et blanc (voilà qui est original). Le vrai cauchemar est le traitement que subissent les acteurs – Bridges, Jones, Suzy Amis, Forest Whitaker (pauvre ex-« Bird » de Clint Eastwood) – à qui on demande d'être ce qu'ils ont été cent fois, ou de faire *ce qu'ils effectueraient dans leur sommeil le plus profond* (Bridges est sincère, Jones est cynique, etc.). – **H. B.**

CORRINA, CORRINA

de Jessie Nelson

INSPIRÉ par un épisode autobiographique de la scénariste-productrice-réalisatrice, *Corrina, Corrina* quête sans *complexe l'adhésion émue de son public : en racontant com*ment, au début des années 60, toute communication est rompue entre un auteur-compositeur de jingle (Ray Liotta), récemment veuf, et sa fille de sept ans, qui n'a pas ouvert la bouche depuis la mort de sa mère. Blessure, douleur, tendresse *enfouie. Voici Whoopi Goldberg venue faire le ménage,* et nous dénouer tout ça. Elle est domestique, certes, mais elle a étudié la musicologie (elle connaît même Satie), elle aussi a connu un drame intime (mais elle s'en est remise). En moins de deux, la voilà qui aide Ray Liotta à terminer le jingle sur lequel *il coinçait, et la gamine nous lance des sourires Cinémascope.* C'est bientôt l'amour, et presque une famille – à cela près qu'elle est noire, il est blanc (et juif), et nous sommes dans les années 60. Manipulateur sans retenue mais avec une désarmante franchise, *Corrina, Corrina* repose sur le charme de ses *acteurs. Délaissant les voyous et les violents qui* ont fait sa réputation, Ray Liotta opte pour le mâle à la sensibilité blessée. Whoopi Goldberg arrive à donner corps à un personnage présenté d'entrée comme une sainte. Allant presque contre leur nature, Liotta et Goldberg gomment tout érotisme de leur rap*port, en contradiction avec le scénario. Un des dangers des* films qui se veulent pour tout public. – **H. B.**

L'ANGE NOIR

Et tu porteras ton deuil

Composant autour de Sylvie Vartan l'opéra glacial des passions, le réalisateur de « Noce blanche » et de « Céline » poursuit en cinéaste sa réflexion sur l'imaginaire et le réel.



ETIENNE GEORGE/SYGMA

Sylvie Vartan et Tcheky Karyo.

JEAN-CLAUDE BRISSEAU appartient à la catégorie des cinéastes qui cherchent. Son terrain de chasse *s'étend du cinéma d'hier*, hollywoodien notamment, dont il est un amateur éclairé, à la société française d'aujourd'hui, dont il détaille les travers et les aberrations pour poursuivre une réflexion de type métaphysique. De ses dernières battues, il a rapporté un film dont la noirceur et l'audace tranchent sur la frilosité ambiante.

Frileux, *l'Ange noir* ne l'est à aucun moment. Mais glacial, oui. Dès la première scène, où une femme tire sans un mot sur l'homme qui s'éloigne d'elle, puis l'achève de trois balles. Une autre femme jette la première sur un lit et déchire ses vêtements. D'emblée, il n'est question que de *mises en scène. Celle à laquelle se* livrent Stéphane Feuvrier (Sylvie Vartan) et sa domestique (Lisa Heredia), machination pour maquiller l'assassinat en meurtre commis en état de légitime défense. A cet instant, le specta*teur sait déjà ce que les autres per*sonnages mettront longtemps à découvrir.

La deuxième mise en scène est celle d'un cinéaste qui connaît ses classiques, joue sur le contraste des éclairages, noie le film de musique – elle se fait peu à peu plus rare, disparaît bientôt pour revenir enfin – et habille l'ange noir de blanc. Au cœur du dispositif mis en place par Brisseau, il fal*lait une figure mythique, femme ou* démon, coupable et victime, mais traitée toujours comme une star. Dans le cinéma d'hier, il eût été facile de la trouver. Pas dans celui d'aujourd'hui. Parce que le cinéma a changé, parce que la distance *entre l'actrice et le spectateur n'est* plus la même.

Brisseau est donc allé la chercher « ailleurs » et elle est irréprochable. Même si on ne partage pas forcément, *a priori*, la fascination du cinéaste pour la personnalité de Sylvie Vartan. Si les premières scènes de *l'Ange noir* épousent celles de *la Lettre*, de William Wyler, avec Bette Davis (1940, d'après une nouvelle de Somerset *Maugham), le film s'éloigne bien*tôt de son modèle, à mesure que se mettent en place les signes qui éclairent le passé et les motivations de Stéphane. Brisseau accentue le caractère mécanique de ce jeu de pistes, comme pour sou*ligner que la vérité est ailleurs que* dans les faits tels que la représentation « objective » les traduit. Ailleurs : dans ce que les personnages taisent, dans leurs mensonges, dans leurs tentatives de dissimulation. Dans leurs regards, également, que la caméra traque sans relâche, au-delà des mots et des attitudes.

Exercice infiniment périlleux, auquel il arrive que le film se brûle, notamment dans la dernière scène qui met la machinerie du mélodrame flamboyant (ample mouvement de grue sur escalier monumental) au service d'une provocation manquant d'éclat et de profondeur, traduisant moins la révolte absurde du personnage que son désarroi de *femme trahie*.

Le révélateur de cette trahison est, significativement, une cassette-vidéo : ces images sanctionnent l'irruption de la réalité dans le processus fantasmatique qui a décidé de la vie cachée de *Stéphane Feuvrier*, ancienne prostituée devenue une grande bourgeoise, toujours maîtresse d'un gangster pasant pour un « Robin des Bois » moderne. Epreuve de réalité, le cinéma est aussi bien, pour Brisseau, ce qui « rend tout *possible » en donnant* corps aux fantasmes de l'avocat (Tcheky Karyo), grâce à des plans oniriques intégrés à une scène réaliste, sans heurt ni manipulation de montage.

Mais la réalité finit par rattraper les personnages : l'avocat comprendra qu'il a été manipulé et Stéphane qu'elle a perdu. L'un, par désir narcissique, et l'autre, par sa probable frigidité, ont été absorbés par la sexualité, cette « zone d'ombre » chère à Brisseau, qu'il continue d'explorer d'un film à l'autre, porté par sa fascination pour le cinéma et son attirance pour les masques et les silences. Cette zone d'ombre dont son ange noir porte le deuil.

P. M.

BAB-EL-OUED CITY *de Merzak Allouache*

Etat d'urgence

Tourné « à la volée » dans les rues d'Alger, le cinquième long-métrage du réalisateur d'« Omar Gatlato » invente à fleur de violence et de connivence les moyens d'un portrait au présent de son pays.



D.R.

Mohamed Ourdache dans « Bab-El-Oued City ».

AGACÉ par le bruit qui dérange un repos bien gagné (il travaille de nuit dans une boulangerie), un jeune homme démolit le haut-parleur importun. Que ce haut-parleur soit celui d'une mosquée de Bab-El-Oued où réside ce soupe au lait de Boualem ne fournit pas seulement un sens métaphorique au prologue, son geste fonctionne comme le détonateur d'un film en éclats.

Un film lancé dans une vitale course de vitesse, où la mise en scène est à la fois chasse et fuite. Chasse à bride abattue de la réalité mouvante, conflictuelle, où les mots et les murs, les gestes et les idées disent et cachent en *même temps, où tout système* d'explication serait mensonge, de ces mensonges qui ont mené l'Algérie au bain de sang. Et fuite devant les dangers qui menacent un tournage dans les rues de la ville, aujourd'hui : les islamistes, les flics, les réactions de haine ou de peur. Fuite, aussi, devant les clichés.

Merzak Allouache a inventé la *source de son récit : « le coup du* haut-parleur ». De cette source sort un courant furieux qui se répand dans les rues du quartier, le film en suit les multiples ruisseaux, rebondissant sur les écueils de la fiction, épousant les *virages idéologiques*, miroitant d'aperçus documentaires. Un groupe de jeunes traque l'*auteur* du geste sacrilège qui a fait taire un instant la voix de l'imam sur le quartier, des femmes, recluses mais rebelles, disent leur refus et leur angoisse de la loi qui s'impose à elles, des intellectuels expriment la faillite d'un état d'esprit qui n'a pas vu arriver la catastrophe. *Le torrent du film* avance toujours, il charrie les adolescents désœuvrés, les « hittistes », leurs rêves d'émigrer et leur conscience de la défaite que cela suppose.

On retrouve cete finesse attentive et gouailleuse qui avait fait remarquer le réalisateur algérien *dès son* premier film, *Omar Gatlato*, en 1976. Elle lui permet de dire du même élan les conflits et les complicités entre « houmistes » – ceux du même quartier –, les mots de passe comme les *mots de guerre*. L'approche d'Allouache est cette fois portée à incandescence par *le choc* entre l'urgence mortelle de la situation et le danger de ses propres conditions de tournage (*le Monde* du 12 mai). Ces conditions ne tra*duisent* pas seulement un véritable courage, courage physique et courage *politique*, mais un choix de mise en scène, quand la mobilité de la réalisation et la multiplicité des points de vue font exploser les carcans du film à thèse ou du reportage-bonne conscience.

JEAN-MICHEL FRODON

de Jean-Claude Brisseau

Au cœur des zones d'ombre

De ses débuts de cinéaste amateur, il a conservé l'habitude de faire seul le plus de choses possible. Il continue de voir trois ou quatre films par nuit, par pur plaisir et pour approfondir sa connaissance du cinéma. Pour ces raisons aussi, Jean-Claude Brisseau n'est pas un cinéaste comme les autres.

« Quel a été le point de départ de l'Ange noir ?

– En premier lieu, il y avait le désir de faire un film avec Sylvie Vartan. J'ai toujours regretté que Sylvie n'ait pas tourné *Pierrot le fou*, comme Godard le lui avait proposé (de même que Jacques Demy la voulait pour *les Parapluies de Cherbourg* et Jean-Paul Rappeneau pour *la Vie de château*). J'avais envie d'utiliser sa présence à l'écran. La présence est quelque chose qui ne s'explique pas et qui n'a pas forcément à voir avec le talent de comédien. C'est ce que disait Orson Welles lorsqu'il parlait de Gary Cooper et de Laurence Olivier : tous deux sont de grands acteurs, mais l'écran diminue Laurence Olivier, alors qu'il élève Gary Cooper.

» Ensuite, j'ai éprouvé le désir de réaliser un film à deux niveaux de lisibilité : essayer de donner satisfaction au public le plus large et intéresser un public qui cherche un peu autre chose. J'avais envie de me situer ainsi dans la perspective de John Ford, Jean Renoir ou Hitchcock, cinéastes auxquels je ne me compare pas, mais que j'admire.

– Comment décririez-vous le milieu de la haute bourgeoisie de province dans lequel se déroule le film ?

– C'est l'univers froid des rapports d'intérêts, le monde sans la grâce, sans la croyance en l'existence d'un Dieu ni l'espérance en une société meilleure. Le monde n'est pas partagé en justes et en injustes, mais en maîtres et en esclaves. C'est quasiment un truisme. Les grands idéaux sont en train de disparaître, donc le refus de voir la réalité sociale va s'accentuer, et donc le refus de la lucidité sur soi-même. D'où l'accroissement du désir d'aveuglement, que traduit notamment la toxicomanie. Le cinéma sert de plus en plus exclusivement à procurer un plaisir narcissique au plus grand nombre, il répond à la satisfaction directe du désir de chacun : comme le public est pour l'essentiel composé d'adolescents, on fait des films pour eux, sur des structures qui correspondent à un âge mental de six ans.

» Pour le public « cultivé », qui est un public bourgeois, on supprime tous les éléments qui peuvent déranger la bourgeoisie. C'est ce que font consciemment les réalisateurs, dont certains que j'estime beaucoup, et cela entre dans cette perspective d'aveuglement. J'aimerais que le personnage du bandit soit l'expression d'une révolte, une révolte absurde, qui n'est pas la mienne, encore que je puisse très bien m'identifier à lui, comme d'ailleurs à tous les personnages. Il agit essentiellement dans le but d'emmerder la bourgeoisie, de troubler l'ordre social. J'ai demandé à Claude Faraldo, qui interprète le rôle, d'éviter tout manichéisme. Quant aux autres personnages, ils sont obligés de se taire, de mentir, de ne jamais dire ce qu'ils pensent vraiment : il existe une telle contradiction entre les idéaux affichés de la société et la réalité brutale qu'il leur faut à tout prix dissimuler.

– Le film s'inscrit également dans une tradition cinématographique, celle du film noir et du mélodrame hollywoodiens. Cette volonté esthétique ne menaçait-elle pas la lucidité du regard porté sur la société ?

– Il y a d'abord un problème de construction dramatique. Le côté « jeu de piste » m'intéressait assez peu, mais il fallait bien que l'on découvre progressivement les personnages. J'ai volontairement laissé quelques invraisemblances dans cette mécanique du récit, car ce n'est pas ce qui importe vraiment. *L'Ange noir* est un film sur la fascination, la psychologie, la sexualité, l'érotisme... Le problème consistait à articuler la psychologie des personnages et le caractère social.

» Les spectateurs qui ne voient pas que le film est une interrogation philosophique sur le sens de la vie doivent pouvoir s'intéresser malgré tout à l'histoire et aux personnages. Ceux-ci puisent leurs motivations dans les zones d'ombre, dans les vides qu'ils ont en eux. Au-delà de sa psychologie, le personnage de Stéphane a été conçu comme une sorte de Médée, le film suit un modèle de tragédie grecque, avec le chœur de la société qui, tôt ou tard, va demander des comptes. La révolte de Stéphane, qui est aussi une révolte sociale, la dépasse et devient une révolte métaphysique, née du sentiment d'injustice que lui inspire le monde dans lequel elle vit. Dans tous mes films, on trouve cette interrogation sur l'attitude à adopter devant ce vide.

– Comment les exigences de la fabrication du film interfèrent-elles avec le projet tel que vous l'avez conçu à l'origine ?

– Le fait que j'aie commencé comme cinéaste amateur, en faisant tout moi-même, que j'écrive seul, que je fasse toute la préparation seul, implique que le film naisse de décisions que je suis seul à prendre. Si je faisais appel à un assistant, il rechercherait obligatoirement des éléments qui iraient dans le sens du scénario, alors que je tiens à transformer le projet en fonction des gens que je rencontre, notamment les interprètes. Il existe deux grandes catégories de cinéastes : ceux qui sont décidés à attendre le temps qu'il faudra, sans se soucier des dépassements, pour que le film soit identique à celui qu'ils ont en tête, et ceux qui se servent de la réalité du tournage. Pour ma part, je prévois le plus d'éléments possible, mais je sais très bien que la réalité ne va pas apparaître à l'écran telle que je l'avais dessinée.

» La difficulté consiste à s'accommoder du réel sans perdre le sens du film. C'est pourquoi je tiens à passer le plus de temps possible avec les comédiens, pour m'en imbiber, comme disait Simenon, pour voir comment ils vont être, pour que le film s'accommode à eux. C'est dans cette phase-là, qui est aussi celle que je préfère, que je décide vraiment du film que je vais faire. Le projet et la réalité doivent aller au-devant l'un de l'autre. Ensuite, la mise en scène est l'expression cohérente de la vision du film.

– Quel est le sentiment qui domine lorsque vous comparez le film terminé à l'idée que vous en aviez au départ ?

– Je refuse de regarder le film avant quatre ou cinq ans. »

Propos recueillis par
PASCAL MÉRIGEAU


SYGMA
Sylvie Vartan.

I LIKE IT LIKE THAT *de Darnell Martin*

Un appétit d'ogre

Les tribulations frénétiques d'une Afro-Portoricaine dans le barrio latino du Bronx vues par une jeune réalisatrice, Darnell Martin, qui pratique une espèce de burlesque social, légèrement teinté d'agit-prop.

DANS le creuset américain où plus rien ne se fond, il existe une communauté multiraciale, multiculturelle. C'est un morceau de la vie dans le barrio latino du Bronx, que la jeune réalisatrice Darnell Martin saisit en quatre-vingt-dix minutes de cris, de rires, de musique et de *salsa picante*. Le film suit les tribulations de Lisette, Afro-Portoricaine, mariée avec Chino, vrai Castillan, macho superbe, généreux, pas *très futé* ni très fidèle. Ils ont trois enfants.

D'abord, Chino est emprisonné pour avoir pillé sans discrétion un magasin lors d'un black-out. Ensuite, la traînée du quartier réussit à lui faire endosser la paternité de l'enfant qu'elle porte. Lisette ne s'en sort plus. Plutôt que de dépendre des tickets de nourriture, elle se décide à travailler. Avec l'aide de son frère, un travesti au goût très sûr qui lui prête ses faux seins, elle tente de devenir top model et, par accident, devient une conceptrice d'avant-garde pour un label discographique spécialisé dans la soupe latino aujourd'hui en vogue dans les barrios.

On l'aura compris à l'énoncé d'une partie du scénario, Darnell Martin ne fait pas dans le néo-réalisme, ni dans les demi-teintes. Elle pratique une espèce de burlesque social, légèrement teinté d'agit-prop, en cherchant à faire avancer son film aussi vite que possible. Lisette court après l'argent comme les Keyston Cops couraient après Mack Sennett, sans autre rationalité que le mouvement. Cette agitation se voit dans la mise en scène haletante, elle se perçoit dans une bande sonore pleine de dialogues braillés pour couvrir le boucan environnant. Cette frénésie permet aussi d'accumuler les situations, de glisser quelques esquisses de réflexion : le sort fait aux homosexuels par la culture latino, le fossé qui sépare Castillans et Africains au sein des communautés antillaises de langue espagnole, l'emprise de la drogue sur les jeunes, voire les très jeunes...

Mais le film de Darnell Martin n'a rien d'un lamento. On le sent né d'abord d'un désir de faire du cinéma, un cinéma qui bouge, qui emplit les yeux et les oreilles d'images qu'on ne voit pas d'habitude de cette façon. Cet appétit, cette volonté de tout mettre dans le champ et dans le scénario est parfois épuisant, maladroit même. Il faut pourtant le prendre ou le laisser : car il est la raison d'être d'*I Like It Like That*.

THOMAS SOTINEL

Bibliographie

« Vertigo » nº 11/12 : « La disparition »

La revue « Vertigo » consacre son nouveau numéro au thème de la disparition, et aux multiples illustrations qu'en donnent – pas toujours volontairement – les films.

AVOIR consacré la livraison qui marque sa reparution au thème de la disparition est bien dans la manière d'une revue *« d'esthétique et d'histoire du cinéma »*, qui a toujours prospéré sur la limite qui réunit – et non pas sépare – promenade ludique et réflexion théorique. *Vertigo* est désormais doté d'un éditeur qui devrait lui permettre une périodicité moins fantaisiste, mais toujours servi par une présentation et une iconographie de grande qualité.

Ce numéro double, coordonné par Caroline Benjo et Jean Breschand, zigzague donc avec entrain entre les mille manières dont se joue l'évasion de l'image ou de la bande son, du récit ou du sens. Flou, évanouissement, fantômes et succubes, brouillards et nuits, décadrages et ellipses sont autant de figures dont le cinéma use et abuse parfois, pour faire rire, pour faire peur, pour faire penser. Pour faire percevoir, surtout qu'en montrant il ne montre jamais tout, que sa véritable richesse est dans le dialogue – lorsqu'il s'instaure – entre ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.

Au sein de la jungle sciemment disposée des textes et des photos se cache un trésor, un texte inédit de Georges Perec, scénario pour un film jamais tourné, qui se voulait non pas l'adaptation de sa *Disparition*, mais *« l'équivalent cinématographique »*, comme il l'explique lui-même en ouverture de ce *Signe particulier : NÉANT*. L'absent n'aurait pas été ici la voyelle « e », mais le visage.

Perec s'explique sur la démarche commune qui a présidé au livre et qui inspirait le projet de film : *« Ce n'est pas seulement par goût pour « l'exploit monstrueux », que cette contrainte, qui se nomme lipogramme et qui constitue, selon Ernst Robert Curtius, le plus ancien artifice rhétorique connu, a été choisi.* (...) *La contrainte fonctionne comme principe générateur de texte.* (...) *La conception de* Signe particulier : NÉANT *repose sur une démarche similaire : quelle histoire pourra-t-on raconter en prenant comme unique point de départ le fait que les spectateurs ne verront à aucun moment distinctement le visage des personnages ? Je précise tout de suite qu'il ne s'agit évidemment pas d'un film sans acteurs. Bien au contraire,* Signe particulier : NÉANT *voudrait être un film d'aventures, bourré de personnages et d'action... »*.

Outre la jubilation particulière que suscite, comme tant d'autres, ce texte de Perec où il donne libre cours à cet « art de la liste » dans lequel il excelle, et l'intérêt peu à peu suscité chez le lecteur pour son idée en même temps que le regret qu'elle n'ait pas été concrétisée, son texte invite à un retour sur les films existants, pour y évaluer la fonction qu'y assument les visages. Quelques pages plus loin, un très joli texte de Thierry Horguelin consacré à l'Homme invisible apporte un écho subtil aux suggestions de Perec, après que Christian Janicot eut avivé la curiosité en levant un coin du voile sur *l'Anthologie du cinéma invisible* (à paraître au premier trimestre 1995), réunissant cent scénarios jamais réalisés, signés de poètes, écrivains et plasticiens.

On lira également avec délectation un texte de Jean-Pierre Berthomé sur les aventures des bobines baladeuses, ou fugueuses, dans les cabines de projection, et ce qu'il convient d'en déduire quant à la manière dont les gens regardent les films. La plupart des autres textes s'appuient sur un cinéaste – Antonioni, Rivette, Hitchcock, Wilder –, qui a construit tout ou partie de son travail sur les figures de la disparition. Parfois un seul film, *Monsieur Arkadin* ou *Hélas ! pour moi*, suggère d'autres pistes encore. La virtuosité des plumes est ici sollicitée, et inégalement satisfaisante.

En composant cette succession de monographies, l'ensemble parvient à dessiner des enjeux globaux, et contemporains, depuis les ambiguïtés de la muséographie cinéphile jusqu'à la mort du personnage comme porteur de fiction, en passant par les éventuels maléfices des nouvelles technologies.

J.-M. F.

★ *« La disparition ». Vertigo nº 11/12. Jean-Michel Place, 208 pages, 140 F.*



« Mary et Pablo », New-York, 1951.

ROBERT FRANK/« MOVING OUT »

Un entretien avec le photographe et cinéaste américain

Robert Frank hors cadre

Suite de la page I

La planche de contacts permet également aux chercheurs et aux historiens d'étudier mon travail. L'accès de ces planches est libre à la National Gallery. Et c'est très bien ainsi. Je n'imagine pas de meilleur endroit pour conserver mes négatifs et planches mais cela restera à l'état de matériau de travail. Dans certains cas précis, le musée pourra confier un tirage d'étude, mais uniquement dans le cadre de la sélection que j'ai établie.

– Le public découvre quelques planches-contacts dans l'exposition...

– Elles sont en vitrine, pas au mur. C'est instructif pour ceux qui s'attachent à la manière dont je me promène avec un appareil et tourne autour d'un sujet.

– Ce qui frappe, justement, c'est le très petit nombre de prises de vue d'un même sujet. C'était toujours le cas ?

– Toujours. La première photo est souvent la bonne. Comme le disait un de mes amis bouddhistes, *« First thought, best thought. »* Première idée, meilleure idée. La première impulsion, la première énergie. Quand on déclenche une seconde fois, il y a déjà un moment de perdu, c'est plus faible. Regardez dans *les Américains*, ce couple noir qui me regarde. C'est une photographie que j'aime beaucoup. Ce serait impossible de la refaire, d'en prendre une autre. C'est celle-là qui compte, le moment où ils se retournent et me regardent. C'est ça qu'on devrait appeler le moment décisif.

– Et non attendre que le cadre « soit en place » ?

– Le photographe n'a pas à attendre un « moment décisif », car la décision, c'est lui qui la prend, et non l'événement qui doit le guider. Il faut être très rapide, ne pas trop réfléchir – la vie passe trop vite pour ça. Ma première vidéo, *Home Improvements*, était également spontanée, un peu comme on écrit sur un carnet. Ce qu'on appelle l'esthétisme en photographie me donne des aigreurs d'estomac ! La force des photographes américains *[Walker Evans, Diane Arbus, Lee Friedlander, Garry Winogrand – NDLR]* réside justement dans leur non-esthétisme. La photographie doit être le résultat d'un face-à-face, une confrontation avec une force, un pouvoir, que l'on interroge, ou que l'on remet en question.

– Cette volonté d'être actif, d'affirmer un point de vue, vous poussait-il à « dialoguer » avec vos sujets ?

– Quand j'ai photographié *les Américains*, je ne parlais à personne. J'étais un observateur de passage. Aujourd'hui, j'agirais différemment parce que j'ai changé. J'établierais des contacts avec les gens, j'utiliserais aussi la vidéo. Mais on ne peut pas remonter le temps... Avec l'avènement de la vidéo et de la photo électronique, il faut trouver une autre voie. Dans un certain sens, *Moving out* – le titre d'une de mes photos qui est devenu le titre de l'exposition – signifie que j'ai toujours cherché à sortir du cadre photographique classique. J'associe des images, J'écris dessus, en dessous, je les gratte.

– Quand vous regroupez dans un seul cadre plusieurs photos prises en Suisse en 1944, en changez-vous le sens ?

– C'est simplement une façon de dire : *« Voici comment je faisais des photos à mes débuts en Suisse. »* Pour certains, la photographie est une chambre de l'oubli. Pour moi, c'est une boîte à mémoire, un grenier à souvenirs. C'est la raison pour laquelle j'aime les ordinateurs, on peut tout y mettre : films, vidéos, photos... L'ordinateur remet tout en ordre, en invente d'autres. Dans mon livre *The Lines of My Hand*, j'ai plusieurs fois changé les photos, cherché et trouvé des associations d'images différentes.

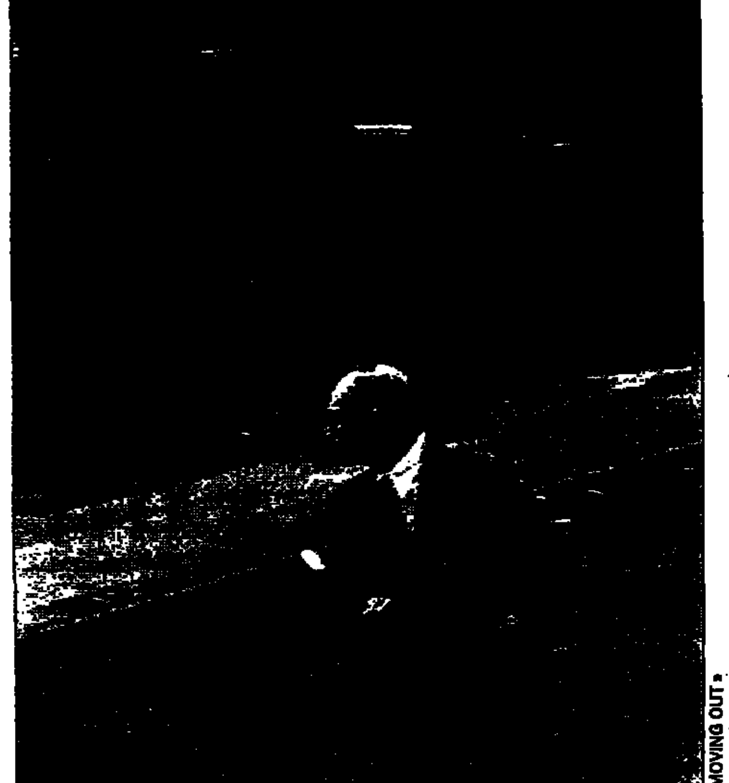
– Vous retravaillez ainsi vos souvenirs ?

– Jamais je ne dirai : *« Possédant des milliers de photos en réserve, je vais tout refaire, tout reclasser, remplacer vingt photos par vingt autres... »* C'est la même chose pour mes films. Mais rien ne m'empêche de prendre une photo ou un extrait de film et de les « marier » avec d'autres pour créer une autre structure.

– C'est votre choix de regrouper des images dans un seul cadre ?

– C'est une idée de Sarah Greenough, qui a monté l'exposition. Mais j'adhère à cette vision très précise de mon travail et de son évolution. Sa rétrospective est d'ailleurs réussie parce qu'elle n'a fait aucun compromis.

– On découvre là un Robert Frank très différent de celui qui se dégageait de l'exposition organisée par Robert Delpire en 1986. On y voit des images qui se répondent, s'associent, s'entrechoquent ; on comprend mieux les liens entre photographie, cinéma et vidéo ; votre « irrespect » pour l'image en tant que telle ; et surtout l'évolution continue et cohérente de votre travail.



« Vu du bus », New-York, 1958.

ROBERT FRANK/« MOVING OUT »

– Vos observations sont justes. Sans critiquer Robert Delpire, toutes ses expositions sont estampillées *Made by Delpire*. Nous sommes très amis, il a beaucoup fait pour moi, mais je ne voulais pas continuer avec lui car je me suis rendu compte que c'est sa « patte », son style, qui prédomine, sa façon de monter une exposition, et non l'œuvre qu'il expose. Il n'éprouve pas le besoin de changer ; or moi, j'ai beaucoup changé.

» J'ai collaboré étroitement avec Sarah Greenough, qui a analysé l'évolution de mon travail et pris en compte tous les matériaux utilisés. Je lui ai donné tout ce qu'elle voulait. Alors qu'en France, on se contente souvent de deux mois pour monter une exposition, elle a mis deux ans à réaliser la sienne. Le catalogue parle de *« fragments qui constituent un tout »*. La formule est juste : Sarah Greenough a pris *tous* les fragments qui jalonnent ma route, elle les a rassemblés en une œuvre qui se tient, peut-être chaotique – comme la vie. Il y a juste une limite à ne pas franchir : je ne suis pas un *conceptual artist* ; je ne réfléchis pas avant de photographier ; j'agis, et puis je réfléchis.

– Quand on revoit vos photos du Pérou, de 1948, on sent que vous voulez faire bouger votre cadre. Cela traduit-il déjà un désir de cinéma ?

– Au Pérou, comme en Suisse, je faisais du photojournalisme et je trouvais ça très bien. Mais – c'est vrai – j'avais déjà le désir (ou la détermination) de déborder du cadre... Dès mes premières photos, je savais que jamais je ne raconterais des histoires avec un début, un milieu et une fin. J'ai toujours voulu laisser la porte ouverte à l'imprévu, à la vie, j'ai toujours eu ce désir de me pencher vers le réel. *« Moins d'Art, plus de Vérité »*, ai-je dit... être assez libre pour faire des choses authentiques, plus rugueuses, plus spontanées, moins calculées... Il me serait si facile aujourd'hui de produire « de l'art » : aller dans la rue, tirer quelques Polaroid, mettre un peu de couleurs, signer et encadrer. J'ai de la chance, je ne suis pas contraint de le faire.

– Faire moins d'art, c'est aussi vous éloigner des « beaux » tirages de vos débuts, notamment ceux de l'Angleterre, pour aller vers des documents plus bruts, que vous accrochez parfois avec des pinces à linge...

– Au début, ce qui m'intéressait, c'était la photo pure, bien faite, bien agrandie, avec toutes les valeurs du gris, du blanc, du noir. Mais tout passe... Pour moi, il n'y a pas de permanence dans la photographie. D'autres, peut-être, accordent de l'importance à des clichés anciens dont ils prennent le plus grand soin et qu'ils vont vendre 10 000 dollars. Pour moi, c'est la mémoire qui compte dans la photographie.

– C'est ce qui reste des « Américains » ?

– *Les Américains*, c'est le voyage d'un Européen dans un pays qu'il traverse pour la première fois. Vous êtes sur une plage, vous plongez dans la vague. Ce qu'on découvrait en Amérique à cette époque était tellement fort qu'il me fallait y regarder de plus près. J'ai donc plongé. Il s'agissait de conquérir la liberté d'être soi-même, sans avoir à se conformer à la majorité. Nous avons gagné cette liberté. Ce qui est triste, aujourd'hui, c'est que nous ne savons que faire de cette liberté. D'autant qu'un retour du pendule conservateur est en cours.

» J'ai fait évoluer le sens des *Américains* en ajoutant, dans la deuxième ou troisième édition du livre, des photos de ma famille, dans une voiture. J'ai voulu que *les Américains* devienne totalement un souvenir, qu'il appartienne désormais à la mémoire.

– Ces photos ajoutées annoncent votre livre suivant, « The Lines of My Hand », où vous parlez ouvertement de vous et de vos proches. La photographie était rarement habituée à ce rapprochement entre la vie privée et le monde extérieur. Est-ce que ça vous a posé un problème moral ?

– Non. J'ai ouvert un autre chapitre de mon travail, il s'agissait de mes amis, de la vie à New-York, des regrets, des doutes... Pourquoi ne pas le faire ? *Les Lignes de ma main* part d'une fête foraine à Paris... C'est comme si j'avais ouvert une malle pour en tirer les éléments d'un livre. Ce livre m'a permis de surmonter des drames personnels, de faire quelque chose au lieu de rester immergé dans la douleur. La photo *Yellow Flower* correspond à une histoire personnelle, qui m'a fait énormément souffrir, mais je pense qu'après l'avoir faite j'avais un peu moins mal. La question, c'est : « Jusqu'où aller ? »

» Parler de moi, c'est aussi montrer que la coupure entre le photographe et son sujet est artificielle. Quand on travaille sur la réalité, on parle de soi. C'est en tout cas mon approche. J'ai transposé cette attitude, ce parti pris au cinéma : tout ce qui arrive autour de moi fait partie de mes films. Dès *Pull My Daisy*, j'ai voulu « sortir du cadre », même si je n'ai jamais vraiment maîtrisé le rythme du cinéma. On a tout de suite vu que je ne savais pas « raconter une histoire ». Je n'ai pas ce talent-là. Certains ont remarqué que *« L'histoire que Robert Frank connaît le mieux, c'est la sienne »*. Alors autant faire des films où je dirais la vérité sur ce que je connais.

» Dans *Cocksucker Blues* (1972), par exemple, les Rolling Stones étaient les acteurs, mais l'élément authentique, l'élément-vérité, c'était mon ami Danny Seymour *[co-caméraman avec Frank, preneur de son et drogué; Danny Seymour apparaît au générique de* Cocksucker Blues *comme « sondier junkie ».]* Au fond, je voulais sans doute faire un film sur Danny plutôt que sur les Stones. C'était une question de vie et de mort...

– Comment est venu votre désir de faire du cinéma ?

– Après *les Américains*, j'ai eu l'impression d'être allé au bout de quelque chose. Le goût de la photo m'est revenu avec le Polaroid parce que l'outil est différent, il n'y a plus de chambre noire. Mais je me sens bien « entre deux ». Je ne suis pas d'ici et je suis en route pour ailleurs. Entre la photographie et le cinéma, entre la Suisse où je suis né et les Etats-Unis où j'habite, entre ma maison de New-York et celle du Canada. Il faut toujours avoir une porte qui s'ouvre sur un ailleurs. J'ai par exemple accepté, il y a deux ans, d'animer un atelier photo et vidéo dans le village de Clarensac, en France. L'aventure et la voix de mon interlocutrice m'ont décidé à accepter. J'ai eu le sentiment que ça pourrait être une expérience pleine d'inattendus. Des stagiaires, j'ai appris l'aventure. Moi, je leur ai dit qu'il pouvait y avoir encore de la spontanéité dans la photographie. »

Propos recueillis par HENRI BÉHAR et MICHEL GUERRIN

Exemplaire

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

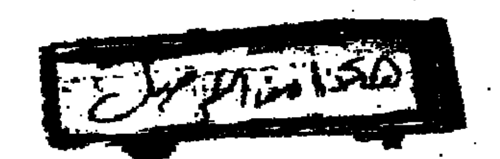
LA rétrospective que la National Gallery de Washington a consacrée à Robert Frank est exemplaire. Rarement un grand photographe vivant avait fait l'objet d'une analyse et d'un point de vue sur l'œuvre aussi aboutis et audacieux. Le public est « porté », « tenu », par des panneaux pédagogiques et une présentation précise, qui le mènent, depuis les premières images, en Suisse (1944) jusqu'aux vidéos et Polaroid.

La thèse dégagée par la commissaire Sarah Greenough dans l'exposition est développée dans un catalogue remarquable. On connaissait un Frank « classique », un peu figé dans ses images exceptionnelles. On découvre un artiste bien plus libre et riche, qui a sans cesse trouvé des correspondances entre ses images, les opposant, les faisant répondre ou bouger, les « collant » ensemble, les maltraitant. Ainsi le « jeu » entre les quatre images d'ouverture des Américains (riches et pauvres, Noirs et Blancs). Ainsi le montage remarquable de la série *Black White and Things*, ainsi la série *From the Bus*.

Sarah Greenough a analysé, mis en perspective les *« fragments »*, comme dit Frank (photos, vidéo, films, mots, assemblages d'images) de son travail. Elle montre cette obsession de sortir du cadre, de créer des images plus spontanées, plus *« vraies »*. Et sa volonté d'être *« toujours ailleurs »*.

M. G.

★ « Moving Out », de Robert Frank. National Gallery, Fourth Street at Constitution Avenue. Washington. Tél. : 19-1-202-842-63-53. Jusqu'au 31 décembre. L'exposition sera présentée au Kunsthaus de Zurich (26 juin-20 août 1995) et au Stedelijk Museum d'Amsterdam (9 septembre-29 octobre 1995). Remarquable catalogue (disponible dans les librairies spécialisées), 338 p., 420 F.



Cinéma

NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent en pages IV et V. Nous publions ci-dessous les salles correspondantes.

L'ANGE NOIR. Film français de Jean-Claude Brisseau, Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; U.G.C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; U.G.C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; U.G.C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38) ; U.G.C. Maillot, handicapés, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BAB EL-OUED CITY. Film algérien de Merzak Allouache, VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BEFORE THE RAIN. Film franco-britannique de Milcho Manchevski, VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U.G.C. Triomphe, handicapés, dolby, 8e (36-68-45-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55).

BLOWN AWAY. Film américain de Stephen Hopkins, VO : Gaumont les Halles, handicapés, dolby, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U.G.C. Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55).

CORRINA, CORRINA. Film américain de Jessie Nelson, VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; U.G.C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; U.G.C. Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; U.G.C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; U.G.C. Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; U.G.C. Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U.G.C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; U.G.C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; U.G.C. Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

I LIKE IT LIKE THAT. Film américain de Darnell Martin, VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Action Christine, dolby, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

SÉLECTION

Amateur

de Hal Hartley,
avec Isabelle Huppert, Martin Donovan, Elina Lowensohn, Damian Young.
Américain (1 h 45).

Aux confins de la série noire, Hal Hartley a chorégraphié une comédie tonique en diable, où Isabelle Huppert, bonne sœur qui écrit des pornos dans les bistrots, Martin Donovan, en quête de son passé, et Elina Lowensohn, dans le rôle d'une actrice de films X, dansent le ballet de la violence et de la rédemption. Décapant et excitant.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George V, 8e (36-68-43-47).

Aqui na Terra

de Joao Botelho,
avec Luis Miguel Cintra, Jessica Weiss, Pedro Hestnes, Rita Dias, Isabel de Castro, Inès Medeiros.
Portugais (1 h 45).

Comme deux silex, le cinéaste frotte deux histoires parallèles, un fait divers et un drame psychologique, et fait jaillir l'étincelle qui éclaire ce film tendre et violent.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

Les Aventures d'Ivan Tchonkine

de Jiri Menzel,
avec Gennadiy Nazarov, Zoya Buryak.
France-Grande-Bretagne-Italie-Tchécoslovaquie-Russie (1 h 48).

En « Stalinie », c'est-à-dire en URSS à la veille de la deuxième guerre mondiale mais aussi partout où règne la dictature bureaucratique et le crétinisme militariste, le brave soldat Tchonkine déploie les virulences rigolardes de son incapacité à marcher au pas, et à penser de même.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

Délits flagrants

de Raymond Depardon,
Français (1 h 45).

En obtenant l'autorisation de filmer les entretiens entre prévenus et procureurs, Depardon donne mieux qu'un document exceptionnel sur le fonctionnement de la justice au quotidien : une passionnante comédie humaine.

Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

Petits arrangements avec les morts

de Pascale Ferran,
avec Didier Sandre, Catherine Ferran, Charles Berling.
Français (1 h 48).

En composant son triptyque modeste et follement ambitieux sur le bord d'une plage bretonne, une jeune cinéaste dévoile une sensibilité, un humour et une intelligence du récit qui mettent d'excellente humeur.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Mistral, handicapés, 14e (36-65-70-41) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Tiens ton foulard, Tatiana

de Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Matti Pellonpää, Kirsi Tikkylähnen, Mato Valtonen.
Finlandais, noir et blanc (1 h 05).

La dérive languissante de deux olibrius finnois, bientôt flanqués de deux donzelles soviétiques, à travers le paysage désolé d'années 60 où seul le rock offre quelque relief, fait une balade hilarante et désespérée. Ne pas rater le court-métrage de Jarmusch en ouverture de programme.

VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Tsahal

de Claude Lanzmann,
Français (5 h).

Sous couvert d'une enquête consacrée à l'armée israélienne, Lanzmann complète le triptyque entamé avec *Pourquoi Israël* et *Shoah*, plaidoyer au long cours pour l'ancrage d'Israël dans l'Histoire surhumaine, entre Bible et génocide. Une thèse contestable, mais plaidée avec vigueur et talent.

VO : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).



D.R.

Le Tombeau hindou

Réalisé en 1921 par Joe May, sur un scénario de Fritz Lang et Thea von Harbou, ce fut l'une des plus importantes superproductions de l'époque, dont on n'a jamais vu à l'étranger que des versions tronquées. La copie reconstituée et restaurée (4 h 20) est présentée par le Gœthe Institut, en première mondiale, avec accompagnement au piano par Eric Le Guen.

Le jeudi 17 novembre à 19 heures, dans la grande salle de l'UNESCO, 125, avenue de Suffren, Paris (7e). Entrée gratuite. Tél. : 44-43-92-30.

REPRISES

Gertrud

de Carl Theodor Dreyer,
avec Nina Pens Rode, Bendt Rothe.
Danois, 1964, noir et blanc (1 h 59).

Le dernier film de Dreyer, œuvre secrète et grave incomprise en son temps, est aujourd'hui considérée comme l'un des chefs-d'œuvre du maître danois, sublime méditation sur l'amour et la mort. Le texte de la pièce de Hjalmar Söderberg adaptée par Dreyer vient de paraître, traduite du suédois par Vincent Dulac, aux éditions Esprit ouvert.

VO : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).

Madame Bovary

de Vincente Minnelli,
avec Jennifer Jones, Louis Jourdan, James Mason, Van Heflin.
Américain, 1949, noir et blanc (1 h 55).

Soumettant Flaubert à sa propre vision du monde, Minnelli a réalisé un film plein de grâce, pour lequel a été convoquée toute la machinerie hollywoodienne. Pour en goûter le charme, mieux vaut oublier un peu le roman...

VO : Action Christine, handicapés, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

FESTIVALS

« Je me souviens de Paris » à la Vidéothèque

La Vidéothèque de Paris propose une « promenade imaginaire dans les lieux parisiens hantés par le souvenir du cinéma », grâce une série de projections de films et d'actualités. Elle organise également deux Journées portes ouvertes, les 18 et 19 novembre, de 12 h 30 à 22 h 30.

Jusqu'au 3 janvier, à la Vidéothèque de Paris, 2, Grande Galerie Nouveau Forum des Halles (1er). Tél. : 40-26-34-30.

Vidéo à Belleville

La première édition du Festival vidéo multiculturel «Belleville-Milieu du Monde» présente une rétrospective de l'œuvre de la vidéaste israélienne Irit Batsry, une série de documentaires et de fictions courtes, et un important programme de films sur Sarajevo.

Du 17 au 20 novembre, au Théâtre Clavel, 3, rue Clavel (19e). Tél. : 40-33-92-50.

« Nos années 60 » à Pessac

Les « Sweet Little Sixties », celles de Beatles et de la Nouvelle Vague, du Vietnam et du Printemps de Prague, sont à l'honneur grâce à la 5e édition du Festival du film d'histoire de Pessac. Des projections, rencontres, tables rondes, expositions pour en retrouver le parfum et l'esprit.

Jusqu'au 21 novembre, à Pessac (33). Tél. : 56-46-25-43.

Cultures méditerranéennes à Bastia

« Regard sur le cinéma italien », films avant-première (*la Machine*, de François Dupeyron, *le Péril jeune*, de Cédric Klapisch, *Farinelli*, de Gérard Corbiau), hommages à Imanol Uribe et Maroun Bagdadi, et une compétition réunissant dix films en provenance de dix pays du bassin méditerranéen composent le programme du 10e Festival de Bastia.

Du 17 au 23 novembre, au Théâtre municipal, aux cinémas le Studio et le Régent à Bastia (20). Tél. : 95-32-08-32.

Quinzaine du cinéma francophone

En provenance du Québec, de Belgique, du Congo, d'Algérie et du Burundi, dix-huit films composent le programme de la 3e Quinzaine du cinéma francophone, qui présente également une sélection de films bulgares.

Jusqu'au 29 novembre, au Centre Wallonie-Bruxelles, 46, rue Quincampoix à Paris (4e). Tél. : 42-71-26-16.

Films courts à Villeurbanne

Quarante-huit films courts participent à la compétition organisée dans le cadre du 15e Festival de Villeurbanne, qui présente également une sélection de films burlesques et rend hommage au cinéma d'animation canadien.

Du 19 au 27 novembre, au cinéma le Zola, 117, cours Emile-Zola à Villeurbanne (69). Tél. : 78-93-42-65.

Films de série B à Marseille

Films noirs, films d'aventures, westerns, films fantastiques et de science-fiction : les productions de série B (petits budgets, tournages rapides, acteurs peu connus) offraient aux spectateurs leur dose d'émotion et de frissons. Cette rétrospective donne à voir ou à revoir quelques-unes des plus belles perles du genre.

Jusqu'au 20 décembre, au Cinémac, 69, rue d'Haïfa (8e), au César, 4, place Castellane (6e), et au Breteuil, 120, bd Notre-Dame (6e) à Marseille (13). Tél. : 91-25-01-07.

SÉANCES SPÉCIALES

Nana

Ouverture de la saison de « Cinéma muet en concert », avec la projection du film de Jean Renoir *Nana* (1926), avec un accompagnement musical de Jean-François Zygel, interprété par l'Ensemble Flexus.

Le samedi 19 novembre à 20 heures et le dimanche 20 novembre à 16 heures, à l'auditorium du Louvre. Tél. : 40-20-51-86.

Bosnie

L'ACID (Agence du cinéma indépendant pour sa diffusion) organise une séance consacrée au réalisateur bosniaque Ademir Kenovic, avec projection de son film *Un supplément d'âme*. En complément de programme, projection du court-métrage de Jean-Jacques Birgé *The Sniper*. Un débat rencontre avec les deux réalisateurs et Jean-Pierre Thorn complétera la soirée.

Le lundi 21 novembre à 20 h 30, au Reflet Républic, 18, rue du Faubourg-du-Temple à Paris (11e). Tél. : 48-05-51-33.

LES ENTRÉES A PARIS

Le Roi solitaire. En « pré-sortie » dans son unique mais somptueuse salle du Rex, *le Roi lion* obtient un total sidérant avec plus de 70 000 entrées, grâce, aussi, à l'ajout de séances le matin durant la fin de semaine, qui lui permet d'atteindre le chiffre record de 16 518 spectateurs le vendredi. Résultat plus spectaculaire que celui du champion en valeur absolue de cette semaine, *l'Expert*, dont les 166 000 entrées dans quarante-quatre salles traduisent un retour en forme de Sylvester Stallone.

Succès en demi-teinte pour « la Séparation », en proportion de son circuit modeste de dix-huit écrans. Ses 49 000 spectateurs représentent un taux élevé de fréquentation par salle, sans parvenir à un score global aussi conséquent que pouvait le laisser espérer l'affiche Auteuil-Huppert, et l'importante couverture médiatique qui a accompagné la sortie du film.

Bons résultats « relatifs », également, pour *Clerks* à 14 000 entrées dans six salles, et surtout pour *Tsahal* : 2 000 spectateurs pour un documentaire projeté dans deux salles seulement, et dont la durée n'autorise que deux projections par jour, feraient déjà un succès. Amputé du mercredi pour cause d'attentats, son résultat prouve l'existence d'un public pour ce type de film, public qui ne s'est pas laissé intimider. *Le Soldat Tchonkine* fait en revanche un début difficile, avec à peine 3 000 compagnons devant ses cinq écrans.

En continuation, *The Mask* encaisse sèchement la fin des congés scolaires (au point d'être « débarqué » en pleine semaine du tout nouveau Majestic Passy pour laisser place à *la Séparation* à partir du lundi), mais atteint tout de même un très honorable total de 552 000 entrées en trois semaines. Sur la même durée, *Pulp Fiction* en est à 382 000 mais semble mieux tenir la distance. *True Lies* est parvenu à 485 000 en cinquième semaine, et *Forrest Gump* à 580 000 avec une semaine de plus. Les films français ? Aucun ne figure en haut du tableau. Deux bonnes nouvelles tout de même, pour finir : *Journal intime* a dépassé les 200 000, et *les Roseaux sauvages* frôle les 125 000.

J.-M. F.

★ *Chiffres : le Film français.*

Musique

ÉVÉNEMENTS

L'Opéra de la lumière

Un plasticien américain, magicien de la lumière, s'embarque dans un voyage optico-lyrique, en compagnie d'un compositeur français auquel l'opéra contemporain doit déjà beaucoup. C'est, sur un argument emprunté à Gertrud Stein, l'un des événements novateurs de la rentrée. Une production de l'ATEM au Théâtre des Amandiers, également financée par le Festival d'automne et que plusieurs scènes allemandes se sont déjà réservée.

Dusapin : To Be Sung. Sarah Leonard, Susan Narucki, Rosemary Hardy (sopranos), Geoffrey Carey (récitant), Ensemble Modern, Olivier Dejours (direction), Pascal Dusapin (mise en scène). Nanterre. Théâtre des Amandiers, 20 h 30, les 17, 18, 19, 22, 23, 25, 26 et 29 ; 16 heures, le 20. Tél. : 46-14-70-00. Location FNAC. 210 F.

Le Vainqueur des vainqueurs

Lauréat du Concours des concours de piano organisé, chaque année, à Monte-Carlo, Ludmil Anguelov est un pianiste bulgare dont le jeu est raffiné et puissant. Lors de la finale, il jouait *le Concerto* de Tchaïkovski. Son interprétation lui valut d'être immédiatement invité dans de nombreux festivals et séries de concerts. James De Priest, directeur musical de l'Orchestre de Monte-Carlo, déclara même qu'il n'avait jamais entendu interprétation si intéressante de cette œuvre si rabâchée : *« Anguelov m'a fait découvrir des détails que je ne soupçonnais pas. »*

Chopin : Ballade op. 47 ; Nocturne, Sonate pour piano op. 35 « Marche funèbre », Marzurkas op. 24, Polonaise op. 53. Vladiguerov : Pièces pour piano op. 15. Scriabine : Sonate pour piano op. 68 « le Messe noire ». Stravinsky : l'Oiseau de feu. Salle Gaveau, 20 h 30, le 21. Tél. : 49-53-05-07. Location Fnac. De 100 F à 200 F.

Voir Kitège

Rénové sous l'impulsion de Valery Gergiev, un chef que les Français ont déjà pu apprécier en concert à Tours et à La Roque-d'Anthéron, le vénérable Kirov de Saint-Pétersbourg s'est déjà fait entendre cet été à Orange. Chanteurs et orchestre admirables, mises en scène sérieuses, l'ensemble force le respect par son professionnalisme. Le Théâtre des Champs-Elysées est l'endroit rêvé pour accueillir de telles productions. Avec, pour commencer, *la Légende de la ville invisible de Kitège*, un somptueux opéra de Rimski-Korsakov. Suivront *la Dame de pique* de Tchaïkovski, *la Khovanchtchina* de Moussorgski et *Sadko* de Rimski-Korsakov.

Rimski-Korsakov : Kitège. Galina Gortchakova (Fevronia), Guennadi Bezzoubenkov (le Prince Youri), Gegam Grigorian (le Prince Vsévolod), Vladimir Galouzine (Kutierma), Chœur et orchestre de l'Opéra du Kirov, Valery Gergiev (direction), Alexeï Stepaniuk (mise en scène). Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30, le 23. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 670 F.

CharlÉlie Couture au théâtre

Revenu de sa période australienne, CharlÉlie Couture a abordé les rivages français avec une tranquillité nouvelle et une envie d'élargir son propos : le Théâtre des nations lui offre un tremplin idéal pour faire passer ses idées d'artiste aux compétences multiples – peintre, photographe, musicien, écrivain. Le spectacle, appelé *Concerts naïfs au pays des anges*, sera donc mis en scène, comme au théâtre.

Théâtre national de l'Odéon, 20 h 30, les 22, 23, 24, 25 et 26. Tél. : 44-41-36-36. Location Fnac. De 90 F à 180 F.

Soweto, une paroisse tourmentée

Le chœur de Moletsane vient de Soweto, où il a accompagné tous les grands événements de la vie politique, des funérailles des victimes des émeutes et de la répression policière du temps de l'apartheid à l'accueil de Mandela de retour d'exil. Quarant-cinq voix nouées dans un chant choral qui reprend les traditions sothos, xhosas, tawanas et zouloues. En ouverture du Festival d'art sacré de Paris.

Basilique Sainte-Clotilde, 20 h 30, le 22. Tél. : 45-61-54-99. Location Fnac, Virgin. 130 F.

Ensemble Soulamia, l'héritage des confréries tunisiennes

Le nom de cette formation de musique arabo-andalouse, le mâlouf, qui vient de Tunis évoque celui d'une très célèbre confrérie musicale fondée au XVIe siecle par Sidi Abdeslam Lasmar, mort en 1573. Dirigée par Cheikh Abderrahmane ben Mahmoud, Soulamia manie le profane et le sacré, pour amener l'auditoire au *tarab*, le summum de l'émotion.

Institut du monde arabe, 20 h 30, les 18 et 19. Tél. : 40-51-38-37. Location Fnac. 90 F.

CLASSIQUE

Bashmet/Portal/Pludermacher. Si l'expression « rencontre au sommet » a un sens en musique, celle du clarinettiste Michel Portal, de l'altiste Youri Bashmet et du pianiste Georges Pludermacher l'illustre à la perfection.

Liszt : Romance oubliée. Brahms : Sonate pour clarinette et piano no 2. Bruch : Pièces pour clarinette, alto et piano. Schumann : Märchenerzählungen. Musée d'Orsay, 20 heures, le 17. Tél. : 40-49-47-17. 130 F.

Orchestre national de France. Fini la *Tétralogie* pour les musiciens du National qui retrouvent leur patron pour un concert Debussy, Bartok, Stravinsky. Un répertoire dont on dit qu'il convient mieux à ces musiciens. Ils le jouent depuis beaucoup plus longtemps, il est vrai.

Debussy : Prélude à l'après-midi d'un faune. Bartok : le Mandarin merveilleux. Stravinsky : les Noces. Danielle Borst (soprano), Hélène Jossoud (mezzo-soprano), Guy Flechter (ténor), Jean-Philippe Courtis (basse), Florence et Isabelle Lafitte, Véronique Pélissero, Vanessa Wagner (piano), Chœur de Radio-France, Orchestre national de France, Charles Dutoit (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 20 heures, le 17. Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 175 F. Le National et Dutoit inaugureront la Maison de la Musique de Nanterre le lendemain avec un programme légèrement différent, Stravinsky y sera remplacé par la Cinquième symphonie de Prokofiev. Nanterre. Maison de la musique, 20 h 45, le 19. Tél. : 41-37-94-20. 120 F.

Anner Bylsma. Fragile, très fragile, le violoncelliste néerlandais peut, un mauvais jour, jouer faux... sans jamais abdiquer cette puissance recréatrice qui en fait l'un des musiciens les plus vrais de l'heure. Les bons jours, et ils sont nombreux, ses confrères lui font la révérence. Le lendemain, Sigiswald Kuijken, son alter ego, jouera deux sonates pour violon seul.

Bach : Suites pour violoncelle seul BWV 1009 et 1011, Partita BWV 1013. Anner Bylsma (violoncelle). Théâtre de la Ville, 18 heures, le 18. Bach : Sonate pour violon seul BWV 1005, Partita pour violon seul BWV 1004. Sigiswald Kuijken (violon). Théâtre de la ville, 18 heures, le 19. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France. Corboz n'hésite plus à diriger des solistes adeptes du style baroque. Tant mieux, d'autant qu'il leur associera son magnifique chœur de Lausanne (assurément l'un des meilleurs actuellement dans ce répertoire). ▶

▶ *Ainsi que le Philharmonique de* Radio-France, qu'on n'attend certes pas dans Bach depuis que les instruments anciens nous ont enseigné un autre style. Espérons simplement que les effectifs instrumentaux ne seront pas pléthoriques.
Bach : Passion selon saint Matthieu. Barbara Bonney (soprano), Bernarda Fink (alto), Christoph Prégardien (ténor), Marcos Fink (baryton), Peter Harvey (basse), Ensemble vocal de Lausanne, Orchestre philharmonique de Radio-France, Michel Corboz (direction). Salle Pleyel, 20 heures, le 18. Tél. : 45-61-06-30. De 80 F à 190 F.

Orchestre philharmonique de Radio-France. *Denis Cohen*, qui fut l'un des hôtes d'honneur du dernier festival Musica de Strasbourg, est *un* compositeur inclassable, à la personnalité forte, à l'inspiration apollinienne. C'est aussi un chef d'orchestre, dont la carrière s'affirme.
Philippot : l'Offrande musicale, Méditation, création. Laclère : De basalte et d'orichalque. Nicolas : Pourtant si proche, création. Cohen : Il Sogno di Dedalo. Michel Benhaïem (piano), Orchestre philharmonique de Radio-France, Denis Cohen (direction). Maison de Radio-France, 18 heures, le 19. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

Orchestre de chambre du Kremlin. *Précédé par quelques disques qui lui* ont valu d'excellentes critiques, l'Orchestre de chambre du Kremlin donne Salle Gaveau un programme duquel émerge l'agrandissement pour orchestre à cordes, réalisé par Mahler, du *Quatuor « la Jeune Fille et la Mort »* de Schubert et celui, dû à Rudolf Barchaï, du *Huitième Quatuor* de Chostakovitch.
Grieg : Au temps de Holberg. Chostakovitch : Symphonie de chambre op. 110. Mozart : Adagio KV 287. Schubert : Quatuor à cordes D 810 « la Jeune Fille et la Mort ». Orchestre de chambre du Kremlin, Misha Rachlevsky (direction). Salle Gaveau, 20 h 30, le 19. Tél. : 49-53-05-07. Location FNAC. De 120 F à 270 F.

Orchestre de l'Opéra de Paris. La Bastille invite le patron du Bolchoï qui vient de publier une remarquable interprétation de la *Deuxième Symphonie* de Rachmaninov (Erato) en remplacement de Chung qui remplace lui-même Klaus Tennestedt à Londres avec Maurizio Pollini en soliste. Lazarev est un chef qui a du métier, du répertoire et sait mener ses troupes.
Verdi : Requiem. Kallen Esperian (soprano), Olga Borodina (mezzo-soprano), Stuart Neill (ténor), John Tomlinson (basse), Orchestre de l'Opéra de Paris, Alexandre Lazarev (direction). Opéra-Bastille, 20 heures, le 21. Tél. : 44-73-13-00. Location FNAC. De 45 F à 225 F.

Orchestre philharmonique de Vienne. Sauf erreur, c'est la première fois que le patron du Metropolitan Opera de New-York dirige à Paris. Respecté comme chef lyrique, Levine est beaucoup moins admiré dans le répertoire symphonique. Mais ces appréciations portées après écoute de ses disques peuvent être sérieusement remises en cause lors d'un concert.
Schubert : Symphonie n° 8 « Inachevée ». Brahms : Symphonie n° 4. Orchestre philharmonique de Vienne, James Levine (direction). Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, le 22. Tél. : 49-52-50-50. De 60 F à 750 F.

Thierry Félix, Michel Moraguès, Laurent Korcia. Des raretés au programme du concert donné au Musée du Louvre par de jeunes et brillantissimes interprètes.
Haydn : Chansons écossaises, Trio pour piano, violon et violoncelle n° 45. Webern : Chansons nationales écossaises, Trio pour flûte, violoncelle et piano op. 63. Beethoven : Chants populaires. Thierry Felix (baryton), Michel Moragues (flûte), Laurent Korcia (violon), Marc Coppey (violoncelle), Maciej Pikulski (piano). Auditorium du Louvre, 20 heures, le 23 ; 12 h 30, le 24. Tel. : 40-20-52-29. De 50 F à 100 F.

Fin du cycle Kurtag. Sous-titre de *Rückblick* (le mot signifie « regard en arrière » en allemand) : *De l'ancien et du nouveau pour quatre instruments.* C'est que le compositeur hongrois propose là un itinéraire dans l'œuvre dont il est le signataire, pour composer pièce *par pièce un hommage à Stockhausen* (le père).
Kurtag : Rückblick. Markus Stockhausen (trompette), Peter Riegelbauer (contrebasse), Majella Stockhausen, Marcus Creed (piano, célesta, clavecin). Dans le cadre du Festival d'automne, Opéra-Bastille, 20 heures, le 23. Tél. : 44-73-13-00. 95 F.

Pluie de pianistes

Marc-André Hamelin. Connu en France par quelques disques malheureusement distribués au compte-gouttes, un virtuose époustouflant.
Chopin : Mazurkas op. 59 et 63, Barcarolle. Alkan : Concerto pour piano solo. Conservatoire national d'art dramatique, 18 heures, le 19. Tél. : 42-46-12-91. 80 et 110 F.

Jean-Yves Thibaudet. Artiste impeccable, il a des doigts, de l'imagination, *de la fantaisie et du cœur.*
Ravel : Prélude pour piano, Valses nobles et sentimentales. Liszt : Fantaisies et paraphrases pour piano, Ballade n° 2. Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures, le 20. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Michael Levinas. Après avoir enregistré l'intégrale des sonates de Beethoven (Adès-Musidisc) et pris le temps nécessaire pour aller au bout *de ses conceptions, ce pianiste*-compositeur les expérimente en public. *Sonates opus 53, 111 et 14 n° 2. Salle Gaveau, 17 h 30, le 20. Tél. : 49-53-05-07. Location FNAC. De 100 F à 200 F.*

Pascal Devoyon. Discret, trop discret, ce remarquable interprète a, depuis son *prix* au Concours Tchaïkovski, convaincu les mélomanes russes... *et ses élèves du Conserva*toire national supérieur de musique de Paris. *Beethoven : Sonates pour piano op. 28 et op. 111. Chopin : Ballades. Salle Gaveau, 20 h 30, le 22. Tél. : 49-53-05-07. Location FNAC. De 100 F à 200 F).*

Follia pianistica Europae. Douze *jeunes pianistes issus de chacun des* pays de la Communauté européenne jouent des transcriptions au profit de la recherche médicale. Va-t-on trouver douze pianos à queue de concert de la même marque et en parfait état à Paris ?
Œuvres de Bach, Glinka, Brahms, Lima, Ravel, Grainger, Respighi, Van Renesse, Wagner et Beethoven. Frank Braley, Pedro Burmester, André De Groote, Rian De Waal, Mary Dullea, Albert Gimenez Cervera, Michèle Kerschenmeyer, Dorte Kirkeskov, Benedetto Luppo, Wolfgang Manz, David Nettle, Alexandra Papastefanou (piano), Wayne Riddell (direction). Salle Pleyel, 20 h 30, le 23. Tél. : 42-46-21-32. Location FNAC, Virgin. De 100 F à 1 000 F.

JAZZ

The Free Spirits John McLaughlin. *Ni sur disque ni lors de ses récents* concerts, le trio Free Spirits de John McLaughlin (guitare, orgue, batterie) n'a vraiment dévoilé ce lien mystérieux qui réunit des musiciens. Insistons en dépit de la frappe sans nuances de Dennis Chambers.
New Morning, 20 h 30, les 18, 19 et 20. Tel. : 45-23-51-41. Location FNAC. De 110 F à 130 F.

Michele Hendricks Quartet. De belles prouesses vocales, sans en faire trop, un chant direct, au phrasé clair. Michele Hendricks transmet à ses accompagnateurs sa joie du jazz.
Au Duc des Lombards, 22 heures, les 18 et 19. Tél. : 42-33-22-88. De 50 F à 70 F.

Claude Barthelemy. Avec son trio (Manuel Denizet, batterie, Jean-Luc Ponthieux, contrebasse et basse électrique), Claude Barthelemy joue le souvenir de Jimi Hendrix, le blues de Rollins et Parker. Il n'a jamais été aussi à l'aise et heureux qu'avec cet ensemble qui chaque lundi joue aux Etoiles. Invités, le 21, Frank Tortiller, le 28, François Corneloup. Avec son tout récent octette, qui est avant tout pour le guitariste la réunion d'amis, il chamboule respectueusement la tradition Nouvelle-Orléans. Instrumentation dans l'*esprit* (trombones, tuba), regard créatif sur un pan de ses racines. Après la création *au Nancy Jazz Pulsations, cinq* soirs au Dunois.
En trio aux Etoiles, chaque lundi jusqu'au 26 décembre (sauf le 19), 20 h 30. Tél. : 45-84-72-00, 100 F.
En octette au Dunois, 20 h 30, du 22 au 26. Tél. : 45-84-72-00. Location FNAC. 100 F.

Steve Grossman Quartet. Certainement l'un des rares saxophonistes de l'après-Coltrane à avoir su se dégager du modèle. Steve Grossman joue avec une générosité et une vérité qui ont valeur d'exemple.
Chessy. Manhattan Jazz Club, 21 h 30, les 16, 17, 18 et 19. Tél. : 60-45-75-16. 50 F.

Michel Portal Quartet. Michel Portal, premier invité de la nouvelle mai*son de la musique* de Nanterre qui entend recevoir souvent le jazz. Pour *les excès, le risque, le danger qui font* qu'aucun concert du clarinettiste ne ressemble à un autre.
Nanterre. Maison de la musique, 20 h 45, le 18. Tél. : 41-37-94-20. 120 F.

ROCK

Elton John, Ray Cooper. *Une version intime et onéreuse du best of* (meilleur de) *Elton John. Le lieu* n'est pas idéal, le prix des places, donc, un peu excessif, mais les vedettes sont devenues si avares qu'on ne peut que se réjouir de voir l'une d'entre elles prendre un peu de temps pour faire entendre ses chansons.
Zénith, 20 heures, les 17 et 18. Tél. : 44-68-69-10. Location FNAC. De 270 F à 320 F.

Double Nelson, Forguette Mi Note. *1994* : toute la Gaule est occupée par la bande FM et les multinationales du disque et du spectacle. Toute ? Non : à Issy-les-Moulineaux, le Fahrenheit accueille encore des musiciens qui font du rock autrement. Ce soir-là se succéderont des Lorrains bruitistes et poètes (*Double Nelson*) et des Tourangeaux goualants et gueulants (Forguette Mi Note), une vraie soirée d'aventures en perspective.
Le 18 à 21 heures au Fahrenheit, 31, bd Gambetta, Issy-les-Moulineaux. Tél. : 40-93-44-50. 55 F.

Ride. Ce groupe anglais a connu son heure de gloire, a redescendu de manière précipité le pic qu'il avait gravi à force de chansons esquissées dans un fracas de guitares, et le voilà de retour après un album *qui doit beaucoup* aux Beatles. Comme nous tous d'ailleurs.
Zénith, 20 heures, le 19. Tél. : 42-08-60-00. Location FNAC. 140 F.

Chumbawamba. Ils sont anarchistes (comme Makhno ou CNT, des vrais, noir et rouge) et provocateurs, se dépensent beaucoup sur scène. De quoi se réconcilier un peu avec l'Angleterre après les derniers déferlements de hooligans chauvins et sexistes (voir Oasis).
Arapaho, 20 heures, le 19. Tél. : 43-48-24-84. De 70 F à 80 F.

Jamiroquai. Londonien, blanc, et pourtant, quand on ferme les yeux (ce qui permet en plus d'ignorer ses couvre-chefs ridicules), on croirait entendre Stevie Wonder. Etonnant, non ?
Olympia, 20 h 30, le 21. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC. De 110 F à 130 F.

Suede. L'heure de vérité pour les ex-*futurs du rock'n'roll qui jouent* avec leur nouveau guitariste et tentent de s'installer dans la durée.
Bataclan, 20 heures, le 22. Tél. : 47-00-55-22. Location FNAC. 155 F.

Dread Zone. *Ce n'est pas de la jungle,* mais c'est quand même du reggae *mélangé* à de la danse, d'une manière hypnotique, sous la houlette de Don Letts qui fut de quelques aventures musicales et graphiques passionnantes (les clips de Clash, la musique de Big Audio Dynamite) au fil des quinze dernière années.
Arapaho, 20 heures, le 22. Tél. : 43-48-24-84. De 80 F à 90 F.

Ryuichi Sakamoto. On l'aura remarqué, *cette soirée du 22 novembre offre* un large choix : entre autres le seul rocker japonais de réputation planétaire, dont le dernier album n'a guère convaincu, coincé entre les contraintes de la dance music et une préciosité un peu vaine.
Olympia, 20 heures, le 22. Tél. : 47-42-25-49. Location FNAC. 165 F.

Duke Robillard. Cet excellent guitariste *s'est récemment fait remarquer* en première partie de J.J. Cale, on le retrouve avec son groupe (pas inintéressant non plus) sur la distance d'un concert qui lui permettra de faire découvrir un jeu élégant et incisif.
Passage du Nord-Ouest, le 22 à 21 heures. Location FNAC.

Paul Personne. Bluesman *français* et généreux qui a trouvé son public et sa voie exacte, celle d'un *blues sincère* et mis aux normes musicales du CD et de la bande FM.
Olympia, 20 h 30, les 23, 24, 25 et 26 ; 16 heures, le 27. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

CHANSON

David Koven. David Koven a ses nonchalances et ses charmes *tranquilles.* Romantisme, avec accélérations subites, jolis textes bien troussés.
Petit Journal Montparnasse, 21 heures, le 22. Tél. : 43-21-56-70.

Juliette Gréco. Qui se lasserait d'aller *écouter la grande dame de la chanson* française ? Trac, suspense, grâce, évidence : un récital n'est jamais joué, *il* bascule, se reprend, se gagne, se conquiert.
Nanterre. Maison de la musique, 20 h 45, le 21. Tél. : 41-37-94-20. 120 F.

MUSIQUES DU MONDE

Opéra de Pékin. Le cycle de quatre opéras chinois présentés par le Théâtre du Rond-Point touche à sa fin. Après le très délicat *Pavillon aux pivoines*, interprété par la troupe Lang Ting dans le style Kun Qu, celle de Li Bao-Chun *reprend* (les 16 et 17 *novembre*) *le Roi des singes*, déjà présenté en octobre, puis crée *l'Histoire de Lin Chung* (les 18, 19 et 20). Ces spectacles sont des ravissements pour l'œil, on y découvre des sonorités musicales complexes et limpides. Et une philosophie universelle.
Théâtre du Rond-Point, 20 h 30. Tél. : 44-95-98-00. 120 F.

Teca Calazans Quartet. Brésilienne qui a adopté Paris depuis longtemps, Teca Calazans n'en pratique pas moins une forme très pure de samba brésilienne, de Noel Rosa à Caetano Veloso, avec quelques détours vers les chansons de Villa-Lobos. En scène, simple et *efficace.*
Latitudes Saint-Germain, 22 h 30, le 22. Tél. : 42-61-53-53. De 110 F à 130 F.

Cuarteto Cedron. Du tango, du bon *tango. Des milongas aussi,* celles d'Antigone, d'après Brecht. Le Cuarteto Cedron repart à *l'attaque* du répertoire trente ans après ses débuts.
Passage du Nord-Ouest, 22 heures, les 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25 et 26. Tél. : 43-07-69-07. Location FNAC.

Richard Cocciante. Grand crooner italien devant l'éternel, Cocciante pose sa voix en délicatesse, mène les foules à coups de charme latin. Il chante de jolies chansons.
Zénith, 20 heures, le 22. Tél. : 42-08-60-00. Location FNAC. 190 F.

Classique : Alain Lompech.
Jazz : Sylvain Siclier.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne.


EMMANUEL VALETTE

Hiroshima

Première partie d'une trilogie qui devrait être complétée d'ici à 1996. Elle est signée de l'un des meilleurs stylistes des scènes internationales, le Canadien Robert Lepage, son auteur et son metteur en scène, qui traite ici de l'état du monde après *Hiroshima, de l'état des hommes évidemment, et,* au travers d'images oniriques sans équivalent sur les scènes de théâtre, de l'état du sentiment amoureux...
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. A partir du 18 novembre. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 15 h 30. Tél. : 45-13-19-19. Durée : 3 heures. De 55 F à 100 F.



NOUVEAUTÉS

Berlin, soleil abîmé

de Claude-Henri Buffard, mise en scène de Moïse Touré, avec Sylvie Milhaud et Dominique Laidet.
Troisième étape d'une trilogie sur la mémoire intitulée par Buffard *la Minute de silence*, dont les textes sont inspirés de Brecht et plus particulièrement de *la Femme juive*, de *Grandeur et misère du IIIe Reich.* Ici, c'est un couple qui nous guide, dans l'univers si émouvant d'une *salle de classe, au travers du pan le plus* sombre de l'histoire de l'humanité.
Théâtre de la Bastille au lycée Fénelon, 2, rue de l'Eperon, 6e. A partir du 21 novembre. Du 21 au 25 à 21 heures. Les 26 et 27 à 16 heures et 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 25 F et 50 F.

Chantecler

d'Edmond Rostand, mise en scène de Jérôme Savary, avec Evelyne Buyle, Jean-Claude Dreyfus, Marc Dudicourt, Nanou Garcia, Sylvie Laporte, Maxime Lombard et Agnès Soral.
La nouvelle *production du directeur de* Chaillot qui s'attaque, en compagnie d'une impressionnante distribution, à l'un des plus familiers sommets de notre littérature. Que nous dira le fameux coq sur notre monde contemporain ? Avec Savary, on peut gager que la réponse, quelle qu'elle soit, sera gaie.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. A partir du 17 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 h 30. 110 F et 150 F.

Docteur Faustus ou le Manteau du diable

d'après Thomas Mann, Marlowe, Goethe, Andersen et Baudelaire, mise en scène de Stéphane Braunschweig et Giorgio Barberio Corsetti, avec Pierre-Alain Chapuis, Claude Duparfait et Jean-Marc Eder.
Braunschweig et Corsetti nous proposent un splendide voyage en littérature avec ce spectacle hautement technologique, mais dont la technologie est parfaitement apprivoisée, acclimatée à la scène. Des images comme on n'en a jamais vues au théâtre.
Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 22 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 1 h 15. 110 F et 130 F.

L'Hôtel du libre-échange

de Georges Feydeau, mise en scène de Franck Laperssonne, avec Martin Lamotte, Philippe Khorsand et Maurice Risch.
Avec la sortie de la crise annoncée par tous les spécialistes, on devrait voir refluer les entreprises de pur divertissement comme celle-ci qui, après tant – trop ? – d'autres, convoque Feydeau pour essayer de nous séduire. Avec Lamotte et Khorsand, on peut s'attendre à tout, y compris au meilleur du rire.
Michodière, 4 bis, rue de la Michodière, 2e. A partir du 17 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 heures. Tél. : 47-42-95-22. Durée : 2 heures. De 50 F à 250 F.

La Légende du Wagadu

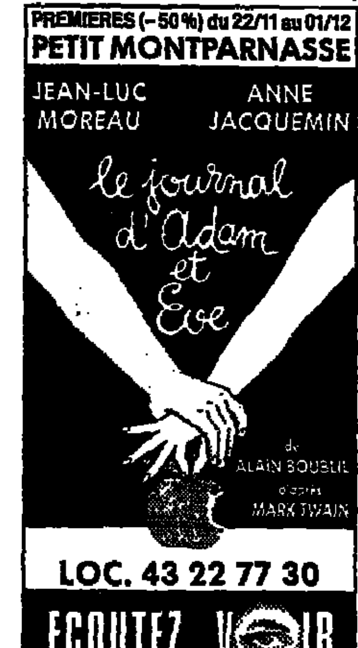
de Moussa Diagana, mise en scène de Patrick Le Mauff, avec Sidiki Bakaba, Abdulaye Diop, Gérard Essomba, Mouna N'Diaye et Mohamed Wane.
Reprise dans la banlieue de Paris de ce très beau spectacle présenté lors du dernier Festival des francophonies de Limoges. Il y est question d'une sorte d'Iphigénie africaine de toute beauté qui se refuse au sacrifice de sa vie pour des raisons politiques. Un beau dispositif, de très bons musiciens, une mise en scène irréprochable et l'un des meilleurs textes écrits récemment en français.
Théâtre, rue Jean-François-Millet, 77 Combs-la-Ville. Les 18 et 19 novembre, 20 h 45. Tél. : 64-88-69-11. 85 F et 115 F.

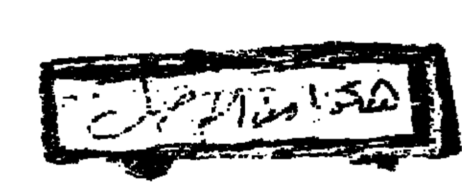
PARIS

Art

de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
La nouvelle pièce d'une jeune femme écrite pour trois de ses meilleurs amis, en l'occurrence un trio d'acteurs splendides qui portent ce texte divertissant à des sommets inattendus : l'amitié à l'épreuve







du temps, de l'âge, des lâchetés masculines.
Comédie des Champs-Elysées, 15, av. Montaigne, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 47-23-37-21. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F.

Chimère

de Bartabas, mise en scène de l'auteur, avec le Théâtre équestre Zingaro.

L'enchantement du dernier Festival d'Avignon, la plus belle création de Bartabas, qui est revenu d'un séjour dans le désert de Thar avec des musiciens, des chanteurs et des danseurs unis par la grâce. Les chevaux sont au diapason...
Fort, 174, av. Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 44-78-25-02. Durée : 2 heures. 120 F et 210 F.

Conférence sur Kafka

d'après Alan Bennett, mise en scène de Louis-Charles Sirjacq, avec Roland Amstutz.

Un agent d'assurances et photographe amateur s'est pris de passion pour Kafka. Il est devenu conférencier. Un texte très humoristique (de Louis-Charles Sirjacq, d'après Alan Bennett) servi par une interprétation irrésistible de Roland Amstutz.
Athénée-Louis-Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 10. De 70 F à 150 F.

Marchands de caoutchouc

de Hanoch Levin, mise en scène de Jacques Nichet, avec Jean Benguigui, Christine Murillo et Wojtek Pszoniak.

Une pièce israélienne créée à Tel-Aviv en 1978 avec beaucoup de succès. Sa trame met en scène les relations amoureuses d'une pharmacienne et de deux prétendants pour réfléchir, sur le mode de l'humour, à l'affrontement parfois très cru du sentiment et du calcul. La nouvelle mise en scène du directeur du Centre dramatique des Treize-Vents de Montpellier.
Hébertot, 78 bis, bd des Batignolles, 17e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 2 heures. De 100 F à 250 F.

Quatorze pièces piégées

d'Armando Llamas, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Sarah Chaumette, Joué Fazenda, Chafik Helal, Valérie Lang et Sylvie Pinetean.

Quand Llamas avait publié ces pièces dont certaines ne font pas dix lignes et d'autres s'aventurent sur des longueurs plus courantes, on s'était dit que personne, jamais, n'oserait s'y attaquer. C'était sans compter avec Stanislas Nordey que rien n'effraye, décidément, et avec une bande de comédiens prêts à tout. Un théâtre fantasmatique, baroque, tendu, drôle, un théâtre existentiel sur le mode *jungle*.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 3 heures. De 60 F à 110F.

RÉGIONS

Strasbourg

Choral

d'après Kafka, mise en scène de François Tanguy, avec Frode Bjornstad, Branlo, Laurence Chable, Jean-Louis Coulloc'h, Yves-Noël Genod, Pierre Meunier, Migloo, Jean Rochereau, François Tanguy et Nadia Vonderheyden.

A la fonderie, vaste bâtiment du Mans ouvert à tous ceux qui décident d'en prendre le chemin, François Tanguy invente des spectacles tissés d'images splendides et fortes. Kafka, l'homme, plus que son œuvre, lui a inspiré un exceptionnel moment de théâtre, aux couleurs de la nostalgie et de l'ironie.
Le Maillon, 13, place André-Maurois, 67000 Strasbourg. Les mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30. Tél. : 88-27-61-81. Durée : 1 h 30. 90 F et 120 F.
Dernière représentation le 19-11.

La Fille bien gardée

d'Eugène Labiche, mise en scène de Michel Raskine, avec Luc-Antoine Diquero, Arno Feffer, Marief Guittier, Jean-François Lapalus, Virginie Michaud et Marie-Christine Orry.

Un sextuor d'acteurs en verve au service de cette incroyable pièce dont l'héroïne est une petite fille de sept ans qui échappe à la surveillance de ses proches et réapparaît en pleine nuit ivre morte sur les épaules d'un militaire. Labiche en plein délire, Raskine en pleine forme, un cauchemar irrésistible.
Le Maillon, 13, place André-Maurois, 67000 Strasbourg. Le 22 novembre, 20 h 30 (et les 23, 24, 25 et 26). Tél. : 88-27-61-81. Durée : 1 h 45. 90 F et 120 F.

Grenoble

Pan Théodor Mundstock

d'après Ladislav Fuks, mise en scène de Bruno Boëglin, avec Bruno Boëglin et Simon Stern.

Bruno Boëglin a simplement adapté le récit dramatique du Tchèque Fuks, dont la figure centrale est un homme à l'aube de sa déportation lors de la dernière guerre mondiale. Et c'est l'un des plus beaux et des plus bouleversants spectacles créés depuis longtemps en France.
Le Cargo-Maison de la culture, 4, rue Paul-Claudel, 38 Grenoble. Le 22 novembre, 19 h 30 (et les 23, 24, 25, 28 et 29). Tél. : 76-25-05-45. Durée : 1 h 15. 115 F et 170 F.

Montpellier

Songe d'un homme ridicule

d'après Dostoïevski, adaptation, mise en scène et interprétation de Gabriel Monnet.

Seul en scène, un homme qui sert le théâtre français depuis plus de cinquante ans, un mythe pour tous les amoureux du théâtre, Gabriel Monnet, qui dit porter en lui plus que tout autre ce texte admirable de Dostoïevski, récit d'un paumé d'hier en Russie qui ressemble en frère à l'homme d'aujourd'hui.
Chai du Terral, Saint-Jean-de-Védas, 34 Montpellier. Les 16 et 17 novembre, 19 heures ; les 18, 19 et 22, 20 h 45 ; le 20, 18 heures (et les 23, 24, 25, 26 et 27). Tél. : 67-47-15-87. Durée : 1 h 15. De 45 F à 110 F.

Théâtre : Brigitte Salino et Olivier Schmitt



Danse

Paris

Compagnie l'Esquisse

L'Effraction du Silence

Des danseurs, tous très jeunes, tous excellents, sont venus du monde entier participer au travail de Joëlle Bouvier et de Régis Obadia, retenus depuis deux ans par des réalisations de films. Ils brisent donc leur silence de chorégraphe pour nous parler d'un grand fracas : la guerre. Pour évoquer une utopie : la paix. Un des événements de ce début de saison.
Théâtre de la Ville, 20 h 30, les 16, 17, 18 et 19 ; 15 heures, le 20. Tél. : 42-74-22-77. De 90 F à 140 F.

Compagnie Castafiore

Topinamburg 150

Topinambourg, légume de guerre. L'ex-Yougoslavie, la lâcheté des comportements, autant d'écroulements de la pensée et de la morale qui marquent la création des jeunes chorégraphes. Avec Karl Biscuit et Marcia Barcellos, attendons-nous pourtant à en rire. Est-ce possible ?
American Center, 20 h 30, les 16, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 25 et 26 ; 16 heures, le 20. Tél. : 44-73-77-77. 100 F.

Meg Stuart

No Longer Readymade

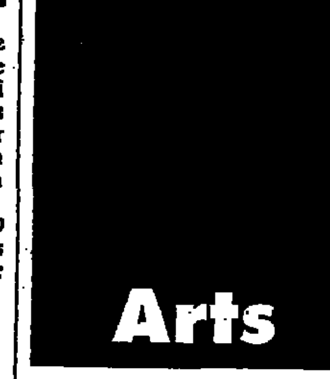
Peu connue en France, cette Américaine construit la dévastation, le fouillis mental. Elle se réfère au père de l'art moderne américain, Marcel Duchamp, comme une heureuse époque, à jamais disparue. Beaucoup de force. Meg Stuart sera suivie du Portugais Joao Fideiraro, les 18 et 19. Cette programmation se déroule dans le cadre de Skite, une manifestation organisée par J. M. Adolfe.
Théâtre de la Bastille, 21 heures, les 16, 17, 18 et 19 ; 17 heures, le 20. Tél. : 43-57-42-14. Location FNAC. 55 F.

Vandœuvre-lès-Nancy

Festival Attitudes

Excellente rencontre qui réunit des chorégraphes suivis, année après année, par Dany Finance. Après Diasnas, Tompkins, trois filles, trois tempéraments différents, trois démarches très affirmées : Marceline Lartigue (le 17), Christine Bastin (le 22), Olivia Grandville (le 26).
Centre André-Malraux, place de l'Hôtel-de-Ville. Tél. : 83-56-15-00.

Danse : Dominique Frétard



Arts

VERNISSAGES

André Derain, le peintre du trouble moderne

Derain n'a rien peint d'intéressant après 1920. C'est du moins l'idée communément reçue. Pourtant, Giacometti, Balthus, Rebeyrolle et bien d'autres peintres ont admiré passionnément certains de ses tableaux honnis par les historiens. Le fauve renégat aurait-il découvert trans-avant-garde et post-modernité avant tout le monde ? Son mépris, rare au XXe siècle, de la peinture de Cézanne, l'aurait-il conduit vers d'autres voies ? Cette rétrospective, la première en France depuis longtemps, pourrait répondre à ces questions.
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Du 18 novembre au 19 mars 1995. 40 F.

Fra Bartolommeo et son atelier

Le Florentin Fra Bartolommeo (1472-1517), moine dominicain, pratiqua une peinture inspirée par le Pérugin, Vinci, puis Michel-Ange. Ami de Raphael, « Fattorino » fit beaucoup pour diffuser ce style naissant qu'on nommera maniériste. L'exposition, qui montre pour la première fois l'ensemble du fonds conservé dans les collections françaises, y adjoint des œuvres de ses élèves, comme le très médiocre Paolino.
Musée du Louvre, pavillon de Flore, porte Jaujard-côté jardin des Tuileries, Paris-1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15. Nocturne mercredi jusqu'à 21 h 15. Du 18 novembre au 13 février 1995. Prix d'accès au musée : 40 F de 9 h à 15 h ; 20 F après 15 h et dim. ;

Charles Marville

Témoin de la transformation de Paris par Haussmann, Charles Marville (1816-1879) a photographié l'ancien et le nouveau, les rues, maisons, parcs, jardins, squares, monuments. Un grand maître du XIXe siècle.
Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 22, rue Mahler, Paris-4e. Tél. : 44-59-29-40. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 18 heures, dimanche de 12 heures à 19 heures. Du 19 novembre au 31 décembre. 20 F.
Crédit foncier de France, place Vendôme, Paris-1er. Tél. : 42-44-80-00. Tous les jours sauf dimanche de 11 heures à 19 heures. Du 18 novembre au 23 décembre. Entrée libre.

Magnum cinéma

Comment des photographes d'une agence prestigieuse (Capa, Cartier-Bresson, Arnold, Riboud, Haas, Stock, etc.) ont su, individuellement et collectivement, manifester leur personnalité malgré la pression des commanditaires et l'univers des réalisateurs.
Couvent des Cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-6e. Tél. : 40-46-05-47. Tous les jours de 11 heures à 19 heures, mercredi et samedi jusqu'à 22 heures. Du 16 novembre au 24 décembre.

PARIS

Ateliers 94

Créée en 1977 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, l'exposition « Ateliers » permet de découvrir des jeunes artistes de vingt à trente-cinq ans ayant peu exposé. La cuvée 94 – trente-trois participations – est éclectique : la vidéo, la mode, le cinéma, la littérature, l'architecture. Chez les plasticiens, l'utilisation de l'objet domine toujours.
Musée d'art moderne de la ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris-16e. Tél : 40-70-11-10. Sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 30, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995.

Dessins de Zadkine

Les prêts du Musée d'histoire contemporaine-BDIC et du Musée Zadkine ont permis cette réunion de 80 dessins du sculpteur d'origine russe : 25 d'entre eux sont des dessins de guerre (de 1916 et 17) inédits, et 55 s'échelonnent entre 1936 et 1967. Parmi eux, trois hommages à Rodin expliquant cette heureuse initiative de l'hôtel Biron.
Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris-7e. Tél. : 44-18-61-10. Sauf lundi et jours fériés de 9 h 30 à 16 h 45. Jusqu'au 8 janvier 1995. 27 F.





D.R.

Anthony Freestone au Havre

Un jeune Franco-Anglais qui explore les liens entre des images relevant de l'histoire, de la géographie, de l'ethnographie, et se réclame de Michel Leiris et de sa « philosophie du dérangement » (ci-dessus : « Stanley et Gérald », 1994).
Musée des Beaux-Arts, boulevard J. F. Kennedy, 76600, Le Havre. tél. : 35-42-33-97. Jusqu'au 28 novembre.

Hors limites, l'art et la vie

Une centaine d'œuvres de quelque soixante artistes hors des conventions en vigueur, tournées vers la vie, et relevant du happening, de l'art corporel, de la poésie sonore, de la performance à la manière de Fluxus. L'exposition, qui occupe les deux galeries contemporaines du Centre Pompidou, commence avec John Cage et Alan Kaprov, les ancêtres, et finit au présent, avec Mike Kelley et Paul Mc Carthy.
Centre Georges-Pompidou, galerie sud et galerie nord, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Tél. : 44-78-12-33. Sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 23 janvier 1995.

Jacques-Henri Lartigue

Cent vingt-cinq photos, des tableaux, dessins, correspondances : la Mission du patrimoine photographique rend hommage à Lartigue, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. Une exposition rafraîchissante à travers les passions d'un homme du siècle : famille, jeux, sports, avions, automobiles...
Espace Electra, 6, rue Récamier, Paris-7e. Tél. : 42-84-23-60. Sauf lundi et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 15 janvier 1995. 10 F.

Josep Masana

Josep Masana (1892-1979) est un photographe espagnol à découvrir, dont les portraits, publicités et recherches sont au cœur des recherches avant-gardistes des années 30.
Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris-4e. Tél. : 42-77-65-69. Sauf samedi et dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 décembre.

Nicolas Poussin

La plus grande rétrospective – et la plus mal éclairée – organisée à Paris depuis plus de trente ans, consacrée à un artiste qui, Romain d'adoption, est devenu le symbole de la peinture française. Intellectuelle, brillante et cultivée, mais aussi parfois capable d'audaces surprenantes.
Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris-8e. Tél. : 44-13-17-17. Sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Conférences autour de Poussin à l'auditorium : jeudi 24 nov., 1er et 8 déc. à 18 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1995. 50 F.

Henri Sauvage

Les projets et architectures à Paris d'un Rouennais qui fonda en 1903 la Société anonyme de logements hygiéniques à bon marché, pour lesquels il réalisa des immeubles fort habitables, dont le plus célèbre est celui en gradins de la rue Vavin (1912).
Archives de Paris, 18, bd Sérurier, Paris-19e. Tél. : 42-39-55-55. Sauf dimanche et lundi de 9 h 30 à 17 heures. Jusqu'au 30 décembre.

XVIIe Biennale des antiquaires

De la Grèce antique au XXe siècle, vases, meubles, tableaux, dessins, sculptures, objets, tapisseries, livres rares, pièces de joaillerie, etc., une centaine d'exposants dans une architecture de Jean-Michel Wilmotte.
Carrousel du Louvre, accès : jardins du Carrousel, Pyramide du Louvre, Paris-1er. Tél. : 42-86-52-40. Sauf dimanche de 10 heures à 19 heures, dimanche de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 24 novembre. 40 F.

Et aussi :

Gustave Caillebotte. *Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris-8e. Tél. : 44-13-17-17. Sauf mardi de 10 heures à 20 heures, nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 janvier 1995. 45 F.*

Delacroix, le voyage au Maroc. *Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e. Tél. : 40-51-38-38. Sauf lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995. 25 F.*

Joan Mitchell. *Galerie Jean-Fournier, 44, rue Quincampoix, Paris-4e. Tél. : 42-77-32-31. Sauf dimanche de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 décembre.*

Seton Smith. *Opéra-Comique, place Boieldieu, Paris-2e. Tél. : 42-95-12-20. Sauf dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 novembre. 10 F.*

RÉGIONS

Agen

Trente ans de peinture espagnole

Vayreda, Urgell, Beruete, Amarica, Munoz, Rusinol, Nonell, Valle, et Canals, et Casa, et Roméro de Torres... de ce côté des Pyrénées, nous savons peu de chose de ces artistes. Découverte, en quatre-vingt-dix tableaux, paysages, portraits, scènes de genre, dans lesquels les jeunes artistes se cherchent en allant du côté des modernes français, impressionnistes, divisionnistes, symbolistes et fauves.
Eglise des Jacobins, place des Jacobins, 47000. Tél. : 53-69-47-23. Sauf mardi de 11 heures à 18 heures. Fermé les 25 décembre et 1er janvier. Jusqu'au 19 février 1995. 25 F.

Cherbou

Bernard Moninot

Pour l'exposition, Bernard Moninot a réalisé une série de plus de cinquante dessins sur papier très finement construits. Ils sont au centre d'une rétrospective de cinq années de travail silencieux, beaucoup d'œuvres impalpables, poussières de graphite et figures algorythmiques fixées sous des verres.
Galeries du théâtre, centre culturel de Cherbourg, rue Vastel, 50100. Tél. : 33-44-35-72. Sauf lundi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 4 décembre.

Dijon

Chris Burden

Chris Burden, un Américain qui a préféré les parages de Los Angeles à ceux de Boston, pratiquait, il y a vingt ans et plus, l'art corporel. Aujourd'hui ce n'est plus son corps qui porte son œuvre, mais d'étranges sculptures en boules concentrant dans leurs flancs toutes les catastrophes modernes : déraillements, tremblements de terre, marées noires, émeutes... et des environnements véhiculant les mêmes contenus.
Le Consortium, centre d'art contemporain, 16, rue Quentin, 21000. Tél. : 80-30-75-23. Sauf dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 7 janvier 1995.
L'Usine, 37, rue de Longvic, 21100. Tél. : 80-31-67-44. Sauf dimanche et lundi, de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 7 janvier 1995..

Marseille

Pierre Puget

« Colères de boxeur, impudence d'un faune », disait de lui Baudelaire. Revoici Puget, le pugiliste de la sculpture du XVIIe siècle, en une exposition qui en montre, pour le tricentenaire de la mort de l'artiste, tous les talents : celui du dessinateur de marines et du décorateur des vaisseaux du roi, celui du peintre, celui de l'architecte, justement de la Vieille-Charité où l'exposition, qui n'oublie, évidemment, pas la sculpture, est présentée.
Centre de la Vieille-Charité, chapelle, 2, rue de la Charité, 13002. Tél. : 91-56-28-38. Sauf lundi de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 30 janvier 1995. 20 F.

Robert Smithson

A part sa jetée en spirale sur le lac Salé, on ne connaît pas forcément bien cet artiste américain, mort accidentellement en 1973, alors qu'il survolait le site d'un de ses projets. Passionné de géologie, d'histoire naturelle, de culture et d'art, il a joué un rôle important dans l'élargissement des frontières de la sculpture et passe pour le grand initiateur du Land art. Une rétrospective.
Musée d'art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13008. Tél. : 91-25-01-07. Sauf lundi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 11 décembre. 15 F.

Nîmes

Thomas Schütte

Une trentaine d'œuvres récentes (aquarelles, sculptures et installations) d'un artiste allemand qu'une poésie un peu fragile situe en marge de ses compatriotes. Un univers nuancé et non dépourvu d'humour.
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33000. Tél. : 66-76-35-70. Sauf lundi, de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.

Rochechouart

Raoul Hausmann

Raoul Hausmann, figure centrale du dadaïsme berlinois, a vécu trente-cinq ans dans le Limousin. Le Musée départemental de Rochechouart a acquis un fonds important de photos, de collages et de peintures, et reprend aujourd'hui l'hommage rétrospectif présenté cet été au Musée de Saint-Etienne.
Musée départemental d'Art contemporain, château, 87600. Tél. : 55-45-10-16. Sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre.

Et aussi

Côme Mosta-Heirt, Anne-Marie Jugnet à Beaumont-du-Lac. *Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87120. Tél. : 55-69-27-27. Sauf lundi, de 11 heures à 13 heures, et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 décembre.*

Fernand Léger photographié à Biot. *Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Plan, 06410. Tél. : 93-65-63-61. Sauf mardi, de 10 heures à 12 h 30, et de 14 heures à 17 h 30. Jusqu'au 12 décembre. 35 F.*

Auguste Herbin au Cateau-Cambrésis. *Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 15 janvier 1995.*

Jean Bazaine à Chartres. *Centre international du vitrail, 5, rue du Cardinal-Pie, 28000. Tél. : 37-21-65-72. Tous les jours, de 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30, à 18 heures. Jusqu'au 19 mars 1995. 15 F.*

Maurice Denis à Lyon. *Musée des Beaux-Arts, Palais Saint-Pierre, 20, place des Terreaux, 69001. Tél. : 78-28-07-66. Sauf lundi, mardi et fêtes de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 18 décembre. 20 F.*

Arts : Harry Bellet et Geneviève Breerette. Photo : Michel Guerrin.

DISQUES

Ferrat/Aragon Volume 2

FERRAT 95 : *seize nouveaux poèmes d'Aragon*. Le pari était sans risques. Ou plutôt, l'autre choix possible – écrire de nouvelles chansons – eût été plus aventureux. En 1991, *Dans la jungle et le zoo* (l'album livré par le compositeur, après six ans de silence) n'avait pas remporté l'effet escompté. Mais le précédent exercice du même style – la réappropriation poétique – avait suffisamment payé. Publié en 1971 sans fanfare, réédité en compact en 1992, *Jean Ferrat chante Aragon* se sera vendu au total aux alentours de deux millions d'exemplaires. Il y avait à l'appui de ce large succès populaire quelques succès inoubliables, telles *Que serais-je sans toi ?* ou *Nous dormirons ensemble*. Il y avait, en ce temps-là encore, l'idée d'un socialisme qui pourrait sauver les humains du chaos, combattre les méchants au nom de la dignité.

« J'appelle poésie cet envers du temps, ces ténèbres aux yeux grands ouverts, ce domaine passionnel où je me perds, ce soleil nocturne, ce chant maudit aussi bien qui se meurt dans ma gorge, où sonnent à la volée les cloches de provocation... », écrit Aragon. Jean Ferrat et Aragon appartiennent-ils au même monde ? De Ferré chantant Aragon, on connaissait la hargne, l'urgence. De Ferrat, on retiendra la discipline et la sagesse, la mélodie bien ordonnée. Est-ce suffisant depuis que l'opposition frontale (à Jean d'Ormesson, à l'establishment...) n'est plus censurée à la télévision française, comme ce fut le cas dans les années 60 ? Depuis sa retraite ardéchoise, Ferrat continue en tout cas d'explorer le monde en lisant Aragon. Loin du communisme turbulent – première manière –, dont Ferrat avait fini par s'éloigner (en 1980, la chanson *le Bilan* avait soulevé les polémiques : *« Ah ! ils nous en ont fait avaler des couleuvres/De Prague à Budapest, de Sofia à Moscou/ Les staliniens zélés qui mettaient tout en œuvre/ Pour vous faire signer les aveux les plus fous »*). L'ombre superbe de Neruda plane sur cette reconstruction politique tardive (*Complainte de Pablo Neruda*, parue dans la revue *Europe* en 1948 ; *Pablo mon ami*, tirée de *l'Elégie à Pablo Neruda* de 1966). La femme (*Elle* du *Fou d'Elsa*). L'Espagne (*Qui vivra verra*, extrait du *Roman inachevé*, 1956). Il y a un très beau *J'arrive où je suis étranger* (*le Voyage en Hollande et autres poèmes*, 1965), servi avec grâce par l'inspiration du musicien, dont la voix n'a pas bougé d'un millimètre depuis *Potemkine*.

Gérard Meys (directeur artistique) et Alain Goraguer (direction musicale et arrangements) ont donné à ce volume 2 de *Ferrat chante Aragon* l'habillage musical qui lui convenait. Ces deux maîtres de l'orchestration à la française – comme on dit des jardins – savent suivre les méandres des mots d'un trait de piano, d'un ronflement de contrebasse (Ricardo del Fra), d'un souffle de flûte. La section de cordes est aérienne, et l'exotisme tentant et joli (*la Complainte de Pablo Neruda*).

V. Mo.

★ 1 CD Temey 74454-2. Distribué par Sony Music.

D.R.

CLASSIQUE

Beethoven
Concerto en ré majeur pour piano et orchestre, transcription du Concerto pour violon

Bach
Concerto pour clavier et cordes BWV 1054

Olli Mustonen (piano), Académie de chambre allemande, Jukka-Pekka Saraste (direction)

La principale innovation du romantisme allemand fut le naturel. Situer Beethoven dans la lignée d'un poète du quotidien comme Heinrich Heine, plutôt que dans celle de Goethe et de la « germanité triomphante », force à l'entendre à l'inverse d'une tradition d'emphase, de solennité, d'héroïsme crispé et de mélancolie grimaçante. Le célébrissime *Concerto pour violon* est toujours joué trop lentement (sauf quand les « baroqueux » s'en emparent) et le *larghetto* s'y alanguit sur un ton plaintif qui va mal à cette mélodie du cœur, tellement dépouillée. Olli Mustonen, avec autant de bonheur qu'il le fit pour son précédent disque des *Variations pour clavier* de Beethoven, retrouve la simplicité, l'allégresse dans l'extrême virtuosité qui durent caractériser « le grand sourd » au clavier avant qu'une tradition humaniste à l'ancienne ne l'immobilise dans la stature du génie souffrant. Le piment de l'histoire, c'est que cet allègement se produit à travers la version pour piano du *Concerto pour violon*, version que Beethoven écrivit lui-même, qui n'est en rien une transcription, mais qui sonne toujours un peu comme une plaisanterie, tant on a tous la version originale dans l'oreille. Mustonen, jeune Finlandais surdoué, joue vite, avec une bondissante gaieté, il se jette sur les trilles qu'il fait crépiter, il singe Art Tatum dans les gammes et les traits de la cadence, morceau de résistance du plat de roi que constitue ce disque en entier (un Bach *tellement peu ampoulé !*). Car cette cadence contient une partie de timbale obligée qui fait résonner comme une moquerie à *répétition les trois ré scandés* par le timbalier au tout début de l'*allegro*. Le sourire à l'œil, ce Beethoven-là possède le naturel dont nous parlions, et puis la sentimentalité, la sincérité, l'amour de la vie, que l'on retrouve précisément dans le cycle de mélodies *À la bien-aimée lointaine*, et qui semblent si énigmatiques, quand on ne les replace pas dans leur exact contexte historique et stylistique. – A. Ry

1 CD Decca 443 118-2.

Récital romantique du baryton Thomas Hampson
Six lieder de Grieg, « An die ferne Geliebte » de Beethoven, « Dichterliebe » de Schumann, etc.

Il faut entrer dans ce volume de mélodies, défendu par un Thomas Hampson au sommet de sa frémissante sensibilité, de sa diction grave et pourtant aérienne. On y trouve des auteurs mineurs, le culte inattendu d'un poète écossais, le cycle pastoral de Beethoven, tout enrubanné de grâces pianistiques. On y trouve surtout *les Amours du poète* de Schumann comme on ne les a probablement jamais entendus : allusifs, verlainiens, énigmatiques dans leurs perpétuels non-dits, leur aspect « à côté du drame ». Le rôle du piano – voix secrète du poète – n'a jamais été aussi bien exploité que dans ce cycle schumannien. Ecoutez à ces moments la sensible complicité de Parsons et de Hampton. – A. Ry.

1 CD EMI classics 5 55147-2.

Lieder sur des poèmes de Heinrich Heine
Schumann : *Dichterliebe* – Mendelssohn et Schubert : *Lieder*

Christoph Pregardien (ténor), Andreas Staïer (pianoforte)

La Belle Meunière de Schubert, parue voici quelques mois, fait entendre une voix nouvelle dans le domaine du lied, où les aînés sont grands et les places sont chères. Le ténor allemand Christoph Pregardien s'est d'abord fait connaître en chantant les évangélistes des *Passions* de Bach. De cette pratique, il a appris la délicate chimie entre dire et chanter, gardé le goût des mots et – seule réserve – quelques inopportuns « soufflets » dans le phrasé. Les derniers *Dichterliebe* parus n'avaient pas atteint ces cimes : ces *Dichterliebe* sont cruels, éperdus comme il se doit, parce que chanté avec une intelligente simplicité (autre chimie impalpable...) et accompagné au plus près de l'émotion par le pianoforte de Staïer. On oserait presque le dire, avec toutes les réserves qui s'imposent : un nouveau Fischer-Dieskau est né... – R. Ma.

1 CD Deutsche Harmonia Mundi 05472 77319-2. Distribué par BMG.

Schumann
Variations Abegg, Carnaval de Vienne, Fantaisie

Vladimir Ashkenazy (piano)

Première surprise : les octaves bien liées et chantantes du thème des *Variations Abegg*. Ashkenazy ne nous avait pas habitués à tant de poids sur les touches du clavier, à une diction si engagée. Et puis la *Fantaisie*, qui force à se rappeler que ce Soviétique très occidentalisé poursuit parallèlement à sa carrière de soliste une très honorable trajectoire de chef d'orchestre. Dans cette *Fantaisie*, on sait étape par étape où l'on en est et dans quelle direction l'on se dirige, ce qui, bizarrement, n'est pas si fréquent dans une forme d'allure plutôt rhapsodique. Enfin le *Carnaval de Vienne* commence sec, mais se termine virtuose et éblouissant. – A. Ry

1 CD Decca 443 322-2.

Dawn Upshaw chante Bernstein, Blitzstein, Sondheim, Weill
La soprano américaine était l'ange dans le *Saint François d'Assise* de Messiaen, Anne Truelove dans le *Rake's Progress* de Stravinsky, à Aix-en-Provence. Elle vient d'enregistrer un *Second Quatuor* de Schoenberg de référence, avec les Arditti, chez Auvidis-Montaigne. L'attendait-on dans ces airs très célèbres de *musicals* et dans ces *songs* ? Non, diriez-vous ? Eh bien, si, on n'attendait qu'elle. Autant d'humour qu'une Barbra Streisand, et une technique de diva décidée à amuser les autres. – A. Ry

1 CD Elektra Nonesuch 7559-79345-2.

Lalo
Symphonie espagnole

Chausson
Poème

Roland Daugareil (violon), Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Alain Lombard (direction)

Un violoniste solo d'une grande formation régionale invité par son chef à faire état de ses talents. Ceux-ci dignes des plus grands : legato souple mais profond, technique qui ne sent jamais l'effort, poésie, décontraction, lyrisme sans chichis. ancien premier violon de l'Orchestre philharmonique de Radio-France, Daugareil a pris du poids et de la bouteille dans son asile girondin. Alain Lombard tient les rênes courtes à son orchestre ; le soliste occupe toute la vedette, enregistré très en premier plan. Les œuvres sont très connues. Le violoniste mériterait de l'être davantage. – A. Ry

1 CD Forlane UCD 16723. Distribué par Arcade.

Brahms
Sonates pour piano et violoncelle nos 1 et 2

György Sebök (piano), Janos Starker (violoncelle)

RCA publie une nouvelle version de ces sonates par Starker (accompagné par Rudolf Buchbinder : le Monde « Art et Spectacles du 6 octobre), Erato réédite l'interprétation que le violoncelliste avait enregistrée à Paris en 1959 en compagnie de György Sebök. La prise de son est excellente, bien qu'elle souffle un peu. L'interprétation est irrésistible. Rarement phrasés auront été si élastiques, intonation si parfaite, expression si intense dans ces deux œuvres quasi opératiques, en tout cas proche de l'univers du lied. Et pour une fois Starker dialogue réellement avec un pianiste qu'il ne considère pas comme faire-valoir. Dans ces interprétations, Sebök est un modèle de fini pianistique, de plénitude sonore et d'inventivité. – A. Lo.

1 CD Erato 4509-96950-2.

JAZZ

London Jazz Composers' Orchestra
Portraits

A sa fondation, en 1970, le London Jazz Composers's Orchestra (LJCO) du contrebassiste et compositeur Barry Guy avait été conçu sur l'idée d'une mise au service d'un collectif de musiciens, à l'instar des grandes formations free comme le Jazz Composers's Orchestra de Bill Dixon ou le Celestrial Orchestra d'Alan Silva. Le LJCO est ainsi devenu pour les instrumentistes qui l'ont rejoint, un jour ou l'autre, le lieu de tous les possibles, de toutes les expériences alors que la scène du jazz britannique se contentait d'un conformisme artistique sans perspectives. Derek Bailey, Tony Coe, Tony Oxley à une époque, les actuels titulaires Marc Charig, Paul Rutherford, Radu Malfatti, Howard Riley, Trevor Watts, Evan Parker ou Barre Phillips ne sont que quelques-uns des noms liés au LJCO. La plupart d'entre eux se retrouvent d'ailleurs au sein d'un autre grand orchestre marquant du jazz européen, le Globe Unity du pianiste allemand Alexander von Schlippenbach.

Passant de ses envies coopératives à la direction plus affirmée de Barry Guy, le JCO a longtemps joué avec une écriture éclatée et en tension incessante avant de se tourner, ces dernières années, vers des formes, en surface, plus apaisées. *Portraits*, suite imposante de près de deux heures composée par Barry Guy, raconte quelques-unes des phases de l'orchestre en sept longues parties et six subdivisions d'à peine trois minutes chacune où se chevauchent successivement certains des solistes. Barry Guy dédie chacune de ses notes à ses solistes, dans une œuvre intense, à multiples entrées – les solistes ou des formations réduites qui émergent de la puissance orchestrale, des références croisées aux grands orchestres swing, au blues, à la ballade... C'est une pièce rare par sa passion, son invention, l'honnêteté qui s'en dégage. – S. Si.

2 CD Intakt CD035. Distribué par Orkhéstra International.

ROCK

Woodstock 2
Organisé en août 1994 à Saugerties, dans l'Etat de New-York, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la première édition, Woodstock 2 restera comme un jalon, un repère grâce auquel on pourra mesurer très exactement le chemin parcouru par le rock en un quart de siècle. Le double CD publié dans la foulée remplit le même rôle. On procédera à des comparaisons éclairantes avec les disques parus en 1970. Financé par le groupe Polygram, enregistré par le label A&M (filiale du groupe Polygram), Woodstock 2 a été, entre autres, un instrument de promotion des artistes du groupe qui représentent plus du tiers de la programmation. Cette programmation obéit par ailleurs à des préoccupations de correction politique tout à fait déprimantes. Il s'agit, ostensiblement, de faire place à toutes les tendances de la musique populaire contemporaine. Mais surtout de ne pas prendre de risques, chaque catégorie minoritaire ou avant-gardiste est représentée : la musique africaine avec un morceau de Youssou N'Dour, les Européens du continent avec Zucchero (qui essaie au passage de refaire avec *Mama* le coup que Joe Cocker réussit en 1969 avec *With A Little Help From My Friends*), les rappers avec Cypress Hill, le rock industriel avec Nine Inch Nails.

Les enregistrements sont de bonne qualité, mais cette qualité elle-même est cruelle : lorsque le guitariste de Blind Melon s'amuse avec la *Star Spangled Banner* on voudrait que la foudre s'abatte sur lui, de la part de Jimi Hendrix. Et lorsque le présentateur annonce *« le moment que l'on attendait depuis vingt-cinq ans : Bob Dylan à Woodstock »* (le chanteur n'avait pas participé au premier festival), on se dit qu'il est vraiment trop tard pour refaire l'histoire. Bien sûr, certains artistes tirent leur épingle du jeu : les Cranberries, *Henry Rollins*, mais la présence même de cet ultra de la rébellion rock montre bien que l'industrie musicale est aujourd'hui à même de tout digérer. – T. S.

1 double CD A & M no 540322-2. Distribué par Polydor.

Joni Mitchell
Turbulent Indigo

Le livret de ce CD est orné d'un autoportrait de Joni Mitchell en Vincent Van Gogh, une image à la fois parodique et tragique, assez fidèle à l'atmosphère étrange de ce disque, acide et triste. Depuis son dernier disque *Night Ride Home*, qui date du printemps 1991, la voix de la chanteuse s'est voilée. Si les mélodies et les arrangements restent fidèles à la manière de la Canadienne – brusques écarts dans les aigus, allusions au jazz disposées autour de la guitare acoustique – le propos se fait amer, désabusé. *The Magdalene Laundries* est l'autobiographie imaginaire d'une fille perdue recueillie par des nonnes sans cœur. *Not To Blame* ou *Sex Kills* relèvent presque d'un genre nouveau pour la génération de Woodstock (le premier), les émois de quinquagénaire face au surgissement de périls, de sensations étrangères au souvenir qu'ils ont gardé de leur jeunesse. Ce qui empêche *Turbulent Indigo* de verser dans la rancœur ou l'égoïsme, c'est l'honnêteté d'artiste de Joni Mitchell, sa lucidité et – bien sûr – la grâce qui l'ont toujours caractérisé. – T. S.

1 CD Reprise-WEA 9362 45786-2.

RAP

Dream Warriors
Subliminal Simulation

Pionniers des rapprochements rap-jazz en 1990, les Dream Warriors avaient disparu après un premier album réjouissant (*And Now The Legacy Begins*) dont un des titres, *My Definition Of A Boombastic Jazz Style*, emprunté au grand orchestre de Quincy Jones, avait fait le tour du monde. Issus de la vaste communauté jamaïquaine de Toronto, ces boys fantaisistes au swing décontracté puisaient leur inspiration dans une vaste discothèque. Ces années de tergiversations et un disque avorté les ont rendus plus rigoureux. Sur *Subliminal Simulation*, leur deuxième album, le phrasé reste souple mais plus concentré sur les rimes. Au point de confier parfois celles-ci à des poètes comme Black Katt ou 99, fers de lance d'une *black poetry* new-yorkaise en plein renouveau. Visiblement influencés par la belle austérité de Gangstarr, vieux camarades de Brooklyn présents ici sur plusieurs morceaux, les Dream Warriors ont épuré leur bande son. Mariant toujours funk et références be-bop, c'est par touches plus précises qu'apparaissent échantillons de contrebasse et accords de piano jazzy. – S. D.

1 CD EMI, 7243-8-30345-2-9.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

Commission paritaire des journaux et publication, no 57 437

ISSN : 0395-2037

PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE S.A.

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani

Directeur général : Gérard Morax

Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 PARIS CEDEX 08 Tél. : (1) 44-43-76-00 Téléfax : 44-43-77-30

Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE

Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL 36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

ABONNEMENTS

1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. TÉL. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	Voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvement mensuels. Se renseigner auprès du service abonnements. ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande. *Pour vous abonner*, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.

POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.

Pour les abonnements souscrits aux USA, INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ______ ☐

6 mois ______ ☐

1 an ______ ☐

Nom : ______

Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______

Localité : ______

Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

401 MQ 01 PP. Paris RP